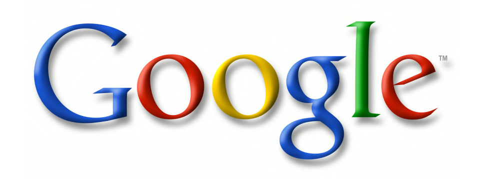
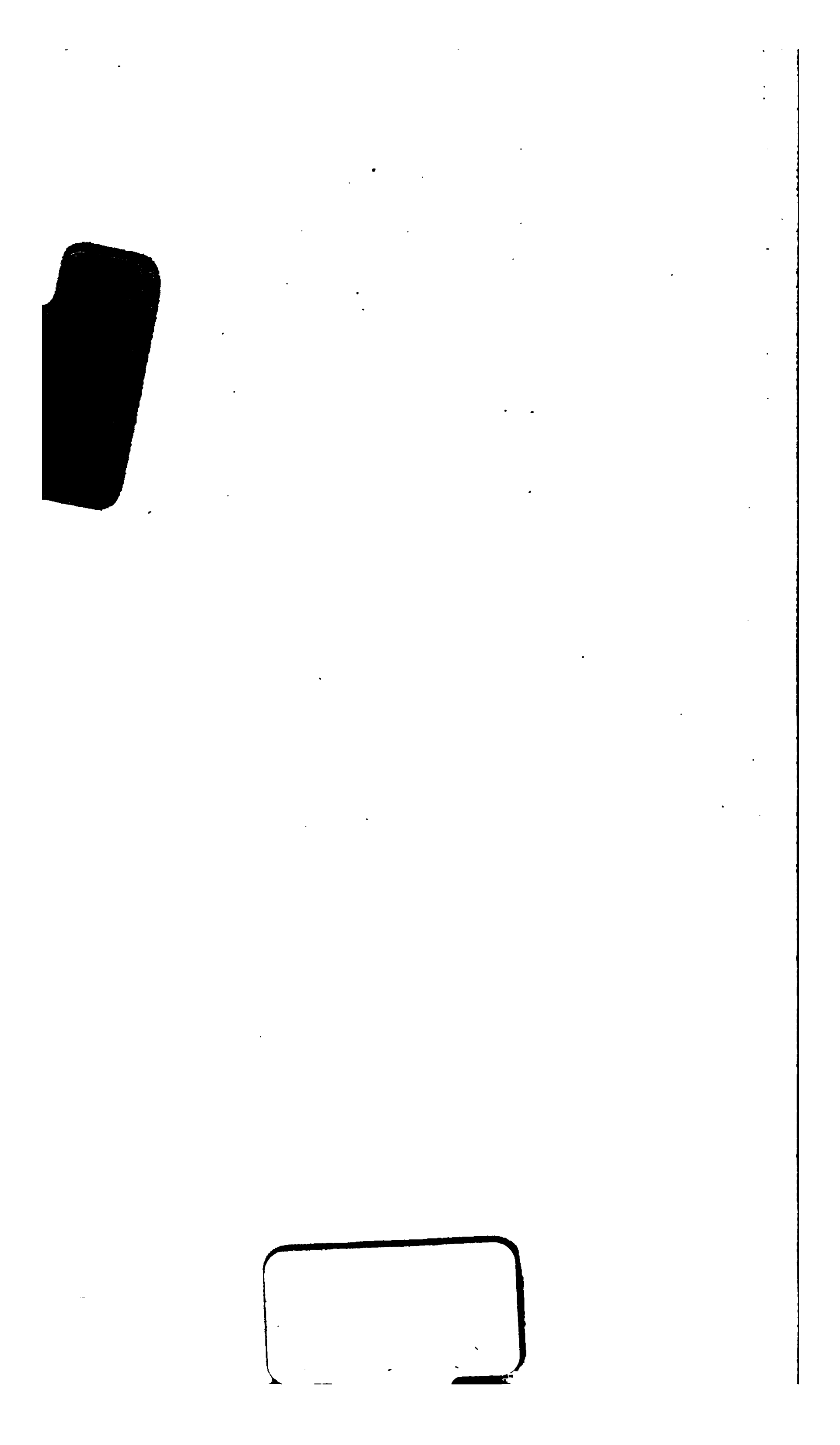






MÉMOIRES

DU

DUC DE SULLY.

II.

IMPRIMERIE DE MARCHAND DU BREUIL,
rue de la Harpe, n. 80.



HENRY IV

à l'âge de 48 ans.

MÉMOIRES

DU

DUC DE SULLY.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME DEUXIÈME.

A PARIS,

CHEZ ÉTIENNE LEDOUX, LIBRAIRE,

RUE GUÉNÉGAUD, N° 9.

1827.

LIVRE SIXIÈME.

SOMMAIRE DU LIVRE SIXIÈME.

Mémoires de 1593—1594. Conduite de Henri avec le pape, l'Espagne, la Ligue et les huguenots, après son abjuration. Autre trève. Artifices de l'Espagne. Attentat de Barrière contre la vie de Henri. Jésuites accusés à cet égard. Rosny commence à négocier avec l'amiral de Villars pour le détacher de la Ligue. Fécamp surpris par un moyen extraordinaire. Affaire pour ce fort. Plusieurs villes se rendent à Henri. Voyage de Rosny à Rouen. Détail de ses négociations avec Villars. Caractère de ce gouverneur. Rosny est employé par Henri à raccommoder le duc de Montpensier avec le comte de Soissons, et à rompre le mariage de celui-ci avec Madame. Il va voir la duchesse d'Aumale à Anet. Suite de ses négociations avec MM. de Villars, de Médavy et autres. Le traité avec Villars est conclu après bien des obstacles. Henri est reçu dans Paris. Circonstance de cette reddition. Traits de générosité et de clémence de ce prince. Accommodement de Villeroi. Troisième voyage de Rosny à Rouen. Villars en chasse les députés de l'Espagne et de la Ligue. Cérémonie avec laquelle Rouen se rend au roi. Conditions que met Rosny aux gratifications qu'il reçoit du roi. Villars vient trouver Henri. Trait de sa générosité. Lyon se soumet au roi malgré le duc de Nemours. Poitiers, Cambrai et autres villes en font autant. Prise de La Chapelle par les Espagnols. Commencement du siége de Laon. Affaires qui obligent Rosny à revenir à Paris. Entretien qu'il a avec le cardinal de Bourbon. Il retourne au siége de Laon. Suite de ce siége. Travaux et fatigues de Henri. Grand convoi des Espagnols défait par Biron. Rosny se trouve à ce combat. Mécontentement que Biron donne au roi. Les Espagnols tentent inutilement de jeter du secours dans Laon.

MEMOIRES

DU

DUC DE SULLY.

LIVRE SIXIÈME.

La cérémonie de l'abjuration du roi fut suivie d'une députation [1] du duc de Nevers à Rome,

[1] Clément VIII refusa de reconnaître et de recevoir le duc de Nevers comme ambassadeur, et voulut obliger les prélats français à aller se présenter devant le grand inquisiteur, prétendant que les évêques de France n'avaient pu absoudre le roi. De Thou blâme avec autant de raison la dureté du pape en cette occasion qu'il loue la fermeté, la prudence et toute la conduite du duc de Nevers, liv. 108. Voyez tome 2 des *Mém. de Nevers*, manuscrit de la bibliothèque du Roi; et dans les historiens ci-dessus, le détail des ambassades des ducs de Nevers et de Luxembourg, et les negociations du père Séraphin Olivari, de La Clielle, des abbés du Perron et d'Ossat, auprès du saint-père. Le pape fit encore long-temps attendre une absolution qu'il avait bien envie d'accorder, et reçut fort mal La Clielle qui lui présentait les lettres de Henri IV. Le père Séraphin, qui était présent, et qui s'aperçut bien que cette colère du pape n'était qu'une feinte, lui dit agréablement : « Saint-père, quand ce serait le diable qui vous demanderait « audience, s'il y avait espérance de le convertir, vous ne pour- « riez pas, en conscience, la lui refuser. » Ce qui fit sourire sa sainteté.

pour faire au pape, conjointement avec le cardinal de Gondi et le marquis de Pisany, les obéissances d'usage en pareil cas. Quoique ce changement fût un coup mortel pour la Ligue, les Espagnols et le duc de Mayenne ne se rendirent pas encore. Ils tâchèrent de persuader à leurs partisans qu'il leur restait des ressources capables de le rendre inutile; mais ils parlaient tous en ce moment contre leur sentiment; et cette feinte assurance ne tendait qu'à obtenir du roi des avantages plus considérables avant qu'il fût bien affermi sur le trône.

Ce n'est point là une simple conjecture, du moins quant au roi d'Espagne, puisqu'il est demeuré constant qu'il fit offrir au roi, par Taxis et Stuniga, un secours capable de réduire tous les chefs de la Ligue et le parti protestant, sans mettre à cette offre d'autre condition qu'une étroite alliance entre les deux couronnes, et une convention que le roi ne donnerait aucun appui aux rebelles des Pays-Bas. Philippe II jugeait de Henri par lui-même, et n'envisageait sa conversion que comme le principe d'un nouveau système politique, qui demandait qu'il trahît ses plus anciens engagemens. Il n'est peut-être pas inutile de faire ici une remarque sur l'Espagne; c'est que, quoiqu'elle ait fait jouer, soit du vivant, soit depuis la mort de Catherine de Médicis, mille ressorts dif-

férens, qu'elle ait changé de parti et d'intérêt toutes les fois qu'elle l'a jugé expédient pour profiter des divisions qui ont agité ce royaume, le corps des réformés est le seul vers lequel elle ne se tourna jamais. Elle a souvent et hautement protesté qu'elle n'avait jamais eu la moindre pensée de rechercher ni de souffrir leur alliance. C'est par une suite de cette même antipathie que les Espagnols ont constamment fermé l'entrée de leurs états à la nouvelle religion; et on ne saurait l'attribuer qu'aux maximes républicaines dont les religionnaires sont accusés d'être imbus.

Le roi, convaincu de plus en plus que, pour étouffer dans son royaume toute semence de schisme, il ne devait donner à aucune des différentes factions sujet de se vanter qu'elle disposait de son pouvoir, et que, pour réduire tous les partis, il n'en fallait épouser aucun, rejeta constamment les offres de l'Espagne, et celles que le duc de Mayenne lui fit faire à même fin; mais dans le même temps il se montrait prêt à traiter avec chacun des chefs ou des villes de la Ligue qui viendraient se rendre à lui, et de les récompenser à proportion de leur empressement et de leurs services. C'est dans ce sage milieu qu'il résolut de s'arrêter. Quoique sa dernière action l'eût uni de religion avec la Ligue, son aversion pour l'esprit de ce corps et pour les maximes par lesquelles il

s'était toujours conduit ne diminua point. Le seul nom de la Ligue suffisait encore pour allumer sa colère. Les catholiques ligueurs s'étant imaginé que l'abjuration de ce prince les autorisait à abolir dans quelques villes de leur dépendance les édits favorables aux réformés, le roi les y fit rétablir; et quoiqu'en quelques endroits ils eussent obtenu pour cela le consentement des huguenots mêmes, déterminés à acheter la paix à quelque prix que ce fût, parce que le parti protestant en murmura, Henri cassa tout ce qui s'était fait à cet égard [1], et témoigna que son intention était de tenir constamment la balance égale.

Le duc de Mayenne, voyant que cette dernière ressource, qu'il avait crue infaillible, lui manquait après toutes les autres, joua de son reste auprès des Parisiens, ses anciens amis, et ne négligea rien pour réveiller leur humeur mutine; mais, bien loin d'y réussir, il ne put les empêcher de faire éclater leur joie de ce qui venait de se passer à Saint-Denis. Ils parlaient publiquement de paix en sa présence même. Il eut le chagrin d'entendre pro-

[1] Le roi tint une assemblée des protestans à Mantes, le 12 décembre de cette année, et y déclara publiquement que son changement de religion n'en apporterait aucun dans les affaires des réformés. *Mém. de la Ligue*, tome 5. Et les calvinistes lui ayant fait plusieurs demandes, il leur dit qu'il ne pouvait les leur accorder, mais qu'il les tolérerait, t. 2, liv. 1, p. 164.

poser qu'il fallait envoyer des députés demander au roi une trève de six mois, et qu'on le forçât d'y donner son consentement. La trève accordée pour trois mois à Surêne[1] n'avait fait que donner du goût pour une plus longue.

Le roi donna audience aux députés en plein conseil. La plupart de ceux qui le composaient n'écoutant que leur jalousie contre le duc de Mayenne, qu'ils craignaient comme un homme qui tenait en main de quoi acheter la faveur et toutes les grâces, opinèrent qu'on ne devait avoir aucun égard à la demande des députés, se fondant sur ce que celui qui les envoyait persistait dans sa révolte contre le roi, même depuis son abjuration. Malgré la justice qu'il y avait à ne pas confondre le duc de Mayenne avec les Parisiens, je vis le moment où cet avis allait l'emporter; et certainement il ne pouvait produire qu'un fort grand mal. Je pris la parole, et j'insistai si fortement sur l'avantage de faire goûter au peuple, déjà revenu de ses premiers égaremens, la douceur d'une paix qui l'intéressât encore plus fortement en faveur du roi, que ce prince déclara qu'il accordait la trève qu'on lui demandait, mais pour les mois d'août, septembre et octobre seulement.

[1] Ou à la Villette, entre Paris et Saint-Denis, comme le marquent les *Mémoires de la Ligue*. La date en est du dernier juillet, et elle fut publiée le lendemain à Paris.

Dès le lendemain, il se fit à Saint-Denis un concours prodigieux de la populace de Paris. Le roi se montra plusieurs fois au peuple assemblé. Il assista publiquement à la messe. Partout où il portait ses pas, la foule se trouvait si grande, qu'il était quelquefois impossible de la percer [1]. Il s'élevait à tout moment un cri de *vive le roi*, formé par un million de voix ensemble. Tout le monde s'en retournait charmé de sa bonne mine, de sa douceur, et de cet air populaire qui lui était naturel. « Dieu le bénisse, disait-on la larme à l'œil, « et le veuille amener bientôt en faire autant dans « notre église de Notre-Dame! » Je fis remarquer au roi cette disposition du peuple à son égard. Tendre et sensible comme il était, il ne put voir ce spectacle sans une vive émotion.

Les Espagnols eurent recours à leurs subtilités ordinaires. D'Entragues vint me trouver un matin, et me dit qu'il venait d'arriver à Saint-Denis un Espagnol chargé de dépêches importantes de Mendoce, qui lui avait ordonné de s'adresser directement à moi, comme au seul homme qui avait

[1] « Ils sont, disait Henri IV, affamés de voir un roi. » *L'Étoile, ibid.* J'ai reçu un plaisant tour à l'église, écrivait-il à mademoiselle d'Estrées en cette occasion, ou dans une semblable : « Une vieille femme, âgée de quatre-vingts ans, m'est « venue prendre par la tête, et m'a baisé. Je n'en ai pas ri le « premier, demain vous dépolluerez ma bouche, etc. » *Recueil des lettres de Henri IV, ibid.*

connaissance des propositions que lui, Mendoce, avait fait faire au roi, il y avait déjà long-temps en Béarn, par le commandeur Moreau et le vicomte de Chaux. Cet Espagnol, qui s'appelait Ordoñès ou Nuñès, avait été domestique de d'Entragues, et avait passé de chez lui au service de Mendoce. D'Entragues entretenait commerce par son moyen avec l'ambassadeur espagnol près de la Ligue. Voilà ce que je compris sur le chapitre de cet homme par le récit vrai ou faux que m'en fit d'Entragues. Je ne me fiais pas beaucoup à cet émissaire espagnol, et guère plus à d'Entragues, dont je connaissais l'esprit brouillon. Je le reçus assez sèchement, parce que je ne doutai point que tout ceci ne fût un manége des Espagnols; mais d'Entragues parut si scandalisé que je soupçonnasse sa fidélité, et ajouta tant de choses sur la bonne foi de son Nuñès, que je consentis qu'il me l'amenât le soir de ce même jour. Le roi, à qui je donnai avis de la visite de d'Entragues, en eut la même opinion, et m'ordonna pourtant d'écouter l'envoyé.

D'Entragues ne manqua pas de revenir, accompagné de l'Espagnol, qui, après bien des discours assez vagues sur la joie qu'on avait eue à la cour d'Espagne de l'abjuration du roi, et des protestations infinies de bonne volonté que je n'avais pas lieu de croire fort sincères, me dit enfin

qu'il était chargé de proposer au roi le mariage de l'infante [1], avec quelques autres articles, sur lesquels il me déclara qu'il lui était défendu de s'expliquer avec d'autres personnes que le roi lui-même, auquel il me pria de le présenter. Henri ayant voulu l'entendre, je dis à Nuñès, sans aucun détour, que, venant d'un endroit fort suspect, il acheterai l'honneur d'ètre admis à l'audience de sa majesté par quelques précautions contre sa personne, peut-être un peu humiliantes. Il ne trouva rien de trop dur. Je commençai par le fouiller moi-même, ensuite je fis faire une recherche exacte sur toute sa personne par deux de mes valets de chambre, dont l'un, qui était tailleur s'en acquitta complètement. Il ne fut pas plus tôt entré dans l'appartement du roi, que je le fis mettre à genoux, tenant ses deux mains dans les miennes. Il n'ajouta rien aux propositions qu'il m'avait déjà faites; mais il parla de l'alliance des deux couronnes en termes si spécieux et si magnifiques, que le roi, qui, dans le commencement, l'écoutait à peine, ne put s'empêcher de goûter la proposition que lui fit l'Espagnol d'envoyer un homme de confiance, savoir de don Bernardin de Mendoce lui-même, s'il ne pouvait pas compter sur la vérité de tout ce qu'il venait de lui dire.

[1] Claire-Eugénie d'Autriche, seconde fille de Philippe II.

Cette députation, à laquelle on voulait donner un air mystérieux, n'était pas trop de mon goût, et encore moins le choix que sa majesté fit pour ce sujet de La Varenne[1], homme plein de vanité. Le roi, à qui j'exposai mes craintes, crut sauver toute apparence d'engagement et de négociation avec l'Espagne en ne chargeant La Varenne d'au-

[1] Il en sera encore parlé dans la suite de ces mémoires. Son nom est Guillaume Fouquet, celui de La Varenne lui vint du marquisat de La Varenne, en Anjou, qu'il acquit. Son premier office fut celui de cuisinier chez Madame; il excellait surtout à piquer les viandes. S'il est vrai que cette princesse, le rencontrant un jour après sa fortune, lui dit: « La Varenne, « tu as plus gagné à porter les poulets de mon frère qu'à pi- « quer les miens, » on en conclura que les moyens par lesquels il s'avança auprès du roi son maître ne sont pas des plus honnêtes. Il fut fait porte-manteau de ce prince, ensuite conseiller d'état et contrôleur-général des postes, et toujours fort avant dans la familiarité de Henri IV, qui lui donna des lettres de noblesse. La Varenne ayant mis un gentilhomme auprès de son fils : « Comment, lui dit ce prince, donner ton fils à un « gentilhomme, je comprends bien cela; mais donner un gen- « tilhomme à ton fils, c'est ce que je ne puis comprendre. » On raconte encore que, La Varenne ayant obtenu certaine grâce du roi, le chancelier de Bellièvre lui fit quelque difficulté; La Varenne dit au chancelier : « Monsieur, ne vous en faites pas « tant accroire : je veux bien que vous sachiez que, si mon « maître avait ving-cinq ans de moins, je ne donnerais pas « mon emploi pour le vôtre. » Voyez *d'Aubigné*, *généalogie de Sainte-Marthe*; *Mémoires de M. le duc d'Angoulême*; *Mémoires de Duplessis*; *Menagiana*, *etc.* *Cayet*, *ibid.*, tome 5, page 276, parle de l'ambassade de La Varenne en Espagne tout différemment de nos mémoires.

cun écrit, et en faisant servir de prétexte à son voyage le réglement de quelques limites sur la frontière d'Espagne. La Varenne n'eut pas plus tôt reçu son congé, qu'il fit parade de sa commission, trancha de l'ambassadeur, et se fit recevoir comme tel par Mendoce, qui de son côté enchérit encore sur les honneurs qu'exigeait La Varenne; ce qui produisit l'effet que les Espagnols avaient en vue. On crut quelque temps en Angleterre et en Allemagne que Henri avait recherché l'amitié du roi d'Espagne, et rompu l'alliance avec les puissances protestantes; d'où l'on aurait peut-être vu s'ensuivre une rupture éclatante, si le roi n'avait promptement pris les devans pour les persuader du contraire.

Une dernière ressource sur laquelle on comptait dans la Ligue, et qui faisait qu'on reculait toujours l'accommodement et l'éloignement des Espagnols, c'est l'horrible résolution de poignarder le roi, qu'elle avait su inspirer à un petit nombre de gens déterminés, dont elle avait renversé l'esprit par l'attrait des plus grandes récompenses, s'ils venaient à bout de leur entreprise; et, s'ils y succombaient, par l'espérance que leur action mériterait la couronne du martyre. La nature se révolte si violemment lorsqu'elle voit que ceux qui se vantaient d'être les soutiens de la religion font un abus si monstrueux de ce qu'elle

a de plus sacré, qu'il faudrait effacer ce trait de toutes les histoires, si d'ailleurs l'on n'était sûr qu'il n'y a aucune des religions qui prennent le nom de chrétiennes qui ne s'indigne qu'on puisse lui imputer d'autoriser un pareil dessein. On ne peut même sans crime en accuser ou un corps, ou un simple particulier, et l'on n'en a les preuves de fait les plus claires.

Le roi ne les eut[1] que trop fréquemment dans les voyages qu'il fit au sortir de Saint-Denis, à Châlons-sur-Marne, au fort de Gournay, à Brie-Comte-Robert, à Melun, et ensuite à Meulan et à Fontainebleau. Les moines surtout ont sur cet article une tache qu'ils n'effaceront pas facilement. Henri étant à Melun, pensa périr par la main des furieux qu'apostaient partout les jésuites et les capucins. Entre autres avis qui lui furent adressés sur ce sujet, il fut informé qu'un de ces scélérats était parti de Lyon[2] dans le dessein de

[1] Cayet, *Chronologie novenn.*, liv. 5, page 280, parle plus positivement de ces complots contre la vie de Henri IV. Morisot dit qu'un Flamand, nommé Avénius, vint à Saint-Denis dans le dessein de poignarder ce prince; que, voyant avec quelle dévotion il assistait à la messe, il se jeta à ses pieds, et lui demanda pardon; mais qu'ayant récidivé, il fut roué en 1593. Chap. 33.

[2] Pierre Barrière, ou La Barre, batelier d'Orléans. Davila rapporte ce fait un peu différemment, liv. 4. Les *Mémoires de*

venir le chercher pour l'assassiner. Heureusement, avant de partir, il exposa dans la confession son dessein à un prêtre, qui, effrayé de cette frénésie, en avertit un gentilhomme de Lyon [1]. Celui-ci partit précipitamment pour prévenir le meurtrier, et le désigna si bien au roi, sur le portrait que lui en avait fait le prêtre, qu'il fut reconnu à Melun au milieu de la foule : il confessa son crime, et en reçut le châtiment. Le roi était confus pour ses ennemis mêmes d'une méchanceté qui découvrait si bien le fond de leur cœur. Il se trouvait également alarmé de toutes ces entreprises sur sa personne, et gêné des précau-

la Ligue chargent grièvement en effet un jésuite de Paris et un capucin de Lyon, sans nommer ni l'un ni l'autre. De Thou dit formellement, liv. 107, que ce jésuite était le père Varrade, recteur du collége de Paris, et invective à cette occasion d'une manière sanglante contre toute cette société. Mézerai, liv. 62, en parle dans les mêmes termes.

[1] Ce fut le père Séraphin Banchi qui découvrit ce complot, et le gentilhomme qui partit de Lyon pour en avertir Henri IV, et qui reconnut Barrière à Melun, s'appelait Brancaléon. *Chronol. novenn.*, *ibid.* Henri IV, parlant de cet attentat au père Matthieu, son historien, lui dit que ce scélérat se trouva trois fois dans l'occasion de le tuer à la chasse, en cueillant des fruits d'un arbre, et dans l'église de Saint-Denis, et que Barrière, aussi-bien que Clément, était convenu avec ses complices d'envelopper dans son accusation une infinité de personnes innocentes, et en particulier plusieurs princes et seigneurs de France. *Matthieu,* tome 2, liv. 1, page 150.

tions qu'il était obligé de prendre : il m'en fit souvent les plaintes les plus amères.

Il se serait trouvé heureux si la conduite des catholiques de sa cour l'eût du moins consolé de celle des catholiques ligueurs; mais ils n'en avaient pas changé non plus que les autres, pour avoir vu le roi se faire catholique; et ils ne s'en croyaient pas moins en droit de l'assujettir à toutes leurs fantaisies. Ils souffraient impatiemment que le roi n'eût pas rompu tout commerce avec ses anciens serviteurs protestans : leur mécontentement éclatait à le voir seulement s'entretenir avec quelqu'un d'eux, surtout avec moi. La crainte que je ne le rentraînasse dans sa première croyance les touchait beaucoup moins que l'idée qu'ils avaient que je le portais dans ces entretiens à chercher un remède aux abus du gouvernement, et principalement au désordre des finances. Henri, qui ne se voyait pas encore au point de pouvoir parler en maître, eut la complaisance de fuir toute conversation particulière avec les huguenots. Il reprit ses conférences sur la religion avec les seuls catholiques, et les continua à Andresy, à Milly et autres lieux. Je profitai de cette conjoncture, et je demandai à ce prince la permission de faire un voyage à Bontin, où j'avais pour cinq à six mille écus de blé à vendre. En me l'accordant, sa majesté me dit qu'à mon retour elle verrait peut-

être plus clair dans ses affaires, et qu'elle pourrait m'en dire davantage.

J'arrivai avec mon épouse à Bontin, dans un temps où les denrées étaient de fort bon débit. Toutes les grandes villes, se hâtant de profiter de la trève pour remplir leurs magasins à tout événement, donnaient en échange l'argent que les Espagnols avaient répandu partout. Les pistoles d'Espagne étaient si communes en ce temps-là, qu'elles devinrent la monnaie la plus ordinaire dans le commerce.

J'avais à peine vendu la moitié de mes blés, qu'une lettre que le roi m'écrivit de Fontainebleau me rappela auprès de lui. Il avait décacheté en mon absence trois lettres à mon adresse, dont il n'avait pu tirer aucun éclaircissement, parce que deux de ces lettres, l'une de madame de Simiers [1], sœur de Vitry et grande amie de l'amiral de Villars, et l'autre de Lafond, étaient écrites en chiffres, et que la troisième, qui était d'un nommé Desportes, de Verneuil, ne marquait rien autre chose sinon que cet homme avait à m'entretenir sur une proposition que je lui avais faite dans mon abbaye de Saint-Taurin d'Évreux. Le roi, obsédé par les catholiques, ne put faire autre chose en ce moment que de me remettre les

[1] Louise de l'Hopital-Vitry, femme de Jacques de Simiers, grand-maître de la garde-robe du duc d'Alençon.

trois lettres dont je lui dis ensuite le contenu. Desportes était l'agent dont le baron de Medavy [1] avait résolu de se servir pour traiter de son accommodement et de la reddition de Verneuil. Pour la lettre de madame de Simiers et celle de Lafont, elles roulaient sur certaines facilités qui se présentaient de mettre Villars dans les intérêts du roi : mais les choses changèrent bien de face à son égard par la perte de Fécamp, qui fut si sensible à ce gouverneur qu'il rompit pour cette fois tout accommodement. J'en fus informé par de nouvelles lettres de madame de Simiers et de Lafont en réponse aux miennes, dans le moment que je me disposais à partir par ordre du roi pour entretenir Villars dans ses bonnes dispositions. Voici ce qui s'était passé à Fécamp; c'est un trait de hardiesse qui mérite de trouver place ici.

Lorsque ce fort fut pris par Biron sur la Ligue, il y avait dans la garnison qui en sortit un gentilhomme nommé Bois-Rosé [2], homme de cœur et de tête, qui remarqua exactement la place d'où on le chassait, et prenant ses précautions de loin,

[1] Pierre Rouxel, baron de Medavy, comte de Grancey, lieutenant-général en Normandie, et conseiller d'état, mort en 1617. Il était doué d'une force de corps singulière.

[2] N. de Goustiminil, ou Gousminil, sieur de Bois-Rosé. Voyez la *Chronologie novennaire*, liv. 5, page 94.

fit en sorte que deux soldats qu'il avait gagnés furent reçus dans la nouvelle garnison que les royalistes établirent dans Fécamp. Le côté du fort qui donne sur la mer est un rocher de six cents pieds de haut, coupé en précipice, et dont la mer lave continuellement la base à la hauteur d'environ douze pieds, excepté quatre ou cinq jours de l'année, où pendant la morte eau, la mer laisse à sec l'espace de trois ou quatre heures le pied de cette falaise, avec quinze ou vingt toises de sable. Bois-Rosé, à qui toute autre voie était fermée pour surprendre une garnison attentive à la garde d'une place nouvellement prise, ne douta point que, s'il pouvait aborder par cet endroit, regardé comme inaccessible, il ne vînt à bout de son dessein. Il ne s'agissait plus que de rendre la chose possible; et voici comment il s'y prit.

Il était convenu d'un signal avec les deux soldats gagnés, et l'un d'eux l'attendait continuellement sur le haut du rocher, où il se tenait pendant tout le temps de basse-marée. Bois-Rosé, ayant profité d'une nuit fort noire, vint avec cinquante soldats déterminés et choisis exprès parmi des matelots, et aborda avec deux chaloupes au bas du rocher. Il s'était encore muni d'un gros câble, égal en longueur à la hauteur de la falaise, et il y avait fait des nœuds de distance en distance,

et passé de courts bâtons pour pouvoir s'appuyer des mains et des pieds. Le soldat qui se tenait en faction, attendant le signal depuis six mois, ne l'eut pas plus tôt reçu, qu'il jeta du haut du précipice un cordeau, auquel ceux d'en bas lièrent le gros câble, qui fut guindé par ce moyen, et attaché à l'entre-deux d'une embrasure avec un fort levier passé par une agrafe de fer faite à ce dessein. Bois-Rosé fit prendre les devans à deux sergens dont il connaissait la résolution, et ordonna aux cinquante soldats de s'attacher de même à cette espèce d'échelle, leurs armes liées autour de leur corps, et de suivre à la file, se mettant lui-même le dernier de tous, pour ôter aux lâches toute espérance de retour. La chose devint d'ailleurs bientôt impossible; car avant qu'ils fussent seulement à moitié chemin, la marée, qui avait monté de plus de six pieds, avait emporté la chaloupe et faisait flotter le câble. La nécessité de se tirer d'un pas difficile n'est pas toujours un garant contre la peur, lorsqu'on a autant de sujet de s'y livrer. Qu'on se représente au naturel ces cinquante hommes suspendus entre le ciel et la terre au milieu des ténèbres, ne tenant qu'à une machine si peu sûre, qu'un léger manque de précaution, la trahison d'un soldat mercenaire, ou la moindre peur pouvait les précipiter dans les abîmes de la mer ou les écraser sur les

rochers; qu'on y joigne le bruit des vagues, la hauteur du rocher, la lassitude et l'épuisement, il y avait dans tout cela de quoi faire tourner la tête au plus assuré de la troupe; comme elle commença en effet à tourner à celui-là même qui la conduisait. Ce sergent dit à ceux qui le suivaient qu'il ne pouvait plus monter, et que le cœur lui défaillait. Bois-Rosé, à qui ce discours était passé de bouche en bouche, et qui s'en apercevait parce qu'on n'avançait plus, prend son parti sans balancer. Il passe par-dessus le corps de tous les cinquante qui le précèdent, en les avertissant de se tenir ferme, et arrive jusqu'au premier, qu'il essaie d'abord de ranimer. Voyant que par la douceur il ne peut en venir à bout, il l'oblige, le poignard dans les reins, de monter, et sans doute que, s'il n'eût obéi, il l'aurait poignardé et précipité dans la mer. Enfin la troupe, après toute la peine et le travail qu'on s'imagine, se trouva au haut de la falaise un peu avant la pointe du jour, et fut introduite par les deux soldats dans le château, où elle commença par massacrer sans miséricorde le corps de garde et les sentinelles. Le sommeil livra presque toute la garnison à la merci de l'ennemi, qui fit main-basse sur tout ce qui résista, et s'empara du fort.

Bois-Rosé donna aussitôt avis à l'amiral de Villars de ce succès presque incroyable, et il crut

que la moindre gratification à laquelle il devait s'attendre était le gouvernement de cette citadelle, qu'il avait si bien acheté. Cependant il lui revint que Villars, ou plutôt le commandeur de Grillon [1] songeait à l'en chasser. Dans le premier transport de colère que lui causa cette injustice, il remit le château de Fécamp au roi, dont il venait d'apprendre la conversion. A cette nouvelle, Villars rompit la négociation qu'il avait permis à madame de Simiers et à Lafont d'entamer en son nom, et il envoya investir Fécamp. Bois-Rosé, qui se sentait trop faible, appela à son secours le roi, qui s'achemina dans l'instant vers Dieppe, et vint loger à Saint-Valery, en Caux. Les trois mois de suspension étaient finis lorsque se fit cette hostilité; mais le roi s'était porté à la prolonger de deux ou trois mois, sur la représentation que lui avait fait faire le duc de Mayenne, qu'il lui fallait un temps plus considérable pour régler une affaire aussi importante que son accommodement et celui de la Ligue. Il ne manqua pas de crier contre le roi à l'infraction, et il fit partir le comte de Belin, gouverneur de Paris, pour lui en porter ses plaintes. Belin vint à Saint-Valery, et s'acquittant de sa commission, il demanda encore au roi une prolongation de trève pour trois mois, temps nécessaire au duc de Mayenne pour faire con-

[1] Thomas Berton, gouverneur de Honfleur, frère de Grillon.

naître ses dernières intentions à Rome et à Madrid, où il avait envoyé pour ce sujet le cardinal de Joyeuse et Montpezat [1]. Le roi, qui vit qu'on ne cherchait qu'à l'amuser, rejeta les propositions du comte de Belin; et, sans vouloir l'entendre davantage sur un violement qui devait être imputé en première cause à ses ennemis, il s'avança droit à Fécamp, obligea les troupes de Villars de se retirer, et pourvut abondamment cette forteresse de tout ce qui était nécessaire pour sa sûreté.

De retour à Mantes, le roi apprit que le marquis de Vitry [2] était disposé à le recevoir dans Meaux. Pour seconder les bonnes intentions de ce gouverneur, sa majesté vint à Lagny, où tout fut réglé de manière qu'elle fit une entrée solennelle dans Meaux [3], le premier jour de l'année

[1] François, le second des sept fils de Guillaume de Joyeuse; Henri Desprez, sieur de Montpezat.

[2] Louis de l'Hopital, marquis de Vitry.

[3] Le duc de Mayenne ayant fait faire des reproches à Vitry de ce qu'il l'avait trahi en livrant Meaux au roi, Vitry répondit à son envoyé : « Vous me pressez trop, vous me ferez à la fin « parler en soldat. Je vous demande si un larron, ayant volé « une bourse, me l'avait donnée en garde, et si après, reconnaissant le vrai propriétaire, je lui rendais la bourse, et refusais de la donner au voleur qui me l'aurait confiée, aurais-je, à votre avis, fait acte mauvais et de trahison? Ainsi « est-il de la ville de Meaux. » Mémoire pour l'*Histoire de France*, tome 2.

1594; et cet exemple fut suivi bientôt après par La Châtre [1], pour les villes d'Orléans et de Bourges.

La trève étant finie, le roi alla faire le siége de la Ferté-Milon. Je voulais profiter de ce temps pour achever les affaires qui m'avaient conduit à Bontin; mais sa majesté me commanda d'aller faire la revue de quelques bataillons suisses à Montereau. Je mandai à madame de Rosny de se trouver en cet endroit, d'où je la ramenerais à Mantes. Elle m'y attendit inutilement: deux jours avant celui où je devais aller faire cette revue, je reçus de nouvelles dépêches de madame de Simiers et de Lafont, qui me mandaient que, l'homme (c'était M. de Villars) étant apaisé, rien n'empêchait qu'on ne reprît le projet rompu. Le roi jugea cette affaire assez conséquente pour ne pas différer d'un moment. Le comte de Chaligny [2] venait d'arriver à l'armée avec un passe-port pour Paris. Il avait prié le roi de lui donner un gentilhomme de confiance pour le conduire dans cette ville. Sa majesté jugea à-propos que je profitasse de cette double occasion de connaître plus particulièrement les dispositions du duc de Mayenne et de la Ligue, et de me rendre sûrement à Rouen.

[1] Claude de La Châtre.

[2] Henri de Lorraine, comte de Chaligny, de la branche de Mouy.

J'accompagnai donc le comte de Chaligny jusqu'à Paris, d'où, après une entrevue avec le duc de Mayenne, je me rendis par Louviers chez le sieur de Saint-Bonnet, à deux lieues de Rouen. Ayant donné de cet endroit avis de mon arrivée aux entremetteurs, on me vint prendre la nuit du lendemain, et l'on m'introduisit dans le fort de Sainte-Catherine, où le capitaine Boniface me reçut et me traita splendidement en attendant l'amiral de Villars, qui vint lui-même le soir, suivi d'un seul laquais, comme de mon côté je n'avais qu'un seul valet de chambre avec moi. Nous ne nous séparâmes qu'après un entretien de deux heures, qui me laissa entièrement satisfait des sentimens de ce gouverneur. Cette entrevue se passa avec un fort grand secret. Outre que les gouverneurs des principales villes royalistes des environs de Rouen n'auraient pas manqué de traverser la négociation par jalousie et par intérêt, et que peut-être ils auraient fait pis, comme ils firent en effet sitôt qu'ils purent en soupçonner quelque chose, il y avait dans tout ce canton plusieurs troupes ligueuses et étrangères dont Villars n'était pas entièrement le maître, et il s'y en pouvait joindre en peu de temps un assez grand nombre pour le faire repentir de sa démarche.

Je passai cinq jours entiers dans le fort de Sainte-

Catherine avec le même secret. J'eus de fréquentes conférences avec Villars. Nous touchâmes les principaux points de son accommodement. La plus grande difficulté ne roulait pas sur l'intérêt : il cherchait moins à satisfaire des vues mercenaires qu'à se convaincre qu'en traitant avec lui, le roi ne songeait pas simplement à gagner une capitale de province, mais à s'attacher un homme qui se sentait autant de disposition que de talens à le bien servir. On a vu ci-devant quelle idée Villars avait conçue du roi. Sitôt que mes discours l'y eurent confirmé, je pus regarder son traité comme fort avancé; mais alors je ne pouvais pas aller plus loin, n'ayant point par écrit les pouvoirs nécessaires pour consommer l'affaire.

Pour achever de faire connaître ce gouverneur, tout ce qui paraissait de lui avait rapport à l'une ou à l'autre des deux qualités qui dominaient dans son caractère, ou était produit par leur mélange. Ces deux qualités étaient la valeur et la droiture. La première rend le cœur élevé, généreux, plein d'une fierté noble et naturelle, qui n'est autre chose que le sentiment de ce que nous valons ; sentiment qui ne tient rien de la basse vanité et de l'affectation à se perdre dans la sotte admiration de soi-même. La seconde fait qu'on est sincère et vrai, incapable d'artifice et de surprise, prêt à se rendre à la raison et à la justice. Celui

qui les unit toutes deux a rarement d'autre défaut que la promptitude d'un premier mouvement de colère. Tel était Villars, et on s'en apercevra aisément dans tout ce qui me reste à dire de lui. La nature ne l'avait pas fait pour être long-temps ennemi d'un prince avec lequel il avait tant de conformité dans l'humeur. La seule différence entre eux était que Henri, par de continuelles réflexions sur les effets de la colère, par l'usage d'une longue adversité, par la nécessité de se faire des partisans, enfin par la trempe d'un cœur tourné vers la tendresse, avait converti ces premiers transports si bouillans en de simples mouvemens [1] qui les marquaient sur son visage, dans son geste, et plus rarement dans ses paroles.

[1] Voici une anecdote tirée des mémoires de la vie du président de Thou qui prouve ce que l'auteur dit ici du caractère de Henri IV, et qui a aussi rapport à ce qui a été dit ci-devant au sujet du siége de Rouen. « Un jour que Grillon vint « dans le cabinet du roi pour s'excuser là-dessus (sur le re- « proche qu'on lui faisait que ses fréquentes allées et venues « pour négocier avec l'amiral lui avaient donné l'occasion et « les moyens de faire cette furieuse sortie dont il a été parlé), « il passa des excuses aux contestations, et des contestations « aux emportemens et aux blasphèmes. Le roi, irrité de ce « qu'il continuait si long-temps sur le même ton, lui commanda « de sortir; mais comme Grillon revenait à tous momens de « la porte, et qu'on s'aperçut que le roi pâlissait de colère et « d'impatience, on eut peur que ce prince ne se saisît de l'épée « de quelqu'un, et qu'il n'en frappât un homme aussi inso-

Le roi venait d'arriver à Chartres [1], qu'il avait choisi pour la cérémonie de son sacre [2], lorsque

« lent. Enfin s'étant remis, après que Grillon fut sorti, et se « tournant du côté des seigneurs qui l'accompagnaient, et « qui, avec de Thou, avaient admiré sa patience, après une « brutalité si criminelle, il leur dit : La nature m'a formé co- « lère, mais depuis que je me connais, je me suis toujours tenu « en garde contre une passion qu'il est dangereux d'écouter. « Je sais par expérience que c'est une mauvaise conseillère : « et je suis bien aise d'avoir de si bons témoins de ma modé- « ration. Il est certain que son tempérament, ses fatigues con- « tinuelles, et les différentes situations de sa vie, lui avaient « rendu l'âme si ferme, qu'il était beaucoup plus le maître de « sa colère que de sa passion pour la volupté. On remarqua « que durant la contestation de Grillon le maréchal de Biron, « qui se trouva chez le roi, et qui était assis sur un coffre, « faisait semblant de dormir; que plus elle s'échauffait, et que « les voix s'élevaient, plus il affectait de dormir profondé- « ment ; quoique Grillon se fût d'abord approché de lui pour « l'injurier, et qu'il lui criât aigrement aux oreilles qu'il n'était « qu'un chien galeux et hargneux. La compagnie fut persuadée « qu'il n'avait affecté ce profond sommeil qu'afin de ne se « point commettre avec un emporté et un furieux : ce qu'il « eût été contraint de faire, pour peu qu'il eût paru éveillé. « On crut encore qu'il avait voulu laisser au roi toute la fa- « tigue de la conversation. »

[1] Le 17 février 1594.

[2] Contre une ordonnance assez frivole des états de Blois, que cette cérémonie est nulle, à moins qu'elle ne soit faite dans la ville de Reims. Il fut décidé que ce serait Nicolas de Thou, évêque de cette ville, qui sacrerait sa majesté, et non l'archevêque de Bourges, qui prétendait à cet honneur comme grand-aumônier, et qu'on se passerait de la sainte Ampoule. Voyez cette cérémonie décrite dans les historiens.

je le rejoignis pour l'instruire de mon voyage, et lui demander un plein pouvoir. Je comptais repartir incontinent, et je ne m'attendais pas à me voir retenu près de lui dix ou douze jours comme je le fus. Il s'agissait de la réconciliation du comte de Soissons et du duc de Montpensier, dont l'inimitié avait pris naissance à l'occasion des prérogatives de leur rang de princes du sang, et s'était fortifiée en dernier lieu par leur concurrence aux mêmes charges, aux mêmes gouvernemens, et de plus à la même maîtresse, Madame, sœur du roi. Le duc de Montpensier était, sans contredit, le plus avant dans les bonnes grâces du roi, et le mieux partagé du côté de la fortune. Ses biens étaient immenses. Il parut au sacre avec une suite de quatre ou cinq cents gentilshommes, tandis que son rival pouvait à peine en entretenir dix ou douze. Mais celui-ci lui était supérieur quant à un point : c'est que tout pauvre qu'il était, sans place et sans gouvernement, et mal voulu du roi, surtout depuis son échappée de Rouen, il possédait le cœur de la princesse, que rien n'avait pu refroidir à son égard. La comtesse de Guiche [1] était le dépositaire de tous leurs secrets et leur commune messagère, lorsqu'ils ne pouvaient se

[1] La même qui avait été maîtresse de Henri IV ; mais elle était devenue fort grosse, grasse et rouge de visage. *Journal du règne de Henri III*, tome 1, page 270.

voir. Elle avait si bien échauffé cette liaison, qu'elle leur avait fait signer à tous deux une promesse de mariage que la seule difficulté des temps les empêchait de mettre à exécution.

Sa majesté souhaitait si passionnément de pouvoir raccommoder les deux princes de son sang, que cette considération l'emporta sur celle du traité avec Villars. Elle n'eut aucun égard à mes instances, ni au danger que je lui faisais envisager dans le retardement : il fallut que je me déterminasse à entreprendre cette difficile réconciliation conjointement avec l'évêque d'Évreux, sur lequel le roi avait d'abord jeté les yeux, mais qu'il ne trouvait pas capable de faire réussir seul une affaire si délicate. Il est vrai que je m'étais toujours conservé une grande part dans la confidence du comte; mais je connaissais son esprit hautain et dédaigneux, que la seule crainte de paraître déférer à un rival qui lui était supérieur porterait non-seulement à se raidir dans ses prétentions, mais peut-être encore à en former de nouvelles. Je n'ennuierai point par le récit de nos contestations, des refus et des mauvaises humeurs que nous eûmes à essuyer : nous fûmes plus d'une fois près d'abandonner la partie. Cependant, à force de raisons tirées de la volonté et de la satisfaction du roi, avec beaucoup de patience, de prières et d'importunité, nous parvînmes à faire

consentir les deux princes à se voir et à s'embrasser. Je ne garantis pas que le cœur ait jamais eu beaucoup de part à cette démarche : je me donnai bien de garde de discuter l'article de l'amour et du mariage, qui, demeurant indécis, laissait entre eux la principale semence de division, mais qui me parut un obstacle absolument insurmontable.

J'étais fort satisfait d'avoir réussi sans toucher cet article; et je ne voyais plus rien qui m'empêchât de me rendre à Rouen. Je n'en étais pas où je pensais. Le roi n'avait paru si fort empressé pour le raccommodement des deux princes que pour arriver à un second point qu'il désirait encore plus passionnément; et ce second point était précisément celui que j'avais cru devoir mettre si prudemment de côté, le mariage de Madame, sa sœur : pour comble, ce fut encore moi sur lequel sa majesté s'arrêta pour amener la chose à son but. Je fus donc chargé de nouveau de retirer la promesse de mariage dont il vient d'être parlé, afin que, cet obstacle étant levé, le roi, résolu de gratifier en tout le duc de Montpensier, employât ensuite son autorité pour lui mettre la princesse entre les bras, et par là se vit enfin délivré de la crainte de voir conclure un mariage, qui, tout clandestin qu'il eût été, ne l'en aurait pas moins embarrassé, le comte de Soissons se rendant son

héritier malgré lui, et se servant contre lui de ses propres biens. Si de ce mariage il provenait des enfans, comme on ne pouvait guère en douter, autre sujet d'inquiétude pour sa majesté, qui n'en avait point.

Il me prit un frémissement lorsque le roi me donna un pareil ordre. Je voulus encore lui rappeler que Villars allait s'engager pour toujours avec les ennemis, aussi bien que Medavy et plusieurs autres gouverneurs de Normandie, si je n'accourais promptement dans tous ces endroits. C'était une chose résolue : le roi ne m'écouta point; et il ne m'accorda que ce que je lui demandais pour pouvoir réussir; je veux dire qu'il ne donnerait aucun lieu de soupçonner qu'il m'eût chargé de cet emploi, et qu'il me laisserait le choix des moyens.

Lorsque je fus seul, et que je fis réflexion à la commission que je venais de recevoir, j'avoue que je me retrouvai dans le dernier embarras. De l'humeur dont je connaissais madame Catherine, à qui il s'agissait d'arracher cet écrit, je sentais bien que toute l'éloquence humaine n'était pas capable de lui faire goûter les desseins du roi sur sa personne. Quelle apparence d'aller proposer à une femme et à une princesse de renoncer à un amant qu'elle aime pour se livrer à un autre qu'elle hait? Il ne restait donc de ressource qu'en

la trompant. Pour cela, je me dis à moi-même que, si ce n'était pas selon son cœur que je la trompais, c'était du moins pour ses intérêts, et pour détourner les malheurs que l'irrégularité de sa conduite pouvait attirer sur le royaume et la personne du roi; qu'elle m'en aurait un jour obligation elle-même; que je l'empêchais par un innocent artifice de perdre sa fortune avec l'amitié du roi son frère. Malgré tout ce que ces raisons avaient de spécieux, il fallait toujours que je convinsse que je n'agissais pas avec elle de bonne foi; et cette idée me faisait de la peine. Si je m'y déterminai, ce fut par l'impossibilité de réussir autrement, et par l'espérance qu'un jour j'en obtiendrais le pardon d'elle-même, en la faisant convenir qu'en cela je lui avais rendu un service réel. Pour le comte, outre que je n'avais point à m'adresser à lui, et que je ne lui étais que très-peu attaché, les égards que je devais à sa personne n'étaient plus à compter pour rien, puisqu'ils étaient contraires à l'utilité publique, et à ce qu'exigeait de moi le service du roi. Toute cette affaire m'a dans la suite causé des chagrins dont il semble que ma répugnance et mes scrupules auraient dû me préserver.

Je trouvai ensuite une autre difficulté. Je voyais fort rarement Madame, à cause de mes occupations continuelles, et je la connaissais assez pour

ne pas douter que, de quelque manière que je m'y prisse pour en obtenir la pièce dont il était question, l'assiduité que je lui témoignerais ne manquerait pas de faire naître aussitôt dans son esprit naturellement défiant des soupçons qui la mettraient en garde contre tout ce que je pourrais lui dire ou lui faire dire. Je cherchai à faire en sorte qu'elle me prévînt elle-même. Je me servis pour cela des deux du Perron, que je savais être d'humeur, surtout le jeune, à faire leur cour aux grands aux dépens d'un secret. Je n'avais pas une aussi grande liaison avec celui-ci qu'avec l'évêque d'Évreux; mais on ne risque rien à compter sur la bonne opinion qu'ont tous les hommes de leur mérite; sur cet article, ils commencent toujours par être leur dupe à eux-mêmes. J'allai donc trouver le jeune du Perron; je le flattai, je m'insinuai dans son esprit par de fausses confidences; il se regarda comme un homme important, et crut par vanité tout ce que je lui disais. Lorsque je le vis enivré de son amour-propre, je lui dis avec toutes les marques de la plus parfaite sincérité, et en exigeant même avec serment un secret que j'aurais été bien fâché qu'il m'eût gardé, que le roi m'avait confié ses intentions au sujet de Madame; qu'il était résolu de la faire épouser à M. le comte; que quelques petites difficultés qui restaient encore à aplanir avaient empêché sa

majesté de rendre là-dessus sa volonté publique. Je ne donnai que deux jours à du Perron pour se décharger d'un fardeau si pesant, de manière qu'il fit passer ma nouvelle jusqu'à madame Catherine. En effet, il en fit la confidence presque dans le moment à M. de Courtenay[1] et à deux autres des plus intimes confidens du comte de Soissons, auquel il coururent l'apprendre, et celui-ci à Madame et à la comtesse de Guiche.

J'avais compté que la princesse, flattée par une si agréable espérance, ferait vers moi les premières avances, et je ne me trompai point. Étant allé prendre congé d'elle en homme prêt à entreprendre un long voyage, j'eus la preuve complète de la fidélité de du Perron. Madame ajouta beaucoup à la distinction avec laquelle elle me recevait ordinairement; et la comtesse de Guiche, qui ne voulut rien perdre d'une occasion si favorable, après quelques discours indifférens de ma part, se hâta de mettre sur le tapis l'article des amours de la princesse et du comte, qui était présent; et m'embrassant dans un transport de bonne amitié : « Voici, dit-elle aux deux amans, un homme « qui pourrait vous servir dans vos desseins. » Madame reprit la parole, et me dit que je savais bien que M. le comte et elle avaient toujours eu beaucoup d'amitié pour moi, et qu'elle me serait

[1] Gaspard de Courtenay.

sensiblement obligée de lui aider à rentrer dans les bonnes grâces du roi son frère. Elle ne me dit que ce peu de paroles, et elle laissa le soin de m'en dire davantage à cet air gracieux et engageant qu'elle savait mieux prendre que femme du monde quand elle le voulait. Je fis semblant d'en être gagné. Après avoir remercié la princesse comme je le devais, j'ajoutai que, si je pouvais compter sur la discrétion des personnes qui m'écoutaient, je leur apprendrais plusieurs choses qui ne leur seraient pas indifférentes. Le secret ne coûte rien à promettre aux femmes, qui sont accusées de le garder si mal. On le promit. On y ajouta le serment; et on en fit mille : mais je n'avais pas envie de m'ouvrir davantage pour cette fois; je leur demandai un délai de trois jours avant que de leur confier le reste. On m'aida à trouver un prétexte pour remettre le voyage de Rouen, et je pris congé de la compagnie, qui attendit impatiemment le terme que j'avais marqué.

Je retournai ponctuellement au bout de trois jours. Je me fis encore presser long-temps; enfin, feignant de céder à l'importunité de ces deux dames, je leur dis qu'ayant plusieurs fois sondé le roi sur le mariage en question, il m'avait d'abord montré quelque éloignement d'y consentir, sans vouloir s'expliquer davantage avec moi; que je l'avais tant pressé de m'ouvrir son cœur sur ce

suites, qu'enfin il m'avait avoué que, loin de sentir aucune répugnance à conclure cette union, il la trouvait bien assortie; qu'il aurait été ravi qu'au défaut d'enfans de son côté, il pût en avoir de sa sœur et d'un prince de son sang, qu'il regardait comme les siens propres; que le caractère doux et paisible du comte de Soissons et de Madame était fort de son goût; mais qu'il sentait toujours qu'il avait de la peine à oublier que le comte eût cherché à le tromper et à obtenir sa sœur sans son aveu. Ce discours, dont j'avais concerté toutes les paroles, fit son effet. Ces trois personnes commencèrent à convenir qu'elles auraient pu agir autrement qu'elles n'avaient fait, et à s'entr'accuser du conseil qui avait conduit cette affaire avec tant d'indépendance. Je pris ce moment, que j'attendais, pour leur faire connaître que je croyais ce mal tout-à-fait facile à réparer; que le roi étant naturellement bon et facile à oublier le passé, il ne s'agissait que de tenir avec lui une conduite tout opposée; le rechercher, paraître dépendre uniquement de lui, le laisser le maître de leurs personnes; enfin, et c'était là le grand point, lui sacrifier l'engagement par écrit que les deux amans s'étaient donné, comme étant ce qui l'avait le plus aigri, et ne pas craindre d'y ajouter une déclaration, même écrite, par laquelle ils renonçaient tous les deux à s'épouser, s'ils n'avaient son con-

sentement; que je croyais pouvoir leur assurer qu'après cette complaisance de leur part, il ne se passerait pas trois mois sans qu'ils le vissent prévenir lui-même leurs désirs et cimenter leur union.

On n'eut aucune peine à me croire, et le sacrifice de la promesse de mariage fut arrêté sur l'heure, peut-être parce qu'on regardait cet écrit comme inutile tant que le roi, devenu maître absolu dans son royaume, ne l'agréerait point. La comtesse de Guiche dit qu'elle l'avait laissé en Béarn, et se chargea de le faire venir incessamment. On ne se rendit pas si facilement sur la déclaration que je demandai ensuite; et sans laquelle il ne servait en effet de rien d'avoir retiré l'écrit, que les parties intéressées pouvaient rétablir à leur gré. Ce fut cette raison-là même que je fis valoir; et je les fis convenir que sans cela sa majesté ne pouvait ni ajouter beaucoup de foi à leur sincérité, ni être persuadée de leur obéissance. Cet article fut fortement débattu, et lorsqu'à force de remontrances j'eus obtenu enfin cette déclaration par laquelle Madame et le comte annulaient toutes les promesses données ci-devant, se déliaient mutuellement de tout engagement, et se soumettaient à la seule volonté du roi, les conséquences de cet écrit leur parurent trop fortes, et l'on eut recours à un tempérament, sans lequel

vraisemblablement la chose en serait demeurée là. Ce tempérament fut que je me rendrais le dépositaire de la déclaration ; et que jamais elle ne sortirait de mes mains, pas même pour passer dans celles du roi. Heureusement on n'ajouta pas que je la rendrais à Madame, si les choses tournaient autrement qu'elle ne comptait. Je donnai ma parole d'honneur, dont on se contenta ; et la déclaration me fut remise en bonne forme, signée de Madame et du comte, et scellée de leurs armes. Le roi, qui n'avait osé se flatter que je réussirais, trouva qu'il manquerait toujours quelque chose à sa joie tant qu'il n'aurait pas cet écrit en son pouvoir ; il m'en fit à plusieurs reprises les plus fortes instances, et il ne cessa de me le demander que quand il eut connu par mes refus que je faisais marcher ma parole avec l'obéissance que je lui devais. Comme l'effet ne suivit point les belles espérances que j'avais données aux deux amans, on s'attend bien qu'ils ne me pardonnèrent pas la tromperie que je venais de leur faire. La suite de ces mémoires en instruira.

Après la conclusion de cette affaire, dont le souvenir m'a toujours été désagréable, je ne m'occupai plus que de mon voyage à Rouen. Je craignais avec raison qu'un si long retardement n'eût entièrement rompu mes premières mesures avec l'amiral de Villars. J'obtins carte-blanche du

roi[1], pour conclure non seulement avec ce gouverneur, mais encore avec tous les autres gouverneurs et officiers de la province. Desportes arriva comme j'allais partir; il m'arrêta encore. Il venait de la part du baron de Medavy prier l'évêque d'Évreux de lui prêter pour quelques momens sa maison de Condé, et m'engager à passer par cet endroit pour m'aboucher avec lui sur les conditions de son traité et de celui de Verneuil. Je partis de Chartres, et vins coucher à Anet, où madame d'Aumale me sollicitait instamment depuis longtemps d'aller la voir.

Cette dame, plus avisée que son mari, le conjurait sans cesse de quitter la Ligue et de se donner au roi. Outre le devoir et la sûreté, elle trouvait dans cette démarche son propre intérêt; les affaires domestiques du duc d'Aumale[2] étant si dérangées, qu'il était menacé d'une ruine prochaine, et qu'il ne pouvait l'éviter qu'en se faisant accorder les avantages dont jouissent en cette occasion ceux qui rentrent des premiers dans le devoir. Je descendis à Anet dans une auberge;

[1] Le duc de Sully d'aujourd'hui possède l'original de ce plein pouvoir, et ceux de plusieurs lettres de Maximilien de Béthune à ce sujet.

[2] Charles de Lorraine, duc d'Aumale, mort en 1631, retiré à Bruxelles. Sa femme était Marie de Lorraine, fille de René, duc d'Elbeuf.

et, pendant qu'on m'y apprêtait à souper, j'allai voir madame d'Aumale, suivi d'un seul page. La joie éclata sur le visage de cette dame dès qu'elle m'aperçut. Elle y ajouta toutes les grâces d'un accueil caressant; et, pour ne pas perdre un temps précieux, elle me prit par la main, et, me faisant parcourir avec elle ces galeries et ces beaux jardins qui font d'Anet un lieu enchanté, elle ne m'entretint que de la passion qu'elle avait de voir son mari dans l'obéissance due à son souverain, et des conditions qu'il voulait y mettre. Je laisse toutes les propositions approuvées et rejetées entre nous deux. Jusque-là je n'avais rien vu qui ne fît honneur au maître d'une maison vraiment royale, et j'aurais ignoré l'état déplorable où il était réduit, si la duchesse ne m'avait prié, et, pour ainsi dire, violenté, de demeurer à souper et à coucher chez elle. Après un repas attendu fort long-temps, et aussi mauvais que mal servi, je fus conduit dans une chambre fort vaste et toute reluisante de marbre, mais si dénuée et si froide, que, ne pouvant ni m'échauffer ni m'endormir dans un lit où de courts et étroits rideaux de taffetas, une simple couverture fort légère et des draps moites, pouvaient transir même au milieu de l'été, je pris le parti de me relever. Je comptais me dédommager en faisant un grand feu, mais je ne trouvai pour tout bois à brûler

que du houx et du genièvre vert, qu'il fut impossible d'allumer. Je passai la nuit entière dans ma robe de chambre, ce qui me tint éveillé de fort grand matin. Je quittai avec plaisir un si méchant gîte, et j'allai retrouver mes gens, dont le moindre avait fait beaucoup meilleure chère, et bien mieux passé la nuit que son maître.

Je réparai cette fatigue à Condé, où je trouvai toutes sortes de commodités. En y arrivant, je me mis dans un fort bon lit, attendant Medavy, qui ne devait venir que sur le midi. Medavy en usa d'abord suivant l'idée où l'on est qu'en pareille conjoncture le plus petit seigneur est en droit de se faire valoir dix fois plus qu'il ne vaut. Il remplit parfaitement son personnage par un air de fausse défiance, et une supériorité affectée avec laquelle il crut bien avancer ses affaires. Je contrastai avec sa vanité par une franchise qui le démonta. Je lui dis tout uniment que, s'il attendait que les villes eussent fait leur accord, son sacrifice diminuerait tout d'un coup de plus de la moitié de son prix, lui qui n'avait que Verneuil à proposer, et que peut-être on ne voudrait plus après cela l'écouter, ni lui rien accorder du tout. Ma sincérité força la sienne : il se montra plus raisonnable, et nous fûmes bientôt d'accord. Il me pria seulement que la chose ne fût rendue publique qu'à la fin de mars, parce qu'il s'était en-

gagé avec M. de Villars de ne rien faire que de sa participation. Il chargea Desportes de venir avec moi à Rouen, pour rendre cette déférence au gouverneur, et en même temps pour voir si je finirais avec Villars, dont l'accommodement entraînait le sien, et en quelque sorte nécessairement.

Le lendemain je vins coucher à Louviers, d'où ayant fait savoir mon arrivée à l'amiral de Villars, il envoya d'Isencourt, capitaine de ses gardes, me recevoir à la porte de la ville. J'y entrai, non plus secrètement, mais publiquement et avec une espèce de pompe. Le peuple avait rempli les rues, et l'espérance d'une paix qui allait rétablir la tranquillité et le commerce lui faisait pousser mille cris de joie sur mon passage. Villars avait fait préparer, pour me loger avec ma suite, qui était de douze ou quinze gentilshommes, la plus belle hôtellerie de Rouen, et il y avait donné tous les ordres nécessaires pour que nous y fussions traités splendidement. Lafont, qui était chargé de ma réception, m'attendait pour m'y conduire. Il enchérit sur son maître. Il me donna le soir la musique, et le spectacle des sauteurs et des joueurs de gobelets, auxquels il fut impossible de faire recevoir ni argent ni présens. J'envoyai du Perat visiter de ma part l'amiral, madame de Simiers et l'abbé de Tiron [1], qui eut une grande

[1] Philippe Desportes, abbé de Josaphat, Tiron et de Bonport.

part dans toute cette affaire. Ils me rendirent à l'heure même ma civilité par le sieur de Pardriel, et me firent dire qu'après que je me serais reposé cette journée, on entrerait le lendemain en matière. Ce qui n'empêcha pas que l'abbé ne vînt dès le soir même me voir sans cérémonie; et toute sa conduite en cette occasion fut pleine d'une droiture et d'une sincérité qui ne sont pas fort communes en de pareilles conjonctures.

Je connus par son discours qu'il ne s'en était presque rien fallu que le roi n'eût perdu Villars sans retour. Il était arrivé à Rouen quelque temps avant moi un député de l'Espagne, nommé don Simon-Antoine, et un autre du duc de Mayenne, nommé La Chapelle-Marteau [1], qui avaient fait les plus belles offres à ce gouverneur; outre qu'il recevait journellement des lettres des catholiques, même du parti du roi, qui tendaient à lui rendre suspect tout ce que sa majesté lui faisait espérer, et à le prévenir contre une négociation qu'on donnait à conduire à un agent protestant, motif très-puissant sur l'esprit de Villars, zélé pour sa religion, et qui l'aurait jeté infailliblement entre les bras des ennemis du roi, si, dans cette perplexité, il n'avait été soutenu par d'autres lettres du cardinal de Bourbon, de l'évêque d'Évreux et du marquis de Vitry. Ceux-ci lui mandaient

[1] Michel Marteau, sieur de La Chapelle, maître des comptes.

qu'il pouvait faire fond sur la parole du roi, et s'assurer sur ma sincérité. Tiron me montra une partie de toutes ces lettres, et crut devoir me prévenir sur ce que je verrais paraître de l'amiral, qui, continuellement obsédé des députés de la Ligue, et d'ailleurs piqué de la lenteur avec laquelle on agissait avec lui, ne sortirait pas de son irrésolution sans que j'eusse à essuyer de sa part quelqu'une de ces saillies et de ces fougues naturelles dont avec un peu de patience il était facile de le faire revenir.

J'allai trouver Villars [1], bien préparé à soutenir tous ces petits assauts; et d'abord je m'aperçus bien clairement que ma vue réveillait dans son esprit un petit mouvement de défiance et de fierté. Je fis en sorte que, ce nuage étant dissipé, Villars proposa de sens rassis ses conditions. Elles se réduisaient aux chefs suivans : qu'il demeurerait revêtu de la charge d'amiral dont il avait été pourvu par la Ligue; qu'il jouirait de son gouvernement de Rouen, d'un pouvoir indépendant du duc de Montpensier, gouverneur de la province, du moins pendant trois ans, et que ce pou-

[1] De Villars est représenté dans les mémoires de ce temps-là comme un homme extrêmement fier et emporté. Il y est remarqué que de tous ceux qui se mêlèrent de son traité, personne ne put y réussir que Rosny. *Mémoires pour l'histoire de France*, tome. 2. Il est aussi parlé avec éloge dans *de Thou*, liv. 109, de ces négociations de Rosny.

voir s'étendrait sur les bailliages de Rouen et de Caux; qu'il ne se ferait dans cette capitale, ni dans ses environs à six lieues loin, aucun exercice de la religion réformée; que tous les officiers mis par la Ligue dans les villes ressortissantes de son gouvernement y seraient conservés avec quinze cents hommes d'infanterie, et trois cents de cavalerie, entretenus par le roi, pour la sûreté de ces mêmes villes; que sa majesté lui donnerait pour acquitter ses dettes une somme de cent vingt mille livres, et une pension de soixante mille; qu'on lui rendrait Fécamp; enfin qu'on lui laisserait la disposition des abbayes de Jumiéges, Tiron, Bonport, La Valase, Saint-Taurin et celle de Montivilliers, qu'il destinait à une sœur de madame de Simiers.

Si tous ces articles avaient aussi bien dépendu de moi que celui qui regardait l'abbaye de Saint-Taurin, qui était à moi en propre, et dont je fis à l'heure même une cession à Villars, le traité eût été conclu sans plus long délai. Je dis la même chose de ceux dont le roi était purement le maître: mais, quelque pouvoir que j'eusse reçu de sa majesté, j'étais arrêté par ceux qui intéressaient, soit M. de Montpensier, soit Biron, revêtu de la charge d'amiral et en possession de Fécamp, parce qu'il l'avait retiré des mains de Bois-Rosé, sous promesse d'un dédommagement qui pour-

tant n'avait point encore été accordé; et je ne crus pas devoir passer outre sans en informer le roi. J'espérais que Villars goûterait ce ménagement, d'autant mieux que je ne lui demandais aucun délai sur les conditions qui dépendaient immédiatement du roi : mais ce gouverneur sortant d'avec les députés de la Ligue au moment où je voulus lui faire entendre mes raisons, j'en fus rudement repris par ce peu de paroles, prononcées d'un ton extrêmement emporté : « Que je pouvais « m'épargner la peine de lui parler davantage, « parce qu'il voulait sur-le-champ convenir de « tout, ou rompre sur tout. »

Quoiqu'un peu étourdi de ce coup imprévu, je répondis tranquillement à Villars que je me tenais assuré que le roi lui accorderait les trois articles en question, aussi bien que tous les autres (celui de Fécamp en faisait deux, parce que Bois-Rosé y était mêlé); que cela ne devait point nous empêcher de dresser le traité, et même de le signer dès ce moment comme si tout était accordé, avec cette apostille en marge vis-à-vis les trois articles, qu'on en attendait la réponse du roi; que, pour lui marquer que je ne cherchais point à gagner du temps avec lui pour le tromper ensuite, je consentais à demeurer entre ses mains en attendant la réponse de sa majesté. Villars trouva encore des difficultés; mais il ne put résister à

madame de Simiers, à l'abbé de Tiron et à Lafont, qui parlèrent tous comme moi. Je me hâtai de faire le traité, nous le signâmes, et j'en envoyai aussitôt une copie au roi, avec une longue lettre qui le mettait au fait de tout ce qui s'était passé. Mais avant que la réponse fût venue à Rouen, il arriva un autre incident qui pensa la rendre inutile.

La plus grande partie des gouverneurs des petites places aux environs de Rouen, bien loin de les porter à l'obéissance qu'elles devaient au roi, les entretenaient dans la révolte, parce qu'à la faveur des troubles, ils faisaient quantité de profits qu'ils prévoyaient devoir cesser avec la guerre. Les plus adroits se rendaient nécessaires aux deux partis, et les ménageaient pour les rançonner également. Du Rollet, gouverneur de Pont-de-l'Arche, était un de ceux qui faisaient ce manége le plus subtilement. Il avait flatté le roi, il y avait plus d'un an, qu'il trouverait les moyens de lui livrer la ville de Rouen et la personne du gouverneur, à condition qu'on lui donnerait le gouvernement de cette place, que sa majesté lui avait promis par écrit à tout risque. N'ayant pas réussi dans une entreprise qui passait ses forces, du Rollet se mit dans la tête de faire échouer ma négociation, et voici comment il s'y prit.

Il ordonna à un capitaine, nommé Dupré, de

se mettre à ma suite lorsque je passai par Pont-de-l'Arche, et d'entrer dans Rouen avec moi. J'étais averti que du Rollet n'était pas fort bien intentionné; mais, pour ce capitaine, je ne pouvais le soupçonner de rien, ni l'empêcher de me suivre; et une chose que j'ignorais absolument, c'est que Dupré était ce même homme dont du Rollet s'était servi auparavant pour cabaler dans Rouen [1] contre Villars. Il n'y fut pas plus tôt rentré, que, renouant ses connaissances, il se mit à la tête d'un parti d'étourdis, auxquels il fit former le dessein de s'emparer du vieux palais, et de se saisir du gouverneur, leur persuadant qu'il agissait par mon ordre. Comme il n'avait point d'autre but que de porter ce gouverneur aux extrémités contre moi, il ne s'embarrassa pas beaucoup que la chose demeurât secrète, et elle fut en effet incontinent rapportée à Villars.

On se figure aisément à quel excès de colère il se porta à cette nouvelle, et tout ce qui lui passa dans la tête contre le roi, et surtout contre moi. Il n'approfondit pas davantage. Il crut avoir une preuve sans réplique de ma mauvaise foi. Il envoya dans le moment d'Isencourt me dire de

[1] Pendant le siége de Rouen, du Rollet cherchant à se jeter dans cette ville, avait été pris et enfermé dans le vieux palais, où il ne laissa pas apparemment de continuer ses brigues en faveur du roi. *Cayet*, liv. 4, page 14.

venir lui parler. Je dînais chez La Pile, procureur-général de la chambre des comptes; et je venais de recevoir des lettres qui me mettaient de fort bonne humeur. Le roi accordait à Villars les trois articles laissés indécis, et s'engageait à y faire consentir les parties intéressées : vis-à-vis ces articles, j'avais écrit sur la marge de l'original du traité dont j'étais porteur, *accordé, suivant l'ordre de sa majesté.* Je me faisais un vrai plaisir de surprendre Villars, qui n'avait pas dû s'attendre à une si prompte expédition. Je sortis de chez La Pile, portant le traité d'une main, et tenant l'autre sur une écharpe blanche que j'avais mise dans ma poche, à dessein de la jeter au cou de Villars en l'embrassant, et le saluant amiral et gouverneur des bailliages de Rouen et de Caux. Le contraste des réflexions avec lesquelles nous nous avancions à la rencontre l'un de l'autre a, je crois, quelque chose de singulier.

Je ne gardai pas long-temps mon air riant. Du plus loin que Villars m'aperçut, il s'avança à grands pas vers moi, le visage bouffi et enflammé, les yeux étincelans, et représentant par tous ses traits la plus vive colère. Il commença par m'arracher le papier des mains, sans que j'eusse le temps d'ouvrir la bouche, et avec une altération dans le son de la voix qui le faisait trembler et bégayer, il me lâcha ces paroles trop singulières

pour n'être pas rapportées d'original. « Ah! mor-
« bleu! Monsieur, où allez-vous ainsi éveillé, et « plein de réjouissance? par la sambleu! vous n'en « êtes pas encore où vous pensez, et avant que le « jeu finisse, il n'y aura peut-être pas à rire pour « vous, au moins si je vous traite comme vous le « méritez; vous êtes bien loin de votre compte, « vous et votre roi de Navarre aussi : car, par là, « corbleu! il a chié au panier, et s'il n'a point « d'autre valet que Villars, croyez qu'il sera mal « servi. » Dire tout cela, déchirer le traité en mille morceaux et le jeter au feu, ce ne fut qu'une même chose. Lorsqu'il eut exhalé toute sa colère, il ajouta une infinité d'invectives sur ce même ton, aussi vagues et parfaitement soutenues de juremens, dont sa fureur lui fournissait une source inépuisable.

Je lui laissai tout dire, par un effet de la surprise où j'étais, par nécessité et ensuite par réflexion. Ces sortes d'esprits ne veulent pas être contredits. Il s'arrêta de lui-même à la fin, et se mit à parcourir sa chambre en long et en large, comme un homme hors de soi. « Hé bien, Mon« sieur, lui répondis-je, lorsqu'il eut cessé de par« ler, et sans paraître ému de tout ce que je venais « d'entendre, en avez-vous assez compté à tort et « à travers? Vous devez être bien satisfait de vous« même, d'avoir ainsi fait l'enragé, sans que per-

« sonne vous ait contredit dans vos extravagances. » Voyant que le ton froid avec lequel je lui parlais l'obligeait comme malgré lui de m'écouter, je continuai en lui disant que je ne pouvais regarder tout ce qu'il venait de faire en ma présence que comme un artifice qu'il avait imaginé pour se dédire d'une parole qu'il avait donnée solennellement; mais que ce détour lui ferait toujours peu d'honneur, et me faisait beaucoup rabattre à moi-même de l'idée que j'avais de sa sagesse et de son intégrité. « Ah! morbleu, ne dites pas cela, s'écria-t-il, en « s'arrêtant tout court; car c'est ce qui ne m'ar« riva ni ne m'arrivera jamais. Je suis trop homme « d'honneur; ces manquemens de foi ne sont bons « que pour ceux qui trahissent leurs amis, et « veulent les faire assassiner. » Il n'avait encore rien dit d'aussi positif que cette parole; et, quoique je ne la comprisse pas, je commençai du moins à pouvoir conjecturer d'où provenait un emportement si furieux.

Je lui demandai de s'expliquer, et lui protestai avec cet air de vérité et d'assurance qui se fait sentir au plus prévenu, que je ne savais nullement de quoi il voulait parler, et que, si je pouvais être convaincu de la moindre duplicité, je me mettais entre ses mains, et ne demandais ni faveur ni grâce. Il se vit donc obligé de me dire plus nettement de quoi il m'accusait. Il me repro-

cha d'avoir voulu le faire assassiner par Dupré et m'emparer du vieux palais; ce qu'il fit si fort en bâtons rompus par un effet de son agitation, que, la chose me paraissant dépourvue de toute vraisemblance, je ne pus m'empêcher de soupçonner et lui dire qu'il s'était laissé éblouir par les pistoles d'Espagne, pour imaginer un prétexte aussi frivole de rompre avec moi. « Moi, morbleu! reprit-« il encore, en rougissant de nouveau, que je con-« fesse que j'ai manqué de foi et faussé mon ser-« ment? J'aimerais mieux mourir que d'avoir fait « cette lâcheté. Parbleu! Monsieur, lui répliquai-« je, car vous m'apprenez à jurer, il faudra bien « que vous observiez le traité, ou que vous le « rompiez, et que par là vous méritiez qu'on vous « regarde comme un homme vrai ou comme un « parjure. »

L'éclaircissement tirait en longueur, et s'éloignait au lieu de s'approcher, à mesure que de part et d'autre la colère prenait le dessus. Il fut besoin que l'abbé de Tiron, arrivé pendant la contestation, se mît de la partie, et nous rapprochât l'un de l'autre. « C'est sans doute, Monsieur, dit-il à « Villars, que M. de Rosny n'est point coupable « des desseins qu'on a projetés contre vous : il est « trop homme de bien, et en ce cas trop habile « pour venir se mettre entre vos mains. » Ces paroles achevèrent de m'ouvrir les yeux. Je me tour-

nai tranquillement vers Villars en lui disant que je voyais bien que la colère seule lui avait dicté tout ce qu'il m'avait dit, et que je m'attendais que, sitôt qu'elle serait passée, il me ferait justice contre lui-même de tout ce qui lui était échappé d'injurieux, et qu'il tiendrait sa première parole. « Hé « bien ! Monsieur, me dit-il, déjà à demi défâché, « oui, je la veux tenir ; mais regardez aussi à ne « me pas manquer sur les trois points qui sont « restés en différend. » C'est où je l'attendais : je lui répondis que, sans l'emportement qui lui avait fait jeter au feu le traité, il y aurait vu que le roi les lui accordait tous trois.

Nous en étions là quand on vint annoncer madame de Simiers. « Ne criez point, Madame, lui « dit-il, en s'avançant vers elle avec un visage serein « et même riant, toutes nos colères sont apaisées ; « mais, pardieu ! le traître qui en a été cause en « mourra avant que je mange ni boive. » Il tint parole : il se fit amener Dupré, et après que celui-ci eut avoué tout, sans autre forme de procès, il le fit pendre à une fenêtre.

Villars me pria ensuite de lui montrer la lettre du roi. Je ne craignis point de lui dire que les secrets de sa majesté ne pouvaient être communiqués qu'à ceux qui étaient ses serviteurs déclarés. Il ne s'agissait, pour mettre Villars de ce nombre, que de refaire le traité, que nous signâmes,

et dont nous gardâmes chacun un double. Nous convînmes seulement que la chose serait tenue quelque temps secrète, à cause de la Ligue et des Espagnols, contre lesquels ce gouverneur prit de nouvelles mesures en renforçant les troupes qu'il avait dans Rouen. Après cela je ne balançai plus à lui faire voir toutes mes lettres, tant celles que j'avais écrites au roi et reçues de ce prince que celle où je l'informais de la ratification du traité, et la réponse que sa majesté y faisait. Le courrier qui porta cette dernière dépeche ne mit que quatre jours à son voyage.

Ces lettres donnèrent une satisfaction infinie à Villars, surtout la dernière, écrite de la main du roi. Sa majesté m'y remerciait du service que je venais de lui rendre, moins en prince qu'en ami, et finissait par ces mots : « Venez me trouver à « Senlis, le 20 mars, ou le 21 à Saint-Denis, afin « que vous aidiez à crier *vive le roi* dans Paris, et « puis nous en irons faire autant à Rouen. » C'est que je lui avais mandé que j'y croyais sa présence nécessaire : « Montrez cette lettre, ajoutait-il, au « nouveau serviteur que vous m'avez acquis, afin « qu'il voie que je me recommande à lui ; qu'il « sache que je l'aime bien, et que je sais priser et « chérir les braves hommes comme lui. » « Pardieu ! « s'écria Villars en cet endroit, ce prince est trop « gracieux et trop obligeant de se souvenir de moi,

« et d'en parler en si bons termes. » Depuis ce moment, Villars ne s'écarta jamais des sentimens de soumission et d'attachement qu'il avait pris pour le roi, et sa majesté put compter que, parmi ses plus anciens serviteurs, elle n'en avait point de plus affectionné. Il me pria de me contenter de sa parole pour l'exécution de tous les articles compris au traité, et je l'acceptai comme la meilleure caution qu'il pouvait me donner.

J'employai le reste du temps que j'avais à séjourner à Rouen, à régler quelques autres affaires de même nature. Je passais le jour avec l'amiral de Villars, et je m'enfermais la nuit pour donner audience aux principaux officiers, tant de la ville et du parlement que de la guerre, répandus dans la province, qui venaient me trouver en secret pour concerter ensemble les moyens de détacher les peuples de la Ligue. Medavy fut de ce nombre. Je consommai le traité avec lui. Verneuil n'étant pas une ville d'assez grande importance pour qu'on eût pour elle les mêmes égards que pour Rouen, le roi ordonna à Medavy de rendre son traité public, afin de donner l'exemple aux autres gouverneurs.

Comme je n'avais garde de manquer au rendez-vous que sa majesté m'avait donné, je me hâtai de quitter Rouen, comblé de remercîmens et de politesses de la part du gouverneur. Je me

séparai avec une égale satisfaction de l'abbé de Tiron et de madame de Simiers. Je leur promis de revenir dans peu, et à madame de Simiers d'amener avec moi le marquis de Vitry, son frère, avec un corps de troupes qui pût mettre Villars en état de s'expliquer sans crainte. Je leur avais assez d'obligation pour leur rendre ce service, quand l'intérêt de sa majesté ne s'y serait pas trouvé joint.

C'est sur les intelligences que le roi avait pratiquées dans Paris que ce prince fondait ses espérances d'y être bientôt introduit, et il s'acheminait de Saint-Denis vers cette ville lorsque j'arrivai près de lui. La partie était si bien faite, et tant de personnes également braves et fidèles s'en étaient mêlées, qu'il était comme impossible qu'elle ne réussît pas. Depuis la journée d'Arques, où le comte de Belin, qu'on a vu qui y fut fait prisonnier, s'était convaincu par lui-même des grandes qualités du roi et de la faiblesse de ses ennemis, le duc de Mayenne s'était aperçu que ce gouverneur était secrètement porté d'inclination pour le roi. Sur ce soupçon, il n'hésita pas à lui ôter le gouvernement d'une ville aussi considérable pour le parti que l'était Paris [1], et cherchant

[1] Le parlement rendit en cette occasion un arrêt qui fait bien honneur au comte de Belin. Il y exhorte les bourgeois à s'opposer à son expulsion, et à sortir plutôt de Paris avec lui.

un homme dont le dévouement pour lui et pour la Ligue fût connu, pour se remettre sur lui du soin de cette grande ville dans un temps où la nécessité de ses affaires demandait qu'il portât ses pas sur la frontière de Picardie, il s'arrêta sur Brissac [1], qu'il gratifia de ce gouvernement.

Celui-ci répondit parfaitement à son attente dans le commencement. La lecture de l'histoire romaine avait inspiré à cet officier, qui se piquait d'esprit et de pénétration, un projet singulier. Il méditait d'ériger la France en république, et de rendre Paris la capitale de ce nouvel état, dont il bâtissait tous les fondemens dans son imagination sur le modèle de l'ancienne Rome. Pour peu que Brissac fût descendu de cette haute spéculation aux applications particulières, auxquelles il est nécessaire d'avoir égard dans les plus grands desseins, il aurait vu qu'il est des circonstances où le projet même le plus heureux devient, par la nature des obstacles, par la différence du génie et du caractère des peuples, par la trempe des lois qui y sont adoptées, et par le long usage qui y a mis comme le dernier sceau, également chimérique et impossible. Il n'y a que le temps et une longue expérience qui puissent remédier à ce qu'il

Mémoires pour l'histoire de France, tome 2; *Mémoires de la Ligue*, tome 6.

[1] Charles de Cossé, comte de Brissac, maréchal de France.

y a de défectueux dans les coutumes d'un état dont la forme est décidée, et ce doit toujours être sur le plan de sa première constitution [1]. Cela est si vrai, que, toutes les fois qu'on verra un état se conduire par des voies contraires à celles de son établissement, on peut se tenir assuré qu'il n'est pas éloigné d'une grande révolution. D'ailleurs l'application des meilleurs remèdes n'opère point sur les malades qui y résistent.

Brissac n'allait pas si loin. Il fut long-temps sans pouvoir comprendre d'où provenait l'opposition générale qu'il trouvait à ses desseins : car il s'en ouvrit aux seigneurs et à tous les principaux partisans de la Ligue. Il craignit à la fin pour lui-même que, tandis qu'il travaillait ainsi, sans aucun second, à mettre son projet à sa perfection, le roi ne l'anéantît en s'emparant de sa capitale. Cette crainte le fit retomber assez promptement de ses idées purement romaines à l'esprit français de ce temps-là, de ne travailler que pour soi-même. Lorsque le motif de l'intérêt est encore fortifié

[1] Cette maxime n'est entendue par le duc de Sully, et ne doit l'être en effet, que dans le sens qu'il ne faut jamais s'écarter que le moins que l'on peut de l'ancienne forme et des principes fondamentaux du gouvernement, et non pas des abus que l'ignorance ou la nécessité ont mêlés dans les différens établissemens qui regardent, soit la finance, soit la politique, la police, etc. C'est sur quoi il s'expliquera lui-même dans la suite de ces mémoires.

par celui de quelque danger, il n'y a presque personne qui ne se porte à trahir son meilleur ami. Brissac en usa de meme [1]. Il reprit le dessein du comte de Belin, mais par un motif beaucoup moins noble; et il ne songea plus qu'à mettre l'enchère au prix dont il voulait vendre au roi la trahison qu'il faisait au duc de Mayenne pendant son absence. Saint-Luc [2], son beau-frère, fut chargé de négocier avec le roi, et lorsqu'il eut obtenu des conditions dont Brissac eut lieu d'être content, celui-ci s'accorda à faire entrer dans Paris Henri avec son armée malgré les Espagnols. Il était le maître des troupes de la Ligue. Pour le peuple, il n'était déjà plus besoin de lui faire à cet égard aucune violence.

D'O [3] prit aussitôt les devans, et se fit donner les provisions du gouvernement de Paris et l'Ile de France. Il y avait ici un conflit d'intérêt qui embarrassait ce surintendant au point que, mal-

[1] Le duc de Mayenne fut averti, à ce que marque de Thou, par la duchesse de Guise, sa mère, de la trahison de Brissac; mais il n'en voulut rien croire. Consultez sur cette réduction de la ville de Paris, *Matthieu*, tome 2, liv. 1, page 174; la *Chronologie novennaire*, livre 6, page 334, et autres historiens.

[2] François d'Épinay, sieur de Saint-Luc, grand-maître de l'artillerie.

[3] Nos mémoires ne marquent pas que d'O avait été dépouillé par la Ligue de ce gouvernement, qu'il avait eu de Henri III, *Péréf.* 2e part.

gré sa nouvelle dignité, la réduction de Paris était une des choses qu'il craignait le plus de voir arriver. A l'entendre, cette crainte n'avait d'autre cause que celle de voir les finances en proie aux gens d'épée et de robe, dont il disait que le roi allait être accablé sitôt qu'il serait le maître de Paris, pour le paiement des pensions, appointemens et gratifications; mais ce discours n'en imposait qu'à ceux qui ignoraient de quel profit il était pour lui d'entretenir les choses dans leur première confusion, et avec quel fruit il y avait travaillé jusqu'alors.

Le roi mit en action tous les amis du comte de Belin, sur lequel il comptait bien autant que sur Brissac, et vint, à la tête d'environ huit mille hommes, se présenter le 22 mars, à cinq heures du matin, à la porte neuve, où il trouva le prévôt des marchands [1] et les échevins de la ville,

[1] Jean L'Huillier, qui était ce prévôt des marchands, répondit à Brissac qui lui disait qu'il fallait rendre à César ce qui appartient à César : « Il faut le lui rendre, et non pas le « lui vendre. » *Mémoires pour l'histoire de France*. Le journal de l'Étoile donne ce bon mot à Henri IV. L'Huillier fut récompensé d'une charge de président de la chambre des comptes, et de conseiller d'état; et Martin Langlois, échevin, fut fait prévôt des marchands. (*Le Grain*, liv. 6.) On lit dans un discours, vol. 9033, manuscrits de la bibliothèque du Roi, que Henri IV, étant entré dans Paris par la porte neuve, qui s'est depuis nommée *la porte de la Conférence*, en ressortit et y entra plusieurs fois, craignant, malgré toutes les assurances

qui le reçurent comme en cérémonie. Il alla aussitôt se saisir du Louvre, du palais, du grand et du petit Châtelet, et, ne trouvant d'opposition nulle part, il parvint jusqu'à Notre-Dame, où il entra pour rendre ses actions de grâces à Dieu. Ses soldats répondirent si bien de leur côté à l'ordre [1] et à l'intention de leur maître, qu'on ne se plaignit pas dans toute cette grande ville de la moindre violence de leur part. Ils s'emparèrent des principales places et carrefours, où ils se rangèrent et se tinrent en bataille. Rien ne branla; et dès ce même jour on vit les boutiques ouvertes avec toute la sécurité qu'aurait pu donner la plus longue paix.

Il ne restait aux Espagnols que la Bastille, le Temple, et les quartiers de Saint-Antoine et de Saint-Martin, où ils s'étaient cantonnés au nombre

de ces prévôt et échevins, qu'on ne cherchât à faire entrer sa troupe dans Paris pour la tailler en pièces et se saisir de sa personne.

[1] « Le roi, ayant avisé un soldat qui prenait par force un « pain sur la boutique d'un boulanger, y courut lui-même, « et le voulut tuer. » *Journal de l'Étoile*. Péréfixe dit que La Noue ayant été arrêté par des huissiers pour des dettes que son père avait contractées au service de ce prince, et s'étant allé plaindre à lui de cette insolence, il lui répondit publiquement : « La Noue, il faut payer ses dettes, je paie bien les « miennes : » mais qu'après cela il le tira à part, et lui donna de ses pierreries pour les engager aux créanciers au lieu du bagage qu'ils lui avaient saisi. *Péréf.* 2e part.

d'environ quatre mille, ayant à leur tête le duc de Feria et don Diego d'Evora, tous fort surpris d'une nouvelle si inattendue [1], et dans la résolution de se défendre jusqu'à l'extrémité, si l'on entreprenait de les forcer dans ces endroits avantageux. Le roi les tira de leur embarras en leur faisant dire qu'ils pouvaient sortir de Paris et se retirer en toute assurance. Il traita avec la même douceur les cardinaux de Plaisance et de Pellevé, quelque ressentiment qu'il eût pu conserver de leur conduite à son égard. Soissons fut l'endroit où se retirèrent tous ces ennemis du roi [2], à la faveur d'une bonne escorte. Sa majesté fit publier un pardon général [3] pour tous les Français qui

[1] L'Étoile marque que la nouvelle en ayant été portée aux Espagnols, que Langlois amusait cependant par des traits de l'histoire romaine, le duc de Feria s'écria par deux ou trois fois : Ah! grand roi! grand roi! *Journal de l'Étoile.*

[2] « Le roi les voulut voir sortir, et les regarda passer d'une « fenêtre au-dessus de la porte Saint-Denis. Ils le saluèrent « tous, le chapeau fort bas, et avec une profonde inclination. « Il rendit le salut à tous les chefs avec grande courtoisie; « ajoutant ces paroles : Recommandez-moi bien à votre maî- « tre, et allez vous-en, à la bonne heure, mais n'y revenez « plus. » (*Péréf.* 2e part.) Ce récit est conforme à celui des *Mémoires pour l'histoire de France;* mais il est contredit par le journal du même auteur.

[3] Tous les mémoires de ce temps-là sont pleins de traits de clémence de Henri, et de ses reparties vives et agréables : voyez les mémoires cités ci-dessus. « Un ligueur venant le « trouver comme il jouait à la prime : Venez, lui dit-il, soyez

avaient porté les armes contre elle. Lorsque ce sacrifice n'est point arraché par la nécessité, et qu'on le fait au contraire dans un temps où tout flatte la vengeance, on peut dire qu'il n'y a point de marque moins équivoque d'un cœur vraiment royal. Madame de Montpensier [1] s'étant présentée pour saluer le roi, il l'entretint aussi poliment et même aussi familièrement que s'il eût eu quelque grand sujet de lui épargner la confusion, dont tout autre à sa place se serait fait un plaisir de la couvrir [2].

Le roi n'avait pas encore pu trouver un mo-

« le bien venu, si nous gagnons, vous serez des nôtres. » *Le Grain*, liv. 10.

[1] Catherine-Marie de Lorraine, veuve de Louis de Bourbon, duc de Montpensier.

[2] Il joua aux cartes ce même soir avec elle, comme le remarque Péréfixe. L'Étoile ajoute qu'il lui rendit sa visite, ainsi qu'à madame de Nemours. Il rapporte une conversation singulière que ce prince eut avec elle, à la fin de laquelle madame de Montpensier, dont la haine pour Henri était connue de tout le monde, lui ayant dit sur son entrée dans Paris, qu'elle aurait souhaité que le duc de Mayenne, son frère, fût celui qui eût abaissé le pont à sa majesté pour y entrer, ce prince lui répondit : « Ventre-saint-gris! il m'eût possible fait « attendre long-temps, et je n'y fusse pas entré si matin. Cette « dame, poursuit-il, entendant les cris de *vive le roi*, dit en « riant que Brissac avait plus fait que sa femme, qui, en « quinze ans, n'avait fait chanter qu'un cocu, au lieu que lui « en huit jours avait fait chanter plus de vingt mille perro- « quets à Paris. » *L'Étoile*, année 1594.

ment pour m'entretenir sur mes négociations de Rouen. Il le fit ce même soir, après que la presse fut passée, en me tirant dans l'embrasure d'une des fenêtres du Louvre. Il voulut que je lui en rapportasse jusqu'aux plus petites circonstances, qu'il écouta avec beaucoup d'attention. Il s'accusa d'avoir été la cause du contre-temps que du Rollet y avait apporté, en oubliant de me prévenir sur les propositions que celui-ci lui avait faites, et qui m'auraient tenu en garde contre tout ce qui venait de sa part.

Ce prince n'avait encore rien dit au duc de Montpensier et au baron de Biron de la satisfaction qu'il avait accordée à l'amiral de Villars à leurs dépens. C'est tout ce qui restait d'embarrassant, parce que le roi ne se sentait point de l'humeur de ces princes, qui, au lieu de s'abaisser en pareil cas à quelques ménagemens, commencent par étourdir la plainte, et ne doivent l'obéissance qu'on leur rend qu'au ton d'autorité dont ils se servent. Il convint avec moi que je lui ferais le même détail, comme si c'était la première fois qu'il l'entendît, en présence de ces deux messieurs, auxquels je donnerais à entendre que la conclusion du traité avec Villars dépendait du sacrifice que l'un et l'autre voudraient bien faire de leurs droits. La chose ayant été exécutée de cette manière, le roi se tourna vers eux, et dit hautement

qu'il aimerait mieux perdre Villars et Rouen que de les acquérir en faisant une injustice à deux personnes qu'il estimait. Ce procédé toucha vivement MM. de Montpensier et de Biron, qui s'écrièrent qu'ils se désistaient de bon cœur de toutes leurs prétentions. Henri les remercia, et donna pour équivalent, au premier, les gouvernemens du Perche et du Maine, pour être joints à celui de Normandie, lorsque celui-ci lui serait restitué en entier; mais la générosité de Villars changea cette disposition : pour Biron, un bâton de maréchal de France et quatre cent vingt mille livres en argent le dédommagèrent de la perte qu'il faisait.

La réduction de Paris jeta le roi dans de nouveaux embarras, qui l'obligèrent à reculer encore son voyage à Rouen. Il fut occupé à recevoir l'hommage des différentes cours [1], de l'université et des autres corps de ville de Paris, qu'il crut ne pouvoir mieux payer de leur soumission qu'en s'attachant à y établir l'harmonie et le bon ordre que les guerres civiles avaient troublé. Il avait encore à répondre à une infinité de gouverneurs de places, principalement de l'Ile de France, qui, à l'envi de la capitale, venaient lui rendre leur obéissance.

[1] Le parlement de Paris fut rappelé de Tours, où il avait été transféré par des lettres-patentes du roi du 28 mars 1594.

Villeroi ne fut pas des premiers : la nécessité seule fixa son irrésolution, ou l'obligea à forcer son inclination. Il ne tenait par lui et par son fils que quelques places assez peu importantes, avec lesquelles il sut se faire acheter fort chèrement, par le moyen de Duplessis, son ami, et de Sancy, dont la fille venait d'épouser son fils [1]. Après avoir obtenu à force d'importunité deux trèves pour lui personnellement, l'une de deux mois, et l'autre de trois, qu'il fit ratifier par le duc de Mayenne; après avoir long-temps affecté de se tenir neutre, et fait jouer mille ressorts pour ne se départir qu'à l'extrémité des ses anciens amis; enfin il fit son accommodement [2] presque après tous les

[1] Jacqueline de Harlay Sancy.

[2] De Thou est encore ici formellement opposé à nos mémoires : il dit, liv. 108, qu'il y avait déjà long-temps que l'accommodement de Villeroi avec sa majesté était fait, et que, s'il ne parut pas d'abord, c'est que Henri le voulut ainsi pour le bien de ses affaires, afin que Villeroi pût encore se servir du pouvoir qu'il avait sur l'esprit du duc du Mayenne pour le ramener dans le parti du roi. Matthieu, aux endroits cités ci-devant, est du même sentiment; et Cayet, qui le soutient aussi ailleurs, n'y donne aucune atteinte par la lettre de Villeroi au duc de Mayenne, du 2 janvier de cette année; quoiqu'en rapportant cette lettre, il semble en faire une espèce de reproche à ce ministre. Dans cette lettre, qui fut interceptée par les royalistes, Villeroi, dont l'objet est de prévenir le duc de Mayenne sur son traité avec Henri, qui va être rendu public, et de faire un dernier effort auprès de lui pour l'engager à l'imiter, conseille à Mayenne de songer sérieusement à la

autres, et obtint encore une charge de secrétaire du roi, en récompense de celle dont il se défaisait.

paix pour tout le parti en général, et pour lui-même en particulier : « Parce que, dit-il, leur cause commune est désespérée : Nous avons, ajoute-t-il, perdu toute créance et assurance des uns aux autres. » *Cayet*, liv. 6, page 293.

Avec la clef que nous donnent de Thou et les autres historiens des démarches secrètes de Villeroi auprès des chefs de la Ligue, et du personnage qu'il jouait par ordre du roi, on comprend aisément quel est le sens de ces paroles, dont on a voulu faire un crime à Villeroi. On voit même qu'il ne pouvait guère s'exprimer autrement en parlant au duc de Mayenne; et, pour dire exactement la vérité, si l'on peut taxer Villeroi de quelque chose en cette occasion, c'est tout au plus de ne s'être pas piqué d'un peu plus de générosité dans une circonstance où il eût été si beau d'en avoir; car outre les avantages dont parlent nos mémoires, il y gagna le gouvernement de Lyon pour Charles de Neufville, marquis d'Alincourt, son fils. Mais où est le seigneur français de ce temps-là, ou même l'homme le moins nécessaire, qui ait pu se dire exempt de ce reproche? L'Étoile n'a pas passé à Villeroi ce caractère d'homme un peu trop intéressé : « Henri IV, dit-il, dans son « journal, étant allé un jours à Villeroi, faire une simple col- « lation avec douze ou quinze personnes de sa cour, il leur « dit à table : Mes amis, nous sommes tous à table d'hôte, fai- « sons bonne chère pour notre argent; car nous avons un « hôte qui nous fera bien payer l'écot. »

Je crois qu'il est désormais inutile de répondre à tout ce que la passion du duc de Sully lui fait dire dans la suite de ses mémoires contre un homme qui, jusqu'en l'année 1617, où il mourut, a rendu de très-grands services à ce royaume, ayant été ministre et secrétaire d'état sous quatre rois consécutifs, Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII.

Le roi jugea à propos de me faire partir pour Rouen dès le lendemain de son entrée dans Paris, puisqu'il ne pouvait y venir lui-même. J'y arrivai le 25 mars, menant avec moi Vitry, à la tête de trois cents hommes. Lafont me reçut à la porte de la ville, et me conduisit, avec toute ma suite, à la maison qui m'avait été préparée : c'était celle du sieur de Martinbault, la plus belle de toute la ville, et Villars l'avait encore fait meubler somptueusement. Simon-Antoine et La Chapelle n'approuvaient pas une distinction si marquée. Ils ne savaient encore rien du traité; mais ils avaient pris tant d'ombrage de mon premier voyage, qu'ils employèrent tout leur crédit pour porter l'amiral à me défendre l'entrée de la ville.

Lafont, qui me mit au fait de tout leur manége, m'apprit qu'ils s'étaient priés ce soir même à souper chez le gouverneur, où devaient être aussi l'abbé de Tiron, le président de Boquemare, Medavy et d'Haçqueville, deux conseillers du parlement et quelques autres. Je pris ce moment pour éclater, et Lafont m'ayant assuré que l'amiral de Villars ne trouverait rien de mauvais de ma part, je voulus jouir de la confusion des députés de la Ligue et de l'Espagne en leur apprenant ce qui venait d'arriver dans Paris.

Je sortis dans le moment, et m'en allai à Saint-Ouen, où Villars était avec sa compagnie. Il entre-

tenait les députés dans un bout de la galerie lorsque j'entrai. Je courus l'embrasser, sans craindre de troubler leur entretien, et je lui dis que je venais lui demander à souper, pour lui faire part des nouvelles. Villars répondit à mes caresses, et, comme s'il eût été de concert avec moi au sujet des deux députés, il me dit froidement, en me les montrant, qu'ayant du monde à souper, il craignait que je ne trouvasse pas la partie bien assortie. Je répliquai que je m'accommodais de tout le monde, et que j'étais persuadé que, toute haine de parti à part, ces deux messieurs entendraient avec plaisir ce que j'avais à lui apprendre. Le gouverneur jeta un coup-d'œil sur Simon-Antoine, qui, prenant la chose en galant homme, dit qu'il serait charmé de savoir de quelle manière le roi avait traité les Espagnols et les deux cardinaux : ce qu'il accompagna de louanges pour ce prince et de politesses à mon égard avec toute la finesse et le bon goût possibles. « A ce que je vois, me « voilà obligé de vous traiter tous, » nous dit Villars en ajoutant un compliment d'excuse sur la mauvaise chère.

Le reste de la compagnie s'approcha, et quelques instances que me fit le président de Boquemare, je ne voulus rien dire que nous ne fussions à table. On annonça le souper : « Je suis, dit l'amiral en

« se mettant d'abord au milieu de la table, très-« mauvais maître des cérémonies. » Je ne voulais en faire aucune avec don Simon, qui, ne manquant pas d'ambition, et étant d'ailleurs de rang à la soutenir, se serait peut-être mis à la première place sur un simple compliment; ce qui pouvait tirer à conséquence dans une occasion où je représentais la personne du roi. J'allai donc m'y placer sans façon; seulement je dis au député espagnol que, s'il ne s'agissait que de nos deux personnes, je lui rendrais ce qu'on doit à un étranger de mérite; ce qu'il reçut de fort bonne grâce. La Chapelle lui ayant dit que je faisais à table ce que mon maître venait de faire à Paris, et qu'il n'y avait rien là qui ne fût dans l'ordre : « Je le vois, « dit l'Espagnol, et je crains bien que cet avan-« tage ne soit d'un mauvais augure pour nous; « mais pour cela il ne faut pas laisser de rire et « de boire à la santé de nos maîtres, qui ne sont « point ennemis, puisqu'il n'y a point de guerre « déclarée entre eux. » Cette réponse était pleine de sagesse et de politique. Pendant tout le repas, cet étranger prit part à la conversation en homme d'esprit, et parut sensible aux bonnes qualités du roi, et surtout aux marques de clémence qu'il avait données à tous ses ennemis, tant étrangers que Français. Je ne remarquai que Tiron et un

docteur nommé Dadré [1], qui gardassent le silence pendant tout ce détail.

Le repas se passa ainsi avec beaucoup de joie, vraie ou apparente de tous les convives; et, après qu'il fut fini, Villars me dit, en me reconduisant, qu'il me priait de ne point le venir voir de tout le lendemain, qu'il emploierait à se défaire, de façon ou d'autre, de ses députés. Il ne savait pas trop comment ces deux hommes s'entendraient donner leur congé; il me dit que, si je voulais en être instruit, je n'avais qu'à venir passer l'après-dînée chez madame de Simiers. J'y appris que Villars était demeuré enfermé trois heures entières avec les deux agens; ils contestèrent: on en vint aux reproches et aux grosses paroles; mais ce gouverneur n'était pas un homme qu'on pût facilement intimider ou faire changer; il leur déclara nettement que son accommodement avec le roi était consommé, et qu'ils n'avaient plus d'autre parti à prendre que de se retirer sans tarder, ou à Soissons, ou vers le duc de Mayenne, avec un sauf-conduit, qui était la seule grâce qu'il pouvait leur faire. Il fallut en passer par là; et Villars se précautionna contre les effets de leur ressentiment en faisant entrer dans Rouen de nouvelles troupes qui se saisirent du palais, du fort et du château. Cela fait, il envoya Lafont me dire que le lendemain ma-

[1] Jean Dadré, pénitencier de l'église de Rouen.

tin, à ma première réquisition, il se déclarerait pour le roi en présence de toute la ville, qu'il fit assembler pour cet effet avec toute la forme et l'appareil qui pouvaient rendre cette action plus solennelle.

Je n'ai jamais ressenti de satisfaction plus parfaite que fut celle d'avoir rendu un service si considérable au roi et à tout le royaume, ni goûté un sommeil plus tranquille que la nuit qui suivit cette journée. Le lendemain je me hâtai d'aller trouver Villars à Saint-Ouen; et, quoiqu'il fût encore assez matin, je le trouvai se promenant, depuis près d'une heure, dans la grande place. Elle était remplie, aussi bien que toutes les principales rues, d'un peuple si nombreux, attiré par le bruit qui s'était répandu de la sortie des députés et de la nouvelle cérémonie, que Perdriel et d'Isencourt, Lafont et les soldats que le gouverneur avait envoyés par honneur au-devant de moi, eurent beaucoup de peine à m'ouvrir un passage. L'allégresse était générale; et elle se remarquait aisément sur tous les visages.

J'abordai l'amiral, qui avait à ses côtés le baron de Medavy et le président de Boquemare; et, après le salut ordinaire, je lui dis que, le roi étant présentement bon catholique, il était temps qu'il lui donnât des marques de son zèle. Villars me répondit qu'il était déjà dans le cœur le serviteur le plus fidèle de sa majesté, et que, s'il ne s'agissait

plus, pour en faire une profession éclatante, que de revêtir l'écharpe blanche, il était prêt à la recevoir de ma main. J'en tirai une de ma poche; et Villars ne l'eut pas sitôt mise, que, sans songer davantage à compasser ses termes, il s'écria avec un transport qui était bien dans son caractère : « Allons, morbleu! la Ligue est que chacun crie « *vive le roi!* » Le profond silence qui s'était fait dans l'assistance à notre abord fut rompu à cette parole par une acclamation générale de *vive le roi!* et dans l'instant il se forma de tous ces cris, joints au son de la grosse cloche et de toutes les autres, et à une décharge de toute l'artillerie, tant du fort que des différens endroits de la ville, un bruit capable d'inspirer l'effroi, si le sentiment de joie qui régnait partout avait permis de faire attention qu'il n'y avait pas une maison dans la ville qui ne tremblât de ce frémissement. « Ce son des cloches, « dis-je au gouverneur, nous avertit d'aller rendre « à Dieu nos actions de grâces dans l'église de « Notre-Dame. » Le *te Deum* y fut chanté solennellement, et suivi de la messe, au commencement de laquelle je me retirai. Sitôt qu'elle fut finie, Villars vint me prendre dans son carrosse, et me mena à un festin superbe, où les cours souveraines, les officiers de guerre et la maison de ville étaient invités. On envoya ordre à Verneuil, à Pont-Audemer, au Hâvre, où commandait le

chevalier d'Oise [1], enfin dans toutes les places qui reconnaissaient l'autorité de l'amiral de Villars, de se conformer à la capitale.

Mon premier soin, quand je me vis libre, fut d'informer le roi de ce qui venait de se passer, et de le prier d'envoyer quelqu'un de son conseil pour réhabiliter le parlement. Le lendemain, la ville vint me remercier en corps des soins que j'avais pris, et m'apporta son présent : c'était un buffet de vaisselle d'argent doré, parfaitement travaillé, et de valeur de plus de trois mille écus. Je fis inutilement toutes sortes d'instances pour me dispenser de le recevoir. Mon courrier ne tarda pas à revenir chargé des dépêches de sa majesté. Il y avait une lettre pour l'amiral de Villars, où le roi le qualifiait de son cousin, amiral, gouverneur en chef de Rouen, du Hâvre, etc., et le conviait de venir à la cour d'une manière qui lui promettait l'accueil le plus gracieux. Celle qui était pour moi renfermait un ordre de m'y rendre le plus tôt que je pourrais.

L'amiral, qui ne voulait y paraître qu'avec un équipage conforme à son rang et à ses dignités, se donna le temps d'y travailler; pour moi, je pris les devans, et vins coucher à Louviers, où il m'arriva avec Bois-Rosé, que je ne connaissais point, la petite scène qu'on va voir.

[1] Georges de Brancas-Villars, chevalier, frère de l'amiral.

Ce gentilhomme ayant appris par le bruit public que le roi remettait à Villars le fort de Fécamp, et n'entendant rien dire de son dédommagement, résolut d'en porter ses plaintes au roi; et cherchant à s'appuyer du crédit de quelque gouverneur qui fût connu de sa majesté, il vint à Louviers pour demander une lettre de recommandation à du Rollet, un moment après que j'y fus arrivé. Il descendit à la même auberge, où on lui dit d'abord qu'il venait d'arriver un homme qu'à son train et aux discours de ses domestiques, on jugeait devoir être fort bien en cour. On ne lui dit point mon nom; et Bois-Rosé, qui me croyait encore à Rouen, n'avait garde de le deviner. Il ne balança pas à préférer la protection de ce seigneur à celle de du Rollet : et, montant aussitôt dans ma chambre, il me dit, après m'avoir appris qui il était, qu'il avait bien sujet de se plaindre d'un seigneur de la cour, nommé M. de Rosny, qui, abusant de la faveur de son maître, l'avait sacrifié, aussi bien que le duc de Montpensier et le maréchal de Biron, à l'amiral de Villars, son ancien ami. Ensuite il m'expliqua ses demandes, ce qu'il fit d'une manière si vive et si passionnée; et avec tant de juremens et de menaces contre ce M. de Rosny, que je ne trouvais rien de si plaisant que le personnage que je jouais en cette occasion.

Je pris la parole après qu'il eut jeté tout son

feu ; et je lui dis que j'avais assez de connaissance des affaires dont il me parlait pour l'assurer que M. de Rosny n'aurait osé rien faire sans l'exprès commandement du roi; et que sa majesté songeait efficacement à lui donner une récompense dont il aurait lieu d'être content. Je ne crus pas devoir pousser la civilité jusqu'à lui promettre de servir son ressentiment contre celui dont il se plaignait si amèrement : je lui dis au contraire que, s'il le connaissait, il conviendrait qu'un homme qui, pour le bien de l'état, s'était démis gratuitement de son abbaye de Saint-Taurin, pouvait bien avoir fait par nécessité ce qu'il attribuait à une mauvaise volonté. Je le congédiai en lui disant qu'il vînt me trouver lorsque je serais arrivé à la cour, où je lui promis de parler au roi pour lui faire obtenir l'équivalent qu'il demandait. Il se retira aussi content de moi que mécontent de M. de Rosny : mais, ayant demandé mon nom au bas de l'escalier, à un de mes pages qu'il rencontra, il demeura si étourdi d'entendre nommer celui qu'il avait si peu ménagé en parlant à lui-même, que, craignant le ressentiment qu'il supposait que j'avais contre lui, il remonta à cheval dans l'instant, changea d'hôtellerie, et ne songea plus qu'à continuer à toute bride sa route vers Paris, afin d'y arriver avant moi, et d'y chercher de la protection contre les mauvais services que j'allais lui rendre.

L'aventure ne finit pas là. Pendant que Bois-Rosé se précautionnait contre moi comme contre un ennemi irréconciliable, je pris ma route plus tranquillement par Mantes, d'où je devais amener mon épouse à Paris. Dès que j'y fus arrivé, la première chose que je fis, fut d'aller rendre compte de mon voyage au roi, qui, selon sa coutume, voulut que je n'en omisse rien. Après que j'eus tout épuisé du côté du sérieux, je voulus le réjouir de la scène de Louviers. Bois-Rosé n'avait eu garde de l'en instruire : il s'était contenté de supplier sa majesté de ne point ajouter foi à ce que je dirais contre lui, à cause d'une vieille haine que je lui portais. Le roi rit de bon cœur de l'aventure de Bois-Rosé. Je l'envoyai chercher. Il crut ses affaires désespérées, puisque c'était à moi qu'il avait le malheur d'être adressé. Je jouis quelque temps de son chagrin et de son embarras; ensuite je l'en tirai d'une manière qui le surprit beaucoup. Je sollicitai pour lui avec chaleur, et lui fis obtenir une pension de douze mille livres, une compagnie avec appointemens et deux mille écus en argent. Il n'en espérait pas tant : mais, sa tracasserie à part, je le regardais comme un officier de cœur. Je me l'attachai même plus étroitement dans la suite; et je le crus digne de la lieutenance-générale d'artillerie en Normandie, lorsque le roi m'en eut donné la grande maîtrise.

Je n'avais caché au roi de tout ce qui m'était arrivé à Rouen que la donation du buffet de vermeil. Il fut bien étonné en voyant arriver un matin dans sa chambre des porteurs chargés de cette vaisselle. Je lui dis que, n'ayant pu, par aucun moyen, empêcher la ville de Rouen de me faire ce présent, je venais le lui apporter, comme une chose qui lui appartenait, parce que j'avais fait un vœu solennel de ne jamais rien recevoir à ce titre d'aucun de ses sujets tant que je serais à son service.

Je dois rendre compte au public du sentiment qui me faisait tenir cette conduite. Je suis déjà sûr qu'on ne le regardera pas comme un artifice adroit pour m'attirer de plus grandes richesses; car, quoique les bienfaits du maître que j'ai servi aient été considérables, et qu'ils aient même surpassé mon attente, on conviendra sans peine qu'un homme qui a conduit pendant si long-temps, et presque seul, la finance et la guerre, avait un moyen beaucoup plus court de s'enrichir. Il n'est pas besoin que je le nomme : le passé en fournit trop d'exemples pour qu'on l'ignore; et, malgré tout ce que j'ai fait pour introduire l'usage contraire, l'avenir n'en fournira sans doute encore que trop.

Au défaut d'intérêt, on pourra trouver beaucoup de vanité à ne vouloir rien devoir à per-

sonne. Je n'ai contre cette imputation qu'une simple assurance, mais très-sincère, que je n'ai, en agissant ainsi, d'autre motif que d'apprendre à ceux qui conduiront les affaires après moi qu'à cet égard leur situation n'a rien de différent de ceux qui sont préposés pour rendre la justice; et que, comme on regarderait avec horreur un juge qui ouvrirait sa main aux présens, même sans intention de laisser fléchir la balance, un ministre et tout homme en charge se rend coupable d'une injustice aussi marquée lorsqu'il reçoit avec complaisance ces présens qui, dans l'esprit de ceux qui les font, se trouvent toujours faits pour le moment, ou pour la suite, aux dépens du roi, ou bien du peuple. Si nous ne devons pas compter sur la droiture d'intention de ceux qui nous donnent (c'est à mes successeurs que j'adresse ici la parole), comptons sur nous-mêmes qui recevons, et accoutumons-nous à regarder comme deux choses qui ne sauraient jamais être conciliées, le profit du maître et le nôtre; à moins, comme je l'ai remarqué, que ce ne soit lui-même qui nous donne; et sa libéralité ira toujours assez loin pour nous ôter tout sujet de nous plaindre dès que nous aurons su le convaincre qu'il ne nous revient rien d'ailleurs. Mais le malheur est que l'habitude de calculer et de voir passer par nos mains des sommes immenses nous amène

presque toujours insensiblement au point de regarder comme peu de chose celles qui doivent suffire au bonheur et à la fortune d'un simple particulier.

Le roi ne me dissimula pas qu'il n'était point accoutumé à de pareils discours, et que ce système, tout simple qu'il est, une fois bien établi dans la finance, était le moyen d'enrichir le roi et l'état, qu'on cherchait et qu'on a encore si fort cherché depuis, sans jamais pouvoir le trouver. Il n'avait garde d'accepter le buffet : mais, pour s'accommoder à ma façon de penser, il voulut que je le prisse de sa main. La donation qu'il m'en fit devint publique, parce qu'il m'en expédia un brevet[1], où il était spécifié que ce buffet

[1] « L'humeur de Rosny s'accordait parfaitement bien avec « celle du roi. Lorsqu'il lui confia ses finances, il désira de lui « qu'il ne prît jamais aucun pot-de-vin, ni aucun présent, sans « l'en avertir. Et quand Rosny l'en avertissait, il y consentait « aussitôt, et même était si aise, qu'en le servant bien il trou- « vât son compte, que bien souvent il y ajoutait des dons du « sien, pour lui donner courage de le servir toujours de mieux « en mieux : mais Rosny ne les recevait jamais qu'ils ne fus- « sent dûment vérifiés à la chambre des comptes, afin que tout « le monde sût les libéralités que lui faisait son prince, et « qu'on n'eût point à lui reprocher qu'il se servait de sa faveur « à épuiser ses coffres. » (*Péréf.*, page 225.) Ce que cet écrivain ignora dans ce temps-là avec tout le monde, par la modestie du duc de Sully, c'est que l'idée de cette économie si sage et si bien entendue vint de Sully lui-même.

était un présent de la ville de Rouen fait à sa majesté, dont elle m'avait gratifié ; et le lendemain ce prince prit dans sa cassette trois mille écus en or, qu'il m'envoya par Beringhen, pour apprendre qu'une pareille action dans un ministre ne perd point sa récompense. J'entre dans ces vues, en instruisant ici le public de cette double gratification.

L'amiral de Villars parut à la cour peu de temps après, avec une suite de plus de cent gentilshommes, dont quelques-uns étaient de la première noblesse de France, et l'emporta sur tous les autres seigneurs : mais on ferma bientôt les yeux sur la magnificence de sa maison et sur le brillant de ses équipages, pour les ouvrir sur sa générosité et sur sa modestie, qui sont en effet les véritables richesses de l'homme, quoiqu'on les rencontre si peu avec les premières. Il aborda le roi d'un air noble et soumis tout ensemble, et se jeta à ses genoux. « Monsieur l'amiral, lui dit « le roi, mortifié de cette attidude, et en le relevant promptement, cette soumission n'est due « qu'à Dieu seul. » Et, pour l'élever autant qu'il s'abaissait, il se mit à entretenir les courtisans des grandes actions de M. de Villars, avec un discernement qui semblait leur donner un nouveau prix. L'amiral chercha par des protestations de respect et de dévoûment à arrêter le cours de ses

louanges. Apercevant ensuite le duc de Montpensier, il alla lui prendre les mains et les lui baisa, en l'appelant son supérieur, et en se démettant du gouvernement en chef de Rouen : ce qu'il fit de si bonne grâce, que ce prince, qui l'avait d'abord reçu assez froidement, touché de sa générosité, l'embrassa plusieurs fois de suite, et en fit dès ce moment un de ses plus chers amis.

Le mois d'avril et celui de mai furent employés de la même manière, par le roi et son conseil, à recevoir les députés des différentes villes et les gouverneurs qui venaient traiter des conditions de leur reddition : celles de Lyon et de Poitiers furent les plus considérables. Étrange vicissitude du duc de Nemours[1] ! D'abord cet homme ambitieux laisse entrer dans son esprit le projet chimérique de se faire roi de France en épousant l'infante d'Espagne. La haine publique et l'opposition de son propre frère, le duc de Mayenne, l'obligent de renoncer à cette folle prétention. Il s'en dédommage aussitôt en se bâtissant en idée, des provinces du Lyonnais, Beaujolais, Forez, Mâconnais et Dombes, une principauté relevante de l'Espagne. Il commence par songer à s'assurer de la capitale de son nouveau royaume; mais ceux

[1] Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, fils de Jacques et d'Anne d'Est, veuve de François de Lorraine, duc de Guise.

de Lyon[1], plus fins que lui, s'assurent eux-mêmes de la personne de leur prétendu souverain, qui les traitait déjà en tyran, et le gardent à vue, sans aucune intention de rompre pour cela avec le parti. La Ligue prend pour un affront le traitement fait à un de ses chefs. Saint-Sorlin[2], jeune frère du duc de Nemours, intéresse l'Espagne dans sa querelle, et obtient du duc de Savoie et du duc de Terra-Nova, gouverneur de Milan, un puissant secours avec lequel il vient fondre contre les Lyonnais. Ceux-ci, déterminés par cette violence à se séparer ouvertement de la Ligue, appellent le colonel d'Ornano, avec lequel, se sentant les plus forts, ils se déclarent hautement pour le roi, abattent et traînent dans la boue les armes et les livrées d'Espagne, de Savoie et de Nemours; font brûler en place publique, avec une espèce de farce insultante, l'effigie d'une femme

[1] Péréfixe fait le duc de Mayenne lui-même auteur de cette révolte de Lyon, parce qu'il voulait ravir cette ville à son frère utérin. Ce que l'auteur dit ici du duc de Nemours ne doit pas empêcher qu'on ne lui rende justice d'ailleurs. Tous les historiens conviennent que par les belles qualités du corps et de l'esprit, il était un des seigneurs de France le plus recommandable. Voyez son éloge et celui du marquis de Saint-Sorlin, son frère, dans le troisième tome des *Mémoires de Brantome*, à l'article *manuscrits de Nemours*, p. 1 et suiv., et le détail des affaires de Lyon, dans *Cayet*, liv. 6, fol. 299, et les autres historiens.

[2] Henri de Savoie Nemours, marquis de Saint-Sorlin.

habillée en sorcière, portant écrit sur son front, *la Ligue*, et ne donnent pour tout délai qu'un mois à toutes les petites villes de la dépendance de Lyon pour se ranger à leur devoir.

Le duc de Nemours, mal à son aise pendant tout ce grand vacarme, et appréhendant quelque chose de pis de la part de ses prétendus sujets, prend, pour s'évader, l'habit de son valet de chambre, qui lui ressemblait par la taille, sort de sa chambre en portant le bassin de sa chaise percée, passe au milieu des soldats qui le gardaient dans l'antichambre, sans en être reconnu, parce qu'il détourne le visage, comme pour éviter la mauvaise odeur, s'esquive par la rue, et gagne la campagne : trop heureux, après tant de grandeur imaginaire, d'abandonner en fugitif une ville qu'il destinait à être le siége de sa gloire; et convaincu, par une triste expérience, d'une vérité sur laquelle on s'aveuglera toujours, qu'il n'y a en tout rien de si difficile que de faire répondre les effets aux désirs.

L'ambition renversa encore une autre tête. Baligny[1], se trouvant gouverneur dans Cambrai, place que sa situation rendait d'une extrême importance pour le roi, eut la hardiesse de demander qu'on changeât son titre de gouverneur en

[1] Jean de Montluc, bâtart de Jean Montluc, évêque de Valence.

celui de prince souverain; et malheureusement pour lui il l'obtint. Il se flattait de voir par là son nom grossir le catalogue des têtes couronnées, et il oublia qu'il manquait des moyens qui pouvaient le maintenir dans ce haut rang. Il le soutint, ou crut le soutenir, en s'épuisant pour briller à la cour du roi, et pour amener au siége de Laon deux mille arquebusiers et trois cents chevaux; mais la gloire de ce nouveau potentat dura peu. Il échoua, ainsi que Nemours, à l'écueil commun des ambitieux, auxquels il est impossible de persuader que les meilleurs desseins sont ceux qui ne donnent que de médiocres avantages, mais exempts de tous revers, et à l'abri de tous les hasards.

Les Espagnols, voyant que tout leur échappait dans le cœur du royaume, voulurent arrêter le torrent en faisant un coup d'éclat, et vinrent assiéger la Chapelle. Le roi ne balança pas à laisser toutes les affaires domestiques pour aller s'opposer à la prise de cette place. Le soldat n'était pas dans la même disposition. Las de la guerre, il ne songeait qu'à l'oublier et à l'éloigner. Il se passa un si long temps avant que le roi eût pu rassembler son armée, que, quoiqu'il la précédât avec un petit corps de troupes, il arriva trop tard : il trouva le siége si avancé, et le comte de Mansfeld, qui le commandait, si bien posté, qu'il n'osa,

faible comme il était, entreprendre de le forcer. On espérait encore que le gouverneur, avec l'avantage d'une place si forte, donnerait le temps au reste des troupes de joindre, et qu'alors on serait en état, ou de jeter du secours dans la place, ou de forcer les assiégeans au combat; mais ce gouverneur, qui, suivant l'esprit du temps, ne cherchait qu'à tirer parti de tout pour son profit, avait si bien lésiné sur les vivres, les munitions de guerre et le nombre des soldats qui devaient composer sa garnison, qu'il fut obligé de rendre la place beaucoup plus tôt qu'il ne le devait, et se vit ruiné par son avarice.

Pour user de représailles, le roi alla investir Laon. Il n'ignorait pas que la Ligue avait mis cette place, déjà si forte par sa situation et ses défenses, en état de faire repentir quiconque oserait l'attaquer. Elle avait pour gouverneur un nommé du Bourg[1], l'un des meilleurs et des plus expérimentés officiers du duc de Mayenne, qui y avait encore fait enfermer son second fils, le comte de Sommerive[2], à la tête d'une grande quantité de noblesse; mais le roi considéra qu'en cette occa-

[1] C'est le même qui aima mieux sortir publiquement de la Bastille, dont il était gouverneur, avec l'écharpe noire, que de la remettre au roi pour de l'argent. *P. de l'Étoile*; *Cayet*, tome 2, page 691. Il s'appelait Antoine du Maine, surnommé du Bourg ou l'Espinasse.

[2] Charles-Emmanuel de Lorraine, comte de Sommerive.

sion il avait à soutenir sa réputation militaire, à laquelle il avait l'obligation de tant de succès, et de sa part il ne négligea ni soin ni attention pour venir à bout de son entreprise.

Je le suivis avec joie à ce siége, et je fus chargé, selon mon goût, de la direction d'une batterie de six pièces de canon, conjointement avec le vieux de Born [1], lequel, en qualité de lieutenant-général de l'artillerie, la conduisait en l'absence du comte de La Guiche [2], qui en était grand-maître, et consentit à me prendre pour second. J'avais commencé à peine à m'installer dans mon emploi, qu'il fallut l'abandonner. Le roi connut par toutes les lettres qui lui furent écrites de Paris que le comte d'Auvergne [3], avec d'Entragues, son beau-père, commençait les menées qui faillirent depuis

[1] Jean de Durefort, sieur de Born.

[2] Philibert de La Guiche, gouverneur de Lyon, fait grand-maître de l'artillerie en 1578, par la démission du maréchal de Biron.

[3] Il en sera beaucoup parlé dans la suite; c'est Charles de Valois, duc d'Angoulême, grand-prieur de France, fils de Charles IX et de Marie Touchet, dame de Belleville, fille du lieutenant particulier d'Orléans. Elle mourut en 1638, âgée de quatre-vingt-neuf ans, et le duc d'Angoulême en 1639. Il était beau-fils de François de Balzac, seigneur d'Entragues, parce que celui-ci épousa Marie Touchet, dont il eut Henriette de Balzac, marquise de Verneuil, maîtresse de Henri IV, et sœur utérine du comte d'Auvergne.

à lui faire laisser la tête sur un échafaud, et que Paris se remplissait de malintentionnés et de séditieux. Il venait encore de s'élever entre l'université et les curés de Paris, d'une part, et les jésuites, de l'autre, une dispute fort à craindre dans le commencement d'une domination mal affermie.

Sa majesté jugea à ces nouvelles qu'elle avait besoin d'un agent fidèle et vigilant dans cette grande ville. Si elle différa à m'en parler, c'est qu'elle jugea bien que cette commission, qui m'éloignait du siége, ne serait pas de mon goût. Une lettre du cardinal de Bourbon que je reçus, et que je ne pus me dispenser de lui montrer, acheva de la déterminer. Ce cardinal, sans entrer dans aucun détail, me mandait simplement qu'il me souhaitait passionnément auprès de lui pour des affaires si importantes, que moi seul, disait-il, pouvais y réussir. Quoique tout cela n'eût l'air que d'un compliment, sa majesté crut ne devoir pas négliger l'avis; et ne se fût-il agi que de la seule personne du cardinal, le roi avait tant de motifs de le ménager, qu'après cette lecture, il m'ordonna de me disposer à retourner à Paris, avec un véritable regret de ma part de quitter le siége. Pour remplir la place que je laissais vacante, il était besoin d'un homme de confiance. Je nommai à sa majesté Vignole, Parabère et Trigny, et

elle se détermina en faveur de Parabère [1]. Je me flattai que, les affaires qui m'appelaient à Paris étant terminées, je reviendrais devant Laon, et je comptais bien en presser la conclusion; mais à celles-là il en succéda d'autres de si près, que, depuis la fin de mai jusqu'au commencement d'août que dura ce siége, je ne pus le voir que par échappées. Ce que j'en dirai sera par cette même raison assez interrompu.

Je pris les instructions du roi pour mon voyage, et vins coucher à Crépy. J'arrivai le lendemain à Paris, où je me transportai d'abord chez le cardinal. Je le trouvai malade [2], et aussi abattu d'esprit que de corps. Il m'embrassa étroitement, et témoigna une joie infinie de me voir. Il renvoya tout le monde de sa chambre, et me fit asseoir près de son lit, pour entendre mille choses importantes qu'il disait avoir à me communiquer. Celle par où il débuta ne devait pas me donner une grande opinion de tout le reste : mais c'était celle qui lui tenait le plus au cœur, quoiqu'il ne s'agît que de chagrins domestiques et de tracasseries de femme, dont j'ai presque honte d'entretenir le lecteur. Une certaine madame de Rosières

[1] Jean de Beaudean de Parabère.

[2] Lorsqu'il se sentit malade, il vint de Gaillon demeurer à Sainte-Geneviève, et ensuite dans sa belle maison de l'abbaye de Saint-Germain, dit *de Thou*, liv. 109.

était celle qui les causait. Soit jalousie ou vision, le cardinal s'était mis dans l'esprit qu'elle le faisait mourir par enchantement, pour se venger de ce qu'il l'avait brouillée avec l'abbé de Bellosanne, son mignon. Sa consolation était qu'il fallait que sa malfaitrice mourût, s'il ne mourait pas. Mon épouse lui avait dit, il y avait trois jours, que cette madame de Rosières était extrêmement malade; et apparemment il avait bâti là-dessus toute sa fable de magie et de mort.

Il me faisait toutes ces confidences avec un si grand serrement de cœur, que je ne doute point que ces imaginations n'aient beaucoup contribué à avancer ses jours. Je m'efforçai de lui remettre l'esprit, et il put enfin me parler de ses autres affaires, qu'il allait oublier. Après madame de Rosières, le roi était celui dont il se plaignait le plus : car la situation de son esprit était telle, qu'il ne se plaignait que de ceux qu'il aimait. Il avait demandé au roi de le laisser disposer de ses bénéfices, et sa majesté, disait-il, ne l'avait pas écouté favorablement; ce ne pouvait être, ajoutait-il, que parce que ce prince ne l'aimait point, ou parce qu'il n'était pas encore attaché sincèrement à la religion catholique (car comment être bon catholique romain et désobliger un cardinal?); et tout de suite, sans trop songer quel était celui à qui il parlait, il me pria de me rendre

l'apologiste de la religion romaine auprès du roi, de l'y affermir, et de lui faire lier une étroite correspondance avec le pape, de demander au saint-père sa bénédiction, afin d'en obtenir ensuite la dissolution de son mariage avec la reine Marguerite de Valois, et le pouvoir d'épouser une autre princesse dont il eût des enfans qui assurassent la couronne à la maison des Bourbons, et à la France la paix et le repos. La fin de ce discours était plus sensée que je ne devais m'y attendre. Je ne trouve pas même à y retrancher l'éloge du pape, qu'il y inséra : car je conviens que Clément VIII était non-seulement d'un esprit sage et juste, mais encore si fin politique, que la cour de Madrid ne saurait se vanter de lui en avoir imposé par ses déguisemens.

Le cardinal se jeta ensuite sur l'affaire des jésuites; et, quoiqu'il les favorisât ouvertement en homme dévoué à la cour de Rome, il ne m'apporta cependant, pour m'engager à les soutenir, que des raisons de politique et de l'intérêt du roi, si solides, que je ne pus m'empêcher de convenir en moi-même que la maladie ne lui avait ôté la présence d'esprit que sur son propre chapitre. Tout ce que je fis sur ce sujet fut une suite des réflexions sensées que me suggéra cette éminence sur les risques qu'il y aurait eu à bannir de France, dans la conjoncture présente, toute cette société;

car on va voir qu'il ne s'agissait pas moins que de cela.

Une quatrième affaire qu'il me recommanda, fut de soutenir, contre le surintendant, le vieux archevêque de Glascow en Écosse, qu'il aimait et honorait jusqu'à le traiter de son parent. Cet archevêque portait le nom de Béthune [1]. Voyant la reine d'Écosse, sa bienfaitrice, morte, il ne songeait plus qu'à achever tranquillement loin de sa patrie le peu de jours qui lui restaient à

[1] Jacques de Béthune, archevêque de Glascow en Écosse, vint à Paris en qualité d'ambassadeur ordinaire de la reine d'Écosse, et il y mourut en 1603, âgé d'environ quatre-vingt-six ans, après cinquante-sept années d'une vie extrêmement traversée depuis le meurtre du cardinal de Béthune, archevêque de Saint-André, son oncle, arrivé en 1546. On voit encore son épitaphe dans l'église de Saint-Jean-de-Latran. Amelot de La Houssaye, après avoir parlé dans ses mémoires du procès que Nicolas Denetz, évêque d'Orléans, eut avec le duc Maximilien-François de Sully, dans lequel il paraît que c'est bien injustement qu'on prétendait disputer à cette maison le nom de Béthune, parle aussi de cet archevêque : « Quoi « qu'il en soit, dit-il, la maison de Béthune d'Écosse, de la-« quelle étaient le cardinal-archevêque de Saint-André, et « l'archevêque de Glascow, ambassadeur de la reine Marie « Stuart en France, où il mourut en 1600 ou 1601 (il y a er-« reur de date ici), est reconnue, par MM. de Sully, et de « Charost, pour une branche de leur maison. » Tome 2, page 68. C'est parce que, selon nos mémoires, le véritable nom de l'archevêque de Glascow, ainsi que l'archevêque de Saint-André, est Béthune, et non pas Béthun.

vivre : mais il avait dans le surintendant un ennemi qui le persécutait continuellement, et semblait avoir entrepris de le chasser de France. Je n'en ai jamais trop bien su le motif : peut-être était-ce l'attachement que ce prélat avait toujours témoigné pour la maison de Guise, à cause de la reine d'Écosse [1] qui était de cette maison. Le cardinal de Bourbon disait que d'O n'en avait point d'autre que l'intérêt que lui cardinal prenait à l'archevêque : et il est vrai que, toutes les fois que cette éminence avait fait solliciter le surintendant en faveur du vieux prélat, il n'en avait paru que plus acharné à le détruire. Le cardinal me pria de porter le roi à protéger l'archevêque. Il promettait de ne plus se mêler d'aucune affaire au dedans ni au dehors du royaume : il n'en était même plus capable : d'ailleurs on ne pouvait rien lui reprocher. Pour me mettre dans ses intérêts, le cardinal me dit que cet archevêque m'affectionnait au point de pleurer continuellement sur le malheur que j'avais d'être engagé dans la religion protestante.

Il revint encore à ses bénéfices, et ce fut par où il finit. Il me recommanda instamment de lui obtenir de sa majesté la liberté de les résigner. Il m'avoua que la possession de ces bénéfices avait

[1] Marie de Lorraine, fille de Claude, duc de Guise, épousa en 1530, Jacques Stuart, roi d'Écosse.

donné de terribles scrupules au feu cardinal son oncle, de qui il les tenait, et ne lui en donnait pas moins à lui même, parce qu'il y en avait dont on avait dépouillé les familles qui en étaient légitimes propriétaires, et son éminence s'imaginait satisfaire à ce qu'il leur devait, et aux remords de sa conscience pour lui et pour son oncle, en les leur remettant après sa mort. Il n'avait plus rien de nouveau à me dire, lorsque son médecin entra dans sa chambre. Duret [1], car c'était lui-même, ayant recommandé le silence à son malade, se chargea de m'entretenir sur tous les secrets du cardinal, dont il possédait la confiance, et s'en acquitta en homme fort éloquent, c'est-à-dire qu'il m'ennuya long-temps. Je ne répondis à ses longs discours que par une promesse réitérée de servir son éminence.

Trois jours que je passai à Paris suffirent pour me mettre au fait des liaisons dangereuses du comte d'Auvergne, de d'Entragues et de sa femme. Leur maison était le rendez-vous de tout ce que le roi avait d'ennemis, soit dans la Ligue, soit dans le parti espagnol. Il ne se passait point de nuit qu'il ne s'y tînt des conseils secrets contre l'intérêt et le service du roi. En attendant que j'eusse conféré avec sa majesté sur les moyens de détruire cette méchante cabale, je représentai à MM. de

[1] Louis Duret, seigneur de Chevry.

Chiverny [1], de Pont-Carré, de Bellièvre et de Maisse, qu'ils ne pouvaient éclairer de trop près toutes les démarches de ces brouillons, et j'en chargeai plus particulièrement Maisse, dont je connaissais l'activité.

Je donnai ensuite une attention particulière à l'affaire des jésuites, dont le procès était actuellement porté au parlement, et vivement poursuivi par l'université et les curés de Paris, qui les accusaient d'avoir attiré à eux toute l'instruction de la jeunesse et la direction des consciences, les représentaient comme une société pernicieuse à l'état, et prétendaient la faire bannir comme telle de toutes les terres de France. Il n'était rien moins qu'assuré que tous ces adversaires de la société remportassent sur elle le triomphe qu'ils se promettaient, quand même l'autorité du roi ne serait pas intervenue. Les jésuites avaient puissamment agi dans cette occasion, et la partie était déjà si bien liée, que, sans compter le pape, l'Espagne et leurs partisans dans la Ligue, qui n'étaient pas en petit nombre, ils se trouvaient forts de la moitié du parlement, qui faisait ouvertement des brigues en leur faveur. La cause était remise entre

[1] Philippe Hurault de Chiverny ou Cheverny, chancelier de France; N. Camus de Pont-Carré, maître des requêtes; Pomponne dè Bellièvre; André Hurault, sieur de Maisse; il fut nommé ambassadeur à Venise l'année suivante.

les mains des avocats les plus accrédités du barreau, Duret et Versoris[1] pour les jésuites, Arnaud et Dollé pour leurs adversaires, et l'on ne s'entretenait d'autre chose dans Paris que deux factions si puissantes partageaient.

Je me représentai tout ce que m'avait fait envisager le cardinal de Bourbon, qu'il n'y avait point d'extrémité à quoi ces religieux ne se portassent, si on les chassait du royaume, soit par vengeance, soit par l'espérance d'obliger à révoquer leur bannissement; qu'ils pouvaient faire soulever par leurs intrigues une partie de l'Europe; qu'ils sauraient bien faire regarder cette persécution contre eux comme une injure faite à la religion même, et jeter sur le roi le soupçon d'être encore intérieurement attaché à celle qu'il venait de quitter, ce qui, dans la circonstance présente, pouvait produire un fort mauvais effet, Clément VIII n'ayant encore pu se résoudre à accorder l'absolution qu'on

[1] La cause fut plaidée à huis clos, le 18 avril 1594. Arnaud parla pour l'université, Dollé pour les curés, et Duret, en peu de mots, pour les jésuites. Il y avait déjà contre eux, de la part des mêmes parties, un procès pendant depuis trente ans au parlement, au sujet de leur établissement dans le royaume. Au lieu d'un arrêt définitif, le parlement en rendit un par lequel les requêtes de l'université et des curés de Paris furent jointes aux pièces de ce premier procès, pour être jugées ensemble, ce qu'il fut facile d'empêcher qu'on ne fît. *De Thou*, liv. 110; *Hist. de l'université de Paris*, t. 6, p. 866.

sollicitait à Rome, le roi se trouvant engagé dans une de ces entreprises dont l'événement est toujours si douteux, et quelquefois si critique, enfin les catholiques les plus puissans dans le royaume, tant ceux qui étaient à Paris, que ceux mêmes qui remplissaient la cour, craignant ou feignant de craindre pour leurs propres intérêts qu'on n'eût pas encore mis la religion romaine assez en sûreté en France. Je savais que MM. de Longueville [1], de Nevers et de Biron en avaient parlé publiquement en ces termes, et qu'ils n'avaient rien oublié pour communiquer leur frayeur au cardinal de Bourbon par le moyen de d'Entragues, d'Humières, de Sourdis et de quelques autres. Je ne veux prêter ici aucune mauvaise intention à personne; mais combien y en avait-il parmi ces catholiques si chauds qui n'étaient poussés que par un motif pareil à celui de Biron, lequel ne semait tous ces discours que depuis qu'il avait perdu l'espérance d'obtenir le gouvernement de Laon!

Quoi qu'il en soit, je crus qu'il était plus prudent de ne pas commettre ainsi l'autorité du roi absent pour une pique de pretres et de théologiens, et je ne doutais pas que sa majesté ne prît elle-même en pareil cas le parti le plus modéré. Je déclarai donc à messieurs du conseil que le roi ne trouvait pas assez forts les griefs proposés

[1] Henri d'Orléans, duc de Longueville.

contre les jésuites; que sa majesté était déterminée à attendre, pour bannir ou retenir en France la société, de quelle manière elle se comporterait dans la suite, soit à l'égard de l'état, soit au sien; surtout qu'en attendant des ordres plus positifs de sa part sur ce sujet, elle défendait absolument qu'on se portât à aucune procédure violente contre ces pères; qu'il fût fait contre eux aucun plaidoyer injurieux, et même que la cause fût agitée en pleine audience. Personne ne s'attendait à trouver en ma personne un protecteur des jésuites; et je puis dire que par cet endroit ma recommandation ne leur fut pas inutile, quand je n'aurais pas parlé au nom du roi. Effectivement cette affaire en demeura là pour lors.

Je crus devoir aussi parler au surintendant pour l'archevêque de Glascow, par déférence à la prière du cardinal de Bourbon; quoique je susse bien ce que j'avais à attendre d'un homme qui s'embarrassait peu de cacher la haine qu'il portait à toute ma famille, encore augmentée par un démêlé qu'il venait d'avoir avec mon jeune frère. J'espérais davantage de la justice du roi. Je me hâtai d'aller le rejoindre devant Laon, après avoir pris congé de M. le cardinal, que je trouvai encore considérablement affaibli.

J'appris à Bruyères, où j'avais laissé mon équipage de guerre, que le duc de Mayenne, en at-

tendant la grande armée que devait lui amener incessamment le comte Charles de Mansfeld, s'était avancé avec quelques troupes jusqu'à la Fère, et avait tenté deux fois de faire entrer dans Laon un secours de cent chevaux et de deux cents arquebusiers ; que le premier avait été défait par Givry, et le second par le comte de Soissons, qui était ce jour-là de garde dans la tranchée ; que le roi montrait en tout l'exemple aux princes et aux officiers, et relevait lui-même la tranchée à son rang.

Ce prince était couché quand j'arrivai à son quartier, quoiqu'il fût trois heures après midi. Sitôt qu'il me vit entrer, il me demanda si je n'étais pas surpris de le trouver au lit à pareille heure : ce lit était deux matelas sur la terre dure. Toute la nuit et le jour précédent ce prince s'étant tenu debout dans la tranchée, ou occupé à faire faire des travaux dans la montagne, sur le penchant de laquelle Laon est assis, soit pour faire changer quelques batteries de place, soit pour mettre les travailleurs à couvert par des parapets, il s'était si fort fatigué sur ce terrain, qui est extrêmement rude, qu'il s'était fait plusieurs contusions aux pieds, ce qui ne l'empêcha pas de faire continuer son ouvrage, jusqu'à ce que, toutes ses meurtrissures s'étant ouvertes, ses deux pieds ne furent bientôt plus qu'une grande plaie, qui l'obligea de se mettre au lit, et d'y faire appliquer un ap-

pareil, qu'il ordonna qu'on levât en ma présence, « afin que je connusse, dit-il, qu'il ne faisait pas le douillet mal à propos. » J'étais bien éloigné d'avoir cette pensée; et si je l'accusais de quelque chose, c'était plutôt de l'excès opposé. Je crois qu'il s'en aperçut; car il me dit, en cherchant à se disculper, qu'il s'était cru obligé d'entreprendre et de faire conduire ce travail, qui lui donnait deux jours d'avance sur la ville assiégée; et que je ne le condamnasse qu'après l'avoir vu, ou du moins après avoir entendu les connaisseurs qu'il avait envoyés le visiter, qui devaient revenir sur les cinq heures.

Je profitai de ce moment où je me trouvai seul avec le roi pour lui rendre compte de mon voyage, ce que je fis en me mettant à genoux sur un carreau que ce prince me fit apporter; et sa majesté, voulant autoriser ce que j'avais fait, fit écrire en ce moment trois lettres par Beaulieu-Rusé. La première était adressée au chancelier, et regardait les jésuites. Il n'y avait rien de différent de ce que je lui avais dit moi-même. Dans la seconde, il mandait à d'O que son intention était qu'on laissât jouir paisiblement l'archevêque de Glascow des deux seules abbayes qu'il avait en France [1]; et il justifiait la conduite passée de ce prélat par la re-

[1] Notre-Dame de l'Absie en Poitou, et le prieuré de Saint-Pierre de Pontoise.

connaissance qu'il devait à sa bienfaitrice. La troisième, au cardinal de Bourbon, était écrite au nom de Loménie, secrétaire d'état, qui faisait savoir à cette éminence que le roi approuvait telle disposition qu'il ferait de ses bénéfices, et était prêt à la ratifier, en signant de sa main l'état qu'il lui en enverrait, pourvu qu'il ne s'y trouvât rien de contraire aux canons, aux libertés et aux coutumes du royaume. Le reste de la lettre était une assurance de sa protection et de son amitié ; et il lui donnait une preuve de sa confiance en faisant passer par ses mains les deux autres lettres qu'il venait d'écrire, et dont il avait la complaisance de lui mander le contenu. Je chargeai Dupeirat, à qui le roi donna ces trois lettres à porter à Paris, d'en rendre une de ma part au cardinal, où je l'exhortais, par tout ce que je crus capable de faire impression sur son esprit, à se délivrer de tous ses chagrins domestiques.

Ces affaires étant expédiées, arrivèrent MM. de Biron, de Givry, de Saint-Luc, de Marivault, de Parabère, de Vignoles, de Fouqueroles et autres que le roi avait envoyés visiter ses travaux du jour précédent, et surtout deux mines qu'il avait fait ouvrir. Chacun en dit son avis, et chercha à faire honneur à ses connaissances. On ne s'accorda pas, et insensiblement il survint une dispute. Le maréchal de Biron, qui gâtait les bonnes qualités qu'il

avait pour la guerre par un air capable et un ton de supériorité qui le rendaient toujours maître de la conversation, ne souffrait qu'avec peine qu'on se déclarât d'un sentiment contraire au sien.

Le roi, voyant que les paroles s'échauffaient, leur apprit, en leur imposant silence, qu'il venait de recevoir avis, par trois espions consécutifs et venus de différens endroits, que le duc de Mayenne et le comte de Mansfeld avaient résolu de tout tenter pour faire entrer un convoi considérable dans Laon, afin d'être dispensés de livrer bataille; et que ce convoi allait se mettre incessamment en marche, soutenu d'une escorte puissante, dans l'intention de passer sur le ventre à tous les corps-de-garde, de forcer les passages, et d'entrer dans la place assiégée. Nouvelle matière de contestation terminée à l'avantage de Biron, qui se fit nommer pour commander un détachement considérable, avec lequel il se posterait dans la forêt entre Laon et la Fère, et insulterait l'escorte avec le convoi. Il le composa lui-même, et prit douze cents hommes d'infanterie française, tous choisis, huit cents Suisses, trois cents chevau-légers, deux cents gendarmes, et cent gentilshommes, presque tous de la maison du roi. Le roi me refusa plusieurs fois d'être de ce détachement, ayant encore, disait-il, plusieurs choses à savoir de moi : mais je

fis tant d'instances, qu'à la troisième fois je l'obtins.

Nous nous mîmes en marche sur les six heures du soir, et arrivâmes à une heure de nuit dans la forêt, où nous avançâmes sans bruit jusqu'au bord du bois du côté de la Fère, qui était le lieu de notre embuscade. Le maréchal de Biron fit arrêter sur le grand chemin tous les passans qui auraient pu donner avis de son dessein dans la Fère, et plaça sur les bords de la forêt des vedettes qui l'instruisaient exactement de tout ce qui sortait de la ville. Nous attendîmes inutilement, et avec beaucoup d'impatience, jusqu'à quatre heures après midi : alors les vedettes vinrent annoncer que le grand chemin de la Fère à Laon était couvert d'une file si longue de gens et d'attirails de guerre de toute espèce, qu'ils ne pouvaient conjecturer autre chose sinon que toute l'armée ennemie s'avançait. Je vis en ce moment bon nombre des plus résolus pâlir, et se dire à l'oreille qu'on ne devait songer qu'à faire retraite. Quelques-uns de nous s'y opposèrent; et le commandant s'étant déclaré de notre avis, il passa à la pluralité des voix qu'on chargerait quelqu'un de la troupe d'aller reconnaître au juste l'état des choses. Fouquerolles, dont on connaissait la valeur et le sang-froid, fut choisi pour cet effet avec deux ou trois autres, et rapporta peu de temps après que ce qui composait cette ligne si formidable en apparence était

trois cents charrettes chargées de provisions de guerre, ayant pour toute escorte quatre escadrons de cent chevaux chacun, qui marchaient à la tête du convoi, suivis de huit à neuf cents mousquetaires ou piquiers, valons, lansquenets et liégeois. Pareil nombre d'infanterie espagnole naturelle était à la queue.

Il fut arrêté tout d'une voix qu'on attaquerait, ce nombre n'égalant pas le nôtre. La différence des avis fut sur la manière. Je trouvais, avec beaucoup d'autres, qu'il eût été plus à propos de laisser entrer le convoi dans la forêt, et ensuite de le prendre en queue. Givry [1], Montigny et Marivault, qui étaient à la tête de la cavalerie, furent pour la négative, et soutinrent si fortement qu'il y avait moins de péril à attaquer de front les quatre escadrons en rase campagne, qu'ils entraînèrent le maréchal de Biron. On s'en trouva bien d'abord. La cavalerie ennemie céda à la première attaque, quoiqu'elle montrât au commencement beaucoup de résolution, et se retira sur les flancs des chariots; mais on trouva bientôt à qui parler. L'infanterie ennemie de la tête attendit de pied ferme nos cavaliers que le maréchal de Biron en-

[1] Anne d'Anglure, baron de Givry. Il fut tué devant Laon peu de jours après cette rencontre, et fort regretté de Henri IV. François de La Grange, seigneur de Montigny. Il en sera encore parlé. Claude de L'Isle, sieur de Marivault.

voya l'attaquer, et fit ses décharges avec tant d'ordre, qu'elle les obligea de tenir le large. Ils eurent ordre de Biron de retourner à la charge par le flanc gauche, tandis que lui-même les prendrait par le flanc droit, qui était visiblement le moins périlleux. Le choc fut si terrible, que les fantassins ennemis furent contraints de se retirer, et de chercher, comme les quatre escadrons, un abri au milieu des charrettes, d'où ils ne laissèrent pas de se défendre. Pendant ce temps-là le bataillon espagnol s'était avancé de la queue à la tête, et il s'était mis en bataille de manière qu'il était soutenu de tous côtés par la cavalerie et par les chariots, et qu'il ne perdait pas le secours de son premier bataillon. Leur défense fut si vigoureuse, que les prières et les menaces du maréchal de Biron ne purent empêcher nos six cents hommes de cavalerie de se retirer du combat extrêmement affaiblis. L'infanterie française et suisse, qui prit leur place, trouva une égale résistance. Le combat, tirant en longueur, Biron songea qu'une action qui se passait si proche de la Fère pouvait donner le temps d'envoyer au convoi un secours considérable, pour peu qu'elle durât encore. Il ordonna donc, pour dernière ressource, que les cent gentilshommes missent pied à terre; qu'ils joignissent à leurs armes, qui étaient l'épée et le pistolet, la pique (il en avait fait apporter quantité), et qu'ils

remenassent à la charge nos gens de pied, Français et Suisses, qui n'avaient encore pu entamer les Espagnols. MM. de Guitry [1], de Montigny, de Marivault, de Trigny d'Arambure, de La Curée, de Lopes, d'Heures et autres, s'avancèrent de cette manière à la tête de trois cents fantassins, et Biron les suivit avec pareil nombre: je fus mis de cette seconde troupe. On se choqua si brusquement, que la pique et le fusil devinrent inutiles, et qu'on se battit corps à corps, et, pour ainsi dire, à la lutte.

Les Espagnols cédèrent enfin, et se sauvèrent dans les bois et sous les chariots, après avoir jeté leurs armes [2]. Ce second refuge n'était plus sûr pour eux. Nous les y poursuivîmes, et le carnage fut horrible, vu le nombre: il n'en demeura pas moins de douze cents sur la place. Il y eut peu de prisonniers : ce qu'il y avait de personnes de

[1] Ce n'est pas Jean de Chaumont de Guitry dont il a été tant de fois fait mention dans l'histoire et dans ces mémoires. Il était mort dès l'année 1592. Voyez son éloge dans *de Thou*, liv. 103. Celui qui est nommé ici ne s'appelait ainsi, selon Cayet, que parce qu'il avait épousé l'héritière de cette maison. *Chronologie novennaire*, liv. 4, page 23. Mais Cayet se trompe: Jean de Chaumont laissa plusieurs enfans mâles qui portèrent les armes pour le service du roi.

[2] La Curée, bon juge en cette matière, attribuait cette défaite des Espagnols à leur coutume de se servir d'épées trop longues et de ceinturons trop courts. Vol. 8929, manuscrits de la bibliothèque du Roi.

marque dans la cavalerie eut le temps de regagner la Fère, où nous n'eûmes garde de les poursuivre, non plus que ceux qui s'enfoncèrent dans le bois, dans la crainte d'être surpris en désordre par de nouvelles troupes qui pouvaient venir de la Fère à leur secours. Nous ne songeâmes au contraire qu'à nous rallier et à nous tenir sur nos gardes pendant le temps nécessaire pour nous reposer et nous repaître avec les viandes cuites qu'on trouva en abondance dans le convoi; après quoi nous regagnâmes toute la nuit le camp, où nous amenâmes, sans trouver aucun obstacle, tout le bagage des ennemis; mais si pillé par le soldat, et si peu ménagé, malgré l'ordre du commandant, qu'il y eut plus de quatre cents chevaux de guerre ou de bagage estropiés.

Avec ce même air avantageux que le maréchal de Biron avait pris pour se faire donner le commandement dans cette expédition, il se présenta au retour de sa majesté pour recevoir les louanges dues à son succès. Ayant une si belle matière à parler de lui, on imagine sans peine tout ce que put dire à l'avantage de sa victoire un homme qui ne connut jamais de quel mérite est le silence en ces occasions. On eût dit, à l'entendre, qu'il venait de mettre en ce moment la couronne sur la tête du roi. L'expérience a montré que cette fierté un peu fanfaronne, qui, par elle-même, est assez

dans le goût français, réussit ordinairement à un général qui a des Français à conduire : avec eux il semble que c'est avoir beaucoup fait pour la victoire que de paraître sûr de la remporter. Le roi ne l'ignorait pas; et il en avait éprouvé de si heureux effets dans ces occasions hasardeuses où il semble que le soldat ne cherche que sur le visage et dans les paroles de son chef l'idée qu'il doit prendre du danger présent, qu'il s'en était fait une habitude. A son exemple, cet air était devenu celui de tous les officiers généraux : et, comme il arrive toujours, plusieurs d'entre eux, mais particulièrement le maréchal de Biron, l'outraient jusqu'à en être insupportables aux autres, et au roi lui-même, qui n'était pas le moins indulgent.

Les caresses dont sa majesté combla ce maréchal et ceux qui l'avaient suivi donnèrent beaucoup de jalousie aux courtisans qui n'avaient point été de la partie, et achevèrent de perdre Biron. Cependant il ne put jamais obtenir le gouvernement de Laon, qui était le but de son affectation à élever à tout propos sa dernière action, et à en rapporter toute la gloire à lui seul, comme si les autres n'y étaient entrés pour rien. Le roi s'en ouvrit à moi, et me parut à tous égards très-mécontent de ce maréchal. Sa majesté me dit qu'après tous les sujets de plainte que Biron lui avait don-

nés, les menaces qu'il avait osé lui faire tout récemment de passer dans le parti de ses ennemis, et les liaisons actuelles qu'on venait de découvrir qu'il avait avec MM. d'Épernon et d'Auvergne, elle n'avait garde de lui confier une place aussi voisine des Pays-Bas que Laon, qui ne devait être donnée qu'à un [1] homme d'une fidélité à l'épreuve; mais qu'elle craignait que Biron ne gardât plus aucune mesure après ce refus, et qu'il ne prît ouvertement parti contre elle, ou, ce qui serait encore plus dangereux, qu'il ne demeurât auprès de sa personne pendant qu'il serait secrètement d'accord avec ses ennemis. Henri, qui dès ce moment était persuadé qu'un jour il aurait tout à craindre de Biron, ajouta qu'il s'était aperçu que ce maréchal me recherchait depuis quelque temps, sans doute dans le dessein de faire réussir le mariage de son frère avec mademoiselle de Saint-Geniès [2], ma nièce, qui était un des plus riches partis de France; et il m'ordonna de me servir de cette nouvelle amitié pour le faire parler et pour pénétrer ses desseins.

Le grand convoi ayant été défait, le roi continua sans obstacle le siége de Laon, jusqu'à ce qu'il

[1] Ce gouvernement fut donné à Marivault.

[2] Fille d'Élie de Gontault, seigneur de Badefou et Saint-Geniès, gouverneur de Béarn, vice-roi de Navarre, et de Jacqueline de Béthune, sœur de Rosny.

lui vînt de nouveaux avis que le duc de Mayenne et le comte de Mansfeld, loin d'être rebutés de ce mauvais succès, ne parlaient que de venir forcer les lignes des assiégeans aussitôt qu'ils auraient reçu quelques troupes qu'ils attendaient. Le maréchal de Biron traita ces avis de ridicules : mais sa majesté, qui ne négligeait rien, ne se tranquillisa là-dessus qu'après que Givry, qu'il envoya à la découverte, escorté de trois cents chevaux, et avec ordre exprès de ne point revenir sans une parfaite connaissance de la situation et des forces des ennemis, lui eut rapporté, au bout de trois jours, qu'il n'y avait pas encore une seule compagnie en-deçà de l'Oise, et que les Espagnols songeaient plutôt à reprendre la route de Flandre que celle de Laôn. Le roi, se reposant sur la fidélité de ce rapport, fit partie dès le soir même d'aller dîner le lendemain à Saint-Lambert, maison dépendante du domaine de Navarre, et située au milieu de la forêt, où il se souvint qu'il était souvent allé manger des fruits, du lait et du fromage frais, pendant le séjour qu'il fit en sa jeunesse au château de Marle, et qu'il se faisait encore un grand plaisir de revoir.

Nous l'accompagnâmes à Saint-Lambert au nombre de trente. Comme il avait passé une partie de la nuit précédente à visiter, selon sa coutume, les tranchées, les batteries et les mines, il s'en-

dormit aussitôt qu'il eut dîné. La bonne constitution de son corps, jointe à l'habitude de la fatigue, l'avaient accoutumé à dormir partout, et quand il voulait, et à se réveiller de même. Il faisait alors une chaleur extrême. Nous allâmes huit ou dix ensemble, chercher le frais dans le plus épais de la forêt de Folambray, peu loin du grand chemin de la Fère à Laon. Nous n'avions pas fait plus de douze ou quinze cents pas, qu'un bruit qui se fit entendre à nous du côté de la Fère nous obligea de prêter l'oreille attentivement : c'était comme un mélange confus de voix humaines, de claquemens de fouets, de hennissemens de chevaux, et d'un bourdonnement pareil au son des trompettes et des tambours entendus dans le lointain. Nous avançâmes jusque sur le chemin pour mieux entendre; et pour lors nous aperçûmes distinctement, à huit cents pas devant nous, une colonne d'infanterie étrangère, à ce qu'il nous parut, marchant en bon ordre et sans bruit : celui que nous avions entendu était causé par les valets et les goujats qui suivaient, et par les conducteurs d'un convoi considérable d'artillerie qui escortait. Portant notre vue jusqu'où elle put s'étendre, il nous sembla voir défiler après ces chariots un si grand nombre de troupes, que nous ne doutâmes plus que ce ne fût l'armée entière des ennemis.

Nous revînmes brusquement sur nos pas, et,

trouvant le roi qui, à son réveil, secouait un prunier dont le fruit nous avait paru délicieux : « Pardieu! Sire, lui dîmes-nous, nous venons de « voir passer des gens qui vous préparent bien « d'autres prunes, et un peu plus dures à digérer. » L'explication se fit en peu de mots; le temps pressait; et le roi avait d'autant moins de peine à nous croire, qu'il nous dit aussi avoir lui-même entendu quelque chose depuis un quart d'heure; mais que, plutôt de croire que Givry s'était si mal acquitté de sa commission, il avait jugé que le bruit venait de son propre camp. Sa majesté donna ordre à douze de nous, qu'elle trouva sous sa main, d'aller promptement vers les différens logemens de cavalerie, dont elle portait toujours la liste dans sa poche; d'y répandre l'alarme, et de les presser de se rendre tous au quartier du roi, pendant qu'une partie de nous irait vers l'infanterie pour la former en bataillons, et la placer entre ce même quartier et les tranchées. Il monta à cheval en donnant ses ordres, et, quoiqu'il marchât à toute bride, il les donna à tous ceux qu'il rencontra avec la même justesse et la même étendue que s'il s'était préparé de longue main à une bataille. Grâce à tant de célérité, et à cette admirable présence d'esprit qui faisait que rien n'échappait à ce prince là où tout autre en sa place, au lieu de former un plan suivi, aurait à peine été

capable de prendre la moindre résolution sensée, les ennemis ne surprirent personne, ce qui sauva peut-être l'armée entière du dernier malheur : car il faut avouer que, si la cavalerie ennemie, qui parut au même moment à la tête du camp, où elle se forma en escadron avec une extrême diligence, avait une fois jeté l'épouvante parmi le soldat, ce qui serait arrivé presque indubitablement dans l'effet d'une première surprise, le roi et une partie des officiers étant absens, il lui aurait été facile, dans ce premier moment de confusion, d'enlever un ou plusieurs quartiers, et peut-être que la peur lui aurait livré tout le reste.

On pourrait donc s'en tenir à ce seul exemple, si l'on voulait prouver de quelle utilité il est pour un général d'armée, je ne dis pas seulement de posséder cette qualité de l'esprit qui fait embrasser tous les cas, quoique infinis, mais de connaître par leur nom, leur capacité, leurs bonnes et mauvaises qualités, soit les officiers, soit les différens corps de son armée, d'en être connu à son tour pour celui de tous les officiers-généraux dont, la qualité de chef à part, ils viendraient, dans une conjoncture difficile, prendre l'avis, comme le plus sage, de le leur donner avec la fermeté, mais sans l'ostentation qu'inspire la certitude d'avoir rencontré ce qu'il y a de mieux à faire; de les at-

tacher à leur métier par goût, et de leur rendre la discipline douce, en ne les surchargeant jamais d'ordres, mais aussi en les accoutumant à ne jamais se dispenser, pour quelque sujet que ce puisse être, ni à rien diminuer de ceux qu'on leur a une fois donnés; enfin de savoir se faire toujours et promptement obéir d'eux, sans leur donner cette timidité qui leur ferme la bouche, lorsque, par un rapport utile, ils pourraient aider les lumières de leur commandant; inconvénient qui de tout temps a perdu tant d'armées et de chefs.

Malgré la diligence dont le roi usa en cette occasion, si le général ennemi avait su profiter de tous les momens, je crois qu'il aurait pu nous donner un échec considérable; mais, connaissant à quel prince il avait affaire, il n'osa faire paraître la tête de son armée que tout le reste ne fût sorti de la forêt, pour ne pas priver une partie du secours de l'autre, si le roi, instruit de sa marche, venait à sa rencontre avec toute la sienne. Il arriva encore que la marche de l'armée ennemie fut suspendue par un essieu de coulevrine qui se cassa au milieu du chemin et l'embarrassa. Les chariots fracassés dans la défaite du convoi, dont les débris étaient semés sur toute la route, avec les cadavres des hommes et des chevaux, lui causèrent un second embarras bien plus grand. Enfin celui que le duc de Mayenne avait envoyé reconnaître un

lieu propre à asseoir son camp ne fit pas toute la diligence qu'il aurait pu faire.

Tous ces retardemens furent soigneusement mis à profit par le roi. Il fit sortir de ses tranchées assez de monde pour les couvrir sans trop les dégarnir, et rangea le reste de son armée en bataille au-devant, lorsque les ennemis, n'espérant plus le surprendre, lui en eurent laissé le temps. On ne songea, de part et d'autre, tout le reste du jour, qu'à prendre ses avantages pour une bataille. L'intention des deux généraux ennemis n'était pourtant pas de la livrer. Ils craignaient l'ascendant du roi, et notre cavalerie, presque toute composée de gentilshommes. Tout ce qu'ils avaient prétendu par cette manœuvre était d'engager le roi à lever le siége de Laon pour venir à eux, et ensuite d'éviter le combat, ou du moins de faire entrer dans la place trois mille piétons et trois cents cavaliers, dans la confusion que leur arrivée devait causer; mais, comme on ne sut leur intention que par les prisonniers qu'on fit dans la suite, personne de nous ne douta qu'il n'y eût le lendemain une action générale : nos deux camps étant si proches, que nous entendions du nôtre le bruit de leurs trompettes et les cris de leurs soldats.

Au milieu du terrain qui nous séparait des ennemis, il y avait une colline unique, presque ronde, et qui me parut d'une extrême importance par

rapport à la ville assiégée, si les ennemis s'en emparaient. Le roi, qui m'avait envoyé la reconnaître, me donna deux pièces de canon bâtardes pour y soutenir un régiment qui s'y logea et s'y retrancha par son ordre. J'y fis faire une cabane pour moi; et le roi trouva tout en état lorsqu'il vint visiter ce poste. Le lendemain les ennemis, faisant une contenance encore plus fière que la veille, commencèrent une escarmouche avec toute leur mousqueterie, et s'attachèrent à se rendre maîtres d'un petit bois qui était entre les deux camps. Il y eut plus de cinquante mille coups de fusils de tirés, mais avec si peu d'effet, que Parabère, qui vint le soir souper sur ma colline, m'assura qu'il n'y avait pas eu vingt hommes de tués, ni deux fois autant de blessés. La nuit vint dans tout ce vacarme, et les généraux ennemis, qui ne pensaient à rien moins qu'à s'engager plus avant, en profitèrent pour faire sans bruit leur retraite vers la Fère. Le roi les laissa s'enfuir, pour ne pas perdre de vue son objet; il se contenta de la honte qu'ils remportèrent de cette ridicule levée de boucliers.

FIN DU LIVRE SIXIÈME.

LIVRE SEPTIÈME.

SOMMAIRE DU LIVRE SEPTIÈME.

Mémoires de 1594—1595. Sujets de mécontentement de Henri contre le duc de Bouillon. Cause du voyage de Rosny à Sedan. Entretiens qu'il a avec Bouillon, dans lesquels il pénètre ses desseins et son caractère. Prise de Laon. Expéditions militaires en différens endroits du royaume, entre le parti du roi et celui de la Ligue. Desseins du duc de Mayenne sur la Bourgogne. Mort du cardinal de Bourbon. Mort du surintendant d'O. Son caractère. Caractère de la duchesse de Guise. Le duc de Guise fait son traité avec le roi. Apologie de Rosny sur ce traité. Services rendus à sa majesté par le duc de Guise. Caractère de Sancy, comte d'Aliboust. Changemens dans le conseil des finances. Principes et réflexions sur la finance. Henri déclare la guerre à l'Espagne contre le conseil de Rosny. Henri est blessé par Jean Châtel : particularités sur cet attentat et sur le bannissement des jésuites. Motifs qui déterminent Henri à marcher en Bourgogne. Rosny se brouille avec le conseil des finances. Désertion du comte de Soissons : insulte faite à Rosny par ses officiers. Campagne en Picardie : défaite des Français à Dourlens : mort de l'amiral de Villars. Campagne en Bourgogne glorieuse pour Henri IV. Journée de Fontaine-Française. Conditions sous lesquelles le pape donne l'absolution à Henri. Conduite du cardinal d'Ossat. Henri passe en Picardie ; pertes qu'y fait la France. Complot des grands du royaume déclaré au roi par le duc de Montpensier. Bouillon est envoyé à Londres. Jalousie et haine du conseil des finances contre Rosny.

LIVRE SEPTIÈME.

Je ne séjournai presque plus au camp devant Laon depuis cet événement. Il survint des difficultés dans les traités, et surtout dans celui du baron de Medavy, qui m'obligèrent à faire, par ordre de sa majesté, un voyage à Rouen, qui fut suivi d'un second à Paris, et d'un autre plus considérable que ceux-ci à Sedan.

Le duc de Bouillon donnait chaque jour de nouveaux sujets de mécontentement au roi. Il s'était engagé à sa majesté, lorsqu'elle lui fit épouser l'héritière de Sedan, de lui amener certain nombre de troupes. Non-seulement il ne s'était pas soucié de remplir son engagement, il avait encore retenu près de lui celles que lui avait données le roi, pour garder sa frontière jusqu'à ce qu'il fût paisible possesseur de sa nouvelle principauté, sans en demander la permission au roi, sans s'excuser du moins de ce qu'il ne les lui rendait pas, sans même lui donner avis de l'état de ses affaires. Son nouveau grade lui avait inspiré la vanité de se faire regarder de l'Europe comme un potentat redoutable. Ce qu'il ne pouvait espérer d'un état aussi faible et aussi borné que le

sien, il cherchait à se le procurer par toutes sortes d'intrigues dans les cours voisines. Tout ce qu'il y avait en Europe de brouillons et de mécontens, était sûr de trouver en sa personne un protecteur; la cabale des d'Auvergne et des d'Entragues n'avait point de plus puissant mobile.

Un jour que le roi m'avait envoyé chercher de si grand matin qu'il était encore au lit, n'ayant près de lui que L'Ozerai et Armagnac, et que nous cherchions ensemble les moyens de prévenir les complots de tant d'ennemis secrets, sa majesté s'attacha en particulier sur le duc de Bouillon, et me parut pénétrée de son ingratitude, après un bienfait qui devait le lui attacher pour toujours. En effet, le roi avait donné à ce duc, en le mariant avec mademoiselle de Bouillon, une preuve d'affection d'autant plus sensible, qu'en cela il avait agi contre son propre mouvement et contre l'avis de presque tous ceux à qui il en avait parlé. Le lendemain de cet entretien, Beringhen présenta au roi, à son coucher, un gentilhomme chargé d'une lettre de Bouillon, dans laquelle le duc faisait part à sa majesté de la mort de sa femme, et s'excusait de son retardement sur la douleur et les embarras où l'avait plongé cette mort. Il lui faisait encore savoir que madame de Bouillon avait fait, avant de mourir, un testament par lequel elle assurait à son mari la prin-

cipauté de Sedan et tous ses biens, et les mettait sous la protection du roi de France; parce qu'on ne doutait point que le duc de Bouillon ne fût inquiété sur cette donation par les collatéraux. « Cela veut dire, me dit le roi, après avoir achevé « de lire la lettre, que M. de Bouillon a fort affaire « de moi : n'est-il pas bien honnête! »

Pour humilier et punir le duc, sa majesté fut fort tentée de le laisser démêler cette fusée tout seul : mais le bon naturel de ce prince et le souvenir des anciens services du duc de Bouillon l'emportèrent encore. Il fit réponse au duc pour le complimenter sur la mort de la duchesse de Bouillon, et l'assurer de toute sa bienveillance. Si le roi avait pu compter que cette dernière marque d'amitié eût ramené pour toujours le duc de Bouillon à son devoir, la commission de celui que le roi envoyait à Sedan chargé de cette lettre se serait réduite à la remettre aux mains du duc, et la moindre personne aurait suffi pour cela; mais ce prince, accoutumé à n'obliger qu'un ingrat, voulut se servir de cette députation à plusieurs fins. Il se tourna vers moi, et me dit qu'il jugeait à propos que ce fût moi qui portât la lettre, parce que, si elle n'était pas capable de fixer Bouillon dans son devoir, les paroles d'un homme en droit de le lui représenter fortement pourraient peut-être le faire, et que, si l'un ne

servait pas plus que l'autre, il était nécessaire de pénétrer les secrètes intentions du duc, et d'examiner de plus près le codicille et la donation prétendue de madame de Bouillon.

Cette ambassade me parut toute semblable à celle qui m'avait attiré la haine de Madame et du comte de Soissons; et mon premier mouvement en la recevant en fut un de chagrin de ce que le service du roi ne m'attirait d'ordinaire que des affaires si dégoûtantes. Henri, qui devina une partie de ce qui se passait dans mon esprit, n'oublia rien de ce qu'il crut capable de diminuer l'amertume de sa commission. Il me dit que le succès qu'il semblait que la fortune avait attaché à toutes les affaires dont je m'étais mêlé, comme un prix qu'elle devait à ma fidélité, l'engageait à m'employer préférablement à tout autre; que rien de ce que je faisais pour lui ne se perdait dans son esprit, et qu'il me savait surtout très-bon gré de l'attention que j'avais à éviter ou à rompre toute liaison capable de refroidir mon zèle pour lui. Il m'embrassa tendrement en disant ces paroles; et il ajouta avec une bonté dont je fus pénétré qu'il me priait de songer à ma sûreté, parce que j'avais à passer dans des lieux soumis au pouvoir de la maison de Guise, et de me conserver soigneusement pour un prince qui m'aimait. Les princes qui s'y prennent de cette façon ne sauraient qu'être bien servis.

J'étais alors heureusement assez bien pourvu d'argent, en ayant fait venir de Rosny et de Moret, où était mon épouse : ainsi je me trouvai en état de satisfaire sans délai l'impatience que le roi avait de me voir partir. Trois heures après que j'eus reçù cet ordre, j'allai prendre mon équipage à Bruyères; et suivi de vingt-cinq cavaliers bien armés, j'arrivai sans aucune mauvaise rencontre en quatre jours à la vue de Sedan. Le duc vint au-devant de moi jusqu'au village de Torcy, qui fait la séparation de ce petit état d'avec la France, mit pied à terre, et prit un maintien triste pour recevoir mon compliment et lire la lettre du roi. Ensuite il me combla personnellement de civilités, parut charmé du choix que sa majesté avait fait, et persista, malgré mes instances, à me traiter d'ambassadeur. Je fus logé magnifiquement, et toute ma maison défrayée. Il me montra avec une grande complaisance les fortifications qu'il faisait faire à son château de Sedan, au moyen desquelles il s'assurait qu'il serait imprenable. Je n'en jugeai pas de même : toute la dépense qu'y faisait le duc ne pouvant empêcher que cette place ne donnât beaucoup de prise par sa situation.

Le siége de Laon, dont le duc de Bouillon me demanda des nouvelles, nous donna sujet d'entrer en conversation plus particulière. Après des

assurances réitérées de son attachement au roi, le duc me demanda si, après tant de sujets de plainte que sa majesté avait reçus des Pays-Bas espagnols, elle ne se déterminerait point à y porter la guerre, et me parla de ce projet comme d'une idée dont l'exécution était ce qu'il souhaitait le plus. Il s'étendit sur l'avantage de cette guerre, sur la manière dont on pourrait attaquer les provinces de Luxembourg, de Liége et de Namur, sur les intelligences qu'il avait pratiquées dans cette vue avec les principales villes de Flandre, et sur le puissant secours qu'il offrait d'y conduire. Je n'ai point de peine à croire qu'il eût travaillé de tout son pouvoir à faire réussir une guerre dont tous les fruits auraient été pour lui. Il s'en fallait beaucoup que le roi y eût le même intérêt: ce beau projet n'était à son égard qu'une pure chimère. Aussi le duc, craignant qu'à la cour on ne le traitât de ridicule, n'oublia rien pour me le mettre dans la tête, en lui donnant les plus belles couleurs, et avec tout l'air de désintéressement capable de m'en imposer. Après donc avoir discouru sur la Flandre, il s'enfonça dans la politique, et déploya toute son éloquence pour me prouver que, l'intérêt principal du roi étant l'abaissement de la maison d'Autriche, il ne pouvait y parvenir que par le moyen des protestans, avec lesquels il devait être toujours étroite-

ment uni. Il supposa que l'abjuration que le roi venait de faire n'était qu'un cérémonial nécessaire, qui ne devait avoir rien changé en ce prince que l'extérieur seulement; et il crut l'avoir suffisamment prouvé par deux ou trois traits de raillerie sur quelques pratiques superstitieuses des dévots catholiques, sur les moines mendians et sur les équivoques des jésuites.

Le duc de Bouillon s'arrêta en cet endroit, comme un homme qui craignait de s'expliquer trop librement, et me regarda fixement avec une feinte inquiétude. Je l'avais écouté sans l'interrompre. Je découvrais, sans qu'il s'en aperçût, toutes les idées qui passaient par cette tête ambitieuse; mais il me restait encore bien des choses à savoir, et je crus pour cela qu'il ne s'agissait que de le faire parler long-temps; car il n'est pas possible qu'un homme qui est à la fois vain et grand parleur ne trahisse enfin tous ses secrets. Je me mis donc à sourire, et je pris l'air d'un homme touché d'admiration pour son esprit, sa politique et son éloquence. Le duc, agréablement flatté, ne se fit pas presser; et, reprenant la parole, il passa à me faire connaître le véritable intérêt des réformés dans la situation présente des affaires de France. Ici il fallut que j'en devinasse plus qu'on ne m'en disait, soit que, le duc de Bouillon s'observant toujours un peu de peur

d'indiscrétion, son expression souffrît de la contrainte de son esprit, soit qu'il trouvât que l'affectation d'un air mystérieux faisait plus d'honneur au parti et à lui-même, soit enfin que ce qu'il disait roulât sur un système si sublime et des idées si abstraites, qu'il s'y perdait peut-être aussi bien que moi.

Je ramenai le duc de ce vol trop élevé; et il me dit plus clairement que les réformés avaient pris tant d'ombrage de la conversion du roi, qu'il ne pouvait dissiper leur crainte qu'en déclarant la guerre à l'Espagne conjointement avec eux; que sans cela rien ne pouvait les empêcher de se regarder comme un corps sacrifié, et exposé désormais aux violences des catholiques français agissant de concert avec les Espagnols et le pape. Une nouvelle que le duc regardait peut-être comme aussi fausse qu'elle l'était réellement, fut la preuve qu'il en apporta. Villeroi avait, disait-il, proposé au roi, étant à Fontainebleau, de la part des ducs de Lorraine, de Mayenne et de Mercœur, cette union de la France et de l'Espagne; et le pape ne refusait à ce prince la bénédiction apostolique, avec une bulle, par laquelle il le reconnût roi de France, que parce qu'il voulait que cette union prétendue en fût le préliminaire. A cette preuve Bouillon en joignit d'autres qui n'avaient pas plus de fondement, par lesquelles il crut justifier que

les catholiques avaient entièrement changé le cœur du roi à l'égard des protestans, et lui avaient fait commettre contre eux mille injustices. Ce grief des réformés ainsi établi, le duc voulut bien m'apprendre le remède que ceux-ci avaient jugé à propos d'y apporter. Ils allaient, me dit-il, fortifier incessamment leurs places; se choisir un chef hors du royaume; établir au-dedans un conseil général des affaires de la religion, dans un lieu qu'il ne nomma point, auquel toutes les différentes églises n'auraient qu'à s'adresser, et qui connaîtrait en dernier ressort des affaires qui seraient portées de dix autres conseils provinciaux, en quoi on partageait toute la France calviniste. Afin que le pouvoir de ce conseil souverain fût absolu et irréfragable, on mettait à la tête un protecteur ou prince étranger capable de le faire respecter.

En parlant de la sorte, le duc de Bouillon, suivant qu'il croyait avoir besoin de m'éblouir, de me convaincre ou de me tromper, prenait successivement le personnage d'ami et d'allié du roi, de bon protestant, ou de simple narrateur, mais toujours d'un homme consommé dans la politique, et le dépositaire de tout ce que le parti protestant avait de plus secret. Il ne put pourtant si bien s'envelopper, que je ne comprisse assez clairement que tous ces projets de haut et bas conseils,

ces réglemens si particularisés, pouvaient bien n'être éclos que dans le cerveau du duc, et non dans les synodes de Saint-Maixent et de Sainte-Foi, comme il voulait que je le crusse. Surtout ce prince étranger protecteur me parut être purement de sa façon, et n'être en effet que lui-même qui donnait ses propres vues pour autant de points arrêtés; et tout son but en cela (car quels ressorts l'ambition ne fait-elle pas jouer!) n'était peut-être autre chose sinon qu'en répandant à la cour ces desseins, comme si les calvinistes les eussent véritablement formés, et fussent prêts à les mettre à exécution, je fisse éclater le roi contre eux, et que par cet artifice il obligeât les huguenots à prendre la résolution qu'il souhaitait qu'ils prissent, mais qu'il n'osait leur inspirer ouvertement, de se choisir pour chef celui que les plaintes et la haine des catholiques leur montreraient pour défenseur. Il n'est rien arrivé dans la suite qui ne m'ait encore confirmé dans cette pensée.

Après m'avoir ainsi fait servir à ses desseins, à ce qu'il croyait, le duc songea qu'il y perdrait plus qu'il n'y gagnerait, si le roi, dont il avait actuellement besoin, venait à en concevoir quelque soupçon à son désavantage. Il me garda pour la fin un trait de la plus fine politique : ce fut de m'assurer qu'à la vérité toutes ces propositions lui avaient été faites, mais que, loin de les approuver

et de s'offrir à les seconder, il avait employé tous ses efforts pour ramener les esprit, en quoi il avait eu le malheur de ne pas réussir. Je ne sais s'il est possible de rien imaginer d'aussi double et d'aussi artificieux. Certainement, si le duc de Bouillon pouvait se flatter que ces déguisemens ne me laisseraient rien connaître des affaires des protestans ni des dispositions des séditieux, il ne pouvait éviter du moins que je n'entrevisse quelque chose de ses sentimens particuliers à l'égard du prince qu'il trahissait.

Je ne répondis à un discours si détourné qu'en disant exactement la vérité; ce qui est le seul moyen de déconcerter ces politiques si curieusement masqués. Je l'assurai en peu de mots que le roi était toujours le même pour les réformés, prêt à leur accorder tous les avantages dont ils pouvaient raisonnablement demander à jouir; mais que la conjoncture présente l'obligeait à différer encore quelque temps ce témoignage de sa bonne volonté. Que sa majesté n'avait oublié aucune des raisons de haine que l'Espagne lui avait données; et qu'elle en conservait un vif ressentiment, quand il n'entrerait pas d'ailleurs dans l'intérêt général de l'Europe de mettre obstacle aux vues de la maison d'Autriche pour la monarchie universelle; mais que, pour en assurer le succès, il fallait songer auparavant à pacifier le dedans du

royaume, parce qu'on devait s'attendre que l'Espagne se défendrait tout autrement lorsqu'elle se verrait directement attaquée, qu'elle ne l'avait fait dans une guerre où elle n'était entrée que comme auxiliaire.

Pour ce qui regardait la personne de lui, duc de Bouillon, je lui fis entendre que je voulais croire tout ce qu'il m'avait dit de lui-même, parce qu'il devait sentir que les sentimens d'honneur, de justice, de reconnaissance lui marquaient trop clairement la voie par où il devait marcher avec le roi pour qu'il pût s'en éloigner. Il me refusa les troupes que je lui demandai pour Henri, et il se dispensa même de me donner lecture du testament de madame de Bouillon. Elle l'avait, disait-il, cacheté elle-même dans une boîte, et fait promettre qu'on ne l'ouvrirait qu'en justice; et supposé que quelqu'un le contestât, non contente d'une simple promesse, elle lui en avait fait faire serment. A tout cela il me fut fort aisé de comprendre que je n'avais fait que d'inutiles remontrances; mais ma commission était remplie, et je ne songeai plus qu'à reprendre la route de Laon.

En arrivant au camp, je fus surpris de rencontrer le roi qui, en allant à la chasse, passait si près des murs de cette place, qu'il n'en était qu'à une portée de fusil. J'appris qu'on avait mis bas les

armes de part et d'autre; la ville ayant capitulé aux conditions de se rendre dans dix jours, si elle n'était pas secourue avant ce temps par une armée, ou qu'il n'y entrât pas au moins huit ou neuf cents hommes de renfort. Henri me fit tenir à ses côtés pendant toute la chasse pour entendre jusqu'aux moindres particularités de mon voyage. Lorsque je lui dis qu'on avait refusé de me faire voir le testament de la duchesse, il me répondit qu'il voyait bien après cela ce qu'il devait penser de la donation [1]. Il porta le même jugement

[1] Pour détruire les soupçons que tout ce récit pourrait donner sur la réalité de cette donation de la duchesse de Bouillon, je vais rapporter ce que dit à ce sujet l'historien du duc de Bouillon : « Par son testament, dit-il, elle fit le duc « de Bouillon, son mari, héritier de tous ses biens.... Le bruit « courait que, nonobstant le testament de la duchesse de « Bouillon, sa succession serait contestée au duc son mari. En « effet, Charles de La Mark, comte de Maulevrier, oncle de « Charlotte de La Mark, prétendit que cette succession lui « appartenait, et qu'elle n'en avait pas pu disposer en faveur « de son mari à son préjudice. Le duc de Montpensier préten- « dit aussi que les souverainetés de Bouillon, Sedan, Jamets « et Raucourt, ne pouvaient lui être contestées, puisqu'il y « avait été substitué par Robert de La Mark, dernier duc de « Bouillon..... Le duc de Bouillon jugea plus à propos de s'ac- « commoder avec ces deux prétendans que de s'engager dans « un procès qui le détournerait de ses grands desseins ; l'ac- « commodement fut conclu, et les souverainetés de Bouillon, « Sedan et Raucourt, lui demeurèrent en propriété. » (*Histoire de Henri, duc de Bouillon,* par Marsollier, tome 2, liv. 4.) Cet

que moi du duc de Bouillon, qui s'offrait, disait-il, pour entremetteur des brouilleries dont il était le seul auteur. Il ne fut pas content non plus que le duc retînt les troupes qu'il lui avait promises; mais la conjoncture présente demandant que sa majesté dissimulât tous ces sujets de mécontentement, elle feignit en public d'être fort satisfaite de la conduite du duc, et résolut de le maintenir dans Sedan. A l'égard de la guerre contre l'Espagne, que j'étais chargé de lui proposer, elle remit à en délibérer en plein conseil dans un autre temps.

Le comte de Sommerive, du Bourg et Jeannin, voyant qu'il leur était impossible de résister au soulèvement de la bourgeoisie et de la garnison de Laon, révoltées contre eux à cause de leur tyrannie, qui avait rendu leur domination insupportable, jugèrent à propos d'avancer le temps

historien parle aussi du voyage du duc de Sully à Sedan, et de la protection qu'offrit en cette occasion Henri IV au duc de Bouillon. Mais on ne peut s'empêcher de remarquer ici qu'il eût beaucoup mieux valu ne point citer sur ce sujet les mémoires de Sully que d'en déguiser le sens, et de cacher, comme il a fait, l'objection qui naît du texte de ces mémoires, d'autant plus, et il ne servirait de rien de le dissimuler après tout ce qui en a été dit, et en dernier lieu par Amelot de La Houssaye dans ses mémoires, à l'article Bouillon, La Mark; d'autant plus, dis-je, que Henri IV et le duc de Sully ne sont pas les seuls qui aient paru douter de l'existence de cette donation.

marqué pour remettre cette place au roi. Ils n'avaient plus d'espérance de secours depuis le malheur arrivé à celui que le duc de Mayenne avait voulu y faire entrer. Ce secours, s'étant approché trop tard de Laon pour pouvoir espérer de surprendre les assiégeans, crut devoir attendre la nuit dans les bois, où il se tint caché le reste du jour. Le roi étant allé ce même jour à la chasse dans cet endroit de la forêt, ses chiens éventèrent l'embuscade. Les ennemis, qui étaient au nombre de huit à neuf cents, au lieu de se montrer et d'attaquer le roi, qui n'avait que trois cents chevaux, crurent qu'ils pourraient éviter d'être découverts en se séparant pour se mieux cacher; mais les chiens ne cessèrent point de les poursuivre, et la troupe du roi arrivant sur ces entrefaites, ils furent surpris dans un si grand désordre, que, sans qu'il fût besoin que les trois cents cavaliers s'en mêlassent, les valets seuls s'en rendirent maîtres et les dépouillèrent.

Après la prise de Laon, le roi jugea à propos de faire un voyage sur les frontières de Flandre; flatté principalement par des espérances d'intelligence dans plusieurs de ces villes, qui devaient se rendre à son approche. L'événement n'ayant pas répondu à cette attente, sa majesté ne retira d'autre fruit de son voyage que d'avoir affermi dans leur devoir Amiens, Abbeville, Montreuil,

Péronne et plusieurs autres villes, où elle fit une entrée solennelle. Je ne puis en rien rapporter davantage, le bien de son service m'ayant appelé pendant ce temps-là à Paris pour des affaires moins importantes que les précédentes, et que je ne particulariserai point par cette raison, non plus que tout ce qui s'était passé pendant tout ce temps dans les différentes provinces du royaume. La prise de Morlaix et de Quimper par le maréchal d'Aumont, aidé des troupes anglaises, la construction du fort du Croisic par le duc de Mercœur à la tête de ses Espagnols, pour resserrer Brest, furent ce qui arriva de plus considérable en Bretagne entre les deux partis. La Savoie, le Piémont, la Provence et le Dauphiné continuèrent à être le théâtre d'une guerre toujours favorable à Lesdiguières contre le duc de Savoie, malgré la défaite et la prise de[1] Créqui.

Le duc de Mayenne, voyant Laon pris, presque toute la Picardie dans le parti du roi, les principaux officiers de la Ligue et le duc de Guise luimême disposés à faire dans peu leur accommodement avec sa majesté, se rendit au sentiment du président Jeannin, qui le pressait depuis longtemps de se fixer à une seule province, et de faire,

[1] Charles de Créqui, gendre de Lesdiguières, voulant secourir Aiguebelle assiégée par le duc de Savoie, fut défait et fait prisonnier; ce qui n'arriva qu'en l'année 1598.

pendant qu'il en était temps encore, les plus puissans efforts pour s'y rendre indépendant, afin qu'après que la fortune aurait tout ramené au roi, ce qu'il ne doutait point qui n'arrivât bientôt, il lui restât au moins quelques débris de sa fortune.

La Bourgogne fut[1] la province sur laquelle le duc de Mayenne jeta les yeux, et il s'y achemina avec ses forces, après avoir laissé de bonnes garnisons dans Dourlens, la Fère et Soissons. Outre qu'il tenait déjà une grande partie de cette province, la proximité de la Savoie, de la Franche-Comté, de la Lorraine, des Suisses et de l'Allemagne, dont il espérait tirer de grands secours, était un nouveau motif qui le portait à s'arrêter en cet endroit. Le pape et l'empereur paraissaient entrer dans ses vues. Ils pouvaient fortifier son droit de conquête par une cession en bonne forme; ce que l'Espagne lui aurait accordé d'autant plus volontiers, que cette couronne eût fait revivre par là un droit sur la Bourgogne, éteint depuis long-temps, mais auquel elle ne prétend pas avoir renoncé. Toutes ces vraisemblances firent croire à plusieurs qu'on était sur le point de voir rétablir l'ancien royaume de Bourgogne. La manière dont le duc de Mayenne se comporta dans ces quartiers tout le reste de cette année, et jusqu'au mois d'avril de la suivante, appuya cette

[1] Le duc de Mayenne était gouverneur de cette province.

opinion, et jè dois moins douter qu'un autre de son intention à cet égard après les lettres que je vis à Paris entre les mains du cardinal de Bourbon.

Mais, malheureusement pour le duc de Mayenne, les Bourguignons n'étaient point d'humeur à choisir un sujet pour en faire leur maître. Jamais ils n'ont donné de preuves si éclatantes de leur fidélité pour leur souverain. Le duc ayant commencé par vouloir s'assurer de Beaune, en y faisant entrer une nombreuse garnison, les bourgeois se soulevèrent contre elle, la battirent et l'obligèrent à se retirer dans le château; et comme elle pouvait leur faire beaucoup de mal de cet endroit, ils se fortifièrent avec des barricades contre le château, et appelèrent à leur secours le maréchal de Biron, auquel ils permirent de se loger pour six semaine avec sa petite armée dans l'enceinte de leurs murs. Ensuite ils attaquèrent en forme le château avec une batterie de douze pièces de canon, et poussèrent leurs ouvrages si vivement, qu'ils chassèrent enfin tout à fait la garnison ligueuse. Je parlerai bientôt des expéditions en Bourgogne, je les laisse pour reprendre les affaires de la capitale.

Je voyais le cardinal de Bourbon baisser si prodigieusement de jour en jour, que, ne doutant point que sa dernière heure ne fût très-proche, je

me tins à Paris pour en donner aussitôt avis au roi. Il mourut sans avoir fait cette destination de ses bénéfices [1] qui avait paru lui tenir si fort au cœur. Sa majesté fut sensible à sa perte, comme à celle d'un bon parent et d'un serviteur plein d'affection. Elle m'écrivit qu'elle était accablée de gens qui convoitaient la dépouille du cardinal, et que, pour s'en défaire, elle leur répondait à tous qu'elle en avait déjà disposé. Voici quelles étaient ses vues sur ces bénéfices. Comme, dans l'accommodement avec l'abbé de Tiron, on lui avait cédé certaines abbayes appartenant au chancelier et au gouverneur de Pont-de-l'Arche, dont ceux-ci demandaient un dédommagement du double sur le bénéfice du feu cardinal, le roi voulait qu'on portât l'abbé de Tiron à relâcher ces abbayes aux propriétaires, et à recevoir en échange l'archevêché de Rouen, valant au moins trente mille livres de revenu; mais que sa majesté chargeait de quatre mille écus de pension, promis au chevalier d'Oise [2], retenant pour elle-même la maison de Gaillon, en

[1] Il était archevêque de Rouen, abbé de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Ouen, de Sainte-Catherine de Rouen et d'Orcamp, etc. De Thou nous le représente comme un prince aimant les sciences, éloquent, doux et d'un esprit agréable, mais extrêmement faible. Il mourut le 28 juillet 1594.

[2] George de Brancas-Villars, frère de l'amiral de Villars.

l'achetant de l'abbé, qu'elle m'ordonna de disposer à prendre cet équivalent. Pour l'abbaye de Saint-Ouen, l'un des plus beaux morceaux de la succession du cardinal, ce prince n'en avait encore gratifié personne, et il avait la bonté de me marquer qu'il ne le ferait pas sans retenir sur cette abbaye une pension de dix mille livres pour moi.

La plus grande difficulté que je rencontrais en veillant à Paris aux affaires du roi, était d'amener à sa sage économie les directeurs de ses finances et le surintendant par-dessus tout. L'abus de laisser l'argent des finances en proie aux favoris (mal dont on peut trouver la première source en remontant jusqu'à Charles VIII) était parvenu sous le dernier règne au point que l'homme du monde le plus laborieux, le plus intelligent, le plus intègre à la tête des finances, n'aurait peut-être pas pu remédier aux mauvais effets d'une aussi prodigieuse dissipation, et malheureusement d'O[1] n'était rien moins que tout cela. Son tempérament naturellement porté à la dissipation, à la mollesse

[1] François d'O, seigneur de Fresnes, de Maillebois, etc., premier gentilhomme de la chambre, gouverneur de Paris et Ile de France, surintendant des finances, etc. « Il surpassa en « excès et prodigalité les rois et les princes; car jusqu'à ses « soupers, il se faisait servir des tourtes composées de musc « et d'ambre qui revenaient à vingt-cinq écus. » *Journal de l'Étoile*, année 1594, page 37.

et à l'indolence, avait encore été gâté par tous les vices dont on faisait gloire à la cour de Henri III : le grand jeu, la débauche outrée, les dépenses folles, le dérangement domestique et les prodigalités de toute espèce. Pour tout renfermer en un mot, d'O avait eu place dans le catalogue des Bellegarde [1], Souvrai l'oncle, Villequier, Quélus, Saint-Luc, Maugiron, Saint-Mégrin, Livarrot, Joyeuse, Épernon, La Vallette, du Bouchage, Thermes et quantité d'autres favoris moins déclarés; et le titre de mignon était toute la recommandation qu'il avait eue pour une charge que les princes les plus inappliqués exceptent, pour leur propre intérêt, de celles dont ils récompensent cette sorte de serviteur.

Voilà par quel homme les finances étaient con-

[1] Roger de Saint-Larry de Bellegarde; Gilles de Souvrai; René de Villequier; Jacques Levis de Caylus, ou Quélus; François d'Épinai de Saint-Luc; François de Maugiron; Paul Stuart de Caussade, sieur de Saint-Maigrin; Jean d'Arces de Livarrot; Anne de Joyeuse; Jean-Louis et Bernard de Nogaret; Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, depuis capucin et cardinal; Jean de Saint-Larry; de Thermes, ou Auguste, baron de Thermes; Souvrai, quoiqu'il fût un des favoris de Henri III, ne doit pas être mis au nombre des mignons de ce prince. C'était un homme de mérite et d'une probité reconnue. Henri III disait que, s'il n'était ni roi ni prince, il voudrait être Souvrai. Il refusa la commission dont Henri III voulut le charger, de poignarder le maréchal de Montmorency dans sa prison. *De Thou*, liv. 61.

duites, dans un temps où, les magistrats et les maîtresses étant exclus du conseil, il semble qu'elles auraient dû prendre une toute autre forme; et ce qu'on trouvera de plus surprenant, c'est que le roi, dans ses plus grands besoins, ne put pas jouir du moins du privilége de partager ses propres revenus avec le surintendant. D'O s'embarrassait fort peu de lui faire manquer une ville ou un gouverneur, pour une somme souvent très-légère, pendant qu'il ne voulait rien refuser à ses plaisirs. Liéramont [1], gouverneur de Catelet, s'adressa à moi pour solliciter auprès de d'O le paiement de sa garnison. Je trouvai la chose si importante, que je vainquis ma répugnance, et m'acquittai de ma commission, mais avec peu de succès. Le surintendant, après que je l'eus quitté, dit à MM. d'Édouville et de Moussy [2], qu'il aimait mieux voir cette place entre les mains des Espagnols que des protestans (Liéramont était de la religion). Moussy, qui était mon parent, me l'ayant rapporté, je déclarai au surintendant que je le rendais responsable de cette place, si elle venait à être perdue faute de ce paiement; il ne fit pas grand cas de ma menace.

Le bonheur du roi voulut que peu de jours après une rétention d'urine le délivrât de ce mau-

[1] François de Dampierre, sieur de Liéramont, ou Liermont.

[2] N.... sieur d'Édouville; N. Boutillier, sieur de Moussy.

vais serviteur. Ce qu'il y eut de singulier dans cette mort, c'est que cet homme, riche de plus de quatre millions, ou, pour mieux dire, riche de tout l'argent du royaume, dont il disposait presque absolument, plus splendide dans ses équipages, ses meubles et sa table que le roi même, n'était pas encore abandonné des médecins, que ses parens qu'il avait toujours fort affectionnés [1], ses domestiques et quelques autres à titre de créanciers, le dépouillèrent comme à l'envi, et si parfaitement, que, long-temps avant qu'il expirât, il n'y avait plus que les murailles nues dans la chambre où il mourut, comme si la fortune avait cru devoir finir avec lui du moins par un acte de justice.

Le roi revint à Paris traiter d'une trêve que le duc de Lorraine lui demandait instamment, et de l'accommodement du duc de Guise, qui l'en recherchait par la duchesse de Guise [2], sa mère, cousine germaine de sa majesté, et par mademoiselle de Guise, sa sœur. On peut dire que le duc de Guise était, de tant de personnes qui avaient

[1] Il n'eut point d'enfans de Charlotte-Catherine de Villequier, sa femme. « Henri IV jouant à la paume avec d'O, lui « fit remarquer que le marqueur volait leurs balles, et dit ensuite tout haut : D'O, vous voyez bien que tout le monde « nous dérobe. » *Le Grain*, liv. 7.

[2] Catherine de Clèves, femme du duc de Guise, tué à Blois. Charles de Lorraine, duc de Guise.

porté les armes contre le roi, celui qui méritait le plus d'indulgence. Aux motifs communs de religion et d'indépendance qui semblaient rendre tout permis, il joignait celui d'un père assassiné par ordre du roi prédécesseur de Henri. Madame de Guise fut celle qui le porta le plus fortement à faire cette démarche. Elle ne cessait de représenter à son fils que la révolte des princes et des grands du royaume, que la religion pouvait avoir justifiée dans le commencement, devenait criminelle depuis que Henri avait levé le seul obstacle qui pût l'empêcher de jouir de ses droits légitimes à la couronne.

Dans tout autre siècle, où l'on n'aurait pas perdu comme dans celui-ci la véritable notion des vertus et des vices, cette femme aurait été l'ornement de son sexe par le caractère de son cœur et celui de son esprit. C'était une droiture si vraie et si naturelle, qu'on s'apercevait qu'elle n'avait pas même l'idée du mal, soit pour le suivre, soit pour le conseiller; et en même temps un si grand fonds de douceur, qu'elle ne connaissait pas davantage le plus petit sentiment de haine, de malignité, d'envie, ou simplement de mauvaise humeur. Je ne crois pas que jamais femme ait eu une conversation plus remplie de grâces, et joint à un tour d'esprit fin et délié une naïveté et une simplicité plus agréables. Ses reparties étaient pleines de sel

et de légèreté. On la trouvait tout ensemble douce et vive, tranquille et gaie. Le roi ne fut pas longtemps sans connaître parfaitement madame de Guise; et dès ce moment non-seulement il oublia tout son ressentiment, mais encore il agit à son égard avec toute la familiarité et la franchise d'un ami sincère. Il consentit à donner les passe-ports nécessaires aux sieurs de la Rochette, Péricard et Bigot, que le duc de Guise envoyait proposer ses demandes; et vaincu par les instances de ces deux dames, il nomma, de son côté, trois agens pour traiter avec ceux du duc, le chancelier de Chiverny, le duc de Retz, et Beaulieu-Rusé, secrétaire d'état.

Ces trois personnes, pour se montrer fins négociateurs, commencèrent d'abord à user de tous les détours que la politique des affaires a mis si mal à propos à la place de cette conduite franche et ouverte qui, sans tromper personne, produirait le même effet. On conféra pendant dix jours de suite, et au bout de ce temps on n'était point encore demeuré d'accord du moindre préliminaire. Madame de Guise, que toutes ces longueurs affectées mettaient à la torture, vint trouver le roi un jour que sa majesté me faisait l'honneur de s'entretenir avec moi, en me tenant par la main; et ayant mis la conversation sur le traité de son fils, elle se plaignit au roi avec son enjouement

ordinaire, mêlé d'un petit mouvement d'impatience, de ce qu'il lui avait mis en tête trois hommes, « qui allaient, disait-elle, par trois che« mins tous différens à ne rien conclure. Le pre« mier, en ne disant jamais rien de plus précis « que ces mots : *Il faut voir, il faut aviser, fai« sons mieux ;* le second en ne s'entendant pas « lui-même, quoiqu'il parlât presque continuel« lement; et le troisième, en ne sortant jamais « du ton grondeur. » C'était là, en effet, le vrai caractère des trois négociateurs. Cette digne femme se laissant ensuite emporter à son zèle pour le roi, et à sa tendresse pour son fils, prit les mains de sa majesté; et, en les lui baisant malgré Henri, elle le conjura de vouloir bien tendre les bras au duc de Guise, et lui donner à elle-même la consolation de voir rentrer sa famille dans les bonnes grâces de son roi. Elle parlait avec une effusion de cœur si vive, que le prince, touché lui-même jusqu'aux larmes, ne put s'empêcher de lui répondre : « Eh bien! ma cou« sine, que désirez-vous de moi? je ne veux rien « vous refuser. Rien autre chose, reprit-elle, sinon « de nommer pour traiter avec mon fils celui « que votre majesté tient par la main. Quoi! re« partit le roi, ce méchant huguenot? Vraiment, « je vous l'accorde fort volontiers, quoique je « sache qu'il est votre parent, et qu'il vous aime

« infiniment. » Il ôta dans le moment même la connaissance de cette affaire aux trois commissaires, et m'en fit expédier un brevet scellé du grand sceau, non-seulement pour le regard du duc de Guise, mais encore pour toute la province de Champagne. On s'imagine aisément que le chancelier ne m'en sut pas meilleur gré; mais il est d'un vieux et fin courtisan de faire d'autant plus de caresses à ceux qui sont en faveur, qu'on leur garde dans le cœur un ressentiment plus vif; et Chiverny [1] savait mieux que personne être courtisan.

Le duc de Guise avait débuté par des propositions véritablement excessives, et qui auraient rendu son traité impossible; sans doute parce que, connaissant ceux à qui on l'avait adressé, il avait cru que, pour pouvoir obtenir quelque chose, il devait demander beaucoup. Il ne prétendait pas moins que rentrer dans la charge de grand-maître de la maison du roi, qu'il eût fallu ôter à M. le comte de Soissons, qui en avait été pourvu après l'assassinat du duc de Guise; posséder le gouvernement de Champagne, aussi donné au duc de Nevers; jouir de tous les bénéfices du cardinal de Guise, son oncle, et en particulier de l'archevêché de Reims, actuellement entre les mains

[1] Philippe Hurault de Chiverny, chancelier de France, mort en 1599, âgé de soixante-douze ans.

de M. du Bec, parent de madame de Liancourt, maîtresse du roi. Il y avait encore plusieurs autres articles : mais ces trois-ci étaient ceux qui souffraient le plus de difficulté. Le duc de Guise, apprenant son changement de commissaires, se résolut sans peine à rabattre tout ce qu'il y avait d'outré dans ses demandes; et il écrivit à madame sa mère et à ses agens de finir avec moi à des conditions raisonnables, et même à quelque prix que ce fût. Il avait depuis peu un nouveau motif de conclure au plus tôt, que j'ignorais absolument. Il avait découvert que la ville de Reims, qui était le plus beau présent qu'il avait à offrir au roi, voulant se faire un mérite de rentrer de son propre mouvement dans l'obéissance, faisait solliciter le reste de la province de s'unir à elle, et en avait déjà entraîné une partie. Le duc de Guise ayant voulu, pour prévenir cet inconvénient, y faire entrer une garnison, les Rémois lui déclarèrent qu'ils prétendaient garder leur ville eux-mêmes; et ce refus ayant causé une contestation, ils répondirent aux menaces du duc par d'autres menaces.

Dès la seconde conférence que j'eus avec les agens du duc de Guise, il ne fut plus question, ni de la grande maîtrise, ni du gouvernement de Champagne, ni des bénéfices; et, ces trois obstacles étant levés, je ne voyais pas qu'il restât

beaucoup de difficultés. J'avais proposé au roi l'idée qui m'était venue, de tirer le duc de Guise de la Champagne, et de le transporter en Provence, dont on lui donnerait le gouvernement pour récompense, afin que, son propre intérêt l'unissant dans cette province avec Lesdiguières et d'Ornano, qui y soutenaient le parti du roi contre d'Épernon, on y fît tomber une bonne fois la puissance de ce redoutable sujet. Le roi y avait donné les mains d'autant plus volontiers, qu'il jugea par la manière dont la maison de Guise agissait avec lui, qu'il pouvait faire fond sur sa fidélité; et il m'ordonna de finir sur ce plan. J'en fis la proposition aux agens du duc; et, sur un commandement réitéré de sa majesté, je m'employai si diligemment à convenir de tout le reste, que dès le lendemain au soir le traité avec le duc de Guise fut conclu, et signé de moi au nom du roi, de madame de Guise, et des trois commissaires du duc pour lui.

Le lendemain arrivèrent à Paris six députés de la ville de Reims, qui furent adressés chez moi. Ils me dirent que le roi pouvait s'épargner la peine de donner de grandes récompenses au duc de Guise, parce que non-seulement il n'était plus le maître de la reddition de Reims, mais encore que ceux de Reims offraient de le livrer lui-même au roi. Ils ne demandèrent point à parler à sa

majesté : ils dirent seulement qu'il leur suffisait d'avoir son aveu par écrit, ou simplement le mien, se remettant au roi de leur accorder après telle récompense qu'il jugerait à propos. Tout ceci fut accompagné, de la part des six députés, de l'offre d'un présent de dix mille écus pour moi, suivant l'usage. Je refusai le présent, que je ne voulais ni ne pouvais plus accepter. Je les remerciai au nom du roi de leur bonne volonté, et je les assurai qu'il en recevrait le témoignage avec plaisir. Je remis à leur rendre réponse après que j'en aurais conféré avec sa majesté, à qui j'allai incontinent rapporter le tout. Le roi fit sortir tout le monde de son petit cabinet où il était en ce moment, excepté Béringhen, et m'écouta en se promenant, en se grattant la tête, et en souriant par réflexion sur l'inconstance et la légèreté naturelle du peuple. Ensuite il me tira vers la fenêtre, et me demanda à quel point j'en étais avec le duc de Guise. Dès que je lui eus appris que le traité était consommé, il ne balança point s'il l'observerait; mais il ne voulut pas pour cela se montrer insensible à l'affection de la ville de Reims. Je lui amenai les députés, qu'il remercia en roi. Il leur accorda une gratification considérable, et d'un air si gracieux, qu'ils s'en retournèrent pleins de joie et d'admiration.

Le traité du duc de Guise ayant été, selon la

forme ordinaire, signé de Gèvres [1] pour le roi, madame et mademoiselle de Guise demandèrent à sa majesté la permission qu'il vînt lui-même l'assurer de son obéissance. Je lui écrivis de ne point chercher d'autre sûreté que cette permission même : il n'en fit aucune difficulté. Il ramassa le plus qu'il put de ses amis, et il vint se jeter aux genoux du roi avec les marques d'un repentir si sincère, que le roi, qui lisait dans le fond de son cœur, au lieu de reproches, ou d'un silence plus accablant en ces occasions que les reproches mêmes, ne s'attacha qu'à le rassurer. Il l'embrassa par trois fois, l'honora du nom de son neveu, lui fit mille caresses; et, sans éviter ni affecter de rappeler le passé, il lui parla du feu duc de Guise avec éloge. Il dit qu'ils avaient été fort amis dans leur jeunesse, quoique souvent rivaux auprès des dames; que les bonnes qualités du duc, et une grande conformité d'inclination, les avaient tous deux unis d'aversion contre le duc d'Alençon. Un ami qui cherche à se raccommoder avec son ami après une légère brouillerie ne pourrait rien faire de plus, et tous ceux qui furent témoins de cet accueil ne pouvaient assez admirer qu'un roi qui avait tant de qualités pour se faire

[1] Louis Potier de Gèvres, secrétaire d'état. De lui est descendue la branche de Gèvres, et de Nicolas Potier de Blancmenil, son frère aîné, celle de Novion.

craindre n'employât jamais que celles qui font aimer.

Le duc de Guise, que ce discours acheva de gagner, répondit au roi qu'il n'oublierait rien pour se rendre digne de l'honneur qu'il faisait à la mémoire de son père, et des sentimens qu'il témoignait pour lui-même. Il sut si bien le convaincre que son respect et son attachement seraient désormais inviolables, que dès ce moment ce prince, oubliant tout ce qu'un autre en sa place aurait appréhendé du rejeton d'une maison qui avait fait trembler des rois, vécut avec lui familièrement, et l'admit dans toutes ses parties de plaisir avec les autres courtisans; car tel était le caractère de Henri, que l'extérieur grave dont la majesté royale semble imposer la nécessité ne l'empêcha jamais de se livrer aux plaisirs que l'égalité des conditions répand dans la société. Le vrai grand homme sait être tour à tour, et suivant les occasions, tout ce qu'il faut être, maître ou égal, roi ou citoyen. Il ne perd rien à s'abaisser ainsi dans le particulier, pourvu que hors de là il se montre également capable des affaires militaires et politiques : le courtisan se souvient toujours qu'il est avec son maître.

Madame de Guise étant entrée quelques jours après dans la chambre du roi, et dans le moment que son fils présentait la serviette à sa majesté,

pour un léger repas que Henri faisait après son dîner, elle en prit encore occasion de lui témoigner sa reconnaissance, et dit avec vivacité que, si jamais son fils venait à manquer à son devoir, elle le désavouerait pour son fils et le déshériterait. Le roi courut l'embrasser en lui disant que, de son côté, il prenait pour le duc de Guise et pour toute sa famille les plus tendres sentimens d'un père.

On ne manqua pas de se récrier fortement contre le traité que je venais de faire avec le duc de Guise. Les ennemis particuliers de ce duc, et cette autre espèce de gens dont la cour fourmille, qui n'ont d'autre occupation que de déchirer la conduite des personnes en place, s'unirent contre moi, ameutés secrètement par ceux à qui l'on avait ôté la connaissance de cette affaire, et firent retentir partout que je ne m'étais chargé de la commission que pour gratifier madame de Guise. Le duc d'Épernon ne s'oublia pas. Il répétait sans cesse, en parlant du duc de Guise et de lui, que j'avais obligé l'un sans aucun sujet, et désobligé l'autre contre toute raison. Ces discours furent si souvent rebattus aux oreilles du roi, que ce prince vint aussi à penser que j'avais agi peut-être avec un peu trop de précipitation, sans que pour cela sa majesté m'en sût plus mauvais gré.

Il ne m'était pas difficile de me justifier : c'est

ce que je fis dans une apologie par écrit, que je présentai au roi. J'y appuyais ma défense sur les raisons suivantes : qu'il n'était pas au pouvoir du roi d'accorder au duc de Guise les trois points que j'ai marqués plus haut sans faire une infinité de mécontens; qu'il aurait pourtant fallu les lui céder, si l'on n'avait pas eu un gouvernement à lui donner; ce qui était la moindre récompense qu'il pouvait espérer en remettant celui de Champagne, et en renonçant à tant d'autres prétentions; qu'à l'égard du gouvernement qu'on lui donnait pour équivalent, on ne pouvait en choisir un qui tirât moins à conséquence que celui de Provence[1], parce que, supposé que le duc de Guise devînt capable dans la suite d'oublier ses nouveaux sermens, on aurait peu à craindre de sa part dans une province sans communication avec la Lorraine, les Pays-Bas, et surtout la Bourgogne; d'ailleurs qu'en n'accordant au duc de Guise, de toutes ses demandes, que de le continuer dans le gouvernement de Champagne, on risquait de perpétuer la guerre dans ces contrées; qu'il était de l'intérêt du roi de pouvoir disposer de la Champagne en faveur d'un homme non-seulement intérieurement attaché à son service,

[1] Ce gouvernement lui fut ôté depuis par le cardinal de Richelieu, qui ôta pareillement celui de Picardie au duc d'Elbeuf, et celui de Bourgogne au duc de Bellegarde.

mais encore si bien connu, que les rebelles de Bourgogne désespérassent de pouvoir jamais lier aucun commerce avec lui. J'y joignais, à l'égard de la Provence, le motif du duc d'Épernon, dont j'ai déjà touché quelque chose. Je rappelais au roi, en peu de mots, tous les sujets de plainte que cet homme lui avait donnés : sa révolte presque continuelle, ses brigues pour détacher tous les catholiques du parti de sa majesté, la manière dont il s'était hautement vanté qu'il ne reconnaîtrait jamais aucun supérieur dans son gouvernement, son dernier procédé au siége de Villemur, et tant d'autres endroits qui assurément n'embelliront pas l'histoire de ce sujet orgueilleux. C'était un chef de la Ligue auquel on en opposait un autre, que mille motifs, outre celui de son intérêt personnel, qu'on doit toujours regarder comme le plus puissant, jetaient dans un système tout contraire à ses premières vues.

Je passais ensuite à la personne du duc de Guise, sans m'arrêter sur les ordres que sa majesté m'avait donnés à ce sujet, ni sur le danger d'un long délai. Quand même le traité fait avec le duc n'aurait pas été aussi avantageux au roi qu'il était facile de montrer qu'il l'était, sa majesté avait-elle dû agir à toute rigueur avec un homme qui avait refusé constamment les offres et les promesses les plus flatteuses de la part de l'Espagne, des ducs

de Savoie et de Lorraine, et de tous les ennemis de l'état [1], pour le porter à soutenir une guerre, laquelle, quelque peu qu'elle eût duré, aurait beaucoup plus incommodé le roi que tout ce qu'il accordait au duc de Guise? Je veux encore qu'on compte pour peu de chose d'avoir gagné un homme que son nom et sa naissance pouvaient mettre à la tête d'un parti puissant; quelque chose qu'en disent ses ennemis et les miens, je leur accorde même, s'ils le veulent, que ce seigneur n'ait fait après tout qu'un sacrifice frivole de prétentions injustes et incertaines. Enfin mettons tout au plus bas, et n'envisageons rien ici qu'une pure générosité du roi : il s'attachait par là non un homme seul, mais une maison entière, recommandable par ses alliances, ses biens et son crédit : peut-on appeler cela une générosité perdue?

Le roi fut frappé de ces raisons, et me parut surpris de me voir si exactement informé sur le chapitre de d'Épernon. Il ne jugea pas à propos que cet écrit fût rendu public, parce qu'il était rempli de vérités que le temps n'était pas encore venu de révéler. J'y consentis sans peine, parce que je me suis toujours fort peu embarrassé des

[1] Le duc de Guise était malvoulu de la Ligue, surtout depuis qu'en dernier lieu il avait tué de sa main, dans une émeute, le sieur de Saint-Paul, son lieutenant, en Champagne, fort affectionné à la Ligue.

efforts de l'envie, espèce de maladie incurable. Je puis dire que toute la conduite du duc de Guise dans la suite me servit d'une meilleure apologie encore. Il commença son gouvernement par une déclaration si nette et si précise de ses sentimens, qu'il ôta toute espérance aux factieux de pouvoir jamais le tenter. Il se porta en toutes rencontres au service du roi et au bien de l'état avec autant de fermeté que de prudence. La réduction de Marseille [1], qui a passé avec raison pour un coup des plus habiles dans ce genre, fut son ouvrage. Aidé de Lesdiguières et de la comtesse de Sault, il battit et réduisit si bien l'orgueilleux d'Épernon, qu'il mit enfin un frein à son humeur mutine, et

[1] Cette ville était sur le point d'être livrée au roi d'Espagne par deux de ses bourgeois, nommés Charles Cassault et Louis d'Aix, lorsque le duc de Guise trouva le moyen de s'en rendre le maître, d'intelligence avec Pierre et Barthélemi Libertat, frères, aussi bourgeois de cette ville. Ils tuèrent Cassault, battirent les troupes du parti espagnol, et donnèrent entrée par la porte Réale au duc de Guise, qui acheva cette entreprise avec beaucoup de conduite. (Voyez *de Thou*, liv. 116; *d'Aubigné*, t. 3, liv. 4, chap. 12, etc.) Henri IV, apprenant la réduction de Marseille, dit : « C'est maintenant que je suis roi. » Dans la campagne suivante, le duc de Guise montra beaucoup de valeur en poursuivant les Espagnols à Gray, et tua de sa main un cavalier des ennemis qui lui fit un défi : Henri IV l'embrassa, et dit ces belles paroles : « Il faut que ceux qui « trouvent de vieux exemples de vertu devant eux les imitent « et renouvellent pour ceux qui viennent après eux. » *P. Matthieu*, tome 2, liv. 1, page 192.

qu'on vit cet esprit intraitable obligé de se mettre à la merci du roi, et devenir un des plus assidus courtisans.

Je suis prêt à rendre justice au duc d'Épernon, et je le fais de bon cœur. On me trouvera toujours le premier à appuyer sur les services qu'il rendit, soit de sa personne, soit de ses troupes, à Limoges, à Saint-Germain, à Villebois [1], à Chartres, à Boulogne, à Montauron, à Antibes, et même, si on le veut, à Villemur. Je suis fâché que la nécessité du sujet me jette dans une discussion qui peut rabattre des sentimens qui lui sont honorables ; mais enfin, puisque c'est ici un endroit qu'on ne peüt ni cacher, ni déguiser, que peut-on penser de sa manière de se comporter en Provence? c'est assurément bien ménager sa réputation et lui faire grâce que de mettre tout sur le compte de sa catholicité. Ses panégyristes, qui ont tout fait retentir des éloges de ses moindres actions, devaient être un peu plus modérés sur tant de témoignages si marqués de désobéissance et de révolte, ou commencer par bien établir qu'un sujet peut, sans être reprochable, manquer à son roi et à sa patrie, brouiller et renverser tout au gré de son ambition, et mettre la violence à la place du droit.

[1] Voyez sur chacune de ces actions l'*Histoire de la vie du duc d'Épernon*, imprimée à Paris en 1665. Villebois est une ville d'Angoumois, qui porte aujourd'hui le nom de *la Vallette*.

S'il y a quelque louange à donner ici, c'est sans doute au roi, qui après tout cela reçoit encore d'Épernon à bras ouverts, et ne l'exclut pas des grâces, dans un état où elles étaient, en toutes manières, pures grâces pour lui.

Après la mort de d'O, il parut sur les rangs un homme qu'on jugea devoir bientôt remplir la place de surintendant; c'est Nicolas de Sancy [1], qui ne manquait ni de capacité, ni d'expérience en cette matière. Sancy était ce qu'on appelle proprement un homme d'esprit, à prendre ce terme dans le sens qu'on lui donne ordinairement pour marquer de la vivacité, de la subtilité et de la légèreté; mais, comme ces qualités ne sont rien moins qu'inséparables de l'excellent jugement, il les gâtait par une vanité, un caprice, une fougue qui le rendaient quelquefois insupportable. Ce que je pense en général de ces esprits d'une imagination vive et forte, c'est que, quoiqu'ils soient communément sujets à deux grands défauts, celui de trop de subtilité dans leurs idées, et de peu d'ordre et d'arrêt dans leurs projets, on ne doit pourtant pas les regarder comme tout-à-fait incapables des affaires, parce que souvent il leur arrive de rencontrer des expédiens qui auraient échappé aux esprits froids et flegmatiques,

[1] Nicolas de Harlay Sancy.

mais qu'ils ont presque continuellement besoin d'être veillés et redressés.

Sancy avait servi long-temps et utilement Henri III et le roi régnant, soit en Allemagne, soit en Suisse. Il s'était insinué dans l'esprit de Henri par beaucoup de complaisance, par des manières déliées, par un art très-raffiné de le flatter dans ses divertissemens et de l'amuser dans ses galanteries : par là il s'était mis avec ce prince dans les termes de la familiarité la plus privée. Pour lui faire sa cour en toutes manières et aussi par jalousie, il criait sans cesse contre la dissipation des finances ; et comme un flatteur en dit presque toujours plus qu'il n'a envie, en frondant le surintendant, il n'avait pu s'empêcher d'invectiver aussi contre la surintendance, comme contre une charge ruineuse à l'état ; en quoi il ne s'était pas montré pour cette fois homme d'esprit. Mais il avait mis à son élévation à cette charge un obstacle bien plus essentiel encore, c'est que non-seulement il ne s'était pas attaché à plaire à madame de Liancourt [1], actuellement en faveur auprès du roi, mais encore que, par une intem-

[1] C'est la belle Gabrielle, mariée à Nicolas d'Amervals, seigneur de Liancourt. Elle fut contrainte par son père, dit-on, à ce mariage, qui n'était point de son goût ; mais Henri IV sut bien empêcher qu'il ne fût consommé.

pérance de langue à laquelle ses pareils sont sujets, il avait offensé cette dame par un endroit des plus sensibles.

Je ne sais si le fait que je vais rapporter a jamais été autre chose qu'un conte; en ce cas, Sancy n'en aurait que plus de tort de lui avoir donné cours : quoi qu'il en soit, voici comme il courut dans Paris. Alibour, premier médecin du roi, ayant été envoyé par sa majesté visiter madame de Liancourt, qui avait mal passé la nuit (c'était au commencement de ses poursuites amoureuses près de cette dame), vint lui redire qu'à la vérité il avait trouvé un peu d'émotion à la malade, mais que sa majesté ne devait point s'en mettre en peine, et qu'assurément la fin en serait bonne. « Mais ne la voulez-vous pas saigner et purger? « lui dit le roi. Je m'en donnerai bien de garde, « répondit le bon vieillard avec la même can-« deur, avant qu'elle soit à mi-terme. Comment! « reprit le roi surpris et ému au dernier point; « que voulez-vous dire, bonhomme? je crois que « vous rêvez, et n'êtes pas en votre bon sens. » Alibour appuya son sentiment de bonnes preuves, que le prince crut bien détruire en lui apprenant plus particulièrement en quels termes il en était avec la dame. « Je ne sais, repartit le vieux mé-« decin avec beaucoup de flegme, ce que vous « avez fait ou point fait; » et il le remit, pour la

preuve complète, à six ou sept mois de là. Le roi quitta Alibour extrêmement en colère, et s'en alla de ce pas gronder la belle malade, qui sut bien rhabiller tout ce qu'avait dit ignoramment le bonhomme; car on ne vit aucune mésintelligence entre le roi et sa maîtresse. Il est bien vrai que l'effet fut de tout point conforme à la prédiction d'Alibour; mais on conjecture que Henri fut amené, après un meilleur examen, à croire que tout le mécompte était de son côté, puisqu'au lieu de désavouer l'enfant dont madame de Liancourt accoucha à Goussy pendant le siége de Laon, il s'en expliqua hautement, et voulut qu'on le nommât César.

Sancy se donnait carrière en faisant ce conte, et il n'y oubliait pas la circonstance de la Renardière [1], qui, ayant voulu, dit-il, un jour prendre la liberté de donner à sa majesté certains éclaircissemens qui ne lui plurent pas, fut peu de jours après chassé de la cour: on chercha pour prétexte qu'il avait rompu en visière à l'amiral [2].

[1] La Renardière était une espèce de bouffon, « moitié soldat, moitié procureur, moitié gentilhomme, qui disait tout « ce qui lui venait à la bouche. » C'est ainsi qu'il en est parlé dans les aventures du baron du Fœneste, liv. 4, chap. 7, où y a plusieurs contes de lui.

[2] Le journal de L'Étoile et la confession de Sancy, confirment toute cette plaisanterie, aussi-bien que le soupçon qu'elle finit

Sancy trouvait à parler jusque sur la mort du bonhomme Alibour, qui lui aurait semblé plus naturelle, si elle ne fût point arrivée avec l'accomplissement de sa prédiction. S'il glosait ainsi sur la naissance du fils, il n'en faisait pas moins sur toute la vie de la mère. Sancy éprouva à ses dépens ce que peut la haine d'une femme, surtout d'une maîtresse du roi. Henri l'aimait et lui voulait du bien : quoiqu'il penchât de lui-même à supprimer la surintendance des finances, il l'aurait encore conservée uniquement pour la lui donner; mais madame de Liancourt sut bien l'en empêcher.

En la place de surintendant des finances, sa majesté forma un conseil composé de huit conseillers, le chancelier de Chiverny, le duc de Retz, MM. de Bellièvre, dont Matignon tint la place dans la suite, de Schomberg, de Maisse, de Fresne, protégé par madame de Liancourt, de La Grange-le-Roi et de Sancy, qui se trouva encore fort heureux qu'on lui conservât une simple place dans ce corps. Le roi jugea à propos de donner à ce

d'une manière tragique pour le vieux Alibour, premier médecin du roi, empoisonné, disait-on, par ordre de la maîtresse du roi; mais tout cela est dit sans preuves. On peut encore lire à ce sujet ce que Sauval a rapporté sur la foi des bruits publics et des libelles satiriques, touchant les intrigues de galanterie entre la belle Gabrielle et le duc de Bellegarde.

conseil, pour la forme seulement, et sans aucune distinction, un chef honoraire, qui fut le duc de Nevers. Cette forme de gouvernement dans les finances dura quelque temps, quoique avec quelques légers changemens que je marquerai en leur temps; car on doit s'attendre à voir traiter dans ces mémoires tout ce qui regarde les finances avec toute l'étendue que peut y donner un homme qui en a fait si long-temps son étude et son occupation.

La suite fit bien voir au roi que ce nouveau changement dans le conseil n'était rien moins que capable d'apporter au mal le remède qu'on cherchait. Je le compris malgré mon peu d'expérience en ces matières. Ce n'est pas le gouvernement d'un seul homme qui fait que les finances vont mal, puisqu'il est inévitable qu'elles passent par quelques mains; moins on en peut employer, plus elles demeurent entières. L'abus est dans le choix de cet homme, et aussi dans la constitution des finances; et, à ces deux égards, c'est perpétuer le mal que de distribuer ces fonctions sur tant de têtes. S'il est difficile de trouver dans tout le royaume un seul homme tel qu'il le faut pour cet emploi, comment pourra-t-on se flatter d'en trouver un si grand nombre? L'erreur n'est pas moins visible de s'imaginer que, toutes ces personnes y apportant, chacune de leur côté, une

bonne qualité différente, il en résultera le même effet que d'un homme qui les aurait toutes : puisque c'est supposer que cette bonne qualité ne sera pas rendue inutile, et par ses propres défauts, et par ceux de ses associés. Presque tous ceux qui entrent dans les charges n'y apportent point de plus forte disposition qu'un penchant invincible à s'élever et à s'enrichir, eux et tous leurs parens. Si cette soif des richesses ne se fait pas sentir à eux dans le commencement, elle naît bientôt, croît et s'irrite par tout l'argent qu'ils touchent. Dans la dépendance et la crainte mutuelle où ils sont les uns des autres, chacun d'eux se représente l'intégrité comme une qualité qui lui serait inutile, ou même nuisible, et dont l'honneur se répandant sur tous ses confrères, l'incommodité seule lui resterait. Le roi n'eut pas de bonheur dans le choix des membres de ce nouveau corps. Une partie de ceux qui le composaient, outre la malignité de la nature, étaient dans une situation toute propre à les corrompre. Ils avaient des dettes à éteindre et des affaires domestiques à rétablir.

Sa majesté m'y avait aussi destiné une place, et, dans ses entretiens avec moi, elle me parlait depuis long-temps de l'envie qu'elle avait que je commençasse à me mettre au fait de la finance ;

mais je ne m'accommodai nullement des airs impérieux du duc de Nevers, qui nous morguait à tout propos de sa qualité de prince dans un endroit où elle est comptée pour peu de chose. Je pris la liberté, un jour que je me sentis poussé à bout, de le prier de faire attention que le comté de Nevers n'était entré dans la maison de Gonzague qu'après être sorti de celle de Béthune. On ne pouvait porter à cet homme, bouffi de vanité, un coup plus sensible : il dit et redit à tous ceux qui voulurent l'entendre que j'étais huguenot de père en fils, et, pour répondre à mon anecdote, qu'il avait vu mon grand-père faisant une triste figure à Nevers. Je le laissai exercer sa vengeance, qui ne pouvait aller qu'à me tirer d'un conseil où je me souciais fort peu d'entrer avec lui. Il eut satisfaction. Le roi, qui avait encore mille égards à conserver, ne jugea pas à propos de nous laisser ensemble. Il me dit obligeamment qu'il était contraint de remettre à un temps plus éloigné le témoignage de sa bienveillance à mon égard. Je demeurai content, en l'attendant, de la charge de secrétaire d'état, avec deux mille livres de gages, et d'une pension de trois mille six cents livres dont sa majesté me gratifia.

La nécessité de mettre une réforme dans les

finances frappant les plus aveugles, le nouveau conseil voulut dans son commencement que cet honneur lui fût dû, et il en fit composer un projet par ceux d'entre eux qui se piquaient d'avoir dans l'esprit plus de pénétration et de méthode, Fresne et La Grange-le-Roi; mais, après qu'ils eurent enfanté sur cette matière un fort gros volume, il en arriva comme de la plupart des systèmes qu'on a inventés et qu'on inventera : rien de plus merveilleux dans la spéculation, rien de plus scabreux dans la pratique; et le roi qu'ils avaient entretenu des plus magnifiques espérances, ne s'en trouva pas plus avancé au bout de l'année, qu'il avait passée à Paris, attendant de jour en jour l'effet de leurs promesses.

Il y fut plus utilement retenu par le traité avec la Lorraine, qui se détacha enfin de l'Espagne, et fit avec la France une ligue offensive et défensive. Sancy s'y employa fort utilement, et en eut presque tout l'honneur. Le roi ne manqua plus d'occupation dès que le duc de Bouillon fut arrivé à Paris. Il y vint presser en personne l'exécution des desseins dont il m'avait entretenu à Sedan, et particulièrement la déclaration de guerre contre l'Espagne, dont il faisait la base de son agrandissement du côté des Pays-Bas. Il en parla avec des raisonnemens si plausibles, qu'après avoir gagné à demi le roi, et attiré dans son opi-

nion la plupart des courtisans[1], il ne balança pas à en faire la proposition en plein conseil. Il y avait deux sortes de personnes qui ne la goûtaient pas : ceux en qui il restait encore un germe d'attachement à la Ligue et à l'Espagne, ils n'étaient pas en petit nombre; et ceux qui jugeaient que, dans l'état de faiblesse et d'épuisement où se trouvait alors le royaume, la guerre était tout-à-fait hors de saison. Ce dernier avis n'avait que très-peu de partisans, mais très-forts en raisons, si on les avait écoutés.

Je ne voulus pas avoir à me reprocher mon silence en cette occasion; je tâchai, par toutes sortes de moyens, de dissuader le roi de la guerre:

[1] De Thou ne doute point que le duc de Bouillon n'ait été le principal auteur de cette guerre; et son historien convient de bonne foi qu'en donnant ce conseil, Bouillon consulta bien moins l'avantage de l'état et la gloire du roi que son intérêt personnel et celui du parti calviniste, qui avait nécessairement besoin de la guerre pour obtenir les conditions favorables qui lui furent accordées par l'édit de Nantes. Malgré les raisons de déclarer la guerre à l'Espagne, qu'on voit détaillées dans les manuscrits de la bibliothèque du Roi, volume marqué 8955, et dans la déclaration du roi, rapportée au tome 6 des *Mémoires de la Ligue*, tous les bons écrivains et les esprits judicieux ne forment qu'une seule voix en faveur du sentiment du duc de Sully, sur la précipitation de l'imprudence avec laquelle Henri IV se porta à cette entreprise, dont les suites pouvaient être encore bien plus fâcheuses qu'elles ne le furent.

mais ce prince, que son propre penchant entraînait toujours un peu de ce côté-là, crut avoir trouvé l'occasion qu'il cherchait de se venger d'un voisin qui s'était fait une étude d'entretenir le feu qui consumait le centre de son royaume. On était assuré des troupes lorraines; l'Angleterre et la Hollande faisaient espérer, par leurs ambassadeurs, une puissante diversion. A entendre le duc du Bouillon, il n'avait qu'à dire une parole pour faire rendre tout le Luxembourg. Sancy faisait les plus belles promesses de la part des Treize-Cantons. Ils devaient remplir et ravager toute la Franche-Comté. Tant de belles apparences déterminèrent le roi, et la guerre fut déclarée en forme à l'Espagne au mois de janvier de l'année suivante.

L'Espagne parut s'en mettre peu en peine, et n'y répondit qu'en témoignant beaucoup de mépris pour le conseil de Henri, et pour Henri lui-même, auquel elle ne donnait point d'autre qualité que celle de prince de Béarn. Pendant qu'elle se préparait à se défendre, ses émissaires en France travaillaient à lui en épargner la peine par un dessein si noir, qu'on ne saurait presque se persuader qu'elle ait pu recourir à un si lâche artifice.

Le 26 décembre, le roi étant à Paris dans sa chambre du [1] Louvre, où il donnait audience à

[1] Selon d'autres, dans la chambre de la marquise de Mon-

MM. de Ragny et de Montigny, avec lesquels il était entré un monde considérable, dans le moment qu'il se baissait pour embrasser l'un d'eux, il reçut dans le visage un coup de couteau que le meurtrier laissa tomber, pour songer à s'échapper à la faveur de la foule [1]. J'étais présent. J'approchai plus mort que vif, voyant le roi tout cou-

ceaux, à l'hôtel de Schomberg, derrière le Louvre; mais ce n'est véritablement ni au Louvre, ni à l'hôtel de Schomberg que ceci se passa. Un registre de l'hôtel de ville de Paris, cité par Piganiole, tome 2, de la *Description de Paris*, fait foi que la belle Gabrielle demeurait dans l'année 1595 à l'hôtel d'Estrées; et que c'est en cet endroit que Henri IV fut blessé. Cet hôtel s'est appelé ensuite l'hôtel du Bouchage, et fut acheté en 1616 par de Bérulle, pour loger les pères de l'Oratoire.

[1] « A l'instant, le roi, qui se sentit blessé, regardant ceux qui « étaient autour de lui, et ayant avisé Mathurine, sa folle, « commença à dire : Au diable soit de la folle! elle m'a blessé; « mais elle, le niant, courut tout aussitôt fermer la porte, et « fut cause que ce petit assassin n'échappât; lequel ayant été « saisi, puis fouillé, jeta à terre son couteau encore tout san- « glant. » C'est ainsi qu'en parle l'Étoile. Les manuscrits de la bibliothèque du Roi portent, au contraire, vol. 9033, que le roi, se sentant frappé, dit à l'un de ces deux messieurs : « Ah! « cousin, tu m'as blessé; » et que se jetant à ses pieds, ce gentilhomme lui répondit : « A Dieu ne plaise, Sire, que j'aie « la pensée de toucher ni blesser votre majesté! Je n'ai rien « sur moi que l'épée qui est à mon côté. » De Thou dit que le comte de Soissons, arrêtant le meurtrier, dit tout haut que c'était l'un d'eux deux qui avait fait le coup, et qu'on aperçut à ses pieds le poignard qui brillait à la lueur des flambeaux. Liv. III.

vert de sang, et craignant, avec raison, que le coup n'eût porté dans la gorge. Ce prince nous rassura avec un air doux et tranquille, et nous vîmes bientôt qu'il n'avait en effet eu d'autre mal qu'une lèvre fendue. Le coup, ayant été porté trop haut, avait été arrêté par une dent qui en était éclatée. Le parricide fut découvert sans peine, quoique caché dans la foule : c'était un écolier, nommé Jean Châtel : il répondit aux premières questions qu'on lui fit qu'il sortait du collége des jésuites ; et il chargea grièvement ces pères. Le roi dit avec une gaîté dont peu de personnes auraient été capables en pareille occasion, qu'il savait déjà par la bouche de quantité de gens de bien que la société ne l'aimait point ; qu'il venait d'en être convaincu par la sienne propre. Châtel fut livré à la justice[1] ; et les poursuites contre les jésuites, qui avaient été suspendues, ayant été reprises plus fortement qu'auparavant, elles ne finirent que par l'expulsion de tout cet ordre[2] hors du royaume. Le père Jean

[1] « Le sire Châtel, père du parricide, fut banni pour neuf « ans du royaume de France, et de la vicomté de Paris à toujours, condamné à quatre mille écus d'amende ; sa maison « fut rasée, et au lieu d'icelle, une pyramide élevée, contenant le discours de tout le fait. » *L'Étoile, ibid.* On croit que la petite place qui est devant les Barnabites est le sol de la maison de Châtel.

[2] « Les jésuites sortirent de la ville de Paris, conduits par

Guignard fut pendu pour ses thèses criminelles contre l'autorité et la vie des têtes couronnées. Jean Gueret, Pierre Varade, Alexandre Mayus, François Jacob et Jean Lebel, autres membres de la société, suspects de complicité, furent condamnés à faire amende honorable, et à être bannis à perpétuité.

Le roi n'en fut que plus animé à poursuivre la guerre contre l'Espagne. Il tira un favorable augure du succès qu'eurent les premiers actes d'hostilités. Les troupes lorraines, aussitôt après leur traité avec la France, s'étaient répandues d'elles-mêmes dans la Bourgogne, sous la conduite de Tremblecourt et de Saint-George [1], et y avaient jeté la terreur. D'un autre côté, la garnison de Soissons, place toute dévouée à la Ligue, ayant à sa tête Conan et Bellefond [2], fut défaite presque entièrement par Moussy [3], d'Édouville, de Beyne et de Gadancourt, lieutenant de ma compagnie.

« un huissier de la cour. Ils étaient trente-sept, desquels une « partie dans trois charrettes, et le reste à pied ; leur procu- « reur était monté sur un petit bidet, etc. » *L'Étoile, ibid.*

Les jésuites furent détruits de nouveau en France, etc., par arrêt de la cour, en 1764. (Note de l'Éditeur.)

[1] N. d'Aussonville, sieur de Saint-George, et Louis de Beauveau, sieur de Tremblecourt, gentilshommes lorrains.

[2] Bernardin Gigault de Bellefond.

[3] Le 15 février, dans les plaines de Villers-Cotterets.

Le duc de Montmorency [1], pour se rendre digne de la charge de connétable dont il venait d'être revêtu, était allé fondre dans le Dauphiné, le Lyonnais et la Bresse, avec un corps de quatre mille hommes d'infanterie, et quatre cents chevaux très-aguerris, avait chassé ce qui y restait des troupes des ducs de Savoie et de Nemours, pris Vienne par composition sur Dizimieux, qui en était gouverneur pour le duc de Nemours, et ensuite Montluel. Le maréchal de Biron, après l'expédition de Beaune, s'était rendu maître de Nuits, d'Autun et de Dijon [2]. Le duc de Bouillon, qui était allé se mettre à la tête des troupes sedanoises, aussitôt après la déclaration de guerre, était entré dans le Luxembourg, où, avec le secours du comte Philippe de Nassau, il avait défait huit ou dix partis de cavalerie, conduits par Mansfeld.

Henri ne douta point qu'en unissant tous ces petits corps d'armées en un seul, il ne fût en état de faire trembler la province où il le conduirait. Il est vrai qu'après cela on cessait de faire tête partout comme auparavant; mais l'avantage que sa majesté espéra retirer du premier dessein le lui fit préférer. Ayant à choisir entre la Picardie, la

[1] Henri II, fils du connétable Anne de Montmorency. Il fut fait connétable en 1593.

[2] Voyez toutes ces différentes expéditions en Bourgogne, dans de Thou et d'Aubigné, année 1595.

Champagne et la Bourgogne, ce prince se détermina pour la Bourgogne, où MM. de Montmorency, de Biron et de Sancy lui donnaient espérance de plus grands succès. Voyons quels étaient les motifs secrets de ces trois personnes.

Le connétable de Montmorency avait pris l'alarme des grands préparatifs qu'il voyait faire à l'Espagne en Lombardie, où le connétable de Castille avait eu ordre d'abandonner le Milanais, quelque nécessaire qu'y fût sa présence, pour entrer en France, et y tenter quelque grand exploit après sa jonction avec le comte de Fuentes, général des troupes espagnoles dans les Pays-Bas : Montmorency craignait d'avoir toutes ces forces sur les bras. Le maréchal de Biron, qui était dans les mêmes quartiers, où, après s'être saisi de la ville de Dijon, il s'était attaché au château de cette ville et à celui de Talant, tous deux très-forts, appréhendait aussi d'être obligé d'en lever le siége, s'il n'était secouru.

Quant à Sancy, il cherchait à se faire honneur de la conquête de la Franche-Comté, vers laquelle il poussait sans cesse le roi. Convaincu par son expérience du pouvoir de madame de Liancourt, il songea à lui mettre ce dessein dans la tête. Il n'était pas assez bien avec cette dame pour l'entreprendre par lui-même; mais il savait bien de quelle manière, en se tenant caché, on peut à la

cour porter un adroit contre-coup. Il fit glisser au chancelier de Chiverny, et par son moyen à une dame qui approchait madame de Liancourt, que le roi pouvait sans peine faire un riche apanage à son fils César : il ne s'agissait que de chasser les Espagnols de la Franche-Comté, et de lui en donner la jouissance, sous la souveraineté des Treize-Cantons, que leur intérêt portait à favoriser cette entreprise. Je suis sûr que madame de Liancourt ne se flatta pas de pouvoir faire entrer le roi dans une idée si ridicule, et qu'elle n'osa même la lui communiquer, quoique ce prince eût pour elle un si grand faible, qu'il n'était plus ignoré de personne; mais il n'en fallut pas davantage à cette dame pour se ranger du côté de ceux qui conseillaient à sa majesté le voyage de Bourgogne. Voilà quelle est la cour; et voilà comme on trompe les rois. Qu'ils apprennent de là que, quelque idée qu'ils aient conçue de l'habileté ou de la sagesse de leurs ministres, il est toujours plus sûr de bien étudier, par rapport à chaque affaire, le penchant, l'intérêt et les dispositions secrètes de ceux qui les approchent.

Pour remédier en quelque sorte à l'inconvénient de laisser la frontière de Picardie exposée aux efforts des troupes espagnoles qui étaient en Flandre, le roi, qui ne s'abusait pas comme les autres sur ces secours si puissans, promis par

l'Angleterre et la Hollande, laissa sur cette frontière MM. de Nevers, de Bouillon, de Villars et de Saint-Paul [1], à la tête chacun d'un détachement; leur enjoignit de se secourir dans le besoin, et ne leur recommanda rien tant que la bonne intelligence. En cas de réunion, le duc de Nevers fut celui que sa majesté désigna pour commandant. Il pourvut avec la même attention aux affaires du dedans, en établissant un conseil, lequel, outre les finances, devait connaître des traités à faire avec les provinces, villes et gouverneurs, des affaires de la guerre, et de l'administration du royaume.

Aussitôt que sa majesté se fut expliquée publiquement sur la formation de ce conseil, le comte de Soissons souhaita d'en être nommé le président, et commença à en insinuer quelque chose en présence du roi. Afin de lui faire oublier ce que j'avais fait pour traverser son mariage, je sollicitai pour lui ce titre plus honorable qu'effectif, et qui, suivant les apparences, devait être de courte durée: mais le roi, qui sentait croître de jour en jour son aversion pour le comte, avait déjà jeté les yeux sur le prince de Conti, et s'en expliqua à son dîner devant toute la cour; ensuite se tournant vers M. le comte, il lui dit que, connaissant

[1] François d'Orléans, comte de Saint-Paul, gouverneur de la province.

que son humeur le portait tout entier vers la guerre, il le retenait près de sa personne pour cette campagne, et lui ordonna d'aller mettre en état sa compagnie de gendarmes. Le prince de Conti répondit par une profonde révérence, parce qu'il s'exprimait avec peine; et le comte de Soissons en fit autant, parce que le dépit l'empêcha de parler : tout ce que lui disait sa majesté étant accompagné d'éloges de sa valeur, et d'un air de distinction dont il fallait faire semblant d'être content.

Les membres du nouveau conseil furent presque tous pris de l'ancien. On y ajouta trois intendans, Heudicourt, Marcel et Guibert : le nombre en fut dans la suite augmenté jusqu'à huit; en joignant à ces trois-ci Incarville, des Barreaux, Atichy, Santeny et Vienne, et un secrétaire, qui fut Meillant. Quoique le duc de Nevers n'y fût plus, le roi ne trouvait pas moins de difficulté à m'y faire entrer que dans le premier. Il ne l'osa d'abord, tant il avait d'égards pour les catholiques, qui ne pouvaient souffrir un protestant en place. Cependant il franchit le pas trois jours après; et la raison qu'il en apporta aux autres conseillers fut que la confiance que le prince de Conti avait en moi leur rendait mon association nécessaire par rapport à eux-mêmes.

Le chemin de sa majesté s'adonnant par Moret,

je l'accompagnai jusque-là, moins pour l'y recevoir, puisque madame de Rosny aurait pu le faire sans moi, que pour avoir le temps de m'entretenir en particulier avec ce prince, et pour recevoir ses instructions secrètes sur les choses qui devaient se traiter dans le conseil en son absence. La bonne intelligence n'y régna pas long-temps. Mes collègues, s'apercevant par les dépêches particulières que je recevais du roi que j'avais l'oreille de sa majesté, se liguèrent par jalousie contre moi, me regardant comme celui qui aurait tout l'honneur de ce que le conseil pourrait faire de louable. Ils crurent me dégoûter, ou me forcer au silence en se réunissant tous constamment contre mon avis; comme ils virent que je n'en allais pas moins mon chemin, ils prirent le parti de s'entretenir dans les assemblées de tout autre chose que des finances, dont ils remettaient à conférer en secret, tantôt chez le chancelier, tantôt chez Sancy: c'est là que tout se réglait sans ma participation. Je ne leur dissimulai point ce que je pensais de cette prévarication : je leur déclarai que je ne prétendais plus être compris dans leurs résultats; et au lieu de signer leurs arrêtés, je protestai contre, et me retirai à Moret. MM. du conseil, qui n'avaient pas même de prétexte à apporter du mécontentement qu'ils me donnaient, craignirent les reproches de sa majesté, et me firent prier par M. le

prince de Conti lui-même de revenir au conseil. J'ai toujours été naturellement incapable de flatter personne, ni de rien dire contre mon sentiment. Je leur répondis que, puisqu'on ne remédiait à aucun des abus qui s'étaient introduits dans les finances, quoiqu'on les connût, je ne voulais pas du moins qu'il me fût reproché d'y participer, et je demeurai à Moret plutôt que d'être le témoin des malversations que je voyais commettre impunément.

Le roi trouva tant de conformité entre sa situation et la mienne lorsque je lui mandai tout ce qui m'était arrivé, qu'il crut ne pouvoir mieux me consoler qu'en m'en instruisant à son tour. Il avait affaire à des esprits intraitables. Le comte de Soissons, qui ne l'avait suivi qu'à regret, s'en vengeait en lui faisant essuyer tous ses caprices et sa mauvaise humeur. Il eut beau faire; il ne put pousser sa majesté, quelque irritée qu'elle fût, jusqu'à en arracher un ordre de se retirer, qui était tout ce qu'il demandait; et il fut enfin obligé de se retirer de lui-même sur un prétexte si frivole, qu'à peine peut-on l'appeler un prétexte. Sur le bruit de l'approche du connétable de Castille, le roi s'étant fait amener par le connétable de Montmorency et le maréchal de Biron les deux corps de troupes qu'ils commandaient, le comte prétendit que sa charge de grand-maître de la mai-

son du roi lui donnait le droit de conduire en chef toutes ces troupes en l'absence de sa majesté : et il le lui déclara à elle-même. Le roi ne jugea pas devoir seulement parler au connétable et au maréchal de souffrir un passe-droit de cette nature, et s'efforça de faire revenir le comte de Soissons de cette ridicule idée. Il le sollicita, le pria comme il aurait pu faire son fils ou son frère; ce sont les termes dont ce prince se servait en me mandant ce détail, mais inutilement. Le comte, qui ne péchait pas par ignorance, le quitta avec un feint mécontentement, et engagea une partie des gens de guerre qu'il avait sous sa conduite à en faire autant. Le roi dépêcha aussitôt un courrier chargé de lettres pour son conseil, qu'il avertissait de prendre de justes mesures sur la fuite du comte de Soissons. Le même courrier en laissa une pour moi en passant par Moret. Henri ne savait pas encore que je m'y étais retiré; mais nous en étions ainsi convenus, afin de dérober à mes ennemis la connaissance de mon commerce avec sa majesté.

Trois ou quatre jours après la réception de cette lettre, mes domestiques vinrent m'avertir qu'il venait d'arriver des gens de guerre, qui prétendaient avoir leur logement à Saint-Mamert, village sur le confluent de la Seine et du Loing, de la dépendance de Moret, et qui n'en est distant que d'un quart de lieue. J'envoyai Camord savoir

qui ils étaient, et quel était leur dessein. Non seulement ils ne me rendirent point par ce gentilhomme les civilités usitées en pareil cas, mais encore ils lui répondirent insolemment qu'ils étaient en droit de loger partout où leurs chevaux se trouvaient fatigués, sans qu'on pût exiger d'eux què de ne faire aucun dégât. Ils refusèrent de nommer leur capitaine, et dirent seulement qu'ils étaient au comte de Soissons. Pour mettre encore davantage ces officiers dans leur tort, je crus devoir leur écrire une seconde fois que, puisqu'ils appartenaient à M. le comte, qui me faisait l'honneur de m'aimer, ils devaient venir loger à Moret, que je leur ferais donner place dans les hôtelleries et chez les bourgeois, où ils seraient plus commodément. J'y glissai seulement un mot pour leur montrer que je sentais bien la manière dont ils avaient reçu mon député. Camord, que je voulus charger de ce second message, me dit que cela ne servirait qu'à accroître l'insolence de ces officiers, qui n'étaient venus que dans un dessein prémédité de m'insulter : ce qu'il me confirma par plusieurs autres circonstances de sa réception, qu'il m'avait cachées pour éviter un plus grand malheur. Madame de Rosny, qui était présente à ce rapport, commença à se laisser aller à des frayeurs de femme; et, en accusant Camord d'imprudence, elle dit qu'elle aimait

mieux que tout le village de Saint-Mamert fût ruiné de fond en comble que de me voir pour si peu de chose brouillé avec M. le comte, et exposé à un démêlé avec ces officiers.

J'imposai silence à mon épouse; et, commençant à faire arrêter cinq ou six de ces cavaliers, qui étaient venus faire raccommoder leurs équipages dans Moret, et acheter des denrées, je renvoyai Camord vers ces officiers impolis. Il fut encore plus mal reçu cette fois. Peu s'en fallut qu'on n'usât de mainmise. On se plaignit avec de grandes menaces de la détention des soldats. Il n'était plus possible de dissimuler; et il ne me restait d'autre parti à prendre que de me faire raison à moi-même, en continuant d'user de toute la modération possible. Je fis retenir douze autres cavaliers qui venaient d'entrer dans Moret; et, rassemblant en deux heures cent cinquante arquebusiers et trente chevaux, je pris avec moi les trente chevaux, cinquante des arquebusiers et trente piquiers, avec lesquels je m'avançai vers Saint-Mamert, par le chemin de terre qui y conduit, et qui est fort couvert; pendant que le reste de ma troupe fit le même trajet par la rivière, sur un bateau plat et couvert de planches, et arriva en même temps que moi sous les maisons du village qui bordent la rivière. Mes agresseurs, voyant cette double escorte, détachè-

rent quelques-uns des leurs, qui, s'adressant à moi, me demandèrent ce que cela signifiait: « Rien « autre chose, leur répondis-je froidement, sinon « que ce village étant à moi, j'y mène loger mes « gens de pied, qui en font leur quartier. » Les officiers comprirent à ces paroles que je n'étais pas d'humeur à leur céder. Ils renvoyèrent me faire des excuses, et me dire qu'ils allaient se retirer dans le moment, n'ayant point compté loger sur mes terres malgré moi, ce que le comte ne leur aurait pas pardonné. En effet, ils payèrent ce qu'ils avaient acheté, et remontèrent tous à cheval, sans seulement demander leurs prisonniers, que je leur renvoyai lorsqu'ils furent sur le coteau de Dormeilles. Ils m'en remercièrent, et me firent des offres de service qui achevèrent de m'apaiser. J'envoyai même aux officiers douze bouteilles de vin et deux pâtés. Après quoi je montai à cheval pour aller, suivant l'ordre que je venais de recevoir de sa majesté, prendre avec le prince de Conti des mesures contre la désertion du comte de Soissons.

Ce malheur n'est rien auprès de celui qui arriva en Picardie. La jalousie du commandement brouilla dès l'abord le duc de Nevers avec le duc de Bouillon. Le comte de Fuentes et Rosne, qui commandaient les troupes espagnoles, et qui sans doute en furent informés, profitèrent de cette désunion,

et vinrent assiéger le Catelet et la Capelle. La première de ces deux places manquait de vivres et de munitions de guerre, et la seconde avait un gouverneur sans honneur; mais la principale cause de leur perte vint des deux généraux français, qui, en haine de l'un de l'autre, ne firent aucune démarche pour les secourir.

Les choses étaient en cet état lorsque le gouverneur de Ham, place espagnole, mécontent de sa garnison, résolut de remettre au roi le château de Ham, qui entraînait la reddition de la ville. Il s'adressa au duc de Longueville, et le pria de lui prêter main-forte, ayant en tête une garnison nombreuse. Longueville fit part de la chose à ses officiers-généraux, et surtout au duc de Bouillon, qui lui promit un prompt secours. Sur cette assurance, le duc de Longueville, pour ne pas perdre par trop de délai une occasion si favorable, accourut d'abord du côté de Ham avec d'Humières [1], suivi de quelques troupes picardes, et en jeta partie dans le château, partie aux environs, cherchant à réduire la ville par l'escalade et le pétard. La garnison ennemie se défendit avec un courage de lions. Elle les repoussa plusieurs fois. Il ne s'est peut-être jamais rien passé de plus vif en ce genre. Enfin les Français, animés par leurs braves chefs, qui virent qu'ils attendaient inutilement

[1] Charles, seigneur d'Humières.

le duc de Bouillon, s'attachèrent aux retranchemens du château, les forcèrent et entrèrent dans la ville. La garnison espagnole les y attendit de pied ferme. Forcée de plier, elle se rallia plusieurs fois, et donna une infinité de petits combats dans les places, les carrefours, les maisons mêmes, jusqu'à ce qu'elle fût toute taillée en pièces au nombre de mille ou douze cents hommes. Mais les Français achetèrent fort cher cet avantage. Il leur en coûta trente de leurs meilleurs officiers, du nombre desquels furent du Cluseau [1] et La Croix, mestres-de-camp, et d'Humières [2] lui-même, le plus brave et le plus capable officier qui fût en toute la Picardie.

Messieurs de Saint-Paul, de Bouillon et de Villars ayant joint leurs troupes pendant cet intervalle, crurent ne pouvoir mieux les employer qu'à faire lever le siége de Dourlens, que Fuentes et Rosne avaient attaqué après le Catelet et la Capelle. Le duc de Bouillon menait quatre cents chevaux, Villars autant, et Saint-Paul cinq cents; et toute leur infanterie pouvait monter à deux mille hommes qu'ils comptaient jeter dans la ville,

[1] N. Blanchard du Cluseau.

[2] On ne peut rien ajouter à l'éloge que fait de ce seigneur de Thou, qui dit, liv. 112, que le roi et tout le royaume le pleurèrent. Sa vie et ses belles actions remplissent le vol. 8930 des manuscrits de la bibliothèque du Roi.

s'ils ne réussissaient pas à en chasser les assiégeans.

A demi-lieue de Dourlens, Bouillon ayant fait avancer cinq cents pas devant lui cinquante de ses cavaliers pour gagner le sommet d'une montagne d'où l'on découvrait en plein la ville et le camp des assiégeans, quatre de ces cinquante chevaux, qui précédaient les autres, aperçurent une troupe des ennemis qui venait droit à eux entre le camp et le coteau : c'était l'armée entière en ordre de bataille qui avait été instruite du dessein des nôtres. Mais ces quatre cavaliers, à qui la peur ne permit de voir la chose que confusément, firent un faux rapport au duc de Bouillon, qui, croyant n'avoir en tête qu'un détachement, doubla le pas de ce côté avec son escadron. Arrivé sur le haut de la montagne, il vit clairement sa méprise. Un parti de cent chevaux précédait deux escadrons de six cents chevaux chacun, qui se tenaient derrière environ mille pas, et étaient soutenus de trois autres escadrons de pareil nombre et d'une infanterie de sept à huit mille hommes. Les cent chevaux n'eurent pas sitôt aperçu Bouillon, qu'ils vinrent à lui au trot, suivis au grand pas des deux premiers escadrons, tous armés de pied en cap et la lance sur la cuisse; ce qui ne lui permit plus de douter que les Français n'eussent été découverts et qu'il ne fallût en venir aux mains, quoi-

que la partie fût si inégale, que les Espagnols étaient plus forts au moins de deux tiers, à moins qu'il ne trouvât le moyen de leur cacher son petit nombre.

Bouillon envoya un gentilhomme dire à l'amiral qu'il vînt promptement à son secours. Villars, qui était la bravoure même, sans répondre un seul mot, haussa les bras au milieu de ses cavaliers, et leur fit mettre casque en tête, en leur disant pour toute exhortation de ne songer qu'à le suivre, et dans l'instant Bouillon le vit à son côté. Le trouvant si bien disposé, il lui dit qu'il fallait empêcher les ennemis de reconnaître leurs derrières, en faisant la plus furieuse charge qu'on pourrait. L'amiral ne se le fit pas dire deux fois. Croyant être parfaitement secondé par Bouillon, il prit par émulation le devant avec sa troupe, et, marchant intrépidement vers l'ennemi au grand trot, il attaqua brusquement la gauche, et se jeta le pistolet à la main au travers de cette forêt de lances. Il mit l'épouvante parmi les six cents premiers chevaux, et il les aurait taillés en pièces, et peut-être mieux fait encore, s'il avait eu un aussi bon second; mais Bouillon ne fit de son côté qu'une fausse attaque, après laquelle il se retira en caracolant; et il a toujours soutenu qu'il n'était convenu que de cela seul [1] avec l'a-

[1] Si nous n'en croyons pas l'historien qui a écrit sa vie,

miral, quoique tous ceux qui accompagnaient ce dernier aient unanimement déposé pour une attaque véritable.

Cette méprise, si c'en fut une, eut toute la suite fâcheuse qu'on en devait attendre. L'escadron ennemi que Bouillon avait attaqué et ensuite esquivé, fut le premier qui tomba sur les bras de Villars, vainqueur du sien; et dans l'instant il s'y joignit d'autres troupes fraîches en si grand nombre, que son escadron accablé ne vit plus d'autre parti à prendre que la fuite. Villars, incapable de fuir ou de trembler, fit des efforts incroyables avec un petit nombre de braves gens qui ne l'abandonnèrent point; mais enfin, assaillis et enveloppés de tous côtés, ils furent tous portés par terre et expirèrent percés de coups [1], ou massacrés de sang-froid.

croyons-en de Thou, qui disculpe entièrement le duc de Bouillon. Il dit plus, que l'amiral de Villars fut encore averti par le comte de Saint-Paul de se retirer, mais qu'il ne prit cet avis que pour une espèce d'ordre du duc de Bouillon, auquel il refusa de déférer par vanité, et par une bravoure qu'on ne peut excuser de témérité. (Liv. 122.) D'Aubigné parle comme *de Thou*, tome 3, liv. 4, chap. 9; les *Mémoires de la Ligue*, tome 6, et *Matthieu*, tome 2, liv. 2. Le sentiment de Cayet est que l'amiral de Villars voulut profiter de l'avis que le duc de Bouillon lui fit donner de se retirer, mais qu'il était trop engagé. *Chronologie novennaire*, liv. 7, page 504.

[1] L'amiral de Villars fut de ces derniers. Ayant été fait prisonnier par quelques Napolitains, un capitaine espagnol,

Il ne servit de rien à Bouillon d'avoir ainsi mis à la boucherie son collègue. L'ennemi victorieux s'attacha à sa troupe, à celle de Saint-Paul et à l'infanterie. Leur chef ne léur avait pas inspiré l'exemple de se défendre, et ne fit encore rien moins en ce moment. Bouillon et Saint-Paul prirent la fuite, et leur cavalerie avec eux, laissant l'infanterie sans aucune espérance de salut; aussi fut-elle hachée par morceaux. La ville assiégée demanda en vain après cela à capituler. L'ennemi, enivré de sa bonne fortune, n'écouta rien, força la place lorsqu'elle parlementait, et fit main basse partout avec une horrible inhumanité. Je tiens ce détail de Lafont, qui repassa à mon service après avoir perdu son maître, et on peut s'assurer qu'il est exactement vrai, puisque cet homme mérite toute la foi qu'on doit à un homme d'honneur, et témoin oculaire de tout ce qu'il rapporte. Il observe qu'il périt en cette occasion plus de trois mille Français, et, ce qui est bien déplorable, plus de vaillans hommes qu'il n'en avait péri dans les trois grandes batailles ensemble que le roi avait livrées à Coutras, à Arques

nommé Contrera, entra exprès en dispute avec eux pour l'avoir, et se servit de leur refus pour le tuer. L'Étoile dit que la haine que les Espagnols lui portaient depuis qu'il avait quitté le parti de la Ligue pour celui du roi fut la véritable cause de sa mort. Il lui donne les mêmes louanges que Rosny. *Journal de l'Étoile*, année 1595.

et à Ivry. Dans le seul Villars, la France dut compter avoir fait une perte irréparable. Aux regrets communs à tout le royaume je joins particulièrement celui d'avoir perdu un véritable et rare ami.

Une autre lettre aussi fidèle du sieur Baltazard, auquel j'avais expressément recommandé de ne rien perdre de tout ce qui se ferait dans l'armée du roi, me met en état d'en instruire le public. On verra avec plaisir, en lisant ce récit, un roi que les délices du trône n'avaient pas changé. Ses succès paraissent tels en toutes leurs circonstances, qu'on ne saurait les attribuer qu'à sa valeur et à sa bonne conduite; et leur gloire redouble par l'opposition des malheurs qui arrivaient partout où il n'était point. Aussi cette campagne de Henri en Franche-Comté l'emporte, dans l'esprit de bien des connaisseurs, sur tout ce qu'on lui avait vu faire jusque-là.

J'ai remarqué plus haut que le maréchal de Biron était occupé à secourir les bourgeois de Dijon, qui tenaient assiégée la garnison ennemie dans leur château. Il y arriva fort à propos. Le vicomte de Tavannes[1] ayant amené un renfort considérable à cette garnison, d'assiégée elle était devenue assiégeante à son tour. La bourgeoisie,

[1] Jean de Saulx, fait maréchal de France par la Ligue, et lieutenant en Bourgogne pour le duc de Mayenne.

pressé de toutes parts et réduite aux abois, ne faisait plus que se défendre dans quelques bouts de rues où elle était acculée, et ne disposait plus que d'une seule des portes de la ville. L'arrivée de Biron lui fit reprendre courage. Ils rechassèrent ensemble le vicomte de Tavannes et l'investirent dans les châteaux de Dijon et de Talant. C'est sur ces entrefaites que Biron apprit que le duc de Mayenne, qui était sensiblement affligé du succès des armes du roi en Bourgogne, avait si instamment sollicité le connétable de Castille, que celui-ci était sur le point de passer enfin les monts à la tête d'une armée et d'entrer en Bourgogne. Biron, cachant au roi ce qu'il avait appris, se contenta d'envoyer le prier de venir au plus tôt lui aider à réduire le château de Dijon. Le roi arrivait à Troyes lorsqu'il reçut la dépêche du maréchal, et devinant par pure conjecture ce que Biron savait par un bon avis, je veux dire que le connétable de Castille, qu'il croyait devoir bientôt passer en Flandre, prendrait sa route par Dijon, pour y rétablir en passant, avec le duc de Mayenne, les affaires de la Ligue, il y marcha en diligence et mit tout en œuvre, afin qu'ils ne trouvassent plus rien à faire à leur arrivée.

Il est sans contredit que ces deux généraux auraient encore pu prévenir le roi, et se conserver le château de Dijon, s'ils ne s'étaient pas ar-

rêtés mal à propos à prendre sur leur chemin Vesoul et quelques autres petites places en Franche-Comté, dont les troupes lorraines s'étaient saisies. Après ce retardement volontaire, ils se trouvèrent ensuite arrêtés malgré eux à Gray, où ils trouvèrent le passage de la Saône impraticable par le débordement de cette rivière. Le connétable de Castille, pour lever cet obstacle, fit un pont au-dessous de cette ville; mais il conduisit son ouvrage si lentement, qu'il semblait craindre de s'engager dans le cœur de la France, laissant tant de rivières derrière lui. La vérité est que ce général savait déjà qu'il aurait en tête la personne du roi.

En partant de Troyes, le roi fit prendre les devans au comte de Thorigny [1], avec huit ou neuf cents chevaux, qui firent bien plaisir au maréchal de Biron. Henri arriva à Dijon quatre jours après; et, sans descendre de cheval, il alla reconnaître les dehors et tous les environs de cette place, principalement du côté où il conjecturait que les ennemis pourraient arriver. Il y fit faire de bons retranchemens, et coupa la communication des deux châteaux. Cela fait, le roi voyant que ces châteaux pouvaient, malgré tous ses efforts, tenir encore assez long-temps, il prit

[1] Odet de Matignon, comte de Thorigny, fils aîné du maréchal.

à son ordinaire, le parti de s'avancer lui-même sur la route des ennemis avec un simple détachement, afin de retarder leur marche et de donner le temps au reste de ses troupes d'achever l'entreprise. Il jugea que ce serait un avantage considérable pour lui, s'il pouvait les trouver encore occupés au passage de la Saône, n'eût-il avec lui qu'une poignée de monde. Il donna donc rendez-vous à toute sa troupe à Lux et à Fontaine-Française[1]; prit les devans avec trois cents chevaux seulement, dont une moitié étaient arquebusiers, et vint avec cette petite escorte jusque sur la Vigenne, près du Bourg de Saint-Seine. Là, il détacha le marquis de Mirebeau[2] avec cinquante ou soixante chevaux, pour aller prendre langue; et pendant ce temps-là il passa la rivière de Vigenne avec cent ou cent-vingt chevaux, uniquement dans le dessein de connaître le terrain et la forme d'un pays où il serait peut-être obligé d'avoir une affaire.

Il n'avait guère fait plus d'une lieue, qu'il vit revenir à lui, assez en désordre, Mirebeau, qui lui dit qu'il avait été chargé par trois ou quatre

[1] Sur la frontière de Bourgogne et de Franche-Comté : cette expédition se fit au commencement de juin.

[2] Jacques Chabot, marquis de Mirebeau, comte de Charny, conseiller d'état, et lieutenant pour le roi en Bourgogne, mort en 1670.

cents chevaux qui l'avaient empêché de bien reconnaître l'ennemi. Qu'il croyait pourtant que ces quatre cents chevaux avaient été envoyés se saisir du poste de Saint-Seine, et qu'ils étaient suivis de près par toute l'armée. Le maréchal de Biron, qui arrivait en ce moment auprès du roi, offrit d'aller savoir des nouvelles plus positives. Au bout de mille pas, il trouva une garde avancée sur une colline, d'environ soixante chevaux, qu'il chargea, et, ayant pris sa place, il vit clairement toute l'armée espagnole s'approcher en ordre de bataille, et en particulier quatre cents chevaux plus avancés que le reste de l'armée, qui en poursuivaient cent cinquante français. C'était d'Aussonville[1], que sa majesté avait envoyé à la découverte d'un autre côté. D'Aussonville, en fuyant, détourna l'orage sur le maréchal de Biron. Le détachement ennemi l'attaqua à droite et à gauche, en se séparant en deux bandes; sans doute dans la même intention que Biron, de découvrir ce qui pouvait être derrière. La différence entre eux était que les ennemis, soutenus de près de six cents autres chevaux, étaient supérieurs de plus de deux tiers aux deux troupes de MM. de Biron et de Mirebeau, qui ne faisaient en tout que trois cents chevaux.

[1] N. baron d'Aussonville de Saint-George, gentilhomme lorrain.

Malgré l'inégalité, Biron ne laissa pas de faire face. Il sépara ses trois cents chevaux en trois pelotons égaux. Mirebeau fut placé avec le premier à la droite; le baron de Lux [1] à la gauche avec le second, et le maréchal se tint au milieu avec le troisième. Les ennemis chargèrent en même temps par cent cinquante hommes d'un et d'autre côté. De Lux fut fort maltraité, et même jeté par terre avec plusieurs autres. Biron, qui avait eu l'avantage par son endroit, vola à son secours, et rétablit sa troupe; mais ensuite il fut chargé si impétueusement lui-même par tous les escadrons ennemis réunis, vers lesquels il en vit encore s'avancer d'autres de la grande armée, qu'il prit le parti de la retraite. Cette retraite fut changée en une fuite véritable, sitôt que cette cavalerie ennemie se fut mise à ses trousses. Il arriva en cet état à la vue du roi, qui envoya d'abord cent chevaux pour le soutenir. Rien n'est plus difficile que d'arrêter une troupe qui fuit, surtout lorsqu'elle a l'ennemi sur ses talons. Ces cent hommes prirent eux-mêmes le mouvement de ceux qu'ils venaient appuyer, et revinrent en fuyant.

[1] Edme de Malain, baron de Lux ou de Luz. Il fut conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, et lieutenant du roi en Bourgogne. Il en sera parlé à l'occasion de la conspiration du maréchal de Biron, dans laquelle il trempa.

Le roi, voyant qu'il ne lui restait de ressources que dans lui-même, s'avance vers les fuyards, sans se donner le temps de prendre son casque; s'expose à la rencontre des escadrons victorieux, qui composaient plus de huit cents hommes; appelle ses principaux officiers par leur nom, et, en se portant partout sans aucun ménagement pour sa personne, il fait tant, qu'il arrête une partie des fuyards. Il les divise en deux corps, et, se mettant à la tête de cent cinquante chevaux, il revient à la charge d'un côté, pendant que La Trimouille [1] en fait autant de l'autre par son ordre, avec pareil nombre. Sans cette intrépidité, il ne serait peut-être pas échappé un seul de ces trois cents hommes, ainsi engagés au-delà d'une rivière, devant un corps de cavalerie victorieux. Le roi [2], donnant l'exemple à ses soldats, se mêle ensuite la tête nue au milieu de ces six escadrons, les ouvre et les fait plier. Biron, pro-

[1] Claude de La Trimouille, duc de Thouars.

[2] Le roi disait que dans les autres occasions où il s'était trouvé, il avait combattu pour la victoire, mais qu'en celle-ci il avait combattu pour la vie. Péréfixe, Matthieu, Cayet, Le Grain et d'Aubigné, rapportent les actions de cette journée de la même manière; de Thou, et le vol. 8929 des manuscrits royaux, avec quelque différence. D'Aubigné dit que le roi ne se montra parfaitement content que des seuls ducs de La Trimouille et d'Elbeuf, qui se joignirent ensemble de bonne grâce, « pour abattre, dit-il, la rosée devant sa majesté. »

fitant de l'occasion, rassemble quelque cent vingt chevaux de ceux qui fuyaient, revient à l'appui du roi, et tous ensemble ils mènent la cavalerie ennemie battant jusque dans le gros de l'armée du duc de Mayenne.

Henri ne se laissa pas si fort emporter, qu'il n'aperçût à droite et à gauche deux bois farcis de fusiliers, dont il allait essuyer la décharge, et

(Tome 3, liv. 4, chap. 8.) Mais selon de Thou, il loua devant le parlement le marquis de Mirebeau, La Curée et plusieurs autres.

« Je n'ai point besoin de conseil, mais d'assistance, répondit « Henri IV à ceux qui lui conseillaient de s'enfuir sur un ex- « cellent cheval turc qu'on lui tenait prêt; il y a plus de péril « à la fuite qu'à la chasse. (*Matthieu,* tome 2, liv. 1, page 187.) « Mainville, ajoute cet historien, qui était auprès de lui, et « qui gardait son coup de pistolet pour en servir le premier « des ennemis qui s'en approcherait, en choisit un si à propos, « qu'il lui perça la tête de part en part, et la balle vint siffler « autour des oreilles du roi, qui ne parla jamais de pistolet « qu'il ne se souvînt de ce coup, disant n'en avoir jamais vu « de plus grand; aussi était-il chargé de deux carreaux d'a- « cier. » Au rapport du même, le duc de Mayenne demanda quatre cents chevaux seulement au général espagnol pour charger la troupe du roi, que l'Espagnol lui refusa, persuadé que Henri ne cherchait qu'à le faire tomber dans une embuscade. Cette défiance des ennemis fut son salut à Fontaine-Française, comme elle l'avait été à Aumale. Ce qui est plus surprenant, c'est que ce prince ne perdit que six hommes dans une action si chaude, pendant qu'il demeura du côté des Espagnols six vingts morts, outre deux cents blessés et soixante prisonniers. *Chronologie novennaire,* liv. 7, page 497.

ensuite courir risque d'être envéloppé, si, dans l'ardeur du combat, il se fût permis d'insulter l'armée espagnole. Il suspend sa course, et se tient sur ses gardes. Dans le moment il aperçoit deux autres corps de cavalerie, qui sortaient du milieu de l'un de ces bois, pour venir fortifier l'avant-garde vaincue. C'était encore là un de ces momens critiques où le plus léger manque de précaution est suivi d'une perte inévitable. Le roi, qui observait de l'œil la manœuvre de ces deux troupes, fait faire cependant halte à la sienne, et la rapproche pour être en état de les recevoir. Il ne s'agissait que de cela seul; car, dans l'ardeur de sa victoire, elle eut bientôt renversé tout ce qui vint à sa rencontre, et se trouva au large devant tous ces bataillons, étonnés des prodiges qu'ils voyaient. Henri comprit que cette surprise ne pouvait pas être fort longue, et qu'il allait avoir sur les bras un monde animé par la vue d'une poignée de gens à réparer la honte d'une défaite presque incompréhensible. Il profita de l'inaction de l'ennemi pour regagner, sans être poursuivi, du moins le premier lieu du combat, et se dégager du milieu de l'armée ennemie : ce qu'il fit avec tant d'ordre et de supériorité, que l'ennemi ne se racquitta en rien de sa perte; et que ce prince remporta, dans un même jour, et presque dans le même moment, l'honneur de la

plus belle victoire et de la plus belle retraite dont l'histoire nous fournisse l'exemple.

En arrivant à son premier poste, il trouva le comte de Chiverny [1], le chevalier d'Oise, MM. de Vitry, de Clermont, de Rissé, d'Arambure, de La Curée, d'Heures, de Saint-Geran et de La Boulaye, qui arrivaient aussi avec leurs compagnies; elles composaient avec celles du roi environ huit cents chevaux. Les ennemis n'osèrent l'attaquer après ce renfort. Persuadés que toute son armée le suivait, et encore consternés de ce qu'un peloton de ses gens en venait de battre six fois autant, ils rebroussèrent chemin, faisant passer leur cavalerie à leur tête, afin que l'infanterie la mît à couvert. Le roi ne laissa pas de les poursuivre; et il ne cessa point de les harceler qu'il ne leur eût fait repasser la Saône sur leur pont au-dessous de Gray. Comme ils n'osèrent plus après cela tenter ce passage, la Bourgogne demeura, par cet exploit, à la discrétion du roi, qui la prit toute en

[1] Henri Hurault, comte de Chiverny. Georges de Brancas-Villars. Louis de L'Hopital-Vitry. Georges de Clermont d'Amboise. N. de Créquy Rissé. Jean d'Arambure. Gilbet Filbet de La Curée. Il fut du combat, où il combattit sans armures et mal monté. Une voix qu'il reconnut pour être celle du roi lui cria : Garde, Curée ; c'était un des ennemis qui était prêt à lui passer sa lance au travers du corps, et qu'il tua. Vol. 8919. Manuscrits de la bibliothèque du Roi.

peu de jours à l'exception de Seure [1]. Il s'empara encore de quantité de petites villes en Franche-Comté, qu'il mit en liberté à la prière des Suisses. Tous ces avantages furent les fruits de la journée de Fontaine-Française.

Henri avoua qu'ils n'égalaient pas ce qu'il avait perdu, quand il eut appris la déroute arrivée en Picardie. Il se hâta de quitter la Bourgogne et le Lyonnais, et revint en diligence à Paris. Il passa par Moret, où, ayant su en détail les motifs de ma sortie du conseil, il me rendit justice, et jugea que les marques qu'il avait laissé paraître de sa confiance en moi, et le désir que j'avais de m'en rendre encore plus digne, étaient les vraies causes qui m'avaient attiré tant d'ennemis. Il eut la bonté de m'en consoler en m'assurant que ce déchaînement ne faisait qu'accroître sa bonne volonté pour moi. Je convins en même temps que sa majesté, ayant à ménager tout le monde dans une conjoncture où l'échec arrivé devant Dourlens pouvait causer une révolution, était obligée de dissimuler et de n'accuser personne. Ce fut avec moi seulement que le roi se plaignit des auteurs de ce cruel accident, et qu'il déplora les pernicieux effets de l'inimitié des chefs, presque l'unique cause des plus grands désastres dans

[1] Seure, ville sur la Saône : elle a changé de nom, et s'appelle aujourd'hui Bellegarde.

la guerre. Il me parut sensiblement touché de la perte de l'amiral de Villars, et il ne m'en parla qu'avec mille louanges. Il avait bien su démêler la vérité au travers de tout ce que les parties intéressées avaient avancé pour mettre sur le compte du mort tout ce qui était arrivé.

Ce prince comprit en ce moment, et m'avoua qu'il s'était laissé aller mal à propos à l'avis d'une guerre dont on lui avait assuré le succès infaillible. Il eut même la sincérité de la traiter de faute si capitale, qu'elle était capable de replonger la France dans des misères plus grandes que celles dont elle sortait. Le roi, en parlant ainsi, ne considérait que la grandeur d'une perte telle que le Catelet, la Capelle, Ardres[1], Dourlens, Cambrai, dont Balagny venait d'être chassé, et Calais par-dessus tout, qu'on regardait déjà comme pris, quoiqu'il ne le fût pas encore. Pour moi, je trouvais que la France avait encore plus risqué dans ces occasions, où le roi n'avait sauvé la Bourgogne et sa propre vie que par un prodige de valeur et de bonheur. Depuis cela, Henri avait coutume de dire, qu'une déclaration de guerre est la chose du monde qui doit être le plus

[1] Ardres fut rendu aux ennemis par le comte de Belin, presque sans faire de défense. Il en fut disgracié : on lui ôta ses charges, on le relégua dans ses terres, etc. *Bongars, Epist.* 75, *ad Camer. Morisot*, chap. 33.

mûrement pesée; et que, quelque attention qu'on croie y apporter, elle ne l'est presque jamais assez. Les princes peuvent encore tirer de cet exemple une autre leçon qui n'est pas moins utile : c'est qu'ils ne doivent jamais avoir de haine envenimée contre leurs voisins; et que la prudence exige en bien des occasions que, malgré le ressentiment le plus violent et même le plus juste, ils paraissent toujours disposés à la réconciliation.

Le roi se garda bien de rien témoigner en public de ce qu'il pensait. Au contraire, cherchant à relever les courages abattus, il répondit aux Parisiens, qui vinrent le complimenter sur sa perte, qu'elle était facile à réparer, si de leur part ils voulaient joindre les effets aux paroles. Ils lui firent d'assez belles offres; mais sa majesté, ayant plusieurs fois éprouvé combien peu elle devait s'y arrêter, prit ses mesures d'ailleurs; et, sans en attendre l'accomplissement, elle repartit de Paris dès le lendemain, avec la joie d'avoir appris par un courrier arrivé de Rome que le pape s'était enfin porté à lui donner [1] l'absolution qu'il faisait

[1] « Ce qui fit, dit Péréfixe, que le pape tarda tant à accorder « l'absolution, c'est, disait-il, que lui seul avait le pouvoir de « réhabiliter les relaps. Il était fort en colère de ce que les « prélats de France avaient entrepris de l'absoudre, quoiqu'ils « ne l'eussent absous que par provision, *ad cautelam*, seulement. »

solliciter depuis si long-temps : nouvelle qui n'était rien moins qu'indifférente dans la conjoncture présente.

Le saint-père mit pour conditions à cette absolution, que le roi exclurait les protestans de toutes les charges et dignités, et qu'il travaillerait de tout son pouvoir à les éteindre tout-à-fait; qu'il rétablirait la messe en Béarn; qu'il ferait restituer aux catholiques tous les biens ecclésiastiques qui leur avaient été pris par les huguenots; qu'il résoudrait le prince de Condé à se faire catholique romain; qu'il publierait et ferait recevoir le concile de Trente; enfin qu'il rétablirait les jésuites en France. Celles de ces conditions qui regardaient les protestans et le concile de Trente demeurèrent sans effet : le roi satisfit aux autres. Ceux qui trouvent qu'en cette occasion sa majesté reçut la loi du pape ne doivent s'en prendre qu'à du Perron, et plus encore à Arnault d'Ossat, alors agent immédiat de cette affaire à Rome. Bien loin de rejeter ces conditions, ces deux ecclésiastiques auraient été bien fâchés que la chose se fût exécutée autrement. Si l'on doit ajouter foi à un mémoire qui me fut envoyé de Rome plusieurs années après, et dont je parlerai plus au long en son temps, on y trouvera la preuve complète de ce que je viens de dire, du moins quant à d'Ossat.

Ce mémoire avance deux choses au sujet de l'absolution du roi, qui en fait un des articles principaux : l'une, que le pape et tout le sacré collége souhaitaient si passionnément que ce prince eût recours à Rome pour cette formalité, qu'ils ne pouvaient cacher la crainte que quelquefois les nouvelles leur donnaient, que Henri ne se portât à la mépriser ou à la regarder comme inutile. Il en prend la preuve dans leurs propres lettres. L'autre, que d'Ossat, loin d'instruire le roi de cette disposition de la cour de Rome, comme il devait, pour peu qu'il eût eu en recommandation l'honneur du roi et de la couronne, faisait, au contraire, entendre à ce prince qu'il ne pourrait obtenir sa réconciliation du saint-père qu'en souffrant qu'on donnât atteinte aux libertés de l'église gallicane, et en l'achetant par toutes les conditions qui viennent d'être marquées. Henri ne laissa pas de récompenser ses deux agens par les plus éminentes dignités de la prélature.

En trois jours sa majesté se rendit à Péronne, où elle fut saluée d'abord par Balagny. Cet homme, à qui une folle vanité [1] venait de faire perdre

[1] Péréfixe dit que Cambrai fut pris par famine ; d'autres, comme Matthieu, en accusent la mésintelligence des ducs de Nevers et de Bouillon, et d'autres la lâcheté de Balagny. Les *Mémoires de la Ligue*, tome 6, marquent que trois compagnies suisses, qu'il ne payait point, l'obligèrent à rendre sa

gouvernement, biens, femme et honneur, au lieu de rougir et de se cacher, affectait de se produire, parlait haut, et voulait qu'en cet état, qui était son état naturel, on eût pour lui tous les égards qu'on conserve pour les souverains malheureux. Le roi, résolu de tout tenter pour secourir Calais, voyant qu'il n'avait point de troupe avec lui pour entreprendre de forcer le camp des assiégeans, prit le seul parti qui lui restait, de se jeter lui-même dans la place à la tête d'un parti considérable. Il s'embarqua par deux fois dans ce dessein; mais le vent contraire le rejeta sur la terre. Comme il désespérait de son entreprise, Matelet, gouverneur de Foix, vint lui offrir d'es-

place. Tous les historiens ont parlé du courage de Renée de Clermont, femme de Balagny, et sœur du brave Bussy d'Amboise, qui, après avoir inutilement fait tous ses efforts pour inspirer de la résolution à la garnison et à son mari, ne voulut pas survivre à la perte de sa principauté, et se laissa mourir de faim ou de douleur. « Voilà en un chapitre l'abrégé des « plus grands affronts que de mémoire d'hommes la France « ait reçus par les étrangers. » C'est d'Aubigné qui parle ainsi, en finissant le chap. 9 du liv. 4, tome 3 de son histoire, dans lequel il a rassemblé la prise du Catelet et de la Capelle, la défaite de Dourlens, la prise d'Ardres, Cambrai et Calais. Balagny dit à un officier espagnol, qui paraissait étonné de lui voir emmener sa maîtresse avec lui, et dans le même bateau, que l'amour adoucissait les traits de la fortune : « Vous avez « raison, repartit l'Espagnol, et surtout à présent que vous « aurez moins d'affaires que vous n'aviez. » *P. Matthieu*, t. 2, liv. 2, page 219.

sayer pour une troisième fois l'entrée dans Calais, et lui promit que, s'il voulait lui donner quatre ou cinq cents gentilshommes, il ferait tant, soit par mer, soit du côté de la terre, qu'il s'ouvrirait un passage. Le roi, l'ayant loué de sa résolution, lui donna l'escorte qu'il demandait, avec laquelle Matelet vint effectivement à bout de son entreprise, et entra dans Calais après avoir surmonté mille obstacles [1] : mais il fit bientôt oublier sa belle action lorsqu'on vit qu'il ne s'était joint à la garnison de cette place que pour partager sa peur et consentir à sa capitulation. Ainsi le roi eut le chagrin de ne s'être avancé jusqu'à Calais que pour le voir rendre sous ses yeux.

On me demandera où étaient pendant ce temps-là tous ces seigneurs et officiers français qui s'é-

[1] Les historiens ne sont pas d'accord sur cette action. Les uns, comme de Thou et d'Aubigné, n'en disant rien, paraissent la révoquer en doute, d'autres l'attribuent au sieur de Campagnole le cadet; Davila et nos mémoires à Matelet, gouverneur de Foix. Élisabeth offrit de défendre Calais contre les Espagnols, à condition qu'on remettrait cette place aux Anglais eux-mêmes. Sancy, qui était alors ambassadeur à Londres, répondit à cette reine que le roi l'aimait encore mieux dans les mains des Espagnols que dans celles des Anglais : et Henri IV disait aussi que, s'il avait à être mordu, il aimait autant que ce fût d'un lion que d'une lionne.... Ce qui fut cause qu'Élisabeth refusa depuis d'assiéger cette ville pendant que Henri IV assiégait celle d'Amiens, quoiqu'on lui offrît alors de la lui engager. *Matthieu, ibid.*, page 223.

taient montrés si ardens à conseiller la guerre ; et pourquoi ils laissaient sa majesté en supporter seule le fardeau, et recevoir échec sur échec. Il faut le dire à la honte du nom français, ils songeaient à tirer parti pour eux-mêmes des malheurs que leur imprudence avait causés, et que leur nonchalance augmentait ; et ils tramaient cependant des desseins plus ruineux à l'autorité du roi que la guerre étrangère la plus cruelle. On va en être instruit dans un moment.

Le roi, supérieur à la mauvaise comme à la bonne fortune, consola ceux qui étaient sortis de Calais, pourvut à la sûreté de Boulogne, Abbeville, Montreuil, Monthulin et autres châteaux et places, et marcha vers Saint-Quentin, dans la crainte que les ennemis, qui n'étaient pas éloignés de ces quartiers, ne surprissent quelqu'un des seigneurs et officiers-généraux qui s'y rendaient enfin l'un après l'autre. Ils choisirent ce moment pour travailler auprès du roi à l'exécution du dessein qu'ils avaient formé ensemble avant que de partir de Paris. Ce fut le duc de Montpensier qui se chargea de cette commission ; non qu'il fût le plus malintentionné, mais il était le plus facile et le plus faible. Il aborda le roi à Saint-Quentin, et lui proposa, de la part des principaux seigneurs français, comme l'unique moyen de résister à ses ennemis, d'abandonner

aux gouverneurs des provinces la propriété de leurs gouvernemens, à droit d'hérédité, et sans être obligés à rien envers le roi qu'à l'hommage-lige.

On ne comprend pas comment une proposition qui tendait si visiblement à rejeter la France dans l'état d'anarchie qui l'avait remplie de sang et d'horreur dans ses premiers siècles, put sortir de la bouche d'un Français, d'un prince, et surtout d'un prince du sang. Henri ne trouva point de parole dans ce premier moment, tant il se sentit surpris et frappé de l'affront qu'on faisait à la dignité royale. M. de Montpensier, continuant un discours concerté de longue main, voulut prouver à sa majesté que tous ces gouverneurs, ou, pour mieux dire, tous ces petits princes, s'obligeant à lui tenir, pour tous ses besoins, des troupes toujours prêtes, elle ne se trouverait plus dans la situation où elle était actuellement, de paraître sans soldats devant ses ennemis. De tous les sentimens qui agitaient l'esprit du roi, ce prince ne montra au duc de Montpensier que celui d'une grande compassion de lui voir faire un personnage si indigne de lui. Il l'arrêta en lui disant sans la moindre aigreur qu'il n'en avait déjà entendu que trop; qu'il voyait bien qu'on avait abusé de sa facilité pour le charger d'un rôle dont il n'avait pas senti toute la bassesse, lui prince du sang,

et beaucoup plus proche de la couronne que n'en avait été autrefois Henri lui-même. Ce prince ajouta encore beaucoup de choses sur le même ton. Il était si éloigné de craindre de se voir jamais obligé à donner les mains à une pareille proposition, et si déterminé à périr mille fois plutôt que de couvrir de cette infamie la famille et la dignité royale, qu'il n'eut pas même la pensée d'entrer à cet égard dans aucune discussion, ni de répondre un seul mot sur le fond de la proposition [1].

Le duc de Montpensier sentit sa faute par l'air et le ton dont sa majesté lui parlait. Il en rougit, en demanda pardon, et pria le prince d'oublier qu'il eût été capable de se dégrader ainsi lui-même de son rang. Le roi, après avoir fait connaître au duc tout son tort, lui enseigna le moyen de le réparer en quelque manière auprès de ceux qui le lui avaient fait commettre; et pour lui, il assura M. de Montpensier qu'il voulait bien l'oublier et continuer à le regarder comme étant de son sang. Le duc de Montpensier convint qu'à la première occasion où les auteurs de la proposition le mettraient sur ce chapitre, il déclarerait qu'il avait fait ses réflexions sur ce qu'ils avaient exigé de lui; qu'ils pouvaient charger un autre d'une pro-

[1] « Nous sommes tous gentilshommes, » disait quelquefois Henri IV devant les princes du sang.

position qu'il désavouait formellement; que, s'il en parlait jamais à sa majesté, ce ne serait que pour l'en détourner, et qu'ils devaient s'attendre qu'il en empêcherait l'effet lui-même par tous les moyens imaginables : ce qu'il exécuta ponctuellement et d'un air si naturel, qu'il déconcerta tous ces seigneurs, et leur ôta pour toujours l'envie de tenter sa fidélité.

C'était donc pour jeter le roi dans la nécessité de les rendre ses égaux que les princes et les gouverneurs des provinces de France l'aidaient si mal des secours qu'ils lui avaient promis. Le duc de Bouillon fut un de ceux qui se firent le plus acheter. Comme sa majesté ne doutait pas de la part qu'il avait dans le complot, elle en voulut tirer la conviction de l'embarras du duc, sans lui faire connaître qu'elle en eût rien appris d'ailleurs. Bouillon était assez dissimulé et assez beau parleur pour bien cacher ce qu'il ne voulait pas qu'on découvrît; mais, outre que Henri n'avait pas moins de talens pour pénétrer jusque dans le fond du cœur de ceux qu'il entretenait, la présence du souverain est seule un poids capable d'abattre un homme qui se sent coupable. Le roi commença par s'assurer que M. de Montpensier ne lui avait point fait une seconde trahison auprès du duc de Bouillon. Il le mit ensuite sur la défaite de Dourlens, en lui demandant sans dé-

tour et avec une espèce de confiance comment avaient pu manquer ces intelligences si sûres que lui, duc de Bouillon, avait dans Liége, Namur et tant d'autres places du Luxembourg et du Hainaut, et sur lesquelles, comme il savait, on s'était porté à entreprendre la guerre.

Bouillon, embarrassé de la question et de l'air simple dont elle était faite, au lieu de répondre juste sur ses prétendues intelligences, se jeta dans de grands discours sans suite qui le trahissaient mieux que l'aveu le plus sincère. Il accusa tout le monde; le duc de Nevers, qui lui avait, disait-il, débauché ses officiers et empêché ses levées; les Anglais, qui n'avaient point fait la diversion qu'ils avaient promise; les Hollandais, qui avaient profité de cette conjoncture pour s'agrandir eux-mêmes du côté de l'Over-Issel et de la Frise. Sur quoi le duc de Bouillon, qui ne cherchait qu'à détourner de plus en plus la conversation, dit au roi que la première cause de tous les malheurs ne venait que de ce que sa majesté n'avait aucune personne de confiance et de poids à la cour de Londres, pour hâter le secours qu'elle avait promis, et en même temps il s'offrit pour cette ambassade, et même il la sollicita instamment. Le roi, jugeant qu'il était inutile de presser davantage le duc sur sa faute, cessa de lui en parler, et pour l'ambassade d'Angleterre, il y consentit à la fin,

considérant qu'il perdait fort peu en perdant la présence du duc. Il lui en fit expédier la commission, et Bouillon partit peu de jours après pour l'Angleterre.

C'est de la bouche de sa majesté que je tiens le détail de cette conversation avec le duc de Bouillon, aussi-bien que de celle qu'elle eut avec le duc de Montpensier, dont il vient d'être parlé. Le roi n'eut pas plus tôt quitté Bouillon, qu'il fit réflexion que le duc, au lieu de le servir utilement à la cour de Londres, pouvait bien ne demander cet emploi que pour y donner de mauvaises impressions de sa conduite, ou du moins qu'il ne travaillerait que pour lui seul. Ce prince m'envoya chercher de fort grand matin par Jacquinot pour me communiquer sa crainte. M'étant mis à genoux sur un carreau près du lit de sa majesté, il me demanda d'abord ce qu'on disait et ce que je pensais moi-même du long entretien qu'il venait d'avoir avec le duc de Bouillon. Je répondis que chacun en conjecturait à sa manière, et qu'apparemment l'affaire de Ham et de Dourlens, et la proposition faite par M. de Montpensier, y avaient eu la meilleure part. Le roi me dit que je me trompais, qu'il connaissait assez le duc de Bouillon pour ne point douter que les reproches qu'il lui aurait pu faire sur tous ces sujets, loin de le corriger, n'auraient servi qu'à l'engager tout-à-

fait dans la révolte. Ensuite sa majesté m'ayant rapporté presque mot pour mot tout ce qui s'était dit entre eux sur l'ambassade d'Angleterre, elle me proposa d'y accompagner le duc de Bouillon pour éclairer ses démarches.

Tout se fait par souterrains à la cour. Au sortir de sa conversation avec Bouillon, le roi ayant dit à MM. du conseil des finances qu'il envoyait le duc en Angleterre, ces messieurs, après en avoir conféré ensemble, n'avaient trouvé rien de plus propre à satisfaire leur jalousie contre moi que de persuader au roi qu'il devait me joindre au duc de Bouillon. Ma capacité dans les négociations reçut de leur part des éloges dont ils comptaient bien de se racquitter, dès qu'une fois ils seraient parvenus à m'éloigner du roi. Ce prince, ne pénétrant point leur intention, trouva cette idée de son goût; mais je ne donnai pas dans le piége. Je fis apercevoir à sa majesté le vrai motif de la feinte générosité de ces messieurs à mon égard. Dès le moment que le duc de Bouillon aurait eu le moindre soupçon que je l'observais et que je détruisais son ouvrage, il n'aurait pas manqué d'éclater contre moi, et de l'esprit dont il était, sa haine ingénieuse aurait trouvé le moyen de me charger du mal qu'il aurait fait et du bien qu'il n'aurait pas voulu faire. C'est ce que mes envieux avaient aussi bien senti que

moi; sa majesté en convint, et s'étant rendue à mes raisons, elle ne me pressa plus.

Messieurs du conseil ne s'en tinrent pas là. Lorsqu'ils revirent le roi, ils furent les premiers à avouer qu'ils avaient eu tort de vouloir me joindre avec le duc de Bouillon; mais, comme ce duc ne devait être que fort peu de temps à Londres, ils imaginèrent de me faire remplir sa place avec le même titre et les mêmes honneurs. Tout leur était égal, pourvu qu'ils fussent défaits de moi. Le roi tomba encore dans leur sentiment, et me déclara son intention quelques jours après, avec un ordre de faire dès à présent tous mes préparatifs pour ce voyage, de me pourvoir d'argent et de disposer mon épouse à me suivre, si je jugeais à propos de la mener avec moi, ce que sa majesté ne trouvait pas nécessaire, mon voyage ne devant être, disait-elle, que de sept ou huit mois au plus. Ce prince, qui s'aperçut d'abord de ma répugnance, accompagna son ordre de tout ce qu'il put imaginer d'obligeant. Il me dit que, la nécessité des temps l'empêchant de me charger seul de ses finances, il se reprocherait d'exposer aux dangers d'un siége long et rude le seul homme de son royaume qu'il jugeait digne de remplir cette importante place. Sa majesté venait de se déclarer hautement sur le siége de la Fère.

J'admirais, pendant que le roi me tenait ce dis-

cours, l'opiniâtreté de mes adversaires à me persécuter et le fond de leur malice. Sous l'apparence d'un titre d'honneur vain et ruineux, ils éloignaient, et peut-être pour toujours, les occasions de m'avancer : car, qui aurait parlé pour moi en mon absence? qui les aurait empêchés encore de prolonger à leur gré mon séjour hors du royaume, jusqu'à ce que, les affaires ayant pris en France un état fixe et durable, ils n'y eussent plus laissé de part à un homme qu'une si longue absence aurait fait regarder ensuite comme un étranger? Toutes ces pensées firent que je tins ferme. Je suppliai le roi de ne me point contraindre à un voyage pour lequel je sentais un éloignement invincible, et j'eus le bonheur que Henri, disposé à croire de lui-même que je lui serais d'une plus grande utilité à Paris que dans Londres pendant le siége qu'il allait entreprendre, m'y renvoya pour me faciliter la levée de l'argent et l'envoi de toutes les choses nécessaires à faire réussir ce siége, pour y recevoir ses ordres, en faire part au conseil, et y faire prendre de sages résolutions. Quand j'aurais choisi moi-même ma vengeance, je n'en aurais pas pu prendre une autre.

FIN DU LIVRE SEPTIÈME.

LIVRE HUITIÈME.

SOMMAIRE DU LIVRE HUITIÈME.

Mémoires de l'année 1596—1597. Siége de la Fère : maladie du roi. Entreprises militaires exécutées et manquées. Mort des ducs de Nemours et de Nevers. Malversations dans les finances. Rosny va trouver Henri à Amiens : ce qui lui arrive avec un astrologue, péril que court madame de Liancourt. Voyage de Rosny à Rouen. Il est député vers Madame pour la résoudre à épouser le duc de Montpensier : traitement qu'il reçoit de cette princesse : il court risque d'être disgracié à cette occasion : il rentre dans les bonnes grâces de Madame. Succès des armes du roi dans différentes provinces. Opposition des financiers à l'entrée de Rosny dans le conseil des finances : irrésolutions de Henri, qui enfin le met dans le conseil. Traité du duc de Mayenne avec le roi, qu'il vint trouver à Monceaux. Rosny va visiter les généralités : calomnies de ses ennemis à cette occasion : utilité dont ce voyage est au roi. Démêlés de Rosny avec Sancy : il découvre les artifices et les fraudes du conseil des finances. Assemblée des notables tenue à Rouen : réflexions sur les états du royaume : bon conseil donné à Henri par Sully : résultat de cette assemblée : établissement du conseil de raison, qu'on est obligé de supprimer. Travaux de Rosny dans les finances.

LIVRE HUITIÈME.

Ce qui détermina le roi à entreprendre un siége aussi difficile que celui de la Fère, c'est que, ses ennemis ayant séparé leurs troupes après leurs succès, sa majesté ne voulut pas laisser inutiles les siennes, qui s'étaient à la fin rassemblées, et qu'il était important de rassurer la Picardie ébranlée par tant de pertes. Le parti que j'aurais préféré à tout autre eût été de demeurer pendant ce siége auprès du roi, dont je ne goûtais point les ménagemens pour ma personne : mais je n'osai refuser la commission qui m'allait retenir à Paris ; et, pour en adoucir l'ordre, sa majesté m'assura que de long-temps il ne se ferait rien de considérable devant la Fère, et que je pourrais dans la suite y faire quelque voyage. En effet, j'y en fis deux ou trois ; mais je n'y étais pas plus tôt arrivé, que la nécessité de pourvoir à la subsistance des troupes m'en faisait repartir presque aussitôt. Ce qui m'en consola, c'est que, rien n'ayant manqué dans l'armée moyennant les soins que je pris, je puis me flatter d'avoir un peu contribué à la réussite de ce siége. Il dura six mois : c'est le plus long que Henri ait fait. Aussi cette place, outre

l'avantage de ses fortifications, avait une garnison très-nombreuse, composée de soldats choisis, et commandée par deux excellens officiers, l'un français [1], sénéchal de Montelimart, et l'autre espagnol, nommé Osorio.

Béringhen [2], à la persuasion d'un ingénieur son ami, ou même son parent, et venu exprès de Flandre, où il demeurait, se mit dans la tête qu'on pouvait submerger la Fère, et il répondit si bien de la réussite sur la caution de son ingénieur, que le roi, contre son sentiment, se laissa aller à permettre qu'on tentât cette voie. Elle aurait en effet bien abrégé le siége; mais on a pu remarquer que presque tous les projets de cette nature sont sujets à échouer; le plus léger mécompte suffit pour cela, et il est fort rare qu'on n'y en fasse pas. C'est l'idée de détourner le Tésin qui fit autrefois perdre une bataille et la liberté à François Ier. Je trouvai cette proposition sur le tapis dans un des voyages que je fis au camp. J'en jugeai l'exécution impossible, et je la combattis de tout mon pouvoir; mais l'ingénieur ne manquait point de raisons plausibles à opposer aux nôtres. A l'entendre, c'était une affaire de peu de temps et de peine : il ne s'agissait que d'élever une chaussée.

[1] Il se nommait Colas. Les Espagnols avaient promis de le faire comte de la Fère.

[2] Pierre de Béringhen était lui-même Flamand, né à Bruxelles.

On la fit donc, et parce que l'eau la força deux ou trois fois, on la refit autant de fois. Une dernière se trouva à l'épreuve de l'eau : qu'arriva-t-il? que l'eau ne put monter jusqu'à la hauteur qu'on s'était promise. Il est vrai qu'il ne s'en fallait que de six pieds; mais on n'en fut pas moins contraint d'abandonner l'ouvrage, après y avoir consumé beaucoup de temps et d'argent.

Le siége de la Fère souffrit encore de la maladie qu'eut le roi à Travecy, où était son quartier. A la première nouvelle qui m'en vint, je volai vers ce prince, et je ne le quittai qu'après que je le vis entièrement rétabli. Sa maladie fut assez considérable pour me faire craindre la plus grande perte que la France pût éprouver. Le gouverneur de la Fère, se voyant manquer de tout, remit enfin cette place au roi, qui la fit réparer. A la prière de madame de Liancourt, il en donna le gouvernement à son fils César, dont Manicamp [1], parent de cette dame, fit les fonctions en qualité de lieutenant.

Sa majesté s'avança ensuite vers la frontière d'Artois, emporta d'assaut le château d'Imbercourt, et crut en faire autant par le pétard de la ville d'Arras. Le maréchal de Biron fut cause que cette dernière entreprise échoua, parce qu'il ne se munit pas d'une assez grande quantité de pé-

[1] Philippe de Longueval, sieur de Manicamp.

tards. Les trois premiers qu'on appliqua jouèrent assez heureusement; le quatrième ayant été jeté sans effet dans le fossé, avec celui qui l'attachait, tua et blessa plusieurs des nôtres. Il est triste qu'une conquête si considérable, et qui aurait garanti Amiens du malheur qui lui arriva bientôt après, ait été manquée, faute de deux ou trois pétards de plus. Biron s'éloigna pour éviter les justes reproches qu'on pouvait lui faire, et alla décharger sa colère sur le pays des environs de Bapaume, où il fit un horrible dégât.

Le mauvais succès d'Arras fut avantageusement compensé par plusieurs événemens favorables, arrivés sur la fin de l'année précédente, et au commencement de celle-ci, que je ne ferai qu'indiquer à mon ordinaire : je parle de la réduction de Toulouse[1], de la prospérité des armes du roi en Provence, et de la réunion des chefs de la Ligue au parti du roi. Joyeuse[2], qui avait quitté le froc pour endosser le harnais, et se payait avec usure des mortifications du cloître, fit son traité avec le roi en ce temps-là. Le duc de Nemours suivit; mais sur le point que le sien allait être

[1] Consultez sur ces faits les historiens ci-dessus nommés, année 1595 et 1596.

[2] Henri de Joyeuse, le seul qui resta des sept fils de Guillaume, duc de Joyeuse. Il entra chez les capucins, et y mourut sous le nom de P. Ange.

conclu, il mourut de regret, à ce qu'on croit, de voir tant de grands projets réduits à si peu de chose. Saint-Sorlin [1], son frère, continua le traité pour lui-même. La mort du duc de Nevers [2] délivra encore le roi d'un serviteur aussi incommode qu'inutile. Enfin ce fut en ce temps-là que le duc de Mayenne, entièrement dégoûté de la mauvaise foi des Espagnols, commença à chercher sérieusement les moyens de rentrer dans les bonnes grâces du roi.

Il avait paru si important au roi de se rendre maître d'Arras, qu'après avoir essayé inutilement de le surprendre, il avait formé le dessein d'en faire le siége dans les formes. Je crois être le seul à qui il s'en ouvrit. Le secret était d'une si grande conséquence en cette occasion, que, n'osant confier à personne le soin d'observer cette place, il

[1] Henri de Savoie-Nemours.

[2] Louis de Gonzague mourut de la dysenterie à Nesle en 1595, âgé de cinquante-six ans, de chagrin, dit-on, de ce que s'entretenant avec Henri IV, auquel il donnait un conseil au sujet de la ville de Calais, ce prince lui avait répondu : « C'est bien « à vous à me conseiller là-dessus, vous qui n'avez jamais approché de cette place de plus près que de sept lieues. » Quoique *de Thou*, liv. 113, et *Brantome*, tome 6, page 362, louent beaucoup ce seigneur, le reproche que lui fait le duc de Sully, d'avoir toujours été un serviteur extrêmement à charge à son maître, se vérifie aisément par les propres lettres de ce général à Henri IV, dont nous avons un recueil dans les *Mémoires de Nevers*.

s'en chargea lui-même. J'avais séjourné tout cet hiver à Paris, occupé du service de sa majesté; je faisais seulement de temps en temps un tour à Moret, où je me plaisais beaucoup. Un jour que je m'y occupais à faire niveler les hauteurs, à deux mille pas de la maison, pour y conduire deux ruisseaux, qui sont les deux nappes d'eau qu'on voit aujourd'hui à côté de la grande allée, je vis arriver un courrier de madame de Liancourt, chargé d'une lettre de cette dame, et d'une autre de sa majesté, par laquelle Henri m'informait de ses desseins sur Arras, et des moyens de les faire réussir. Je n'ai jamais vu ce prince dans une aussi grande colère qu'il me parut l'être dans cette lettre, contre « les maltôtes et les friponneries, » je me sers de ses termes, « de huit mangeurs, « qu'il s'était donnés, disait-il, au lieu d'un seul « qu'il avait auparavant. Ces coquins, ajoutait-il, « avec cette prodigieuse quantité d'intendans qui « se sont fourrés avec eux par compère et par « commère, mangent le cochon ensemble, et ont « consommé plus de cent mille écus, qui était « somme suffisante pour chasser l'Espagne de la « France. » Il n'y a en tout ceci rien qui ne soit exactement vrai. Je ferai bientôt toucher sensiblement la chose au doigt lorsque j'entrerai dans le détail des finances : je vais seulement en rapporter d'avance deux ou trois traits.

Messieurs du conseil des finances ne doutant point qu'ils ne fussent chargés d'apurer les comptes pour les fournissemens du siége de la Fère, en quoi pourtant ils furent trompés, le roi m'en ayant attribué seul la connaissance, ils les firent prendre à Descures, la Corbinière et autres partisans, avec lesquels ils étaient si bien d'accord, que ces derniers ne faisaient que leur prêter leur nom, ou, tout au plus, n'y étaient intéressés que pour une légère somme. Ensuite ils traitèrent, toujours sous ces noms empruntés, avec les marchands et pourvoyeurs qui les fournissaient ordinairement, au plus bas prix, dans l'intention d'employer en compte le double ou le triple de ce qu'il en aurait réellement coûté au roi.

Je tiens du roi lui-même le fait que voici. Il était dû par le trésor royal aux Suisses, reîtres et autres étrangers à la solde de la France, des arrérages considérables. Le conseil aposta un nommé Otoplote, qui fit entendre aux receveurs commis par ces étrangers qu'ils ne devaient pas s'attendre à être jamais payés, à moins qu'ils ne se réduisissent d'eux-mêmes à une somme si modique, qu'on pût la leur donner sans épuiser l'épargne. On convint de la réduction; mais MM. du conseil chargèrent leur compte de toute la somme due, et en dérobèrent ainsi le surplus au roi, ou plutôt aux légitimes créanciers.

On pourrait joindre ici bien d'autres traits de cette espèce. Aussi ces messieurs nageaient dans l'abondance pendant que le roi était, lui et sa maison, dans la disette de tout. Ce prince leur ayant mandé, peu de jours avant celui où il m'écrivait, qu'il avait besoin de huit cents écus pour une entreprise importante (le siége d'Arras), il les pria, les conjura de lui faire cette somme. Il parlait à des sourds : ils ne lui répondirent autre chose sinon que, bien loin de pouvoir lui fournir ce qu'il demandait, ils ne savaient plus comment faire rouler sa maison. C'est une chose curieuse de voir comment ils la faisaient rouler, cette maison. « Je suis, m'écrivait ce bon prince, fort « proche de mes ennemis, et n'ai quasi pas cheval « sur lequel je puisse combattre, ni un harnais « complet que je puisse endosser : mes chemises « sont toutes déchirées, mes pourpoints [1] troués « au coude, ma marmite est souvent renversée, « et depuis deux jours je dîne chez les uns et les « autres ; mes pourvoyeurs disant n'avoir plus « moyen de rien fournir pour ma table. » Celle de MM. du conseil était sur un bien meilleur pied. Henri déplorait dans sa lettre des abus si

[1] « Je lui ai vu, dit Le Grain, liv. 8, un pourpoint de toile « blanche unie, étant toute sale de la cuirasse, déchiré par la « manche, et des chausses fort usées, rompues du côté du « porte-épée. »

crians, moins à cause de lui qu'à cause de ses sujets, qu'il regardait, disait-il, comme ses enfans, le ciel ne lui en ayant point donné d'autres; et il me proposait l'idée d'assembler les états du royaume pour chercher un remède à toutes ces malversations.

J'obéis à l'ordre que le roi me donnait de brûler sa lettre; mais ce ne fut qu'après en avoir réservé une copie; et aujourd'hui que les raisons de garder le secret ne subsistent plus, je me fais un devoir d'en rapporter le contenu, comme un témoignage de la bonté et de la sagesse de ce prince. La lettre finissait par un commandement de sa majesté de venir la trouver en Picardie, et d'y amener sa maîtresse. Nous étions les seuls avec lesquels ce prince pût ouvrir librement son cœur. Pour le billet de madame de Liancourt, il ne contenait que deux mots : qu'elle partirait le mardi suivant pour aller coucher le mercredi à Maubuisson, où elle avait une sœur abbesse [1], et qu'elle m'attendrait jusque-là à Paris.

Je vins coucher le samedi à Corbeil, et je m'attendais à passer une partie du dimanche et même tout le lundi à Paris, où j'avais quelques emplettes à faire au Palais. En entrant dans la rue de la Coutellerie, je rencontrai un messager de madame de Liancourt qui me faisait savoir que sur de nou-

[1] Angélique d'Estrées.

velles lettres du roi, et sur un avis de la maladie de l'abbesse de Maubuisson, elle s'était déterminée à partir avant le jour désigné, et que je pourrais la rejoindre à Pontoise. Je soupçonnai que cette dame avait peut-être intention de faire sa cour au roi aux dépens de ma paresse; et, changeant de dessein, je dis à mes gens que je voulais aller dès ce même soir à Maubuisson, sans m'arrêter à Paris, qu'autant de temps qu'il en fallait pour manger un morceau, et pour faire repaître mes chevaux dans la première hôtellerie que je rencontrerais, qui fut *les trois Pigeons :* je ne me serais pas souvenu de ce nom, sans une petite aventure comique qui m'arriva en cet endroit.

Etant monté seul dans une fort grande chambre, j'y trouvai un homme qui s'y promenait à grands pas, et si absorbé dans ses pensées, qu'il ne me salúa ni ne m'aperçut, comme je crois. En le considérant plus attentivement, tout me parut singulier dans sa personne, port, physionomie, habillement, un corps long et effilé, un visage sec et décharné, une barbe claire et fourchue, un large chapeau qui lui ombrageait tout le visage, un manteau boutonné jusqu'au collet, des bottes énormes, une épée traînante, et dans sa main une grande gibecière double de celles qu'on attache à l'arçon d'une selle. Je lui demandai assez haut s'il était logé dans cette chambre, et pourquoi il

rêvait si profondément. Mon homme, dédaignant la question, me répondit brusquement, et sans me saluer ni me regarder, qu'il était dans sa chambre, et qu'il pensait à ses affaires comme moi aux miennes. Quoiqu'un peu ému de la sottise du personnage, je ne laissai pas de le prier fort honnêtement de me faire part de la chambre, seulement pour le temps de dîner, proposition qui fut reçue en grondant et suivie d'un refus des moins polis. Trois de mes gentilshommes, mes pages et quelques valets étant entrés en ce moment, mon brutal crut devoir adoucir son visage et sa parole; il ôta son chapeau, et m'offrit tout ce qui était à lui; puis tout d'un coup, s'étant mis à me regarder fixement, il me demanda d'un air un peu égaré où j'allais: « Trouver le roi, lui « dis-je. Quoi! Monsieur, reprit-il, le roi vous a « mandé! Je vous prie de me dire à quel jour et à « quelle heure vous avez reçu ses lettres, et aussi « à quelle heure vous êtes parti. »

Il me fut aisé de reconnaître un astrologue à toutes ces questions, qu'il me fit d'un air si sérieux, que rien ne fut capable de le faire sortir de sa gravité. Il fallut encore lui dire mon âge, et lui donner mes deux mains à considérer. « Vrai« ment, Monsieur, me dit-il, après tout ce céré« monial, d'un air de surprise et de respect, je « vous cède bien volontiers ma chambre: il y en

« aura beaucoup d'autres avant qu'il soit peu qui « vous quitteront leur place avec plus de regret « que je ne fais la mienne. » Plus je feignais être surpris de son habileté, plus il s'efforçait de m'en donner des preuves. Il me promit richesses, honneurs, autorité (les devins, pour l'ordinaire, n'en sont pas chiches), et il ajouta que, si je voulais lui envoyer l'heure de ma naissance, il me dirait tout ce qui m'était arrivé et ce qui m'arriverait, mais pourtant sans vouloir savoir mon nom, ni que je susse le sien. Il jugea à propos de sortir assez précipitamment après ces paroles, en me donnant pour excuse de ce qu'il ne m'entretenait pas plus long-temps, qu'il était pressé de porter des papiers à son avocat et à son procureur. Je ne cherchai point à le retenir. Il n'en était pas de même de mes gens, que je voyais saisis de respect et de crainte à chacune des paroles que proférait cet extravagant. Je réjouis mon épouse de cette petite scène, dans la première lettre que je lui écrivis.

J'arrivai le soir à Maubuisson, qui sert comme de faubourg à Pontoise; j'y trouvai encore madame de Liancourt, avec laquelle je pris le lendemain la route de Clermont. Je marchais sept ou huit cents pas devant la litière qui portait cette dame, et qui était suivie, à quelque distance, d'un grand et lourd carrosse où étaient ses femmes; devant et derrière le carrosse marchaient quel-

ques mulets chargés de bagage. A une lieue de Clermont, dans un endroit où le chemin, rétréci par un coteau escarpé et par un vallon en précipice, ne laisse que la place assez juste pour passer deux voitures, le cocher du carrosse étant descendu pour quelques nécessités, un des mulets, en passant à côté de ce carrosse arrêté, effraya tellement par son hennissement et par ses sonnettes les chevaux, qui malheureusement étaient jeunes et ombrageux, qu'ils prirent le mors aux dents; ils commencèrent à emporter le carrosse et toute sa charge avec une si grande raideur, que, rencontrant d'abord deux des mulets, ils les culbutèrent. Les femmes enfermées, qui comprirent le danger où elles étaient en voyant mille abîmes ouverts sous leurs pieds, se mirent à pousser des cris douloureux. Le cocher et les muletiers avaient beau crier et appeler, s'efforcer, les chevaux ne s'arrêtaient point. Ils n'étaient déjà plus qu'à cinquante pas de la litière, dans le moment que madame de Liancourt, effrayée du bruit qu'elle entendait, mit la tête à la portière. Elle jeta un cri épouvantable, ne voyant aucun moyen d'empêcher sa litière d'être précipitée. Je me retournai aussi, et je frémis du danger de cette dame et de toute sa troupe, mais sans pouvoir y apporter de remède, à cause de la distance où j'étais : « Ah! « mon ami, dis-je à Lafont, que ferons-nous?

« voilà notre femme qui va être mise en pièces : « que deviendrons-nous? et que dira le roi? » En prononçant ces paroles, je ne laissais pas de pousser mon cheval de toutes mes forces, mais cela ne me servait de rien, et je serais arrivé trop tard.

Par un de ces coups heureux, et qui tiennent du miracle, dans le fort du danger, l'essieu des petites roues étant sorti des moyeux par une violente secousse qui cassa les chevilles, ces deux roues tombèrent chacune de leur côté, le carrosse donna en terre et y demeura; un des chevaux de derrière fut renversé de la secousse, et retint l'autre. Les chevaux de volée rompirent les traits et vinrent passer si près de la litière, qui rasa le bord du précipice, qu'il est clair que, s'ils avaient encore traîné le carrosse, elle en aurait été accrochée et renversée. Je les arrêtai, et les fis prendre par mes domestiques; ensuite je courus rassurer madame de Liancourt, qui était demi-morte de frayeur. Je passai jusqu'au carrosse, d'où je tirai toutes les femmes, dont la peur n'était pas moindre. Elles pensèrent étrangler leur cocher, et j'eus la complaisance de lui donner une volée de coups de canne. Enfin, la peur étant entièrement dissipée, et la voiture bien raccommodée, nous nous remîmes en marche, et jusqu'à Clermont, je ne quittai plus la portière de madame de Liancourt.

Le roi s'était avancé jusqu'en cet endroit au-devant de sa maîtresse, et il y arriva un quart d'heure après nous. Pendant le récit de l'aventure, dont on ne manqua pas de l'instruire d'abord j'observais ce prince, et je le voyais se troubler et pâlir. A ces mouvemens, que je ne lui avais jamais remarqués dans les plus grands dangers, il me fut facile de juger de la grandeur de sa passion pour cette femme.

Les premiers momens ayant été donnés à la tendresse, le roi me mit sur ses affaires, dont la plus pressante était l'avis qu'on lui donnait par une lettre écrite de Rouen que le duc de Montpensier, rengagé plus que jamais avec les factieux, tramait contre sa personne royale un dessein important qu'on ne déclarait pas, et qu'il s'attachait des créatures par toutes sortes de moyens. Le roi en ressentait d'autant plus de chagrin, qu'il aimait naturellement le duc de Montpensier, et que, la politique l'empêchant de s'allier par le mariage de madame sa sœur avec le comte de Soissons, ni avec aucun des princes lorrains, il s'était accoutumé à regarder ce prince comme celui qui devait être son beau-frère. Il voulut que, suspendant toutes les autres affaires pour celle-là, j'allasse à Rouen faire rentrer M. de Montpensier dans son devoir, ou rendre ses brigues inutiles.

J'y passai six jours, et pendant ce temps-là j'eus lieu d'être pleinement convaincu que l'imputation faite à ce prince était absolument fausse, et un artifice de ceux qui cherchaient à jeter du trouble dans le gouvernement. Ce prince, bien éloigné des sentimens dont on le taxait, ne laissait rien voir dans ses démarches et ses discours qui ne justifiât son attachement à la personne du roi. Ceux avec qui il avait eu à ce sujet les plus étroites liaisons n'osaient plus parler autrement en sa présence, et désespéraient de le gagner. Un jour qu'il m'avait fait l'honneur de m'inviter à dîner, il me fit part de ses dispositions avec une candeur et une franchise dont ceux qui l'ont connu savent bien qu'il n'aurait pas été capable, s'il se fût senti criminel; et, quoiqu'il ne cherchât point à se justifier, l'innocence a certaines preuves muettes auxquelles on ne peut guère se méprendre. Il m'embrassa plusieurs fois, comme un homme qui lui était cher par son dévouement pour le roi, et en cette qualité il me fit une promesse de son amitié, dont j'ai reçu depuis toutes sortes de preuves. Je lui parlai de son mariage avec Madame comme d'une affaire dans laquelle le roi conspirait pour son bonheur autant que lui-même. Il m'avoua qu'il n'avait jamais rien désiré aussi ardemment que la possession de cette princesse; mais qu'il n'osait plus

s'en flatter, ne voyant en lui, disait-il, rien de capable de gagner son cœur, et de vaincre l'ascendant du comte de Soissons sur lui. Je demeurai entièrement satisfait des sentimens de M. de Montpensier, et je résolus d'en rendre bon compte à sa majesté. J'employai le reste de mon séjour à Rouen à renouer avec mes anciens amis, le premier président de Boquemare, MM. de Lanquetot, de Grémouville, de Bouterode, de Bernière, tous membres du parlement; les abbés de Tiron et de Martinbault, les sieurs de Motteville, des Hameaux, du Mesnil, capitaine du vieux palais, de la Haulle, de Menencourt, du Mesnil-Basil et autres, dont je fus traité, et que je traitai à mon tour. J'étais descendu chez La Pile, un de mes amis particuliers.

Je trouvai encore le roi à Amiens, où arrivèrent peu de jours après des députés des principales villes de la Provence et du Languedoc, dont sa majesté reçut les complimens et les harangues avec sa bonté ordinaire. Le député de Marseille, qui parlait pour une ville si ancienne, et de tout temps si fidèle à son souverain, fut celui qui se fit écouter avec le plus de plaisir.

Le roi, non seulement détrompé, sur mon rapport, de tout ce qu'on avait voulu lui faire croire contre le duc de Montpensier, mais encore plus convaincu qu'auparavant de son affection, résolut de faire un dernier effort en sa faveur, et je

fus assez malheureux pour qu'il me chargeât de cette nouvelle commission. M'ayant fait venir un soir auprès de son lit, il me dit qu'il fallait que j'allasse trouver madame Catherine, sous prétexte d'une simple visite de sa part, mais en effet pour l'obliger à prendre pour M. de Montpensier les sentimens qu'elle conservait toujours pour son rival depuis le sacrifice de la promesse de mariage. Après ce qui m'était arrivé à Chartres à ce sujet, je ne voyais que de la témérité à m'embarquer dans cette affaire, et une impossibilité absolue d'y réussir. Je conjurai le roi de m'épargner auprès de cette princesse et du comte cette dernière raison de me haïr éternellement. Il se refusa à mes instances quelque pressantes qu'elles fussent; et, me répondant par le proverbe, *à bon maître hardi valet*, il ne me laissa que le seul parti de l'obéissance.

Mon dernier recours fut de demander ma commission par écrit, afin qu'elle me servît de préservatif contre le sort de tant de courtisans disgraciés pour avoir servi trop aveuglément leur maître contre des personnes de ce rang. J'exigeai du roi qu'outre la lettre de simple compliment pour la princesse dont il voulait me charger, il m'en confiât encore une seconde dans laquelle il déduisît le motif de mon voyage, la nature de ses ordres, la manière et les raisons dont il voulait

que je les appuyasse. A cette proposition, ce prince, toujours un peu vif sur le point d'honneur, me répondit que ses plus grands ennemis ne lui avaient jamais demandé caution de sa parole. Je répliquai que je lui promettais de n'en faire usage qu'à l'extrémité, et que cet écrit pouvait m'être nécessaire auprès de Madame, dans la supposition qu'elle se montrât disposée à se rendre à sa volonté, pourvu que je la lui justifiasse clairement. Sa majesté se rendit à cette dernière raison, et, muni de cette pièce authentique, je pris le chemin de Fontainebleau, où la princesse était alors, extrêmement embarrassé de mon personnage.

Je ne séjournai que vingt-quatre heures à Paris, et j'arrivai près de Madame, qui m'attendait avec quelque impatience, le roi l'ayant fait prévenir par Loménie sur mon voyage, sans lui en marquer le sujet. Elle se flattait (car en amour, si l'on craint tout, on se flatte aussi de tout) que peut-être je venais rendre le comte de Soissons heureux; et cette pensée me rendit heureux moi-même tant qu'elle lui dura, c'est-à-dire les deux premiers jours, que je crus devoir donner à la civilité et aux complimens. Elle changea de ton le troisième, lorsqu'elle vit que je ne la mettais sur le chapitre de ses amours que pour lui déclarer qu'au point où le comte s'était fait haïr du

roi par toutes ses imprudences, elle ne devait plus penser à en faire son époux; car je crus devoir commencer par en éloigner un avant que d'entreprendre d'en faire recevoir un autre.

Quoique j'usasse, en parlant du comte de Soissons, de tous les termes les plus doux que je pusse imaginer, il avait dans la personne de Madame un ardent défenseur. Sa réponse ne fut qu'un tissu d'épithètes toutes des plus fortes, et de menaces de me faire perdre les bonnes grâces du roi. Étourdi d'un emportement si subit et si violent, je ne songeai qu'à l'apaiser, autrement ma commission eût été finie dès ce moment. Je la priai donc de m'écouter; et, commençant un long discours dont j'ignorais quelle allait être la suite, je fis marcher avant tout une longue et éloquente protestation de respect, d'attachement, de passion de la servir, pendant laquelle j'appelais inutilement mon imagination à mon secours pour me fournir de quoi la calmer; parce que tout ce que j'avais de plus raisonnable à lui faire entendre, je veux dire les excès auxquels le comte s'était porté contre le roi, était précisément ce qui la révoltait le plus. Je franchis pourtant le pas, et je la priai de faire sérieusement réflexion si ce prince, par toute sa conduite, avait mérité que le roi travaillât à faire son bonheur. L'espérance seule qu'avait la princesse qu'un discours

si peu de son goût finirait peut-être d'une manière plus agréable pour son amour, l'obligea, comme malgré elle, d'y prêter attention. Je le jugeai par les accès de colère qui de temps en temps peignaient son visage de rouge et de pâle.

Je continuai à lui exposer avec toute la modération possible tous les sujets de mécontentement que le comte avait donnés au roi, et en particulier son écart en Bourgogne, certainement inexcusable, même à une amante : avec la précaution de ne pas oublier à répéter souvent que, pour moi, je croyais le comte fort éloigné des sentimens qu'on lui pouvait attribuer sur sa conduite. J'appuyai sur les suites qu'elle devait naturellement avoir dans la conjoncture du procès actuellement intenté contre la princesse de Condé, par lequel le prince son fils, encore huguenot, vivait incertain de son état, et dans une espèce d'exil à la Rochelle. Cette affaire étant de celles où le bon droit tout seul ne suffit pas, les partisans du jeune prince auraient réussi difficilement à dissiper les accusations faites contre la mère, et à assurer au fils son rang de premier prince du sang et de présomptif héritier de la couronne, si le roi, en supprimant les pièces de ce procès, comme il fit dans la suite, ne se fût mêlé lui-même de la justification de l'une et de la défense de l'autre. Je fis sentir à Madame que le comte tenait son

sort entre ses mains; mais qu'il usait si mal de la bonne volonté du roi à son égard, que, dans une occasion où il ne s'agissait de rien moins pour lui que de prendre la place du prince de Condé, il jetterait infailliblement sa majesté dans les intérêts de son concurrent.

Enfin je crois pouvoir dire qu'avec toute autre, j'aurais mis le prince dans son tort.

Madame, qui pendant ce discours était tombée dans une rêverie causée par un chagrin cruel plutôt que par de sages réflexions, m'interrompit en cet endroit pour hâter cette conclusion que je lui avais laissé entrevoir favorable, et qui s'éloignait à mesure que je parlais. Quand une fois elle eut repris la parole, elle ne fut plus la maîtresse de s'arrêter; et, son dépit se rallumant, elle éclata pour la seconde fois contre moi, qui ne cherchais, disait-elle, qu'à la tromper, et contre le roi son frère, qui l'aimait si fort, disait-elle ironiquement, qu'il ne pouvait se résoudre à se défaire d'elle. Elle s'engagea, pour preuve, dans une longue énumération des soupirans qu'elle avait eus, parmi lesquels il m'aurait été facile de lui montrer qu'elle avait manqué son établissement par sa faute; comme lorsqu'elle avait refusé le roi d'Écosse. Elle n'épargna ni la reine sa mère, ni le roi Henri III, qui avaient tous conspiré contre elle pour le célibat. Son cœur, qui cher-

chait les louanges après tant d'invectives, la ramena tout naturellement sur le comte de Soissons; et cet article fut traité dans un goût opposé, encore plus amplement.

Enfin elle se souvint qu'elle ne m'avait interrompu que pour entendre les conseils, par lesquels je lui avais dit que le passé pouvait se réparer; et elle me les demanda positivement, mais avec ce même ton de raillerie et de malignité qui me fit encore mieux comprendre que son esprit était atteint d'un mal incurable à toute l'éloquence humaine : « En faisant, lui répondis-je, pressé « par la question, tout le contraire de ce que le « comte de Soissons a fait jusqu'ici. » Le temps que je mis à proférer ce peu de paroles suffit pour me persuader qu'inutilement je proposerais le duc de Montpensier. Je regardai ma commission comme achevée, ou plutôt comme tout-à-fait manquée, et je ne songeai plus qu'à me tirer de ce mauvais pas avec des mots si vagues et si généraux, que la princesse n'en pût prendre aucun avantage sur moi, ni soutenir après que je n'avais pas tenu ce que je lui avais promis. De tous les genres de discours, c'est celui-là qui coûte le moins. D'abord je me jetai sur les devoirs des rois, et je m'y étendis beaucoup, quoique je n'en voulusse rien conclure autre chose sinon que de ce côté-là il n'y avait aucun reproche à

faire au roi. La conséquence devint elle-même un autre discours en forme, partagé en plusieurs parties, où la douceur de Henri ne fut pas traitée légèrement. Pour finir par quelque chose de plus positif, puisque, contre mon attente, Madame avait la bonté de ne point s'ennuyer d'une si longue harangue, je l'assurai succinctement que, du caractère dont était Henri, on en obtenait facilement tout ce qu'on lui demandait de raisonnable.

Madame, surprise d'une chute si précipitée, me demanda avec quelque raison, ce semble, si je n'avais rien davantage à lui dire; car il est vrai que j'avais beaucoup marché et fait peu de chemin. Je lui répondis qu'il me restait encore une infinité de choses. Je voyais que la nuit était venue pendant une si longue conversation; et je comptais avoir assez lassé la princesse pour me faire donner un congé absolu. Je fus trompé, elle ne me le donna que jusqu'au lendemain, et me congédia avec un air tout ensemble mutin et malin, qui, accompagné d'un coup-d'œil, et de quelques interjections que j'entendis en sortant, sur le tour que je lui avais joué à Chartres, me parut de très-mauvais augure.

Il aurait fallu être le plus présomptueux de tous les hommes pour se flatter, après tout cela, de la persuader : aussi étais-je fort éloigné de cette

pensée; et quelle joie n'aurais-je pas ressentie, si, en me quittant, elle m'avait ordonné de ne plus reparaître devant elle! J'y retournai le lendemain à l'heure qui m'avait été marquée, à la sortie de son dîner. Madame était rentrée dans son cabinet de meilleure heure que de coutume, et s'y était enfermée avec mesdames de Rohan, de La Guiche, de La Barre et de Neufvy, toutes femmes dont je n'attendais rien moins que de bons offices. Je demeurai dans sa chambre à m'entretenir avec mesdames de Gratains et de Pangeac, et deux autres demoiselles, aussi bien intentionnées que les autres l'étaient mal. Je leur dis que je n'aurais pas été fâché qu'elles eussent pris dans le cabinet de Madame la place de celles qui y étaient; et que j'étais sûr qu'elles y donnaient en ce moment à la princesse de fort mauvais conseils. Elles me répondirent que je ne devais pas le croire; mais d'un ton qui me le confirma encore davantage.

Madame sortit au bout d'une heure au moins, qu'elle avait employée à bien se parer, et m'apercevant, elle me dit qu'elle allait me faire sa réponse. Je pouvais la deviner aisément à l'air composé, froid et méprisant dont elle prononça ces paroles. Je la suivis, souffrant une cruelle peine. Elle m'épargna celle de lui parler, et commença par me dire qu'elle me tenait quitte de

tout ce que j'avais promis de lui dire, et que je n'avais rien autre chose à faire que de l'écouter moi-même : puis, mettant une nouvelle nuance de hauteur et de mépris sur son visage, elle me traita en présence de tant de témoins, je suis obligé de l'avouer, comme le dernier des hommes, qui tranchait, dit-elle, de l'homme d'importance et d'habile politique, lorsque je n'étais en effet qu'un vil et un lâche flatteur, qui ne cherchait qu'à arracher de sa bouche l'aveu de fautes que le comte et elle n'avaient point commises, pour en faire ma cour au roi, indigné lui-même du personnage que je jouais. Madame ne put s'empêcher de se montrer femme par l'abondance des paroles qui trahirent le maintien concerté qu'elle avait pris. Il lui revint en mémoire quelque chose de ce que j'avais dit la veille sur sa conduite et sur celle du comte en Béarn, dont elle fit une apologie déplacée. Pangeac fut traité de gros buffle, qui n'avait pas encore eu tout ce qu'il méritait. Elle trouva mauvais que j'eusse censuré les rois. Elle revint de cet écart, et me dit que, pour tout renfermer en deux mots, et pour m'ôter l'envie de me vanter de ma commission, elle m'avertissait que j'étais bien imprudent et bien étourdi de me mêler des affaires d'une personne si fort au-dessus de moi; que je n'étais qu'un simple petit gentilhomme, dont le plus

grand honneur était d'avoir été nourri jeune dans sa maison, et qui n'avait subsisté, aussi bien que tous les miens, qu'en faisant ma cour aux princes de Navarre; que le sort de mes pareils qui se méconnaissent, et osent mettre leurs doigts entre l'arbre et l'écorce, est d'être sacrifiés tôt ou tard, sans avoir même l'honneur de l'éclat. Tout cet endroit était bien travaillé, et de main de femme. Comme Madame savait bien qu'il n'y avait personne, pas même le comte de Soissons, tout prince du sang qu'il était, qui eût osé me tenir un pareil discours, elle ajouta, comme tout ce qu'elle put imaginer de plus sanglant, qu'en me parlant ainsi, ce n'était pas moins au nom du comte qu'au sien qu'elle me parlait. La péroraison répondit à tout le reste. Ce fut une menace très-emportée de m'accabler d'un seul mot auprès du roi, et une défense de paraître devant elle partout où elle se trouverait.

Je ne crois pas qu'il puisse y avoir de distinction de rang et de sexe qui autorise à employer un tissu de termes si outrageans. Il n'y a pas assurément de vanité de ma part à les rapporter. Mais, comme Madame joignit l'effet aux paroles, et qu'elle m'obligea, pour ma défense, à faire quelques démarches, où je m'éloignai, pour la première fois, de la soumission que je devais à une princesse sœur de mon roi, j'ai cru n'en pou-

voir mieux justifier la nécessité qu'en rapportant fidèlement les conversations, et jusqu'aux propres paroles qui y donnèrent lieu. Quoique mon amour-propre souffrît étrangement d'un si indigne traitement, j'eus pour le moment assez de retenue, et même assez de politique, pour n'en laisser rien paraître; je dis assez de politique, car, pour peu que j'eusse montré d'altération sur mon visage, et d'aigreur dans ma réponse, Madame se serait éloignée sans m'entendre, et aurait remporté un triomphe qu'il était naturel que je cherchasse du moins à rabaisser devant des personnes qui en étaient complices ou témoins.

Je repris donc la parole avec la fausse timidité d'un homme qui cherche à se disculper; et, pour engager la princesse à m'entendre jusqu'au bout, je commençai par lui dire que j'étais bien fâché que de mauvais conseils lui eussent fait apercevoir dans mes paroles ce que je n'avais eu aucune intention d'y mettre, et m'eussent attiré de sa part un traitement que je ne méritais point; qu'il m'était facile de lui faire connaître mon innocence sur tous les reproches qu'elle m'avait faits; que, pour commencer par le comte, elle savait que, dans tout ce que j'avais dit à son sujet, j'avais ajouté que personnellement j'étais persuadé de la droiture de ses intentions. J'arrêtai Madame par ce début; elle crut jouir du

plaisir de me voir à ses pieds solliciter un pardon.

Je poursuivis avec le même sang-froid, que, pour lever le scrupule qu'elle semblait avoir, qu'on eût député vers elle un petit gentilhomme indigne de l'approcher, je lui apprenais que, quoique, par le mauvais ménage de mes ancêtres, je n'eusse ni le bien ni les dignités auxquelles je pouvais prétendre, cependant il était sorti en différens temps de ma maison plus de cent mille écus, qui avaient été portés par des filles dans les maisons de Bourbon et d'Autriche [1] : que cette preuve tenait lieu de mille autres que je pouvais y joindre; que, loin d'avoir été à charge au roi depuis que j'étais à son service, ce prince m'avait quelquefois donné le plaisir de le voir recourir à moi dans ses besoins; que j'avouais cependant qu'aucune raison n'aurait pu me justifier d'avoir passé les ordres que j'avais reçus de sa majesté, si réellement j'avais été capable de le faire. En ce moment, je tirai de ma poche le second écrit du roi, aussi en forme de lettre, adressé à cette princesse; ensuite, profitant de l'étonnement où je l'avais jetée, je lui dis que, pour achever mon message, avant de la quitter pour toujours, je lui déclarais, comme son serviteur, que, le roi lui

[1] Je renvoie sur ces paroles à l'explication que j'ai donnée, au commencement de ces mémoires, des alliances de la maison de Béthune.

tenant lieu de père, et étant d'ailleurs son maître et son roi, elle n'avait point d'autre parti à prendre que de se soumettre à sa volonté; que, sans écouter tout ce que pouvait lui suggérer le comte de Soissons, elle devait se résoudre, ou à prendre un époux de la main du roi son frère, ou encourir sa disgrâce; qu'il lui serait bien sensible en ce dernier cas, après avoir soutenu un état de reine, de se voir réduite à un bien très-médiocre : puisqu'elle n'ignorait pas qu'outre les largesses du roi, ce prince, dans l'abandon qu'il lui avait fait des biens dont elle jouissait, avait plutôt consulté son cœur que les lois et les coutumes de Navarre, qui lui en auraient laissé fort peu.

Ces dernières paroles tirèrent Madame, malgré elle, de la froideur et du dédain qu'elle s'efforçait de montrer, pour la faire entrer dans le plus grand emportement dont une femme soit capable. Après l'avoir exhalé par tout ce que la colère peut inspirer (car ce récit n'est déjà que trop long), elle rentra furieuse dans son cabinet; et moi, je me retirai doucement vers l'escalier. Comme je descendais, je vis accourir madame de Neufvy, qui me dit que Madame l'envoyait me demander la lettre que je lui avais montrée : nouvel artifice de ces quatre femmes, qui avaient persuadé à Madame qu'elle travaillerait plus efficacement à ma perte auprès du roi, si je pouvais paraître avoir

sacrifié la lettre de sa majesté. Je sentis le piége, et je répondis à madame de Neufvy qu'il me paraissait fort étonnant qu'après avoir refusé d'entendre le contenu de la lettre, Madame me la fit demander au même moment; que je ne pouvais la communiquer qu'à la princesse seule, et lui en faire une simple lecture, en ayant besoin pour moi-même. Ce n'était pas là le compte de la messagère, qui s'en retourna sans rien répliquer.

Je vins le même jour coucher à Moret, où était mon épouse; et après y avoir séjourné seulement vingt-quatre heures, j'avançai jusqu'à Paris au-devant du courrier que j'avais fait partir de Fontainebleau pour porter mes dépêches au roi. Au lieu de mon courrier, je fus fort surpris de ne voir arriver que le jeune Boësse, maître-d'hôtel de Madame, chargé d'une lettre qui me surprit encore davantage lorsque je reconnus qu'elle était du roi : je savais que Boësse était celui que de son côté Madame avait dépêché vers le roi. Je vis que cette lettre avait été envoyée tout ouverte à la princesse, et qu'on ne me la remettait qu'après qu'elle avait passé dans les mains de Madame, qui y avait mis son cachet. A toutes ces marques je ne doutai plus de mon malheur : un triste pressentiment m'en avertit encore, et je n'ouvris la lettre qu'en tremblant. Je n'en avais que trop de sujet. Au lieu des louanges, des témoignages de

bonté et de confiance dont les lettres du roi pour moi étaient ordinairement pleines, mes yeux ne furent frappés que d'un ordre rigoureux de faire satisfaction à Madame : sa majesté « ne pouvant « souffrir (c'est ainsi qu'elle s'exprimait) qu'un « de ses sujets offensât une princesse, sa sœur, « sans l'en punir aussitôt, s'il n'effaçait sa faute « par ses soumissions. »

Je fus terrassé, je l'avoue, de ce coup accablant, et d'autant plus, que, ne pouvant présumer que mon postillon n'eût pas porté ma lettre au roi, je voyais que c'était même après l'avoir lue qu'il me traitait ainsi. Quelles réflexions ne fis-je pas alors sur le malheur d'être employé à raccommoder les grands, et sur le danger de servir les rois! Je ne me reprochais rien à l'égard du roi. Je l'avais servi pendant vingt-quatre ans avec une assiduité et un zèle que rien n'avait refroidis. C'était malgré moi que je m'étais chargé d'un emploi si désagréable. Il y avait dans l'écrit que je m'étais fait donner par Henri mille choses plus dures que tout ce que j'avais dit à Madame; et je les lui avais épargnées dans un moment où j'aurais peut-être été excusable de les aggraver. Je n'étais coupable tout au plus que d'obéir trop fidèlement; et cependant sa majesté me sacrifiait cruellement, sans aucun égard, ni pour mes raisons, ni pour ses propres ordres. J'étais pénétré

de cette injustice; et toutes mes pensées allaient à former de fortes résolutions d'abandonner pour jamais la cour.

Mais à peine les avais-je formées, ces résolutions, que je trouvais aussitôt mille motifs pour les combattre. Henri, comme je l'avais déjà souvent éprouvé, avait pris un si grand empire sur toutes mes volontés, qu'après mille sermens de ma part, un seul mot de la sienne me ramenait à lui comme par enchantement. A cette considération se joignait celle de mon intérêt. J'allais donc m'exposer à perdre les justes récompenses de mes services au moment même que j'y touchais, et lorsque, dépouillé de cinquante mille livres de rente par l'exhérédation du vicomte de Gand, épuisé par un service long et coûteux, ayant une maison à rétablir, menacé d'une nombreuse famille par la fécondité de mon épouse, ces récompenses étaient toute ma ressource, et le seul fonds que j'avais cultivé. Mais, d'un autre côté, comment prendre sur soi d'aller essuyer en criminel les hauteurs d'une princesse avec laquelle je venais de soutenir un personnage si différent, et que je ne pouvais douter qui ne rendît pour moi ce calice aussi amer qu'il le pouvait être? Je crois que tout le monde se met ici en ma place, et qu'on se peint facilement mon agitation et mon serrement de coeur.

Je pris enfin un parti assez sage, mais qui n'était rien moins que capable de suspendre les chagrins dont j'étais dévoré. Je feignis d'être malade, et il me prit dès ce moment une noire mélancolie, bien capable, en effet, de faire passer dans mon corps une partie de la mauvaise disposition de mon esprit. Je ne m'ouvris à personne sur la cause de mes chagrins. J'envoyai chercher un médecin, qui, me fesant trembler sur les suites d'un mal tout entier de ma façon, promit pourtant de m'en tirer à force de saignées et de purgations.

Sur les quatre heures après midi arriva un autre médecin, auquel il était réservé de me redonner la santé : c'est Picaut, mon courrier, que j'attendais impatiemment pour prendre, sur son rapport, une dernière résolution; et qui, après m'avoir appris que l'accident qui lui était arrivé de se démettre le pied en route l'avait fait devancer auprès du roi par le courrier de Madame, me remit une lettre de la main de ce prince qui guérit tous mes maux. Henri me mandait que je devais actuellement être bien en colère de sa première lettre, qu'il l'avait écrite dans ce premier mouvement de vivacité que je lui connaissais, et sur les plaintes exagérées, jointes aux instances et à l'importunité de sa sœur; mais que, pour me rassurer, il me donnait sa parole de ne me désavouer en rien, et qu'il me permettait en ce

cas de me servir de sa lettre même contre lui. Il finissait par ces mots : « Venez me trouver, pour « m'informer encore plus particulièrement de tout « ce qui s'est passé, et vous assurez d'être aussi « bien reçu de moi que vous l'ayez jamais été, « quand je devrais prendre la vieille devise de « Bourbon, *qui qu'en grogne :* adieu, mon ami. » A cet air de cordialité et de familiarité je reconnus mon ancien maître. Cette lettre était datée du 17 mai, et la première du 15, toutes d'eux d'Amiens, où je m'acheminai dès la pointe du jour, et où j'arrivai le lendemain. Je ne supprimai, ni ne déguisai rien de tout ce qui s'était dit et fait à Fontainebleau entre Madame et moi, et sa majesté me témoigna par un redoublement de caresses qu'elle approuvait toute ma conduite.

Pour ne pas couper trop souvent le fil de l'histoire par un récit qui peut trouver partout également sa place, j'achève en peu de mots ce qui concerne cette affaire. La Varenne, qui était chargé de veiller à la cour aux intérêts de madame Catherine, ne manqua pas de l'instruire du bon accueil que j'avais reçu du roi, et de lui faire part en même temps de la nouvelle qui se répandait que j'allais être le dépositaire absolu des finances. La princesse comprit aisément sur ce rapport non-seulement qu'il fallait renoncer à sa vengeance, mais encore que son intérêt était

de ménager dans la suite un homme de la main duquel allaient sortir désormais toutes les ordonnances pour l'entretien de sa maison : ou elle convint de son tort, ou bien, si elle persista à me l'imputer, elle eut la générosité de me le pardonner; et de quelque manière que ce soit, j'avoue, à la louange de cette princesse, que c'est une marque de grandeur d'âme dont fort peu d'autres auraient été capables. Si l'on avait retranché du caractère de Madame les excès d'une vivacité qu'il lui était impossible de surmonter, et qui, dans l'affaire dont il s'agit, joignait à sa force celle de la plus impétueuse de toutes les passions, on n'aurait plus trouvé qu'un cœur naturellement bon et facile, capable même d'amitié et de reconnaissance.

Elle choisit madame de Pangeac, qui était de mes amies, pour lui faire part de son changement à mon égard. Elle fit même les premières démarches auprès de madame de Rosny. Je l'avais laissée en couche à Moret. Après qu'elle fut rétablie, elle alla un jour au prêche à Fontainebleau, et s'en retourna sans voir Madame, prétextant une légère indisposition qui retenait cette princesse au lit. Madame de Pangeac lui en ayant fait quelques reproches, comme d'elle-même, mais, en effet, par ordre de Madame, mon épouse se trouva obligée de lui répondre que les termes où

Madame en était avec moi lui défendaient cet honneur. A un second voyage que madame de Rosny fit à Fontainebleau, Madame lui fit dire que la raison qu'elle avait apportée à madame de Pangeac ne devait point l'empêcher de venir la voir, et elle lui fit un accueil tout-à-fait gracieux. Elle lui avoua naturellement qu'elle n'était pas encore entièrement revenue à mon égard, parce qu'elle avait cru devoir attendre tout autre chose de moi pour les marques d'amitié que j'avais reçues d'elle dans ma jeunesse. Elle l'entretint de plusieurs parties de plaisir, soit à Pau, soit chez M. de Miossens[1], où elle m'avait fait l'honneur de m'admettre avec elle, et en particulier d'une course de bague où, ayant remporté le prix, qui était une bague de médiocre valeur, allant la recevoir de la main de cette princesse, elle changea la bague, et en mit une de deux mille écus. Elle n'oublia pas que mon père avait souvent porté la reine entre ses bras. Après tout cela, Madame dit fort obligeamment à mon épouse que son ressentiment contre moi ne s'était jamais étendu jusqu'à elle, dont elle aimait l'humeur et le caractère. Elle lui dit mille choses gracieuses, soit sur M. de Saint-Martin, oncle de mon épouse, qui avait été premier gentilhomme de la chambre du roi, soit sur madame de Saint-Martin, sœur de M. de

[1] Henri d'Albret, baron de Miossens.

Miossens, et par conséquent parente assez proche de la princesse.

Madame de Rosny se retira extrêmement satisfaite, et résolue de ne rien oublier pour me faire rentrer dans les bonnes grâces de Madame. Elle ne lui en marqua rien cette première fois, mais dans la suite elle s'y employa utilement. Un jour qu'elle lui faisait valoir l'attention que j'avais à expédier les assignations pour le paiement des officiers de sa maison, et qu'elle lui représentait qu'il n'y avait eu que des ordres réitérés de sa majesté qui m'avaient fait vaincre la répugnance que je sentais à me charger de la commission qui l'avait si fort offensée, madame de La Force, qui était en ce moment dans la ruelle de Madame, se joignit à mon épouse. Elles furent appuyées par madame de Pangeac, et, ce qui me surprit beaucoup, par mesdames de Rohan et de La Barre, et toutes ces femmes engagèrent Madame à m'envoyer chercher à l'heure même. Depuis ce moment, où elle reconnut mon innocence, elle m'affectionna au point, qu'elle n'eut plus d'autre confident de tous ses secrets; qu'elle proposa et favorisa de tout son pouvoir le mariage de ma fille avec le duc de Rohan, son plus proche parent [1]

[1] Henri II du nom, duc de Rohan, etc., qui épousa, en effet, Marguerite de Béthune, comme on le verra dans la suite de ces mémoires, était petit-fils de René I du nom, vicomte

du côté de la feue reine sa mère, et héritier de ses biens en Navarre. Le roi ne goûta pas ce mariage pour lors; et cependant il y revint de lui-même dans la suite. Enfin, lorsque Madame partit pour la Lorraine, assez mécontente, comme l'on sait, de la cour de France, elle dit hautement qu'elle n'avait à se louer que de trois personnes, et j'étais l'une des trois.

Les hostilités entre le parti du roi et celui de la Ligue continuèrent, pendant les années 1595 et 1596, dans les mêmes endroits du royaume que les années précédentes. En Bretagne, entre MM. d'Aumont et de Saint-Luc, et le duc de Mercœur; et dans les provinces du midi de la France, où il arriva mille petites rencontres, entre MM. de Ventadour, de La Rochefoucault, de Châteauneuf, de Saint-Angel, de Lostange, de Chambaret et autres officiers pour le roi [1], et

de Rohan, et d'Isabelle d'Albret, fille de Jean, roi de Navarre. Voyez dans tous les généalogistes les autres alliances de cette illustre maison avec la maison de France.

[1] Anne de Lévis, duc de Ventadour, gouverneur du Limousin, et lieutenant-général pour le roi en Languedoc : il mourut en 1622. François de La Rochefoucault, prince de Marsillac; René de Sainte-Marthe, sieur de Châteauneuf; Charles de Rochefort de Saint-Angel; Louis-François de Lostange; N. de Chambaret, ailleurs nommé Chambert, gouverneur du Limousin; Louis, vicomte de Pompadour; N. de Rastignac; Jean de Saint-Chamant, ou Antoine, son frère : ils

MM. de Pompadour, de Rastignac, de Saint-Chamant, de Montpézat, de la Chapelle-Biron et autres ligueurs. La défaite des Crocans, le siége de Blaye, la prise d'Agen, la mort du duc de La Rochefoucault, sont les événemens[1] les plus remarquables dans le Limousin et aux environs.

passèrent depuis dans le parti du roi; Henri des Prés de Montpézat; N. de Charbonnière, sieur de La Chapelle-Biron.

[1] La plupart des événemens que l'auteur indique ici sont arrivés avant l'année 1595. Le duc de La Rochefoucault était mort dès l'année 1591, tué, comme on l'a vu ci-devant, au combat de Saint-Yrier-la-Perche. Le vicomte de Pompadour était aussi mort en 1591. La prise d'Agen par le comte de La Roche, fils du maréchal de Matignon, est pareillement de l'année 1591. Blaye fut assiégé en 1593 par le même maréchal, qui, malgré la défaite d'une escadre espagnole, fut obligé d'en lever le siége. Les Crocans, ainsi nommés de Croc, village en Limousin, où ils commencèrent à s'attrouper, furent aussi défaits en ce temps-là par Chambert, ou Chambaret, gouverneur de cette province; et depuis, le maréchal de Matignon acheva de les dissiper en Languedoc, plus par adresse que par la force. Consultez sur tous ces faits les historiens ci-dessus cités. Cherchez-y encore, et dans l'histoire particulière du connétable de Lesdiguières, les expéditions de cet homme célèbre par les victoires d'Épernon, de Poncharra, de Vinon, etc., par les prises du fort d'Exiles, de Cahours, et d'une infinité d'autres places, qui le rendirent maître de toute la Savoie et d'une partie du Piémont.

Outre la guerre, la France fut affligée en cette année 1596, de la peste et de la famine, causées par le dérangement des saisons. L'Étoile dit qu'on eut l'été en avril, l'automne en mai, et l'hiver en juin.

Lesdiguières continua la guerre avec le même succès en Dauphiné, en Provence et dans le Piémont, tantôt contre le duc de Savoie, tantôt contre le duc d'Épernon. La fin de toutes ces expéditions fut l'entière défaite du duc de Savoie, qui, croyant profiter de la désunion des ducs de Guise et d'Épernon, s'était avancé jusqu'en Provence, d'où il se vit chasser honteusement, et celle d'Épernon, qui, succombant sous son rival, le duc de Guise, aidé du même Lesdiguières, d'Ornano et du parti de la comtesse de Sault, fut accablé sans ressource, et se vit réduit à implorer la clémence du roi par des lettres extrêmement soumises que sa majesté reçut à Gaillon. Il suivit lui-même ses lettres de fort près, et vint se jeter aux pieds du roi : ce qui fut une espèce de triomphe pour Henri, qui mettait cette humiliation de d'Épernon, avec celle des ducs de Bouillon et de La Trimouille, au nombre des choses qu'il souhaitait le plus passionnément.

Pendant son séjour à Amiens, le roi fit plusieurs nouvelles démarches au sujet de mon entrée dans le conseil des finances. Ce prince, qui, par un effet de sa droiture naturelle, ne pouvait se représenter les hommes aussi corrompus qu'ils le sont, ni par un effet de sa douceur recourir aux voies extrêmes qu'après avoir tenté toutes les autres, se figura long-temps qu'il amenerait enfin

ce corps à administrer les revenus de l'état avec économie, et que cette importante réforme n'était pas si difficile, qu'elle ne pût être produite par les seuls conseils d'un homme intègre et laborieux, qu'il associerait à ceux qui le composaient. Dans cette vue, il parla, et en public, et en particulier, à messieurs du conseil, de me recevoir parmi eux. Quelque répugnance qu'ils y eussent, ils n'osèrent rejeter ouvertement une proposition qui, faite de cette manière, ressemblait bien plus à une prière qu'à un ordre.

J'avoue plus naturellement que de ma part ce tempérament ne trouva pas tant de docilité. Sa majesté m'ayant déclaré, dans un entretien secret, qu'elle exigeait de moi que je cherchasse messieurs du conseil, que par quelque complaisance je leur fisse perdre le soupçon qu'ils avaient que je n'entrerais dans leur société que pour leur rendre de mauvais offices, enfin que je les engageasse par mes manières à lui demander eux-même mon association; je ne balançai pas à lui répondre que je ne trouvais point de plus mauvaise voie d'être introduit dans le conseil des finances, que d'en avoir l'obligation à ceux qui les gouvernaient, et que, connaissant, comme je faisais, l'esprit de ce corps, je ne pouvais en même temps le servir et servir l'état. Le roi, qui n'aimait pas à être contredit, et qui, se souvenant d'ail-

leurs de mes démêlés avec le duc de Nevers, s'imaginait que je pouvais avoir quelque ressentiment contre ces messieurs, crut apercevoir dans ma réponse de l'orgueil, ou du moins de l'attachement à mon sens. Il me répliqua assez vivement qu'il n'avait pas envie de se mettre tout le monde à dos pour moi seul : qu'ainsi, sans songer davantage à me faire entrer dans les finances, il me chercherait quelque autre emploi, pour occuper mon esprit, qui ne pouvait, disait-il, demeurer oisif.

Il était encore à demi fâché, lorsqu'au sortir de cette conversation, il entra chez madame de Liancourt, qui, en ayant su le sujet, lui représenta qu'il ne serait en effet jamais bien servi jusqu'à ce qu'il eût rencontré un homme qui, par le pur motif de l'intérêt public, ne craignît point de s'attirer la haine des financiers. Pour moi, je regardai après cela mon engagement dans la finance comme plus éloigné que jamais; et, considérant que mon emploi allait désormais être réduit aux traités et aux négociations au-dehors, office qui mène à une ruine presque certaine tout homme qui veut y soutenir son rang avec dignité et sa réputation avec honneur, je résolus de m'en ouvrir à sa majesté, et de lui faire agréer un projet qui m'aurait assuré du moins le remboursement de toutes mes avances. Mais Henri ne me

donna pas le temps de lui faire ma proposition. Sitôt que je l'eus abordé, il m'avoua que, sur la représentation de madame de Liancourt, il était revenu à mon avis, et que, sans un plus long délai, il allait déclarer publiquement sa volonté, après en avoir prévenu, pour la forme, le connétable et Villeroi, à qui il appartenait de m'expédier mes provisions. Ces deux messieurs entrèrent fort à propos dans la chambre du roi, et reçurent cet ordre, le connétable en baissant la tête, et Villeroi en disant qu'il me mettrait mes provisions aux mains sitôt qu'il en aurait recouvré un modèle.

L'après-midi, pendant que le roi était à la chasse, j'allai remercier la marquise de Monceaux: c'est le nom qu'avait pris depuis peu madame de Liancourt, et je crus devoir aussi une visite à Villeroi, à qui je demandai, au défaut de provisions, un brevet qui fît le même effet. Villeroi biaisa dans sa réponse, et, pendant trois ou quatre jours que je le pressai, sur différens prétextes, il remit toujours l'affaire au lendemain. Au bout de ce temps, le roi quitta Amiens pour venir à Monceaux, et passa par Liancourt, où Liancourt, son premier écuyer, le reçut et le traita splendidement : c'est là qu'on avait résolu de faire contre moi les derniers efforts.

Liancourt, à la sollicitation de Villeroi, fit ve-

nir chez lui, pendant le séjour qu'y fit sa majesté, le chancelier, qui était son ami intime; et les autres membres du conseil s'y étant aussi rendus par ordre du roi, ils profitèrent de la liberté que cette occasion leur donna auprès de ce prince, pour travailler efficacement à m'exclure du conseil. Le moyen dont ils se servirent ne fut pas de m'attaquer directement, mais d'insinuer au roi que je n'étais pas propre à cet emploi, dans lequel, disaient-ils, faute de cette expérience qu'il n'y a que le long usage qui puisse donner, on ne peut éviter de commettre mille fautes, dont la moindre est capable de ruiner sans ressource le crédit, et par conséquent de perdre l'état. Ces discours furent répétés si souvent en présence du roi (car on faisait à dessein tomber la conversation sur cette matière), et avec une si grande apparence de sincérité, que ce prince se sentit à la fin ébranlé; et lorsque dans le même temps il voyait ces messieurs former avec facilité les plus magnifiques projets, discourir avec beaucoup de netteté sur les forces et les intérêts de l'état, en calculer les revenus avec la dernière précision, enfin posséder en apparence, dans toute son étendue, la science du commerce et les autres moyens par lesquels on rend un état florissant, et, par-dessus tout, s'entretenir entre eux dans une langue qui n'était presque intelligible que pour eux seuls,

ce prince, persuadé de plus en plus de cette longue préparation qu'on lui présentait comme absolument nécessaire pour entrer dans les finances, retomba encore dans sa première irrésolution, et crut que le mal présent n'était pas le plus grand dont les finances pussent être menacées. Sa majesté, prenant avec cela tout ce que messieurs du conseil lui disaient pour une marque de leur repentir, et comptant sur un notable changement de leur part, par la crainte qu'elle venait de leur donner, elle se refroidit entièrement à mon égard.

Villeroi, qui était demeuré pendant ce temps-là à Amiens, mais qui n'en était pas moins bien informé de toutes les démarches d'un corps dont il était l'âme, prit cette occasion pour envoyer au roi mes provisions, qu'il ne pouvait, sans désobéissance, se dispenser d'expédier, après l'ordre formel qu'il en avait reçu du roi. Lorsquelles furent remises à ce prince, il n'était plus à Liancourt, où il n'avait passé qu'un jour, mais à Monceaux, où, rempli de tout ce qu'il venait d'entendre, il les donna à Béringhen, en lui disant de les garder sans m'en rien dire, jusqu'à ce qu'il reçût un ordre du contraire. Béringhen, qui était de mes amis, me révéla le secret, que je lui gardai fidèlement. Quinze jours se passèrent de cette sorte sans que le roi parlât de rien à Bérin-

ghen ; et messieurs du conseil, aveuglés par leur bonne fortune, au lieu de ce repentir si sincère que sa majesté attendait d'eux, lui donnèrent de nouvelles preuves de malversations, mais si claires, qu'ils la forcèrent eux-mêmes, pour ainsi dire, de les accabler du coup qu'il leur était si facile de parer. Le roi découvrit que le conseil venait d'affermer les aides de Normandie pour trente mille écus; et que, pour frustrer encore l'épargne de cette somme, si éloignée de la vraie valeur de la chose, ils l'avaient imputée toute entière sur de vieilles dettes du trésor royal. Avec un peu d'attention il se convainquit de plus que les cinq grosses fermes n'étaient de même qu'au quart de leur valeur; parce que Zamet, Gondi, et autres traitans, qui s'en étaient chargés par connivence avec messieurs du conseil, partageaient avec eux les profits immenses qui en revenaient. L'avidité de ces messieurs n'étant pas encore rassasiée, ils avaient accordé sur tous les autres revenus royaux des rabais si excessifs, sous ombre des pertes de Calais, Cambrai, Ardres, etc., qu'ils diminuaient à vue d'œil au lieu d'augmenter.

Dans la juste indignation que cette connaissance donna au roi, sa majesté me fit appeler, et me commanda d'aller à Paris savoir d'où provenait une si grande dissipation de deniers, dont

elle ne pouvait se prendre qu'au conseil. Je répondis à ce prince qu'ayant révoqué sans doute l'ordre qu'il avait donné à Villeroi de m'expédier mes provisions, puisque je ne les avais pas reçues, je n'avais aucun droit d'entrer dans un conseil, ni de m'y faire écouter. « Comment! dit Henri, « en cachant le reproche qu'il se faisait intérieure- « ment, Béringhen ne vous a-t-il pas donné, il y « a quinze jours, vos provisions, avec une lettre « de Villeroi? Vous verrez que ce gros Allemand « les aura oubliées. » Pendant que, par ordre du prince, j'allais me disposer à partir, pour venir ce même jour coucher à Claye, sa majesté fit la bouche à Béringhen, qui consentit à paraître chargé de tout le tort. Dans ce peu de temps il me vint une pensée, que je communiquai au roi, en retournant recevoir ses derniers ordres. Je lui dis qu'avant que le jour marqué pour l'ouverture des états fût arrivé, il me paraissait à propos que je me transportasse dans quelques-unes des principales généralités du royaume pour y prendre une connaissance plus sûre des revenus présens du roi, de la diminution qu'ils avaient soufferte, et des augmentations qu'on pouvait y faire, afin que sa majesté réglât sur cette opération les demandes qu'elle avait à faire aux états, opération qui, tout imparfaite qu'elle était, pouvait par proportion donner des lumières sur les forces des autres gé-

néralités plus reculées, et conséquemment de tout le royaume; qu'outre cet avantage, je ne désespérais pas de lui faire trouver dans ces seules généralités que je visiterais les trois ou quatre cent mille écus qu'il avait demandés inutilement au conseil. Je jugeai qu'en vain, et peut-être imprudemment, je me chargerais moi-même de cette vérification, sans une pièce qui me paraissait être le seul vrai moyen de n'être pas trompé; je veux dire, sans un plein pouvoir de sa majesté pour suspendre de leurs fonctions, ou même pour révoquer tout-à-fait, les receveurs et préposés rebelles, et pour récompenser la probité des mieux intentionnés.

Henri approuva fort le fond de ce dessein; mais, changeant quelque chose à la manière de le proposer dans le conseil, il voulut que j'y ouvrisse cet avis de façon que ceux qui se piquaient d'avoir le plus d'esprit, comme Sancy, Schomberg, Fresne et La Grange-le-Roi, en saisissent eux-mêmes la première idée, et pussent passer pour en être du moins en partie les auteurs; et qu'il n'y en eût aucun dans la compagnie qui ne se flattât que cette commission ne pouvait être donnée à personne qu'à eux-mêmes, ou, par leur canal, à des intendans et maîtres des requêtes à leur dévotion. Il n'y avait rien de plus sage que ce tempérament, qui flattait également la vanité de quelques-uns

et la cupidité de tous. Je vins prendre place dans le conseil, où, par un prodige qu'on ne voit qu'à la cour, le cœur de mes collègues, dévoré du chagrin le plus cuisant, ne laissa voir sur leurs visages, dans leurs paroles et leurs manières, que des témoignages de joie. Je fus presque trompé moi-même aux louanges en tout genre dont m'accabla le chancelier, et au ton dont j'entendis prononcer que j'étais attendu avec la plus vive impatience. Voilà la science des courtisans : ils sont convenus entre eux que, couverts des masques les plus grossiers, ils ne se paraîtraient pourtant point risibles les uns aux autres.

C'est pendant le séjour du roi à Monceaux que fut consommé le traité du duc de Mayenne, déjà arrêté auparavant. Dès le temps que sa majesté était à Amiens, le duc lui avait envoyé un nommé d'Estienne pour lui demander en quel lieu elle aurait agréable qu'il vint lui rendre ses obéissances, et elle l'avait remis à Monceaux, par égard pour l'incommodité du duc, qui ne lui permettait plus d'aussi long voyage que celui d'Amiens à Soissons, où il faisait sa résidence [1]. Le duc de Mayenne aborda le roi, qui se promenait dans

[1] L'Étoile rapporte la chose autrement; mais le duc de Sully est plus croyable sur ce fait. Péréfixe s'est aussi trompé lorsqu'il place cette entrevue en 1595. Voyez la *Chronologie novennaire*, liv. 8, page 599.

l'étoile du parc, seul avec moi et me tenant par la main, mit un genou en terre, lui accola la cuisse, et joignit à l'assurance de sa fidélité un remercîment de ce que sa majesté « l'avait déli-« vré, disait-il, de l'arrogance espagnole et des « ruses italiennes. » Henri, qui avait été à sa rencontre lorsqu'il le vit s'approcher, l'embrassa trois fois, se hâta de le faire relever, l'embrassa de nouveau avec cette bonté qui n'a jamais tenu contre un repentir; puis, le prenant par la main, il le promena dans son parc, où il l'entretint familièrement des embellissemens qu'il allait y faire. Le roi marchait à si grands pas, que le duc de Mayenne, également incommodé de la sciatique, de sa graisse et de la grande chaleur qu'il faisait, ne traînant qu'à grande peine sa cuisse, souffrait cruellement, sans oser en rien dire. Ce prince s'en aperçut, voyant le duc rouge et tout en sueur : il me dit en se penchant vers mon oreille : « Si je promène encore long-temps ce gros corps-« ci, me voilà vengé sans grande peine de tous « les maux qu'il nous a faits. Dites le vrai, mon « cousin, poursuivit-il en se tournant vers le duc « de Mayenne, je vais un peu vite pour vous. » Le duc lui répondit qu'il était près d'étouffer, et que, pour peu que sa majesté eût encore continué, elle l'aurait tué sans y penser : « Touchez là, « mon cousin, reprit le roi d'un air riant, en

« l'embrassant encore et lui frappant sur l'épaule; « car, pardieu! voilà toute la vengeance que vous « recevrez de moi. » Le duc de Mayenne, qu'une manière si franche pénétra vivement, fit encore ses efforts pour s'agenouiller, et pour baiser la main que sa majesté lui tendait; il lui jura qu'il la servirait désormais contre ses propres enfans. « Or sus, je le crois, lui dit Henri; et afin que « vous me puissiez aimer et servir plus long-« temps, allez vous reposer au château et vous « rafraîchir, car vous en avez bon besoin; je vais « vous faire donner deux bouteilles de vin d'Ar-« bois, car je sais bien que vous ne le haïssez pas: « voilà Rosny que je vous baille pour vous accom-« pagner, faire l'honneur de la maison, et vous « mener en votre chambre; c'est un de mes plus « anciens serviteurs, et un de ceux qui a reçu plus « de joie de voir que vous vouliez me servir et « m'aimer de bon cœur. » Le roi continua sa promenade dans le fond du parc, et me laissa avec le duc de Mayenne, que je fis reposer dans un cabinet de verdure, et ensuite reconduire à cheval au château, aussi content du roi et de moi que nous l'étions tous deux de lui.

Monceaux parut un séjour si agréable au roi, qu'il s'y arrêta plus long-temps qu'il n'avait compté d'abord. Il y fit venir d'Amiens le connétable et Villeroi, et il ordonna au conseil des

finances de venir faire sa résidence à Meaux, pour être à portée de recevoir ses commandemens. Je n'y avais point encore proposé le projet de la visite des généralités. Sa majesté, persuadée de plus en plus qu'il ne pouvait produire qu'un bon effet, se chargea d'en parler elle-même. A la première ouverture qu'elle en fit, les conseillers, qui s'attendaient que cet emploi ne pouvait regarder d'autres personnes qu'eux, et qui y envisageaient chacun leur intérêt particulier, sans nuire à l'intérêt général du corps, y donnèrent les mains, et furent bien surpris, lorsqu'ils virent que, d'eux tous, le roi ne nomma à cet effet que La Grange-le-Roi, qui fut chargé de deux généralités; les autres commissions furent remplies par sa majesté des noms de MM. de Caumartin et de Bizouze, chacun pour deux généralités, et de celui des deux autres maîtres des requêtes, chacun pour une généralité; pour moi, je fus chargé de quatre des principales et des plus étendues. Ce fut pour lors que messieurs du conseil se repentirent de n'avoir pas empêché l'exécution d'un plan qui pouvait mettre en évidence leur mauvaise foi. Ils réunirent tous leurs efforts pour le rendre inutile, ou du moins pour le traverser. Ils me prirent pour le but de tous leurs coups, parce que la confiance du roi, et le principal rôle que je jouais dans cette affaire leur firent deviner

une partie de la vérité. Les accusations d'ignorance, de dureté, d'étourderie et quelques autres qualifications plus fortes encore, ne me furent point épargnées. Je n'eus pas plus tôt commencé à exercer les fonctions de ma charge, que je m'aperçus que leur prévoyance leur avait fait prendre les devans auprès des trésoriers de France, des receveurs-généraux et particuliers, contrôleurs, greffiers et jusqu'aux moindres employés subalternes. Tous ces gens, qui, pour la plupart, leur étaient ou vendus ou aveuglément dévoués, se prêtèrent à tout ce qu'ils exigèrent d'eux : les uns s'absentèrent, et laissèrent leurs bureaux fermés; les autres me présentèrent des états composés avec toute la finesse qu'on peut attendre de gens qui se sont fait un art de la friponnerie; d'autres se contentèrent de me faire voir des ordres de MM. de Fresne, d'Incarville et des Barreaux, qui leur défendaient de communiquer leurs registres et leurs états à qui que ce pût être.

Je n'employai d'abord contre tant de malice que la voie de la douceur; j'exhortai, je cherchai à piquer d'honneur et de probité des gens qui ne connaissent guère plus l'un que l'autre. Ensuite je fis courir un bruit que les états du royaume ne s'assemblaient que pour supprimer ce nombre prodigieux de bureaux et d'employés, surtout les trésoriers de France, le plus inutile de tous les

corps, et pourtant le plus indocile, et qu'on ne conserverait en place que ceux qui s'en rendraient dignes par une sincérité, qui ferait foi en cette occasion de leur attachement au bien public. Cette menace n'ayant eu aucun effet sur des personnes qui étaient secrètement rassurées et soutenues par le conseil même, je fus obligé d'user du pouvoir que j'avais reçu. J'interdis la plus grande partie de ces ouvriers, dont je fis exercer les fonctions, par provision, à deux de chaque corps, que je choisis parmi tous ceux qui me parurent avoir les principes les plus sains et la conscience la plus droite. Ainsi je me rendis maître de tous les registres, de tous les états, de tous les comptes, et ils me servirent de fil pour entrer dans ce dédale d'injustices et de voleries.

Que ne vis-je pas alors! et comment pouvoir détailler les ruses et les raffinemens d'un art si pernicieux, les déguisemens, les suppressions, les falsifications, les doubles emplois, sans parler de cette fausse confusion sous laquelle les malfaiteurs cachés voyaient très-clair, pendant qu'ils ne présentaient aux autres qu'obscurité et ténèbres? Il suffit de dire que des deux seuls vieux débets que je fis apurer, des acquits et lettres de change, tant de l'année courante que des trois précédentes que je rassemblai, j'amassai sans peine plus de

cinq cent mille écus, qui étaient perdus pour le roi. A combien la somme aurait-elle monté, si l'on avait exigé de tous ces employés les justes restitutions d'une si longue malversation, et surtous les différens deniers qui leur avaient passé par les mains; puisque les assignations pour vieilles dettes, remboursemens de prêts, anciens arrérages, rescriptions en blanc et payables au porteur, faisaient seuls un si gros produit!

Mes associés ne furent pas si heureux, ou aussi fermes que moi. A l'exception de Caumartin, qui rapporta au roi deux cent mille livres, ils ne payèrent tous sa majesté qu'en longs mémoires d'améliorations à faire dans ses fermes, quoique le roi eût apporté à ce choix une singulière attention. Je n'en suis point surpris. Pour oser s'exposer à toute la haine d'un corps aussi accrédité et aussi redoutable que l'est en France celui des financiers, pour tenir bon contre les présens et les flatteries, contre les détours et les artifices de toutes leurs créatures, qui ne manquent pas d'intelligence pour la plupart, et qui ne s'en servent que pour vous éblouir, vous corrompre ou vous tromper, il est certain qu'il faut avoir un courage d'esprit dont il y a peu de personnes capables.

Cependant messieurs du conseil, à qui rien de ce que je faisais dans les provinces n'était caché,

étaient dans une situation qu'on imagine aisément. S'ils ne trouvaient le moyen de détruire mon ouvrage ou de me détruire moi-même avant mon retour, il y allait pour eux de toute leur réputation et de tout leur intérêt. Mon absence leur donnait pour cela toute la facilité qu'ils pouvaient souhaiter. Que ne dirent et que ne firent-ils pas auprès du roi par eux et par leurs émissaires! On ne parlait de moi que comme d'un tyran qui suçait le sang du peuple par les exactions les plus violentes, et sans aucun profit pour le roi, puisque les sommes dont je remplissais avec tant de peine son trésor, étant celles-là mêmes sur lesquelles étaient assignées les pensions des princes du sang et les gages des grands-officiers de la couronne, elles n'allaient entrer dans ses coffres que pour en sortir incontinent après. Malgré les cris et les impostures d'une cabale si terrible, et dont toutes les démarches ne m'étaient pas inconnues, je continuais mon chemin, et je ne songeais qu'à faire exactement mon devoir; seulement j'apportais toute la diligence imaginable à achever mon ouvrage, et les plus sages précautions pour pouvoir un jour fermer la bouche à mes accusateurs.

Pour Henri, il ne se prêta point d'abord à leurs rapports; ensuite il commença à craindre quelque mauvais effet de mon peu d'expérience, et il m'in-

vita simplement par lettres à revenir au plus tôt. Mais enfin, lorsque mes ennemis eurent si bien lié partie par eux et leurs amis, qu'il se fit comme un cri général à la cour contre moi, ce prince vint à appréhender que je n'usasse de mon pouvoir avec une dureté qui le rendît odieux lui-même, et alors, au lieu d'une simple invitation, j'en reçus un ordre des plus absolus de revenir à Paris. J'obéis sans répliquer, quoique bien fâché de me voir ainsi arrêter au milieu de mes recherches. Je fis dresser promptement quatre bordereaux pour mes quatre généralités. Je les fis signer des huit receveurs-généraux, et, n'ayant pas eu le temps de convertir mes cinq cent mille écus en espèces de plus petit volume, j'en fis charger soixante-dix charrettes, que je voulus que les huit receveurs-généraux accompagnassent, sous la garde d'un prévôt et de trente archers de la maréchaussée, qui les conduisirent à Rouen, où le roi venait de se rendre pour l'ouverture des états.

De toutes les calomnies que messieurs du conseil avaient inventées pour frapper le coup de ma disgrâce, aucune ne leur avait paru plus spécieuse que de faire entendre au roi que j'avais rempli les prisons des officiers et commis de ses finances; et ils jugèrent à propos d'y ajouter que, par une vaine bravade, j'en traînais à ma suite

cinquante des principaux enchaînés. Le roi, ne soupçonnant aucun mensonge dans une imputation si positive, me reçut, lorsque j'allai le saluer en arrivant à Rouen, d'un air qui me fit juger que mes envieux avaient fait jouer d'étranges ressorts. Il me fit l'honneur de m'embrasser, mais avec une indifférence et une froideur qui ne lui étaient pas ordinaires. Il me demanda pourquoi je m'étais chargé si inutilement d'un argent que des personnes que je savais bien qu'il n'avait pas envie de mortifier étaient dans l'usage de toucher par elles-mêmes, et il fut fort surpris d'entendre que, de tout ce que j'apportais, sa majesté n'en devait pas un denier aux princes du sang, ni à aucun des pensionnaires de l'état; qu'ils étaient tous payés du quartier d'avril, et qu'ils le seraient aussi exactement de ceux de juillet et d'octobre, parce que je n'avais rien anticipé sur les fermages courans. « Pardieu! reprit le roi, après m'avoir « fait répéter plusieurs fois ces paroles, et même « m'en avoir fait jurer la vérité, voilà de mé« chantes gens, et d'impudentes impostures! « Mais, ajouta-t-il, quant à tous ces receveurs et « officiers que vous retenez prisonniers à votre « suite, qu'en ferez-vous? » L'étonnement que cette question me causa fut capable seul de persuader au roi que cette accusation était sans au-

cun fondement. Il me fut aisé d'apercevoir en ce moment que la malignité de messieurs du conseil retombait tout entière sur eux-mêmes, et qu'elle décélait mieux au roi leurs secrets motifs que tout ce que je pouvais lui dire. Il ne me demanda aucun autre éclaircissement; au contraire, il me combla de louanges et de caresses.

On lui avait dit que la somme que j'avais levée ne pouvait être que très-médiocre. Sur la question qu'il m'en fit, je lui répondis que, n'ayant rien voulu retenir par mes mains ni pour les frais, ni pour ma pension, ni pour ma dépense, afin que les receveurs-généraux retrouvassent la même somme qui était couchée sur les bordereaux, et qu'ils apprissent de là à ne jamais rien détourner de ses finances, sa majesté en ferait elle-même la déduction sur les quinze cent mille livres. Une somme si considérable fit beaucoup de plaisir au roi, qui en avait un besoin extrême. Il me dit qu'il aurait soin que toute ma dépense me fût payée, et qu'outre ma pension de dix mille livres par mois, qu'il haussait jusqu'à dix-huit mille livres, il m'accordait en pur don six mille écus, pour récompense de ce service. Il me défendit de rien dire de ce qui venait de se passer entre lui et moi, et il m'envoya mettre à part sur cette somme ce qu'il fallait pour la montre de six com-

pagnies suisses, sur le pied de dix-huit cents écus chacune, pour faire dès le lendemain ce paiement qui pressait.

J'allai retrouver mes voituriers, que les archers gardaient dans deux cours du sieur de Martinbault. Je fis déranger et décharger par ordre les barriques dans des appartemens, dont les serrures furent changées et renforcées de gros cadenas à trois clefs; les deux receveurs en eurent chacun une, et moi la troisième. J'envoyai dès le lendemain de grand matin aux officiers suisses, par trois commis escortés de dix archers, les dix mille écus qui leur étaient dus.

Quelques momens après que j'eus fait partir cette escorte, Sancy, à qui le roi avait dit qu'il fallait payer les Suisses, et qui était ordinairement chargé de cet emploi, m'envoya un billet par lequel il me mandait de faire délivrer au sieur Charron, qui en était le porteur, quatre-vingt-dix mille écus pour la montre des Suisses. Ce conseiller n'agissait et ne parlait point autrement : il aurait cru se dégrader s'il était descendu à quelque politesse ou à quelque explication avec ses confrères. Je ne trouvai point de mon goût une lettre si sèche, et encore moins l'effronterie avec laquelle il me demandait le triple de la somme que je savais être due. Je répondis aussi dédaigneusement au porteur que je ne connaissais ni Sancy,

ni son écriture, ni ses ordres. « Comment ! vous « ne connaissez pas M. de Sancy ? » me dit Charron, en plaignant mon aveuglement ; car à ce nom tout tremblait dans le conseil, et Sancy y tenait un rang qui approchait fort de la surintendance. Comme il vit que je ne changeais rien à ma réponse, il vint la rapporter, mais avec toute la timidité d'un valet qui craint un maître de mauvaise humeur. Malheureusement pour Sancy, il se la fit faire devant plusieurs témoins, qui le furent aussi de son emportement. « Hé pardieu ! dit-il, « nous verrons s'il ne sait pas qui je suis. » Après m'avoir traité comme il jugea à propos, il vint de ce pas à Saint-Ouen trouver le roi, qui lui dit : « Hé bien ! Sancy, n'allez-vous pas faire montre à « nos Suisse ? Non, Sire, reprit Sancy, d'un air « mutin, je n'y vais pas ; car il ne plaît pas à votre « M. de Rosny, qui fait l'empereur dans son logis, « assis sur ses caques d'argent, comme un singe « sur son bloc, et dit qu'il ne connaît personne, « et je ne sais si vous auriez plus de crédit que « les autres. Que veut dire cela ? reprit le roi ; je « vois ce que c'est, on ne sera jamais las de faire « de mauvais offices à cet homme-là, parce que « je me fie en lui et qu'il me sert bien. » Sa majesté ajouta qu'elle avait d'autant plus de peine à croire mon refus, que j'étais convenu avec ellemême de donner cet argent aux Suisses. Sancy se

fit appuyer de Charron, qu'il avait amené. Le roi, se doutant de quelque nouveau trait de malignité, se tourna vers les valets de chambre, et commanda à Briart de venir me chercher.

Du plus loin qu'il m'aperçut, il me demand ce qu'il y avait entre Sancy et moi. « Je vais vous « le dire, Sire », lui répondis-je hardiment; et, sans craindre le ressentiment du redoutable Sancy, je fis le récit de ce qui s'était passé d'une manière qui dut mortifier sa vanité. Sancy n'était pas homme à plier : il ajouta fierté sur fierté; et, le prenant sur un ton impérieux, il s'éleva bientôt entre nous deux une dispute si vive, quoiqu'en présence du roi, que sa majesté fut obligée de nous imposer silence. Je cessai dans le moment même de parler à mon adversaire, et, me tournant vers le roi, je le priai de ne me point donner de supérieurs dans les choses où j'agissais par son ordre. La galerie de Saint-Ouen, où se passa cette scène, était remplie d'un monde infini, dont la plupart, las des hauteurs de M. de Sancy, étaient charmés de lui voir recevoir cette petite disgrâce. « Il sera bien difficile, disaient-ils, comme je l'ai « su depuis, que ces deux esprits exercent long- « temps les mêmes fonctions sans que l'un sup- « plante l'autre; mais de l'humeur dont est le roi, « le meilleur ménager sera son homme. » D'autres portaient envie à ma faveur naissante; d'autres

enfin, qui vraisemblablement se souciaient peu de l'un et de l'autre, disaient en riant de la nouveauté du spectacle : « Pardieu! voilà un étourdi « qui en a trouvé un autre, qui ne lui quittera « pas aisément la partie. »

Le bruit des grandes sommes que j'avais fait revenir dans les coffres du roi ne fut pas plus tôt répandu, que je me vis accablé d'un nombre infini de créanciers sur le roi, envoyés, pour la plupart, par messieurs du conseil, qui, outre l'envie qu'ils avaient de voir disparaître dans peu cette somme, étaient convenus avec tous ces solliciteurs qu'ils retireraient sur leurs créances leurs profits ordinaires. Ma principale vue, en levant cet argent, ayant été de faire un fonds pour les entreprises militaires que le roi devait bientôt commencer, sans qu'on fût obligé de surcharger le peuple de nouveaux impôts, je n'eus garde de le laisser dissiper : je résistai aux importunités, et je tins bon contre les menaces et les fiertés; mais, après que j'eus fait réflexion qu'il était indispensable de renvoyer enfin chez eux les huit receveurs généraux qui avaient seuls connaissance de l'emploi que je faisais de l'argent amassé, je craignis de donner trop de prise à la calomnie en demeurant, après leur départ, saisi seul d'une si grosse somme, et je résolus de la mettre au trésor royal. Le roi, qui ne trouvait

son argent en sûreté qu'entre mes mains, essaya plusieurs fois inutilement de vaincre mes scrupules; j'étais déterminé à prévenir sur ce sujet jusqu'au moindre soupçon, et je persistai à en charger les deux trésoriers, Morfontaine et Gobelin. Je rassurai en quelque manière sa majesté, en lui promettant que je veillerais si soigneusement à l'emploi de ces deniers, que rien n'en serait perdu. J'en séparai en présence des receveurs ce qui était nécessaire pour payer le service actuel des gens de guerre, les frais d'une artillerie de vingt pièces de canon, avec les équipages doubles, et trois mille coups de poudre à tirer, outre un convoi d'autres ustensiles propre à un siége, comme pics, pelles, etc., que je fis voiturer à Amiens. J'en ôtai encore cinquante mille écus pour les usages particuliers et les menus plaisir du roi, qui ne consistaient qu'à gratifier à l'insu des catholiques plusieurs vieux officiers et soldats protestans qui l'avaient si utilement servi. Je calculai exactement ce qui restait, montant encore à quatre cent cinquante mille écus, et je gardai avec soin, tant mes anciens bordereaux que ceux qui constataient les sommes prises sur le total. Mais, voulant éprouver une seconde fois de quoi messieurs du conseil et leurs receveurs-généraux étaient capables, j'affectai une fort grande négligence sur cette distraction de deniers; et lors-

que ceux-ci, prêts à partir pour leurs bureaux, vinrent me demander un double de mes bordereaux, je leur répondis que, ne prenant plus aucun intérêt à une somme qui avait passé en d'autres mains, et eux-mêmes ayant été présens à tous les emplois de deniers, j'avais déchiré toutes ces pièces comme inutiles, ce que ces receveurs ne manquèrent pas de faire savoir à leurs maîtres.

Un mois se passa, pendant lequel on prit sur la somme portée au trésor royal le montant de quelques paiemens, dont je feignais pareillement ne tenir aucun compte; mais ici l'erreur était impossible, parce que rien ne se payant que sur les ordonnances du conseil, qu'on ne saurait supprimer, il suffisait d'en tenir, comme je faisais, un mémoire exact. Ces ordonnances montaient à peu près à cinquante mille écus, et, par conséquent, il en devait rester encore dans la caisse quatre cent mille. Cependant le roi ayant demandé quelques jours après une somme de deux cents mille écus pour être envoyée à Amiens, où l'on faisait les préparatifs projetés, et en particulier celui de prendre Hesdin, Sancy et les autres répondirent tous qu'ils croyaient que cette somme pouvait encore se trouver dans l'épargne, mais aussi qu'après cela, elle allait être à sec; et ils firent venir d'Incarville, qui devait être plus au fait, comme tenant les registres, et qui assura

qu'à grande peine restait-il deux cent mille écus dans les coffres. Le roi, à qui j'avais dit trois jours auparavant qu'il devait encore y avoir quatre cent mille écus, fut extrêmement surpris; mais voyant l'assurance avec laquelle ils lui parlaient, il les crut, et me dit que je me trompais. J'étais si certain du contraire, que je soutins en face à d'Incarville, devant tous mes confrères, que sa majesté avait fait appeler, qu'il se méprenait de moitié. D'Incarville répliqua que ses registres étaient plus sûrs que ma mémoire, et offrit d'apporter le lendemain un extrait de toute la dépense. Je voyais d'où leur venait une si grande confiance, et je voulus les laisser se flatter jusqu'au dernier moment qu'ils allaient remporter sur moi une pleine victoire. J'eus même assez de courage pour cacher au roi l'artifice dont je m'étais servi, et pour essuyer sans rien dire tous les reproches qu'il me fit de m'être défait, contre son avis, de la somme entière.

Les états ayant été arrêtés le lendemain, et bien vérifiés, il ne se trouva aucune erreur dans la dépense; elle aurait été trop facile à découvrir : elle était tout entière dans la recette, et fondée sur ce qu'on croyait que j'avais réellement perdu les bordereaux, qui faisaient foi de la quantité et de la qualité des espèces portées à différentes fois au trésor royal. J'admirais secrètement

avec quelle finesse on avait jeté sur tout ce chapitre de recettes une obscurité impénétrable à tout autre qui n'aurait pas eu la preuve en main, et avec quel art on donnait pourtant à cette obscurité un air de vérité, et même d'évidence. Je demandai à voir les récépissés avec une feinte humeur, qui paraissait à ces messieurs un aveu de ma défaite. Le conseil offrit de faire déposer les receveurs-généraux sur la quantité et la qualité des voitures faites au trésor royal. Je répondis que la discussion serait trop longue. D'Incarville, à qui mon embarras simulé donnait beau jeu, répliqua que je vinsse donc sur les lieux visiter les registres des finances, parce qu'ils ne devaient point sortir du bureau. Quoique je comprisse facilement qu'il n'était pas impossible que ces registres mêmes, tout publics et tout authentiques qu'ils sont, ne fussent falsifiés comme le reste, je n'en imaginais pourtant pas trop la manière, chacune des voitures devant avoir son récépissé, signé d'Arnaud et de L'Hôte, dont je connaissais l'écriture; je fus donc curieux de voir ces registres. Tout m'y parut dans l'ordre et la forme ordinaires. Messieurs du conseil commencèrent alors à m'insulter, et ils usaient fort mal de leur prétendu avantage.

Je crus qu'il était temps de leur fermer la bouche, et de les couvrir à leur tour d'une véri-

table confusion. Je produisis, d'un côté, les états et bordereaux signés des receveurs-généraux; de l'autre, un mémoire fidèle de toutes les ordonnances : ce qui fit tomber en un instant toute leur arrogance. Ils allaient être réduits à convenir de leur friponnerie, lorsqu'ils s'avisèrent d'un stratagème si grossier, qu'à mon avis, il leur en laissa toute la honte. Un commis, dressé par d'Incarville, vint trouver le roi, et lui dit que L'Hôte, qui gardait la clef de la salle des registres, s'étant trouvé absent, un jour qu'il arriva une de ces voitures, la plus considérable, et les receveurs qui la conduisaient étant fort pressés de s'en retourner, il avait cru pouvoir inscrire la somme contenue dans la voiture sur une simple feuille volante, dans le dessein de la faire ensuite viser et signer de d'Incarville, et insérer dans les registres; mais qu'étant allé lui-même chez d'Heudicourt, il en avait perdu la mémoire; ce dont il demandait pardon à sa majesté. Le roi se contenta d'ordonner, avec une légère réprimande, qu'on eût dans la suite plus de soin des registres; et, s'avançant vers le connétable, qui entrait dans ce moment par le bout de la galerie où ceci se passait, et qui s'était montré, dans tout ce démêlé, plus favorable à messieurs du conseil qu'à moi, il lui cria de fort loin, et en présence de beaucoup de monde, que son argent était retrouvé, et

qu'il allait lui faire connaître une bonne fois ceux à qui il devait se fier.

Au milieu de toutes ces contestations, arriva le jour marqué pour l'ouverture des états du royaume, ou plutôt de l'assemblée des notables; car c'est ainsi qu'on les appela; et la raison de substituer ce nom [1] à la place du premier qu'ils devaient naturellement porter, vint uniquement de gens de robe et de finance, qui, sentant que leurs richesses et leur autorité pouvaient leur

[1] Péréfixe dit, que c'est parce que le roi n'avait pas eu le temps d'assembler les états en corps : « Les rois, dit d'Aubigné, « avec sa malignité ordinaire, usent de telles sortes d'assem- « blées, quand celle des états-généraux leur est longue, dif- « ficile ou suspecte. Le but de ces petits états étant de trouver « de l'argent pour soutenir la guerre contre l'Espagne, il en « fut proposé et arrêté diverses inventions. La pancarte en fut la « principale, très-mal reçue en divers endroits du royaume, etc.» (Tome 3, liv. 4, chap. 14.) De Thou n'en dit presque rien, liv. 117, ni Davila non plus. Tout ce qui est dit dans ces mémoires sur cette assemblée ne se trouve, que je sache, nulle part ailleurs; et pour le rendre encore plus sensible, j'ai usé de la permission que je demande dans la préface de cet ouvrage, de rapprocher les unes des autres des idées que les compilateurs des écrits de Sully ont employées dans leurs mémoires, sans ordre et sans liaison. Comme on doit supposer qu'elles avaient une suite, et aussi leur objet, dans l'esprit de ce grand homme d'état, c'est répondre à ses vues que de les appliquer aux sujets auxquels elles conviennent naturellement; et tout ce qu'on peut demander, ce me semble, c'est de ne jamais changer le fond des pensées de mon original : à quoi je me suis principalement étudié.

donner en cette occasion une supériorité sur les autres conditions, qu'ils ne voulaient partager qu'avec le clergé, trouvaient honteux de se voir ravalés à la classe du peuple : ce qui serait arrivé, si la forme usitée dans les états, et surtout la distinction des trois ordres, avaient eu lieu. Ils y parurent, en effet, avec une pompe et une magnificence qui firent qu'on compta pour rien la noblesse, les gens de guerre et les autres membres de l'état : ceux-ci n'ayant pour éblouir les yeux ni le brillant des équipages, ni l'éclat de la dorure, ni l'appareil d'un train nombreux, éternels objets de l'envie, des respects et des adorations du peuple, ou plutôt éternelle preuve de notre dépravation et de notre folie.

Voilà déjà en grande partie l'idée qu'on doit se former de ces grandes assemblées, qu'on nomme *augustes*. Ces hommes, qu'on s'imagine devoir y apporter un esprit plein de la sagesse, de l'amour du bien public, du zèle dont étaient animés les anciens législateurs, ne s'y occupent pour la plupart que d'une ridicule montre de luxe et d'un étalage de leur mollesse, qui paraîtraient le comble de l'infamie à des yeux moins prévenus que les nôtres. La désunion des corps qui composent ces assemblées, la dissension, l'opposition d'intérêts, l'envie de se supplanter, la brigue et la confusion qui achèvent d'en donner une juste idée, naissent

de cette source impure, aussi bien que la bassesse avec laquelle on y prostitue l'éloquence. Par quelle fatalité arrive-t-il donc que ce qu'un siècle acquiert de lumières sur ceux qui l'ont précédé ne tourne jamais au profit de la vertu, et ne lui sert qu'à raffiner le vice?

Ce n'est pas qu'il ne se trouve dans ces assemblées un petit nombre de personnes également vertueuses et capables, et qu'elles ne soient même connues pour telles; mais au lieu de faire violence à leur modestie, on affecte pour eux un oubli et un mépris qui étouffent avec leur voix celle de l'utilité publique. Aussi connaît-on par une longue expérience qu'il est fort rare que la convocation des états du royaume ait produit le bien à quoi on l'a crue propre. Pour cela, il faudrait que ceux qui les composent fussent partagés de lumières égales sur la bonne et la vraie politique, ou du moins que l'ignorance et la méchanceté se tussent devant ce peu de personnes intègres et éclairées. Mais, malheureusement parmi la multitude, pour un sage, il y a une infinité de fous; et avec cela la présomption est le premier apanage de la folie: c'est là, plus encore que partout ailleurs, qu'il est vrai que les grandes vertus, au lieu du respect et de l'émulation, n'excitent que la haine et l'envie.

D'ailleurs, si le prince sous lequel se tiennent les états est puissant et entêté de son pouvoir, il

saura bien les réduire au silence, ou rendre leurs projets inutiles. Si c'est un prince faible, et qui ignore les droits de son rang, la licence y prendra bientôt le plus court chemin pour plonger le royaume dans tous les malheurs qui suivent l'avilissement de l'autorité monarchique. Il serait donc nécessaire que le souverain et les sujets y parussent également instruits et de leurs droits, et de leurs engagemens réciproques. La première loi du souverain est de les observer toutes. Il a lui-même deux souverains : Dieu et la loi. La justice doit présider sur son trône; la douceur en doit être l'appui le plus solide. Dieu étant le vrai propriétaire de tous les royaumes, et les rois n'en étant que les administrateurs, ils doivent tous représenter aux peuples celui dont ils tiennent la place par ses qualités et ses perfections; surtout ils ne régneront comme lui qu'autant qu'ils régneront en pères. Dans les états monarchiques héréditaires, il y a une erreur qu'on peut aussi appeler *héréditaire* : c'est que le souverain est le maître de la vie et des biens de tous ses sujets; et que moyennant ces quatre mots, *tel est notre plaisir*, il est dispensé de faire connaître les raisons de sa conduite, ou même d'en avoir. Quand cela serait, y a-t-il une imprudence pareille à celle de se faire haïr de ceux auxquels on est obligé de confier à chaque instant sa vie? Et n'est-ce pas tomber dans

ce malheur que de se faire accorder de force une chose en témoignant qu'on en abusera?

A l'égard des sujets, la première loi que la religion, comme la raison et la nature, leur impose, est, sans contredit, l'obéissance. Ils doivent respecter, honorer, craindre leurs princes comme l'image même du souverain maître, qui semble avoir voulu se rendre visible par eux sur la terre, comme il l'est au ciel par ses brillans chefs-d'œuvre de lumière. Ils leur doivent encore ce sentiment par un motif de reconnaissance de la tranquillité et des biens dont ils jouissent à l'abri du nom royal. Au malheur d'avoir un roi injuste, ambitieux, violent, ils n'ont qu'un seul remède à opposer, celui de l'apaiser par leur soumission, et de fléchir Dieu par leurs prières. Tous ces justes motifs qu'on croit avoir de leur résister ne sont, à bien les examiner, qu'autant de prétextes d'infidélité très-subtilement colorés, et jamais avec cette conduite on n'a ni corrigé de princes ni aboli d'impôts; on a seulement ajouté aux malheurs dont on se plaignait déjà un nouveau degré de misère sur lequel il n'y a qu'à interroger le menu peuple, surtout celui de la campagne.

Voilà sur quels fondemens il serait facile d'établir le bonheur réciproque des peuples et de ceux qui les gouvernent, si de part et d'autre on se

montrait bien pénétré de la vérité de ces maximes dans les assemblées générales de la nation ; mais dans cette supposition, la convocation des états serait encore plus inutile, puisqu'on n'y a recours que dans le cas de la mésintelligence entre le chef et les membres. On peut conclure de là qu'autant les états-généraux du royaume sont une ressource vaine par l'objet qu'on leur donne et par la forme qu'on y observe, autant pourrait-on en tirer de fruit pour le maintien de la discipline et des bonnes mœurs, si le prince, alors véritablement chef de tous les membres réunis, ne s'y proposait que de se faire rendre à la face de tout un royaume, par ceux qui sortent des charges, un compte de leur administration ; d'y choisir avec sagesse et discernement ceux qui doivent les remplir ; de les encourager à s'en acquitter dignement et par ses discours et par une distribution publique de la louange et du blâme, des récompenses et des châtimens[1].

En attendant le jour destiné pour ouvrir l'assemblée des notables, Henri fit un voyage à Arques, Dieppe, Caudebec, etc., pour revoir les lieux où s'étaient passées tant d'actions mémo-

[1] On ne peut, ce me semble, rien ajouter à la justesse de ces idées : il ne faut qu'y renvoyer ceux qui, comme Comines, Boulainvilliers, etc., ont pris le parti des états et de l'autorité aristocratique.

rables. Je l'accompagnai dans tous ces endroits.

Le roi revint à Rouen faire l'ouverture de l'assemblée par un discours prononcé avec toute la dignité d'un grand prince, et avec une sincérité que les princes ne connaissent point. Il y déclara que, pour éviter tout air de violence et de contrainte, il n'avait pas voulu que l'assemblée se fît par députés nommés par le souverain, et toujours aveuglément asservis à toutes ses volontés; mais qu'on y admît librement toutes sortes de personnes, de quelque état et conditions qu'elles pussent être, afin que les gens de savoir et de mérite eussent le moyen d'y proposer sans crainte ce qu'ils croiraient nécessaire pour le bien public. Qu'il ne prétendait encore en ce moment leur prescrire aucunes bornes. Qu'il leur enjoignait seulement de ne pas abuser de cette permission, pour l'abaissement de l'autorité royale, qui est le principal nerf de l'état, de rétablir l'union entre ses membres, de soulager les peuples, de décharger le trésor royal de quantité de dettes auxquelles il se voyait sujet sans les avoir contractées, de modérer avec la même justice les pensions excessives, sans faire tort aux nécessaires; enfin d'établir pour l'avenir un fonds suffisant et clair pour l'entretien des gens de guerre.

Le roi ajouta qu'il n'aurait aucune peine à se soumettre à des moyens qu'il n'aurait point ima-

ginés lui-même, d'abord qu'il sentirait qu'ils avaient été dictés par un esprit d'équité et de désintéressement; qu'on ne le verrait point chercher dans son âge, dans son expérience et dans ses qualités personnelles un prétexte bien moins frivole que celui dont les princes ont coutume de se servir pour éluder les réglemens; qu'il montrerait, au contraire, par son exemple qu'ils ne regardent pas moins les rois pour les faire observer que les sujets pour s'y soumettre [1].

Ce discours achevé, Henri se leva en disant qu'il ne voulait pas même assister, soit par lui, soit par son conseil, à des délibérations que rien ne devait gêner; et il sortit, en effet, avec les conseillers, me laissant seulement dans l'assemblée pour y communiquer les états, les mémoires

[1] « Si je faisais gloire, dit-il, de passer pour un excellent « orateur, j'aurais apporté ici plus de belles paroles que de « bonne volonté; mais mon ambition tend à quelque chose « de plus haut que de bien parler; j'aspire aux glorieux titres « de libérateur et de restaurateur de la France..... Je ne vous « ai point ici appelés, comme faisaient mes prédécesseurs, « pour vous obliger d'approuver aveuglément mes volontés. « Je vous ai fait assembler pour recevoir vos conseils, pour « les croire, pour les suivre, en un mot, pour me mettre en « tutelle entre vos mains : c'est une envie qui ne prend guère « aux rois, aux barbes grises et aux victorieux comme moi; « mais l'amour que je porte à mes sujets, et l'extrême désir « que j'ai de conserver mon état, me font trouver tout facile « et tout honorable. » *Péréf.*, seconde partie.

et tous les papiers de l'état dont on pouvait avoir besoin.

Comme à l'occasion des derniers états tenus à Paris, je me suis étendu sur les pratiques et sur les différentes manœuvres qu'on met en usage dans ces grandes et nombreuses assemblées, je me contente de dire qu'au sujet près, ceux-ci n'eurent rien de différent; et lorsqu'il fut enfin nécessaire de venir à la conclusion, qui roulait principalement sur la nature des subsides, et sur la manière de les répartir, aussi bien que sur celle de les lever, on crut qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de compiler un tas d'anciens réglemens inutiles, et même contraires à la conjoncture présente; car, au lieu de faire réflexion que les états doivent se traiter comme les corps pour lesquels il convient d'user des remèdes extraordinaires contre des maladies nouvelles et inusitées, ou de changer d'opération à proportion des progrès qu'on fait dans la connaissance de son mécanisme, telle est la force du préjugé, qu'on s'obstine toujours à chercher la guérison des maux présens dans des moyens dont l'insuffisance est démontrée de cela seul qu'ils n'ont pu ni les prévenir ni en arrêter le cours. Un respect inconsidéré pour l'antiquité, une fausse idée des causes occasionées par l'éloignement des temps, un jugement peu réfléchi sur le passé, le défaut de vues plus nettes

et plus justes pour l'avenir, dont l'amour-propre empêche qu'on ne convienne: voilà ce qui éternise les anciens abus. Il ne faut, dit-on, rien changer aux lois et aux usages. Je suis grand partisan de ce principe, excepté les cas où l'utilité, et encore plus la nécessité, demande qu'on y déroge [1].

[1] Le caractère d'esprit de la nation française, dit-on encore, est tel, que cela seul peut rendre extrêmement dangereux pour nous tout changement, même le plus utile et le plus nécessaire. Un système dont il semble que tout le monde convient aujourd'hui que le fond était excellent, et qui malgré cela a eu des suites très-fâcheuses, fait qu'on insiste plus que jamais sur cette considération. Le duc de Sully, qui a vécu dans un temps où les preuves des défauts qu'on reproche à la nation ne lui manquaient pas, aurait répondu à cela que deux choses sont absolument nécessaires, et avec quelque nation que ce soit, pour assurer le succès de ces sortes d'entreprises. La première, une autorité dans le législateur assez grande pour qu'il ne se voie point obligé par crainte, par politique, par condescendance, à rien changer ni affaiblir dans son plan. La seconde, une sagesse aussi grande à en préparer tous les moyens. Parmi un grand nombre de changemens réels, faits dans les différentes parties du gouvernement, qu'on verra dans la suite de ces mémoires, on y remarquera un plus grand nombre encore de projets qui n'ont point été exécutés, quoique formés dès il y avait long-temps. Pourquoi cela? parce que Henri le Grand et son ministre voyaient et attendaient les temps, les circonstances, etc., qui devaient les rendre infaillibles. Je ne craindrai point de dire que la parfaite habileté n'est pas à imaginer, mais à connaître les risques de la trop grande précipitation et de la trop grande lenteur, à sentir l'occasion; en un mot, à savoir conduire et préparer.

On s'amusa donc à tirer de la poussière les vieux réglemens, et on allait grossir un recueil déjà si infructueux, mais une impossibilité réelle se présenta et rompit le projet. C'est que la plupart de ces antiques constitutions, n'ayant pour objet qu'un gouvernement ou l'autorité royale décorée d'un vain titre, n'étaient dans le fond qu'une véritable servitude; elles ne pouvaient convenir à un temps où l'intérêt public a établi pour base de la commune sûreté, et concentré dans un seul toute l'autorité qui auparavant était répandue sur une infinité de têtes.

A cette idée en succéda une autre à laquelle on s'arrêta par je ne sais quoi de spécieux qu'elle offrit, quoiqu'en effet les inconvéniens n'en fussent pas moindres : c'est l'établissement d'un conseil qu'on jugea à propos d'appeler *conseil de raison*, dont les membres seraient nommés par l'assemblée, et dans la suite par les cours souveraines. Mais quoi! n'y avait-il pas déjà un conseil? et ce conseil n'était-il pas lui-même la cause trop marquée du désordre des finances et de la misère des peuples? N'importe, toute cette multitude se laissa si fort éblouir par un beau nom et par un choix nouveau, qu'on y proposa et qu'on y approuva de guérir par le mal le mal même. Il fut décidé que le nouveau conseil partagerait en deux portions égales tous les revenus royaux,

qu'on estima, sans trop d'examen, à trente millions[1]. Qu'il retiendrait la première par ses mains, et qu'il en acquitterait les pensions, gages d'officiers, arrérages et autres dettes et engagemens de l'état. Qu'il prendrait encore sur cette somme de quoi faire réparer les villes, bâtimens, chemins et autres ouvrages publics, sans que le roi ni les cours souveraines pussent jamais prendre connaissance de cette somme, ni en faire justifier l'emploi. Quelle occasion de flatter l'avidité des membres de ce conseil qu'une disposition si absolue d'une moitié des revenus de l'état! Et supposé pour un moment une gestion infidèle, que de parties en souffrance! quelle confusion! quelle ruine!

On laissait avec une égale indépendance la seconde moitié au roi, pour la régir par lui ou par ses ministres, avec la charge de toutes les dépenses militaires, en y comprenant l'artillerie et les fortifications; des affaires étrangères, négociations et ambassades; de l'entretien de sa maison, de ses bâtimens, de ses équipages; enfin des gratifications de ses officiers et de ses menus plaisirs.

[1] L'auteur a raison de dire que cette estimation n'est pas juste, puisque, malgré l'augmentation des revenus royaux et l'extinction des dettes, arrivées sous son ministère, et qu'on verra dans la suite de ces mémoires monter à une somme très-considérable, le cardinal de Richelieu n'évaluait tous les revenus de l'état, après les changemens que lui-même y avait ajoutés, qu'à trente-cinq millions. *Test.pol.*, 2[e] part., page 152.

Sur la levée de l'administration de ces deux parts, on ne prescrivait rien à aucun des deux partis, pour ne pas blesser cette mutuelle indépendance, dont les inventeurs s'applaudissaient : comme si la force d'un royaume ne dépendait pas de prêter, suivant l'exigence des cas, aux parties affligées le secours dont elles ont besoin, et d'y faire couler, pour ainsi dire, le sang surabondant de celles qui sont plus saines.

Comme les trente millions à quoi avaient été évalués les revenus royaux parurent une somme un peu enflée, il fut résolu qu'on créerait un nouvel impôt : ce fut la levée du sou pour livre sur toutes les marchandises et denrées [1], vendues et achetées dans le royaume, tant en gros qu'en détail. Lorsqu'on eut calculé le produit du commerce des particuliers et les dépenses, soit de nécessité, soit de simple commodité, ou même de luxe, on crut ne rien risquer en estimant ce nouvel impôt à cinq millions, et on bénit mille fois une idée aussi heureuse, quoiqu'elle ne fût pas moins chimérique que le nouveau calcul était défectueux [2].

[1] Le blé seul en fut excepté.

[2] Sully pense et parle de l'établissement du sou pour livre, comme presque tout le monde en pensait et en parlait en ce temps-là. Le Grain donne néanmoins son suffrage à cet impôt. (Liv. 6.) Matthieu ne le désapprouve pas ; et ce qui est d'un

Lorsque l'assemblée eut ainsi détaillé et perfectionné son système, elle envoya des députés le proposer au roi, qui les reçut au milieu de son conseil. L'indignation qu'y causa le projet fut marquée dans l'instant par des cris et des murmures si confus, que le roi eut beaucoup de peine à faire opiner séparément ceux qui le composaient. Le champ était vaste, le chagrin et la colère rendirent tout le monde éloquent. Mon tour étant venu, je me contentai de dire froidement que je n'avais rien à ajouter à tous ces beaux discours. Le roi, qui m'observait attentivement, surpris de ma réserve, voulut m'entretenir avant que de joindre sa voix, qui devait emporter la décision pour ou contre le projet de l'assemblée des notables, et remit à achever la délibération au lendemain, en présence des mêmes personnes. Aussitôt que je fus seul avec ce prince, il me demanda avec empressement les raisons de mon silence, et je lui fis faire les observations suivantes.

Il est certain que dans l'assemblée des notables

plus grand poids, le cardinal de Richelieu le trouve d'autant plus juste, qu'il est établi, dit-il, en différens états, et qu'il avait déjà été résolu en corps d'état sous François I[er]. Cependant les obstacles et les inconvéniens dont Sully fait mention dans la suite sont réels, et en partie les mêmes qui font que Richelieu est le premier à détourner Louis XIII de cet établissement. *Test. pol.*, 2[e] part., chap. 9, sect. 7.

on était si fort infatué du nouveau plan, qu'en suivant l'opinion du conseil, qui voulait que le roi le rejetât et l'annulât avec hauteur, sa majesté s'exposait à y faire naître un mécontentement d'autant plus grave, que les états assemblés ne connaissaient point de supérieur qui eût droit de les réformer, pas même le roi. Une des plus importantes maximes pour le gouvernement monarchique, est que le prince doit sur toutes choses se donner de garde de réduire ses sujets au point de lui désobéir d'effet, ou seulement de parole. D'ailleurs le roi allait directement contre la parole qu'il avait donnée de se conformer aux résolutions de l'assemblée. Enfin tous ceux qui avaient donné l'idée du projet, et ceux qui l'avaient adopté, de cela seul que le roi l'aurait rejeté, s'opiniâtreraient toujours à le regarder comme le vrai système des affaires, tant qu'un commencement de pratique ne les détromperait pas de cette opinion, et ils feraient entendre dans la suite qu'il n'avait tenu qu'au prince seul qu'on ne vît enfin établir en France cet ordre après lequel on soupirait depuis si long-temps. On sait assez quel est le penchant des peuples, surtout de ceux qui ont l'esprit vif, à médire des actions du souverain.

D'un autre côté, il n'est pas moins certain que le projet était également ruineux et d'impossible

exécution. Il suffisait, pour en être pleinement convaincu, de la plus légère connaissance des affaires de finance. Outre les obstacles que je viens de marquer, combien n'en devait-il pas naître de la seule jalousie que produirait le choix des membres du nouveau conseil, qui devaient être pris également de toutes les provinces du royaume! Cette apparence d'égalité et de justice, qui remettait nécessairement la conduite de l'état à des hommes nouveaux et sans expérience, combien ne devait-elle pas occasioner de mécomptes et de bévues lorsqu'il s'agirait d'appliquer au détail un projet simplement ébauché? Il était indubitable que la tête tournerait dès l'abord au nouveau conseil, et que toutes les démarches qu'il ferait ajouteraient faux pas sur faux pas.

De cette impossibilité même de tirer aucun fruit du projet de l'assemblée, je prenais le motif pour le roi d'y donner pleinement les mains. Par-là il remportait devant tout son peuple la gloire d'entrer avec douceur dans les vues qu'il avait tracées lui-même, et bien loin que cette complaisance allât à la diminution de l'autorité royale, elle ne pouvait manquer de lui procurer dans la suite l'avantage que toutes les parties des finances lui reviendraient avec plus d'indépendance, lorsque le nouveau conseil aurait fait la triste expérience de ses forces. Comme c'était l'assemblée,

et le conseil qui en allait être tiré, qui avaient fait eux-mêmes la supputation des revenus royaux, et qu'on devait supposer qu'ils avaient eu tous les égards nécessaires pour les deniers d'un recouvrement plus difficile et plus coûteux, ils ne pouvaient trouver mauvais que le roi choisît pour ses quinze millions les effets qui lui agréeraient le plus. En composant sa part du revenu des cinq grosses fermes, et des parties casuelles, du domaine et des aides, il pouvait s'attendre, sans trop présumer, à la voir dans peu doubler, et même tripler. J'en parlais avec pleine certitude, parce que je m'étais déjà assuré de personnes solvables, qui s'étaient engagées à prendre ses fermes à une augmentation considérable. Il n'en devait pas être de même de tout ce qui resterait au conseil de raison, et je me serais bien rendu caution à sa majesté que le sou pour livre entre autres ne pouvait rapporter de bon, tous frais faits, plus de deux cent mille écus.

La raison qui m'avait porté à ne point opiner dans le conseil conformément à cette idée, c'est que je crus qu'il était à propos qu'elle parût venir du roi seul. Ce prince, après m'avoir écouté attentivement, craignit long-temps qu'avec cet avis je ne le jetasse dans une fausse démarche, dont l'erreur aurait été en quelque sorte irrémé-

diable. Mais, après qu'il eut fait les réflexions les plus sérieuses sur les raisons que je lui avais alléguées, il se détermina à le suivre.

Le lendemain le conseil assemblé opina comme la veille, et moi comme le conseil. Le roi, déclarant qu'il ne pouvait suivre l'avis de ses conseillers, les laissa dans la dernière surprise, et passa dans l'assemblée, où il déclara hautement que, dans la disposition où il était de seconder de toutes ses forces les inclinations d'un corps si sage, il recevait, sans aucune restriction ni modification, le projet qu'on était venu lui proposer, et qu'il réduisit à trois articles, l'érection d'un nouveau conseil indépendant, le partage des facultés de l'état, et la création du sou pour livre; que l'assemblée eût à nommer dans vingt-quatre heures ses conseillers, et à faire un mémoire de trente millions, en y comprenant le sou pour livre, pour cinq millions, afin qu'il prît la moitié; qu'on verrait par sa conduite s'il céderait en économie au nouveau conseil. On donna mille louanges à la bonté et à la facilité du roi, et l'assemblée se trouvant en quelque sorte finie par un accord si unanime, qu'il ne laissait plus de matière de discussion, du moins entre le maître et les sujets, on ne songea plus qu'à revenir à Paris mettre la dernière main à ce chef-d'œuvre de politique.

La formation du nouveau conseil ne se fit pas avec la tranquillité qu'on s'était promise. L'altération des esprits qui en retarda l'exécution fut si grande, que les plus éclairés convinrent dès ce moment que la voix de la multitude n'avait embrassé qu'une chimère. La nomination se fit à la fin; le clergé s'y mêla fort avant, et le cardinal de Gondi[1], connu par ses talens singuliers pour l'économie, en fut déclaré le chef, comme si l'état se conduisait par les mêmes lois que la maison d'un particulier. Le conseil de raison tint des assemblées régulières dans un appartement du palais épiscopal, que le prélat céda à cet usage.

Mais, dès qu'on eut commencé à mettre papiers sur table pour le recouvrement de 1597, nos nouveaux financiers se trouvèrent si embarrassés, qu'ils savaient à peine comment il fallait s'y prendre. A mesure qu'ils allaient en avant, leur embarras ne faisait qu'augmenter. Ils ne trouvèrent personne qui voulût se charger du sou pour livre. On leur demanda les autres fermes, mais à un rabais qui les déconcerta. Malheureusement encore la chose ne pouvait souffrir de retardement. Tous les pensionnaires de l'état leur tombèrent sur les bras, et ne parlaient que par mil-

[1] Pierre de Gondi, évêque de Paris, frère d'Albret de Gondi, duc de Retz, pair et maréchal de France, dont il a été parlé ci-devant.

lions à des gens qui n'avaient pas la première obole. Le chagrin et le dépit rompirent bientôt l'union dans le nouveau conseil. Les contestations succédèrent avec les reproches mutuels d'ignorance et de précipitation.

La chose étant venue, après quelques semaines, au point que le conseil de raison ne pouvait plus rien faire de raisonnable, on eut recours à d'Incarville et à moi, et on nous supplia de venir du moins une fois la semaine dans les assemblées, pour y donner les mêmes conseils avec lesquels on voyait la part du roi abonder et fleurir de jour en jour. Je m'en dispensai sur mon emploi qui me demandait tout entier. On s'adressa au roi, qui, avec sa bonté ordinaire, voulut que j'y allasse; mais je n'y perdis pas de vue ce que le bien de son service exigeait de moi en cette occasion. Je plaignis l'état des affaires du conseil. Je ne trouvai de débouché à rien, et je ne fis valoir que les difficultés. Enfin trois mois s'étaient à peine écoulés, que ces habiles gens, à bout de toute leur subtilité, et, succombant sous le faix, vinrent prier le roi de les en décharger. Ce prince, qui commençait à goûter, comme je le crois, le nouvel ordre, qui le mettait à son aise, les exhorta à avoir bon courage, et à surmonter des commencemens toujours difficiles : il les renvoya battus par leurs propres raisons. Ils revinrent à

la charge, et convertirent leurs prières en importunités. Ils convinrent qu'ils avaient eu grand tort d'aspirer à gouverner un royaume, et témoignèrent mille fois plus de joie lorsqu'on eut reçu la démission de leur emploi qu'ils n'en avaient senti à le prendre.

Ce fardeau me revint avec celui dont j'étais déjà chargé; et mon travail devint si excessif, que je fus obligé d'y donner le jour et la nuit. Le rétablissement des finances m'occupant avec une espèce de passion, je fis des recherches prodigieuses dans les anciens registres du conseil d'état, des parlemens, des chambres des comptes et des cours des aides, et même dans les mémoires particuliers des anciens secrétaires d'état; car les nouveaux ne voulurent pas me communiquer les leurs. Je fis les mêmes opérations dans les bureaux des trésoriers de France, dans la chambre du trésor, et dans les papiers des trésoriers de l'épargne [1]. Je fouillai jusque dans ce recueil immense où sont gardées inscrites toutes les ordonnances. Dans le dessein où j'étais de travailler à

[1] « Rosny, avant qu'il entrât dans la charge de surintendant, « s'était pourvu de toutes les connaissances nécessaires pour « s'en bien acquitter. Il savait parfaitement tous les revenus « du royaume, et toutes les dépenses qu'il y fallait faire. Il « communiqua tout ce qu'il en savait au roi, qui, de son côté, « avait aussi bien étudié toutes ces choses, etc. » *Péréfixe*, page 225.

la confection d'un état général des finances pour l'année 1597, qui était le motif de toutes ces recherches, je crus ne devoir rien négliger pour approcher le plus qu'il serait possible, dès cette première année de ma gestion, de la justesse où je souhaitais passionnément que fût porté cet état général. Quelque fraude et quelque erreur qui se fût glissée dans les finances, j'imaginais que ni l'une ni l'autre ne pouvait être si secrète, ni si générale, qu'on n'en trouvât enfin la source et la conviction, soit par la confrontation de toutes les pièces que je viens de marquer, soit par l'induction qu'on en peut tirer, en gardant toutes les proportions que demandent les temps et les conjonctures.

Messieurs du conseil du roi pâlirent à la vue de mon projet, et, commençant à croire qu'il ne resterait plus rien qui ne fût dévoilé, ils s'accusèrent plus fortement que jamais de n'avoir pas fait encore tout ce qu'ils pouvaient faire pour empêcher mon entrée dans le conseil. Maisses, à qui je rends la justice qu'aussitôt qu'il eut pénétré mon intention il joignit ses efforts aux miens, m'instruisit de leurs craintes et de leurs regrets. Pour les y confirmer davantage, je déclarai publiquement que j'avais trouvé des éclaircissemens si heureux sur les finances, qu'on allait les voir incessamment sur un autre pied, et je demandai

à travailler, avec le contrôleur-général, les intendans des finances, les trésoriers de France et ceux de l'épargne, et les receveurs-généraux, à la confection de cet état général, qui était pour eux une si terrible pièce : j'eus la précaution d'y tenir toujours la plume moi-même.

Je ne pus pourtant encore éviter de tomber cette fois dans plusieurs erreurs considérables, ni empêcher d'être la dupe de tous ces vieux routiers. Je ne crois pas qu'il y ait de la honte à en faire l'aveu. Ils firent encore cette année un profit d'un cinquième; ce qui est exorbitant, quoique infiniment moindre que leurs profits accoutumés. Je me proposai bien d'y remédier l'année suivante, aussi bien qu'à une autre inadvertance que j'avais eue. Un des principaux artifices des financiers était de faire en sorte que la dépense de l'année courante parût toujours excéder de beaucoup la recette et prendre sur l'année suivante, afin de jeter sur la dépense de cette année suivante, et successivement de toutes les autres, une confusion dont ces messieurs tiraient plusieurs avantages : premièrement, celui de paraître n'avoir jamais de deniers qui ne fussent engagés de long-temps, et de payer de cette raison le roi et tous ceux qu'ils n'étaient pas disposés à satisfaire; en second lieu, de se servir de cet argent; enfin d'acquitter à vil prix les anciennes dettes, et ce-

pendant de les porter en entier sur leurs états. Ce défaut d'attention de ma part coûta encore cette année au royaume deux millions.

Je corrigeai cette faute l'année suivante, pendant mon séjour en Bretagne, de manière que dans la suite le produit de la recette cadra exactement avec celui de la dépense; et cependant, pour remplir le vide que cette méprise avait fait, je retirai les parties casuelles, les gabelles, les cinq grosses fermes et les péages des rivières, des mains du duc de Florence, qui les tenait sous les noms de Gondi, Senamy, Zamet, Le Grand, Parent, L'Argentier, et autres anciens partisans qui n'eurent plus de part aux nouvelles finances. J'augmentai heureusement ces fermes des deux millions d'erreur. Ce dernier coup consterna les traitans et messieurs du conseil, leurs associés : mais pour cette fois leur courroux se perdit en l'air; le roi m'appuyant depuis quelque temps avec un éclat qui ne leur laissait qu'un inutile désespoir. Le fruit de sa conduite à l'égard de l'assemblée avait été de le rendre maître non-seulement du prétendu conseil de raison, mais encore du sien propre, dont l'autorité était sur son déclin; et sa majesté n'appréhendait plus de voir échouer, comme auparavant, ses desseins par cet endroit.

Le dessein qui l'occupait actuellement était le siége d'Arras, qui, ayant été proposé dans le con-

seil de guerre, où, excepté le seul secrétaire, il n'entrait aucun homme de plume, y avait passé tout d'une voix; mais on tenait cachée cette résolution, parce que le secret seul pouvait en assurer la réussite. Pour n'en rien donner à entendre aux marchands, avec lesquels je convins pour les fournitures de toutes les provisions nécessaires, je leur nommai une grande quantité de villes en Picardie et sur toute cette frontière, en mettant Arras du nombre, où ils s'obligèrent également de rendre cinquante mille pains par jour, pendant toute une campagne. Santeny, Robin de Tours, Mauleville et Lambert, chevaliers du guet d'Orléans, se chargèrent de même de toutes les autres voitures, surtout de celle de vingt-cinq canons. Le bail en fut passé à un prix si médiocre, que, si le malheur qui arriva à Amiens bientôt après n'avait pas obligé à tourner contre cette place les forces destinées contre Arras, ils y auraient perdu considérablement, au lieu qu'ils firent encore un profit raisonnable.

FIN DU LIVRE HUITIÈME.

LIVRE NEUVIÈME.

SOMMAIRE DU LIVRE NEUVIÈME.

Mémoires de l'année 1597—1598. Divertissemens à la cour. Les Espagnols surprennent Amiens : moyens imaginés par Rosny pour reprendre cette place. Il est mis à la tête du conseil des finances en l'absence du roi : ses travaux dans les finances, et ses démêlés avec le conseil. Siége d'Amiens, auquel Rosny pourvoit. Nouvelle mutinerie des protestans pendant ce siége, et leurs desseins. Mort de Saint-Luc ; Henri promet la grande maîtrise de l'artillerie à Rosny, et la donne à d'Estrées. Rosny est fait gouverneur de Mantes. Les Espagnols essaient en vain de secourir Amiens : sa prise. Détail des lettres de Henri sur différens sujets. Entreprises exécutées et manquées après le siége d'Amiens. Négociations pour la paix. Henri IV passe en Bretagne ; se laisse fléchir en faveur du duc de Mercœur : liberté de Rosny sur cette faute. Séjour et services de Rosny en Bretagne. Cabales des calvinistes pour obtenir un édit favorable. Audience donnée par Henri aux ambassadeurs anglais et hollandais, qui ne peuvent lui persuader de continuer la guerre. Édit de Nantes. Conversation de Henri avec le duc de Bouillon : autre conversation singulière de Henri IV avec Rosny sur la dissolution de son mariage, et sur son attachement pour la duchesse de Beaufort. Henri revient à Paris, passe en Picardie. Conclusion et cérémonies de la paix de Vervins.

LIVRE NEUVIÈME.

Ces préparatifs de guerre n'empêchaient pas qu'on ne goûtât à Paris les plaisirs que l'hiver amène ordinairement. La douceur du gouvernement assurant la tranquillité publique, on s'y livrait sans aucun mélange de cette amertume qui avait si long-temps empoisonné les divertissemens : la galanterie, les spectacles, les jeux partageaient tous les momens de la cour, et le roi, qui les aimait par goût, les autorisait par politique. Monsieur et madame de Fervaques me prièrent d'agréer la recherche que M. de Laval [1], fils de cette dame, faisait de ma fille aînée. Je les renvoyai au roi, sans l'aveu duquel je ne pouvais plus disposer de ma fille, depuis qu'il avait été proposé par madame Catherine de lui faire épouser M. de Rohan. Le roi, pour lors

[1] Guillaume de Hautemer, comte de Grancey, et seigneur de Fervaques, depuis maréchal de France. Sa femme était Andrée d'Allemagne, veuve de Guy, comte de Laval, dont le fils s'appelait aussi Guy, vingtième de ce nom, comte de Laval, de Montfort, etc., qui fut tué quelque temps après en Hongrie. En lui finit cette branche de Laval, ou plutôt de Rieux, qui ne subsistait plus que par les femmes, ce Guy, comte de Laval, étant de la maison de Coligny.

mécontent de ce dernier, donna son agrément à M. de Laval.

Plusieurs engagemens semblables étaient chaque jour à la cour l'occasion de nouvelles fêtes. M. le connétable en donna une des plus superbes lors de la solennité du baptême de son fils : mais on savait qu'elle n'en était que le prétexte, et qu'une jeune dame des plus belles de toute la cour, mariée depuis peu à un vieillard, était l'objet de ces galanteries. Montmorency choisit pour son bal, parmi tous les courtisans, douze seigneurs, qu'il crut devoir y paraître avec le plus de magnificence, et il me fit commander par le roi d'être de ce nombre. Je n'ai jamais rien vu de si bien ordonné dans ce genre, ni qui fît plus de plaisir par cette justesse et cet à-propos qui donnent le prix à ces sortes de divertissemens. Celui-ci emporta hautement la préférence sur tous ceux qui l'avaient précédé : aussi fut-il le dernier, et la fin en fut étrangement troublée.

Je m'étais retiré à deux heures après minuit, et il y avait environ une heure et demie que j'étais couché, lorsque je vis entrer Béringhen dans ma chambre avec un visage si consterné, qu'il ne put me rien dire autre chose sinon que le roi me demandait, et me répondre qu'il n'était rien arrivé de fâcheux à sa personne : car ce fut la première question que je lui fis, et sa réponse

me consola en quelque manière d'avance, ne voyant de maux absolument irrémédiables que ceux qui menaceraient sa vie. Je m'habillai précipitamment; je courus au Louvre avec une extrême inquiétude. Étant entré dans la chambre du roi, je vis ce prince qui se promenait à grands pas, en déshabillé, les mains jointes et passées sur le dos, la tête baissée et le visage couvert des marques d'un profond chagrin [1]. Les courtisans étaient debout, de côté et d'autre, collés contre les murs, sans proférer une seule parole.

Le roi s'avança aussitôt vers moi, et en me serrant fortement la main: « Ah! mon ami, me dit-il, « quel malheur! Amiens est pris. » Je l'avoue, je demeurai frappé de ce coup imprévu comme tous les autres. Une place si forte, si bien pourvue, si voisine de Paris, et la seule clef du royaume du côté de la Picardie, prise en un instant, et sans qu'aucune nouvelle précédente eût appris seulement qu'elle était menacée! Je ne trouvais rien de

[1] « Étant comme étonné de ce coup, et regardant cependant « à Dieu, comme il fait ordinairement plus en l'adversité qu'en « la prospérité, il dit tout haut : Ce coup est du ciel..... Puis « songeant un peu : C'est assez faire le roi de France, il est « temps de faire le roi de Navarre; et se tournant vers la mar- « quise qui pleurait, il lui dit : Ma maîtresse, il faut quitter « nos armes et monter à cheval pour faire une autre guerre. » *Journal de l'Étoile, ibid.*

si incroyable, et la consternation publique me paraissait tout-à-fait bien fondée. Je pris pourtant fort promptement mon parti, et, pendant que le roi, qui avait reçu cette nouvelle, prêt à se mettre au lit, me contait de quelle manière les Espagnols avaient surpris [1] cette importante place, je convins en moi-même qu'au lieu d'augmenter inutilement la terreur, le plus sage était de rassurer les esprits, et de consoler le roi. Je lui dis que fort à propos je venais de mettre la dernière main à un projet qui pourrait sans peine lui rendre non-seulement Amiens, mais encore plusieurs autres places.

Cette ouverture seule parut ôter tout d'un coup la moitié du malheur arrivé, quoiqu'elle n'empê-

[1] Le 11 mars, Hernard-Teillo de Porto-Carrero, Espagnol, auteur de cette entreprise, fit déguiser en paysans et paysannes, apportant des denrées à vendre au marché, une trentaine d'Espagnols qui embarrassèrent une des portes de la ville, et amusèrent le corps-de-garde, en versant à l'entrée une charrette de sacs pleins de noix, dont l'un se délia : et pendant ce temps-là, des troupes espagnoles, cachées à la faveur des haies, s'approchèrent, firent main-basse sur le corps-de-garde, et s'emparèrent de la ville. Voyez ce détail dans tous les historiens sous l'année 1597. Hernard-Teillo fut tué en défendant courageusement cette ville contre Henri IV. Il disait que les trois plus grands capitaines qu'il connaissait, étaient Henri pour la conduite d'une grande armée, le duc de Mayenne pour le siége d'une ville, et le maréchal de Biron pour une bataille. *Matthieu*, tome 2, liv. 2, page 231.

chât pas que le roi ne sentît vivement toutes les difficultés d'une entreprise qui pouvait avoir des suites très-fâcheuses. Cependant, comme la tête avait tourné à tous les courtisans, et qu'ils n'avaient eu rien que de désespérant à répondre au roi lorsqu'il les avait interrogés, sa majesté se sentit extrêmement soulagée. Elle me demanda quels étaient les moyens dont je prétendais me servir. Je lui répondis qu'elle en serait informée par les pièces mêmes, et je sortis comme pour aller les chercher; laissant du moins l'esprit du roi dans une situation plus tranquille. S'il avait été témoin de l'agitation où je me trouvai lorsque je fus rentré dans mon cabinet, il aurait sans doute diminué quelque chose des louanges qu'il me donna, en parlant aux courtisans, lorsque je l'eus quitté. Ce fut en ce moment que, par les différentes réflexions dont mon esprit se remplit, je sentis tout ce qu'il y avait d'accablant dans la conjoncture présente. Les coffres du roi étaient vides : il n'y avait pas un seul régiment en état de servir; cependant il fallait de l'argent et des troupes, l'un et l'autre abondamment et sans délai.

Je feuilletai mes mémoires. Je repassai sur tous les moyens de recouvrer de l'argent, dont je m'étais occupé dans mon loisir, comme prévoyant que le roi en aurait bientôt besoin. On peut en général réduire ces moyens à deux espèces diffé-

rentes, les uns plus simples, où il ne s'agit que de mettre une augmentation sur la taille et sur les impôts déjà établis: les autres plus difficiles, qui consistent à imaginer de nouvelles sources d'où l'argent puisse sortir. Il ne me paraissait point qu'il fût de la bonne politique d'avoir recours aux premiers, parce qu'après tous les fléaux qui étaient tombés sur le peuple de la campagne, le surcharger encore par une augmentation dont il est la seule victime, et dans le temps qu'il ne faisait que commencer à respirer, c'était achever de ruiner l'état, et ôter pour l'avenir au roi lui-même ses plus fécondes, et, en un sens, ses seules véritables ressources.

Je me tournai donc du côté des autres, et je m'en tins au projet suivant. Demander un don gratuit au clergé pour une, ou même pour deux années, en l'obligeant d'en faire l'avance; créer de nouveaux offices par une augmentation aux anciens: quatre en chaque cour souveraine, outre quatre maîtres des comptes en chaque chambre, deux dans chaque bureau des finances, deux charges de conseiller en chaque présidial, d'assesseur en chaque siége royal, et d'élu en chaque élection; ajouter à tous les officiers de finances [1]

[1] Les offices de finances étaient possédés par deux personnes en charge. Le premier s'appelait l'*ancien;* le second, qui avait été établi depuis, s'appela *alternatif,* et on nomma ce troi-

un triennal; retarder d'une demi-année le paiement des arrérages des sommes empruntées aux partisans sous le dernier règne; augmenter le sel de quinze sous par minot, et même le laisser toujours sur ce pied, parce qu'au moyen de cette augmentation on pourrait dans la suite supprimer certains offices fort à charge à l'état; tiercer les entrées et droits des rivières par une simple réappréciation; et, comme ces établissemens ne donnaient, pour la plupart, de l'argent qu'en espérance, commencer par faire un emprunt de douze cent mille livres sur les plus riches, tant de la cour que des principales villes du royaume, et leur assigner le remboursement sur pareille augmentation faite dans les gabelles et les cinq grosses fermes; et, pour le surplus de ce qu'on aurait actuellement besoin de deniers comptans, obliger, par les poursuites d'une chambre de justice, les derniers traitans qui avaient fait des fortunes considérables à souffrir une taxe, aussi en forme d'emprunt.

Ce plan, comme on voit, était assez étendu, et mon intention n'était pas qu'on mît tous ces moyens en usage à la fois : mais, ignorant combien de temps la guerre devait durer, on pouvait

sième, *triennal,* parce qu'il roulait de trois en trois ans, avec les deux autres, auxquels seulement il fut permis de rembourser le triennal.

s'en servir successivement, en faisant précéder les moins onéreux. A l'égard des troupes nécessaires, je crus qu'on ne pouvait mieux faire que de les prendre dans les provinces du royaume qui n'en avaient plus besoin pour leur défense. Ainsi je taxai l'Ile de France, en y joignant le Berry, à un régiment complet; l'Orléanais avec la Touraine devaient en fournir un second, la Normandie seule un troisième. Ces régimens devaient être de quinze cent cinquante hommes, fournis et entretenus aux frais de leurs provinces, du jour de leur arrivée devant Amiens, parce que ces provinces jouiraient du droit de leur faire porter leur nom, et d'en nommer les officiers.

Je portai, cinq jours après, ce projet au roi, avec les preuves contenues dans treize états en bonne forme. Sa majesté s'enferma pour les examiner avec moi en présence de Frontenac, d'Arambure, de Loménie, de Béringhen et L'Oserai. Après que j'en eus fini la lecture, je dis au roi qu'avec ces secours rien ne devait plus retarder son départ pour l'expédition d'Amiens; puisque d'ailleurs toutes ses provisions étaient déjà faites pour un camp en Picardie : de manière que j'osais lui répondre que son armée y trouverait non-seulement des vivres en abondance, mais encore toutes les marchandises qu'on cherche pour la simple commodité, avec la même facilité et au

même prix que dans une ville. J'ajoutai que, de quelque ressource que ce projet fût pour le roi dans les besoins présens, sa majesté ne devait pas penser qu'il pût s'exécuter sans ajouter encore aux anciennes plaies dont il s'en fallait de beaucoup que la France fût guérie; qu'il suffisait de faire une légère attention aux dettes et aux engagemens immenses dont elle était surchargée; que tout nouvel impôt, de quelque manière qu'on le déguise, est presque égal pour un état épuisé; qu'on ne devait donc recommencer la guerre que dans la vue de parvenir plus facilement à une paix avantageuse, devenue absolument nécessaire; que, quelque grande que fût la misère publique, j'osais répondre que douze ans d'une paix continue suffisaient pour rendre les affaires du royaume florissantes.

Je ne doutai point que, de la manière dont le roi me paraissait disposé à se conduire, les ennemis, malgré leur avantage, ne fussent bientôt les premiers à souhaiter la fin de la guerre; et je m'ouvris dès ce temps-là au roi sur une pensée dont l'événement vérifia la justesse : c'est que les premières avances pour la paix se feraient par le roi d'Espagne, dont la politique ne permettait pas que, dans l'état de caducité et d'infirmité où le cours des choses humaines l'avait réduit, il exposât sa couronne aux revers de la guerre, tou-

jours à craindre; mais plus ordinaires dans les commencemens du règne d'un prince encore enfant. Je m'avançai même jusqu'à prédire que l'Espagne acheterait la paix en rendant toutes les villes qu'elle avait prises sur la France.

L'idée du projet pour la levée de nouveaux deniers fut trouvée par le roi si heureuse, qu'il voulut la proposer lui-même en plein conseil. Il la communiqua auparavant dans une espèce de petit conseil de guerre, composé du duc de Montpensier, de MM. de Montmorency, de Mayenne, d'Auvergne, de Biron, d'Ornano, de Bellegarde, de Saint-Luc, de Fervaques, de Roquelaure et de Frontenac. Ensuite il assembla en conseil extraordinaire tout ce qu'il y avait dans Paris de personnes capables d'y être admises, et surtout les notables de l'assemblée de Rouen, qui y séjournaient encore. Le roi ne pouvait s'y prendre plus heureusement pour établir son autorité sur l'impuissance de cette grande assemblée, reconnue par elle-même. Il se contenta d'abord de déplorer la perte d'Amiens, d'exposer la nécessité de reprendre cette ville au plus tôt, avec le plan tout-à-fait juste de tout ce qui était nécessaire pour cela. Il finit par demander aux assistans leurs avis sur les moyens de le mettre en exécution, en se plaignant, pour mieux cacher ceux qu'il avait à leur proposer lui-même, qu'il ne trouvait ja-

mais que des obstacles à ses entreprises les plus utiles.

Le roi s'arrêta après ce discours, comme pour attendre les délibérations de l'assemblée, où l'on se regardait sans dire un seul mot. Le silence ne fut rompu par les grands que pour remettre la chose aux financiers, qui, à leur tour, dirent qu'ils s'en rapportaient aux grands. Henri redoublant ses instances, on jeta quelques propositions vagues de nouvelles levées, qui furent aussitôt combattues par une moitié; et tous les conseillers recouvrèrent la parole pour fronder indistinctement tout ce qui pouvait être mis en avant par l'un et l'autre des partis. Le roi prit le moment où l'animosité, poussée de part et d'autre jusqu'où elle pouvait aller, ne laissait plus d'apparence de conciliation; et, tirant le mémoire de sa poche, il dit que, quoique peu versé dans les matières de finance, il allait proposer son avis, toujours prêt à l'abandonner pour un meilleur, et il se mit à en faire la lecture, qui jeta toute l'assistance dans une attention profonde, et ensuite dans une surprise qui la rendit comme immobile et privée de l'usage de la parole. Henri laissa passer deux instans de ce silence, et déclara qu'il le prenait pour un consentement unanime. Il ajouta que, comme il ne voulait pas faire usage de tous ces moyens à la fois, il allait commencer

par l'emprunt des douze cent mille livres. Il exhorta les grands et les opulens du royaume à entrer d'eux-mêmes dans la nécessité présente, et à compter sur sa parole royale que les prêteurs seraient remboursés dans deux ans de leur principal, sans rien perdre des intérêts. Sa majesté fit marcher ensuite par ordre les quinze sous sur le sel, l'établissement des triennaux, et la recherche contre les malversateurs dans les finances. L'affaire fut arrêtée, et l'arrêt dressé sur ce plan. On eut en fort peu de temps trois cent mille écus de prêt volontaire. La création des triennaux en jeta douze cent mille, et on en tira autant sur les maltôtiers, en y joignant les trésoriers de France, qui pourtant se taxèrent eux-mêmes.

Le conseil des finances, en possession de trouver sa joie dans la calamité du peuple, se consola bientôt de ces nouveaux subsides, pourvu qu'ils lui passassent par les mains. Ils représentèrent au roi, en exaltant fort son mémoire, que le succès dépendait d'en charger des personnes d'une grande expérience, d'un travail prompt, et munies d'une pleine autorité. Le roi leur répondit que, quant à l'autorité, celui qu'il emploierait agirait avec toute la sienne; et que, pour les autres qualités, il n'en choisirait point d'autre que moi (j'étais présent à ce discours), comme le plus laborieux et le plus soigneux, quoique

le plus jeune. Il s'expliqua dans des termes encore plus forts à Schomberg, chez lequel sa majesté se transporta sur le point de son départ, parce que son incommodité[1] le retenait au lit; et aux conseillers qui se trouvèrent alors dans la chambre du malade, il leur dit que, comme il ne voulait s'en prendre qu'à moi seul, s'il venait à manquer de quelque chose, pendant qu'il ne s'occuperait uniquement qu'à se battre, aussi prétendait-il que tout se réglât dans le conseil à ma volonté, et il ne partit qu'après m'avoir revêtu solennellement de toute son autorité : ce qui mortifia si fort Schomberg, qu'il aima mieux aller servir au siége que de voir les finances soumises à mes ordres. Sancy disparut aussi du conseil, et alla tenir son rang de colonel des Suisses.

Je n'en avais que plus de sujet de me défier de messieurs du conseil, comme je l'éprouvai dans l'affaire des triennaux. Après avoir fait vérifier

[1] Gaspard Schomberg, comte de Nanteuil. Cette incommodité était une difficulté de respirer provenant de ce que la membrane qui couvre le cœur était devenue chez lui osseuse du côté gauche du cœur, aussi-bien que quelques-unes des autres parties voisines : ce qu'on reconnut en ouvrant son corps après sa mort, qui arriva deux ans après. Il fut employé à la confection de l'édit de Nantes, comme il sera marqué ci-après, et il rendit plusieurs autres services à l'état. De Thou donne beaucoup de louanges au caractère de son habileté dans la guerre et dans les affaires. Liv. 122.

l'édit qui en ordonnait la création, je ne songeai qu'à tirer le plus d'argent que je pourrais de ces offices. Pour ôter à messieurs du conseil tout moyen d'en gratifier à vil prix, comme c'était l'ordinaire, quelque parent ou quelque ami, je tins moi-même la plume, comme aurait pu faire un greffier ou un trésorier des parties casuelles. Non content de cette précaution, je donnais un billet de ma main à l'acheteur, qui était obligé de le porter au trésorier, dont il retirait une quittance en lui donnant son argent, et l'un et l'autre devaient m'être représentés.

Toute surprise devenant impossible, les traitans eurent recours à un moyen qui sans doute avait manqué fort rarement jusque-là de leur réussir : ils essayèrent de me corrompre par des présens. Le boiteux Robin de Tours, gros partisan, après en avoir conféré avec le conseil, qu'il avait mis dans son parti, vint chez moi, et pria un de mes secrétaires de le faire parler à mon épouse, à laquelle il offrit un diamant de six mille écus pour moi, et un autre de deux mille pour elle, afin que je ne m'opposasse point à ce que le conseil lui adjugeât tous les offices triennaux des généralités de Tours et d'Orléans pour la somme de soixante et douze mille écus. Il me fut présenté par madame de Rosny, qui ne comprit le mal qu'on avait voulu lui faire faire que

par la sévère réprimande que je lui fis en présence du traitant. Je ne l'épargnai pas lui-même, afin d'ôter à tous les autres l'envie de faire à l'avenir de pareilles tentatives; et je le renvoyai fort étonné, comme je crois, et fort mécontent de mon procédé. Je venais de refuser d'un autre partisan soixante mille écus de la seule moitié de ce qu'il me demandait en total pour soixante-douze; et dès ce soir même cette moitié me rendit quatre-vingt mille écus, parce que je la distribuai en détail.

Cette occupation m'arrêta chez moi tout le jour et le lendemain, et je crus devoir la faire marcher avant les prières que me fit faire par deux fois le chancelier par un huissier du conseil, de m'y rendre pour conclure une affaire où le roi devait, disait-il, toucher soixante-quinze mille écus argent comptant. J'y courus aussitôt que je fus dégagé, ne pensant plus à Robin de Tours. Le chancelier voulut me faire, en entrant dans la chambre du conseil, quelques petits reproches de négligences, auxquels je répondis assez brusquement que j'avais été plus utile au roi dans mon cabinet. « Nous ne l'avons pas moins été ici, re-« partit le chancelier; » et il affecta de me faire d'autant plus valoir son argent comptant, que le roi en avait demandé au conseil par deux lettres consécutives. Lorsque je sus que cette somme était

la même que le traitant de Tours était venu m'offrir, augmentée seulement de trois mille écus, je fis sentir assez vivement à ces messieurs que, ne pouvant ignorer que Robin s'était adressé à moi, ils n'avaient pas dû conclure sans moi une affaire que je n'avais pas trouvée bonne.

Comme je vis qu'ils cherchaient à m'en imposer par un ton mêlé d'autorité et de plainte, je leur dis plus nettement que, si j'avais été homme à me laisser gagner par des présens, le marché ne leur serait pas revenu; mais que, puisque le roi se reposait sur ma fidélité, je l'étendais jusqu'où elle devait aller. Le chancelier, Fresne et La Grange-le-Roi, piqués au vif du reproche renfermé sous ces paroles, osèrent soutenir d'abord qu'un marché par lequel le roi perdait plus de moitié lui était pourtant plus avantageux, lui étant payé argent comptant, que les miens par lesquels je donnais ordinairement aux acheteurs le terme de six mois pour le paiement de la seconde moitié. Ils ne s'en tinrent pas là, ils me reprochèrent de m'ériger en réformateur des finances, et me déclarèrent avec un air de mépris qu'ils sauraient bien soutenir leur marché contre le mien, et qu'un simple particulier ne devait pas présumer de faire casser un arrêté de tout le corps; sur cela passant outre, le conseil statua que son adjudication à Robin de Tours aurait lieu.

Je ne jugeai pas à propos de lâcher un seul mot de plus sur cette injustice, non plus que sur le réglement qui fut fait en conséquence, qu'on n'aurait désormais aucun égard dans le conseil aux billets particuliers; mais lorsque le secrétaire Fayet m'apporta ce bel arrêt à signer, je refusai de le faire, jusqu'à ce que j'eusse reçu du roi la réponse à une lettre dans laquelle, comme je le dis à Fayet, je n'épargnais ni la vérité ni les personnes. Cette lettre fit peur à Fayet, et je ne le disais pas à autre intention : il me pria de la lui montrer, et je feignis de me laisser aller à ses instances. Elle roulait toute entière sur les souterrains que Robin avait pratiqués pour gagner messieurs du conseil, et que j'avais heureusement découverts. Le roi y aurait appris que ce qui avait mis le conseil si fort dans les intérêts de Robin, c'est que ce partisan était allé faire à la marquise de Sourdis, maîtresse du chancelier, les mêmes offres que j'avais rejetées, et qu'il y avait joint d'autres présens à madame de Deuilly, autre maîtresse de Fresne, et parente du même chancelier. Le contenu de ma lettre ayant été rapporté par Fayet aux intéressés, on le renvoya bien vite me conjurer de ne pas faire partir la lettre. L'arrêt fut supprimé avec le marché de Robin.

C'est ainsi que je partageais mon travail entre le soin de percevoir les deniers de l'état et celui

de les employer si utilement pour les besoins de l'armée, qu'elle ne manquât de rien, soit pour les vivres, soit pour l'artillerie pendant tout le temps que dura le siége d'Amiens. Je faisais régulièrement tous les mois un voyage au camp, voiturant avec moi chaque fois quinze cent mille écus, ce qui m'attirait l'amitié de tous les colonels, peu accoutumés à une si grande régularité dans le paiement. J'étendis mon attention jusque sur le simple soldat, en établissant dans le camp un hôpital si bien et si commodément servi, que plusieurs personnes de qualité s'y retirèrent pour se faire guérir de leurs maladies ou de leurs blessures.

Le soin en quelque manière excessif que le roi prenait pour la conservation de ma personne me payait avec usure de toutes mes peines. Saint-Luc, entre les mains duquel le comte de La Guiche s'était démis de la charge de grand-maître de l'artillerie, m'ayant invité à dîner dans le troisième de ces voyages, me mena voir tous ses logemens, sachant mon affection pour cette partie de l'art militaire : ce qui m'engagea fort avant dans les tranchées et dans d'autres endroits qui n'étaient pas sans danger. Le roi, à qui on le rapporta, m'en fit une réprimande des plus sévères, et y joignit une défense très-positive de me trouver à aucun poste où il y aurait le moindre risque à courir : il dit hautement à cette occasion que

j'avais des ennemis jusque dans le camp, si animés à me perdre, qu'ils s'exposeraient eux-mêmes volontiers à périr, pourvu qu'ils me fissent partager ce danger avec eux. Il était bien difficile d'avoir été homme de guerre sans sentir rallumer sa première passion aux côtés d'un prince qui ne trouvait aucune fonction au-dessous de lui, et qui les remplissait toutes avec une assiduité et un courage capables de réchauffer les plus insensibles.

Son exemple ne produisit pourtant pas son effet sur tout le monde. Il se formait au milieu de son camp même une cabale de protestans mutins, ayant à leur tête MM. de la Trimouille, de Bouillon et Duplessis, qui lui donnait le plus cruel chagrin. Étant allé prendre congé de ce prince sur le point de mon départ pour revenir à Paris, je le trouvai dans une profonde tristesse. Il venait de recevoir des nouvelles certaines que ces trois messieurs, de concert avec les deux Saint-Germain, de Clan et Beaupré, d'Aubigné [1], La Case, La Val-

[1] Théodore-Agrippa d'Aubigné, l'historien; sa naissance, ses services et son esprit lui acquirent beaucoup de crédit dans le parti calviniste. Il se retira en 1620 à Genève, où il mourut en 1621, âgé de quatre-vingts ans, laissant un fils, Constant d'Aubigné, dont feu madame la marquise de Maintenon (Françoise d'Aubigné) était fille. Abdias de Chaumont, seigneur de La Bertichère, frère de Jean de Chaumont, marquis de Guitry; sa postérité subsiste encore aujourd'hui. Hector de Préaux.

lière, La Saussaie, La Bertichère, Préaux, Bassignac, Regnac, Bessais, Constant et quelques autres réformés, au nombre d'environ une vingtaine, avaient tenu une assemblée de tout le corps des religionnaires, dans laquelle ils avaient ouvert et favorisé de toutes leurs forces l'avis de profiter de la conjoncture du siége d'Amiens [1], qui ne pouvait être achevé sans eux, pour arracher du roi un édit qui leur donnât une entière satisfaction, ou, à son refus, se faire raison par les armes. Heureusement cet avis avait trouvé beaucoup d'opposans dans l'assemblée, aussi bien que dans une partie des grandes villes qu'on avait tâché d'y amener. C'est ce qui rassurait un peu sa majesté; mais elle avait sujet d'appréhender que les plus échauffés ne l'emportassent à la fin. Elle m'ordonna d'écrire à quelques-uns des principaux pour leur faire prendre, s'il était possible, des sentimens plus raisonnables, et surtout au duc de La Trimouille, qu'on savait être le principal promoteur du complot.

J'avais conservé jusque-là une assez grande liaison avec la Trimouille. Il avait même cru devoir me faire part de ces assemblées; mais il m'en

[1] Il est certain que c'est à la conjoncture du siége d'Amiens, et aux mouvemens que se donnèrent les calvinistes de France pour en profiter, qu'ils eurent l'obligation du fameux édit de Nantes, qui leur fut accordé l'année suivante.

avait déguisé le sujet, et il s'était servi en m'écrivant de termes si concertés, qu'il m'était facile de juger que j'étais regardé de ces messieurs comme un homme infidèle à son parti, et que La Trimouille n'était pas éloigné de se porter à la désobéissance. Je ne laissai pas pour cela de me servir de ce reste de commerce que j'avais encore conservé avec lui pour essayer de le faire rentrer dans son devoir. Je lui mandai que, quand même il serait vrai que le roi fût à son égard tel qu'il le supposait, il n'y avait pour lui ni honneur ni grandeur à en extorquer une déclaration due à la seule nécessité; mais que le prince conservait pour tout le corps ses anciens sentimens; qu'il n'était point la cause du peu de justice que les catholiques leur rendaient, puisqu'il n'en avait pas moins à souffrir lui-même; qu'au reste il fît attention que les suites de cet édit, obtenu à contre-temps, ne seraient pas autant à leur avantage qu'ils se l'imaginaient, parce que les catholiques, toujours plus forts qu'eux, étaient bien en état de l'empêcher pour le présent, et que pour l'avenir le roi, justement indigné de la violence qu'on lui aurait faite, perdrait le dessein de leur accorder un jour de son plein gré ce qu'ils voulaient mal à propos anticiper aujourd'hui; qu'ils n'allaient faire autre chose que mettre en garde contre eux, et jeter dans la défiance le parti catholique, par l'éclat

d'une affaire manquée. Je rappelais à La Trimouille l'exemple de ces illustres protestans qui disaient en toute occasion et montraient par leur conduite qu'un protestant qui conforme ses actions à sa croyance ne perd jamais de vue le bien de l'état ni le véritable intérêt de son roi. La Trimouille, peu touché de ma lettre, la montra à tout le monde, et en fit des railleries publiques. Mais ces desseins échouèrent faute d'un assez grand nombre de partisans.

La grande-maîtrise de l'artillerie vint à vaquer pendant le quatrième séjour que je fis au camp. Saint-Luc [1] regardant entre deux gabions, où à peine y avait-il passage pour un boulet de canon, son mauvais destin y en apporta un qui le renversa mort. Je m'entretenais seul avec le roi lorsque Villeroi et Montigny vinrent lui apprendre cette nouvelle : ce qu'ils firent en secret, à cause des prières qu'ils avaient à y joindre au sujet de cette charge. M'étant rapproché lorsqu'ils eurent quitté sa majesté, elle m'apprit la mort de Saint-Luc et la demande que Villeroi et Montigny venaient de lui faire de la grande-maîtrise; le premier, pour son fils d'Alincourt, ou son neveu Châteauneuf-L'Au-

[1] François d'Épinai de Saint-Luc : on ne l'appelait que le brave Saint-Luc. Voyez son éloge dans *Brantome, Vies des hommes illustres*, article *Saint-Luc*, tome 5, page 179.

bepine [1], et Montigny pour lui-même. Saint-Luc était homme d'esprit et d'invention, prompt, industrieux, plein de courage : on ne pouvait lui reprocher que le défaut de se livrer si fort à l'abondance de ses idées, qui fournissaient projets sur projets, qu'il donnait à l'imagination une partie du temps que demandait l'exécution : cependant le roi ne trouvait aucun des proposés capable de le bien remplacer. D'Alincourt manquait de fermeté, « et avait, disait ce prince, les ongles trop pâles. » Châteauneuf [2] cachait un manque d'esprit réel sous un extérieur composé d'affectation et de grimaces. Montigny était à la vérité vaillant et affectionné; mais ces qualités, destituées d'un esprit de ressource, d'ordre et d'économie, ne suffisent pas dans un poste aussi considérable.

En discourant de la sorte avec moi, sa majesté ne me parut balancer à m'en gratifier moi-même que parce qu'elle croyait cette fonction incompatible avec celle de surintendant des finances. Il ne me fut pas difficile de la détromper, et elle me donna dès ce moment sa parole; mais elle remit cet effet de sa bonne volonté après le siége, pendant lequel elle allait laisser cette charge vacante,

[1] Charles de L'Aubepine, marquis de Châteauneuf. François de La Grange, seigneur de Montigny.

[2] Il fut fait garde des sceaux en 1630, et s'en démit en 1633.

ma présence lui paraissant nécessaire à Paris. Je ne vis point le roi de tout le jour suivant; et malheureusement pour moi il vit madame de Monceaux, qui n'omit rien pour le faire changer de résolution en faveur du vieux d'Estrées [1], son père. Le roi tint bon contre les prières, et même contre les larmes; mais il céda à la menace que la dame fit de se jeter dans un couvent, s'il lui refusait cette grâce, et elle ralluma si bien par cette feinte toute la passion du prince pour elle, qu'elle obtint enfin la grande-maîtrise. Le roi m'apprit le jour suivant ce qui s'était passé, avec quelque confusion de sa faiblesse. Il avait encore ménagé mes intérêts, du moins en une chose : c'est la condition qu'il avait mise que d'Estrées, qui était en toute manière incapable d'exercer cette charge par lui-même, s'en déferait pour la première charge de la couronne qui viendrait à vaquer, et absolument, s'il survenait une guerre considérable, en faveur de celui que sa majesté lui nommerait, et elle m'engagea de nouveau sa

[1] Antoine d'Estrées. « Lui mort (Saint-Luc), M. d'Estrées « a succédé à sa place, comme le méritant bien, pour l'avoir « bien appris de son brave père : ainsi, quoiqu'il tarde, le « droit et la vérité rencontrent leur tour ; car on lui avait fait « tort qu'il n'eût cette charge après la mort de son père : enfin, « la vérité et le droit ont vaincu là pour lui. » *Brantome, Vies des hommes illustres*, tome 5, page 180, article *d'Estrées*.

parole qu'elle n'en nommerait point d'autre que moi.

Je me contentai de cette assurance, et je repris le chemin de Paris, où peu de jours après je reçus du camp la nouvelle de la mort de mon jeune frère, gouverneur de Mantes [1], que j'avais laissé en bonne santé. De quatre frères, cette seconde mort nous réduisit à deux. Le roi refusa tous les prétendans au gouvernement de Mantes pour m'en revêtir, même sans que je le lui demandasse. J'en reçus le don par la même lettre que sa majesté m'écrivit sur cette mort, avec les pièces nécessaires pour passer dans tous les droits de mon frère, mort sans enfans. J'envoyai Baltasar, mon secrétaire, à Amiens, prendre les provisions de gouverneur, et sitôt que je les eus reçues, j'allai me faire reconnaître à Mantes, où je ne voulais passer que quatre jours.

Messieurs du conseil, qui crurent que mon absence serait beaucoup plus longue, et même qu'elle serait suivie d'un abandon des affaires des finances, n'en sentirent pas peu de joie; et pour commencer à en profiter, ils prirent leurs mesures pour s'approprier une partie des fonds destinés

[1] Salomon de Béthune, baron de Rosny, gouverneur de Mantes; c'est le troisième des quatre frères dont il est parlé au commencement de ces mémoires : il n'avait que trente-six ans lorsqu'il mourut

au siége d'Amiens. Ils signèrent tous une lettre écrite à sa majesté au nom du conseil, dans laquelle ils l'avertissaient que, n'ayant manqué de rien depuis cinq mois, elle ne devait pas être surprise en apprenant que ses fonds étaient entièrement épuisés, n'y ayant plus que quelques méchans restes et appoints de paiemens. Henri, qui ne me savait point à Mantes, et qui, par un effet de sa vivacité ordinaire, n'examina point les signatures de cette lettre, en fut d'autant plus surpris, que je l'avais assuré très-positivement que j'étais en état de lui fournir les sommes ordinaires pendant quatre mois, qui était tout le temps que pouvait durer le siége. Il invectiva contre messieurs du conseil d'une étrange manière en présence des principaux officiers de son armée, et pour cette fois je ne fus guère plus épargné qu'eux. Mais ayant jeté les yeux par réflexion sur les noms souscrits dans la lettre, parmi lesquels il ne trouva point le mien, et ayant su du courrier que j'étais à Mantes, il condamna aussitôt sa précipitation, et, afin que rien ne manquât à la réparation qu'il m'en fit, il lut ma réponse à la lettre qu'il venait de m'écrire en présence des mêmes témoins.

Il était de son intérêt de les rassurer. Un siége assurément très-pénible les rebutait quelquefois, eux et leurs soldats, au point que le tarissement

des fonds aurait été capable de les faire déserter, puisque, sur le moindre retardement des voitures, le roi ne pouvait empêcher que plusieurs ne l'abandonnassent. Tout alla bien jusqu'à la fin. Si les assiégés se défendirent avec vigueur et firent sorties sur sorties, on les attaqua de même, et ils furent toujours défaits.

La sape était poussée jusqu'aux remparts, et les assiégeans venaient de s'emparer de deux casemates, qu'on rendait inutiles aux assiégés, lorsque le cardinal-archiduc, avec le comte de Mansfeld, qui lui servait de lieutenant-général, jugea qu'il était temps de faire un effort pour empêcher la réduction de la place. Il s'y achemina avec une armée de douze à treize mille hommes d'infanterie, et de deux mille cinq cents à trois mille chevaux, et passa la rivière d'Authie, dans l'intention de livrer bataille, ou du moins de jeter un secours considérable dans Amiens. Tous ceux qu'il essaya d'y faire entrer furent repoussés[1].

[1] « Péréfixe rapporte encore ce fait très-différemment. L'ar-« chiduc, dit-il, se présenta au quartier de Long-Pré (le 15 sep-« tembre, à deux heures après midi), lorsqu'on ne s'y atten-« dait point.... Il ne tint qu'à lui de jeter trois mille hommes « dans Amiens, tant l'épouvante fut grande au camp. Henri « douta du succès de la journée.... Ah! Seigneur, dit-il à haute « voix, s'appuyant sur l'arçon de sa selle, ayant le chapeau à « la main, et les yeux levés au ciel, si c'est aujourd'hui que tu « me veux punir comme mes péchés le méritent, j'offre ma

Le roi alla reconnaître lui-même l'armée ennemie, il la vit par-devant et par-derrière, et il n'aurait pas balancé à l'attaquer, malgré la supériorité du nombre, parce qu'il trouva une multitude confuse, sans conduite, ni discipline; mais, à la première démarche qu'il fit, l'archiduc ne songea qu'à se retirer avec précipitation [1]. Il n'était peut-

« tête à la justice, n'épargne pas le coupable; mais, Seigneur, « par ta sainte miséricorde, prends pitié de ce pauvre royaume, « et ne frappe pas le troupeau par la faute du berger... Voyant « que rien ne paraissait, il se retira mal satisfait, disait-il ga- « lamment, de la courtoisie des Espagnols, qui n'avaient pas « voulu s'avancer d'un seul pas pour le recevoir, et avaient « refusé de mauvaise grâce l'honneur qu'il leur faisait. » (*Péréf.*, 2e partie.) Presque tous les historiens conviennent que les Espagnols laissèrent échapper une des plus belles occasions qu'ils eussent jamais eues de battre l'armée du roi, et ce prince disait lui-même depuis qu'il y eut des principaux officiers de son armée qui lui dirent que tout était perdu. *Matthieu*, tome 2, liv. 2, page 234.

[1] Le roi dit du cardinal-archiduc, qu'il était venu en capitaine, et s'en était retourné en prêtre. La Curée demanda au roi, avec instance, qu'il lui permît d'aller reconnaître l'armée ennemie, en faisant souvenir sa majesté que les Espagnols étaient entrés quatre fois en France, et que toutes les quatre fois il les avait attaqués et battus le premier. Henri lui répondit : « M. le curé, ne vous mettez point en colère, » et le lui permit. La Curée se fit remarquer en cette occasion par sa bravoure et par la belle retraite qu'il fit devant cette armée, campée à Betancourt, à quatre lieues d'Amiens. Il disait pourtant ensuite là-dessus que, lorsque trois ou quatre cents hommes se retirent ainsi devant une armée entière, c'est la

être pas impossible de forcer les Espagnols au combat, et de les battre sans discontinuer le siége, du moins Henri eut toujours cette opinion; il se rendit néanmoins à l'avis du plus grand nombre, qui voulait qu'on laissât retirer l'archiduc. On ne s'attacha donc plus après cela qu'au siége. Le ravelin ayant été emporté, et les mineurs attachés au corps de la place, Amiens se rendit à la fin de septembre de cette année, que ce siége avait remplie presque tout entière.

Lorsque je jette les yeux sur le grand nombre de lettres que je reçus du roi pendant l'expédition d'Amiens, je suis surpris qu'un prince chargé des opérations d'un grand siége, et du détail de tout un camp, n'en fût pas moins appliqué à toutes les affaires du dedans de son royaume, et qu'il embrassât avec la même facilité des métiers

faute seule de cette armée s'ils ne sont pas défaits. C'était un homme intrépide. Il s'enfonça au milieu des ennemis, un jour que son bras, engourdi par son pistolet, ne lui permettait pas de se servir de ses armes. Il y avait jusqu'à des femmes qui combattaient dans l'armée française, habillées en hommes. On en connaissait quatre entre autres qui se distinguèrent jusqu'à faire des prisonniers de leur main, et une surtout, connue sous le nom de *Capitaine gascon*. Ces particularités sont tirées du volume 8929 des manuscrits royaux. Voyez encore sur ce sujet le tome 6 des *Mémoires de la Ligue*, où l'on donne de grandes louanges à l'habileté, à la promptitude et à la valeur de Henri IV.

si contraires. J'épargne au lecteur la peine de lire toutes ces lettres, et j'en userai de même à l'égard de celles que sa majesté m'a fait l'honneur de m'écrire dans la suite. J'en compte plus de trois mille, sans celles que j'ai négligé de ramasser, ou qui ont été perdues par la faute de mes secrétaires; il serait trop ennuyeux de vouloir rendre compte de chacune au public. Il y en a quelques-unes à l'égard desquelles je respecte l'ordre que ce prince m'a donné de les supprimer, parce qu'elles intéressent des personnes que sa majesté n'aurait pas voulu blesser, et que je dois sans doute bien davantage m'abstenir d'offenser en mettant au jour des brigues politiques, ou simplement des intrigues galantes qui sont demeurées dans le secret. Et pour ce qui est de toutes les autres, elles ne roulent que sur des emplois de deniers, des comptes, des paiemens, des pensions et autres choses de cette nature, si sèches et si peu amusantes, qu'elles en deviennent un nouveau sujet de louanges pour Henri.

Sur le chapitre de ses finances, par exemple, on le verrait porter l'exactitude, jusqu'à se faire rendre compte par moi, tous les huit jours, des deniers reçus et de leur usage[1]. Il ne lui échappe pas que dans une fonte, on a voulu détourner

[1] On ne pouvait pas dépenser cent écus, dit Péréfixe, sans qu'il sût s'ils avaient été bien ou mal employés.

une pièce de canon. Dans une remise de six ou sept mille écus, que la nécessité obligea d'accorder aux peuples sur les tailles, il liquide lui-même ce qui doit revenir de gratification à certaines paroisses plus affligées. Il calcule exactement chacun des offices vendus, et l'argent qui en est provenu. Il ne perd de vue aucun de ceux à qui l'état est redevable, ou qui rendent quelque service dans les provinces éloignées, ou dans les royaumes voisins, et il leur assigne à tous un fonds particulier, avec le dernier discernement. Son grand soin est qu'on n'affecte jamais aucun paiement étranger sur les fonds uniquement destinés pour la guerre, comme il parut dans l'affaire où il s'agissait de faire toucher une récompense au sieur de Vienne, qui avait fait rentrer la ville de Tours dans l'obéissance, ou lorsqu'il fut question de rendre à madame de Beaufort les quatre mille écus qu'il avait empruntés d'elle.

Par rapport à la guerre, ces lettres sont d'un détail immense. Ce qu'il lui faut d'argent, tant pour la confection des tranchées et des autres travaux, que pour la solde militaire, y est toujours calculé si juste, qu'il ne faut point craindre de se tromper en le suivant. L'ordre de la marche de ses troupes n'y est pas réglé avec moins de prudence que celui des convois d'argent qui arrivaient à son armée, afin qu'ils ne fussent ni retardés ni interceptés.

Tout cela ne faisait encore qu'une partie de ses soins. La lettre où il parle des réparations de Montreuil, de Boulogne et d'Abbeville; celles où il s'étend sur la manière de maintenir l'ordre dans les provinces, l'obéissance dans les villes, la subordination dans les corps à l'occasion de la chambre des comptes qui lui avait manqué de respect; celle où il dit : « Je ne prétends point mêler des « parties de mascarades avec des deniers destinés « pour mon armée, » parce que Mortier, qui avait fourni des habits pour une fête, s'était fait insérer dans un mémoire de frais militaires; celle encore où, en répondant sur l'offre que lui avait fait faire la ville de Paris, par ses prévôt et échevins, de soudoyer à ses dépens douze cents hommes, il décharge cette ville, en considération de ce service, du doublement des aides; et mille autres traits de cette espèce montrent que de la même main dont il savait tracer un plan d'attaque il ne savait pas moins bien conduire les affaires du cabinet.

Son entretien personnel était le seul qu'on pourrait trouver qu'il négligeait. Il fallait, pour l'obliger à y penser, que Monglat, son premier maître-d'hôtel, l'avertît que *sa marmite*, c'est ainsi qu'il le dit dans quelques-unes de ses lettres, *est prête à donner du nez en terre.* Il ne rougit point d'avouer une chose dont il n'y avait en effet que

ses ennemis domestiques qui dussent rougir, qu'il était presque nu, sans armes et sans chevaux. Il trouva pourtant le moyen dans la suite de se faire un fonds pour sa subsistance, qui ne pût être confondu avec aucun autre ; c'est le marc d'or, provenant des offices vendus, qu'il destine à cet usage. Voilà le sujet d'une partie des lettres de cette année, sur lesquelles on peut juger de toutes celles des années suivantes, que je garde soigneusement en original, mais dont je ne communiquerai au public que ce qu'il y a de plus important. Une chose qu'il ne faut pas oublier de remarquer, c'est que, quoiqu'elles soient en très-grand nombre, et pour la plupart très-longues, elles sont pourtant presque toutes écrites de sa main, surtout celles qu'il adresse directement au conseil, ou à moi [1].

[1] J'ai remarqué dans la préface les raisons qui m'ont porté à ne pas trauscrire ici ce grand nombre de lettres. On peut les voir à la tête du nouveau recueil de lettres de Henri le Grand. Les originaux de quelques-unes de ces lettres se voient encore aujourd'hui dans le beau cabinet du duc de Sully, apostillés de la main de Maximilien de Béthune ; mais les pièces de ce cabinet, les plus précieuses en ce genre, sont, outre un assez grand nombre de lettres originales de Henri III, et d'autres princes de ce temps-là, des papiers d'état, lettres, écrits sérieux ou galans, et autres morceaux, écrits de la main de Henri le Grand et de celle de son ministre, ou simplement signés et apostillés par eux. Nous avons déjà parlé de ceux qui concernent l'accommodement de l'amiral de Villars, et des

Je me trouvai au conseil, qui fut tenu après la prise d'Amiens, sur les opérations du reste de la campagne. On y mit trois choses en avant : suivre l'armée ennemie, se saisir par surprise de quelques villes d'Artois, et assiéger en forme Dourlens. Sur quoi chacun proposa son avis. Le mien fut qu'il ne fallait pas espérer que le cardinal-infant, qui avait si opiniâtrément refusé le combat, lorsqu'il ne lui restait que cette ressource pour secourir Amiens, s'y laissât engager, maintenant qu'il savait qu'il avait sur les bras toutes les forces du roi, et ayant eu tout le temps de prendre ses mesures pour l'éviter; qu'il n'y avait pas non plus d'apparence que ces entreprises sur les villes d'Artois réussissent dans le voisinage d'une armée si nombreuse; mais qu'enfin l'un et l'autre me paraissait préférable au projet d'assiéger Dourlens, parce que quinze jours suffisaient pour voir ce qu'on devait attendre de ces desseins, qu'on pouvait d'ailleurs manquer sans honte, au lieu qu'on aurait infailliblement le regret d'avoir consumé inutilement pour le dernier beaucoup de temps, d'argent et de troupes. Il fut arrêté qu'on tenterait brusquement les deux premiers moyens, sans pour cela renoncer au siége

autres gouverneurs et villes, surtout de Normandie. Nous aurons encore occasion dans la suite d'en rapporter ou indiquer quelques autres.

de Dourlens. Les Espagnols se tinrent sur leurs gardes, et à cet égard il ne resta aux Français d'autre avantage que l'honneur d'avoir cherché à finir la guerre par une action qui contribua bien autant que tout le reste à faire désirer la paix au roi d'Espagne.

Il en alla tout autrement de l'entreprise de Dourlens, à laquelle on s'obstina. Le roi me manda à Paris, où j'étais retourné, sa dernière résolution sur ce sujet. Je ne craignis point de lui représenter encore plus fortement les raisons qui m'avaient empêché de goûter cette opinion, que son armée, ayant considérablement souffert au siége d'Amiens, n'était point en état d'en entreprendre un second aussi rude au mois d'octobre, temps où les pluies rendraient impraticable le terrain de Dourlens, naturellement gras et gluant, et en présence d'une armée qui ne cherchait qu'à prendre sa revanche. Le roi ne me sut point mauvais gré de cette liberté; mais il ne se rendit point à mes raisons. Il me manda que l'expédition de Dourlens était absolument nécessaire pour conserver Amiens et Abbeville; qu'en rassurant la Picardie, elle facilitait la vente des nouveaux offices, et qu'il tâcherait de faire en sorte qu'elle ne durât pas aussi long-temps que je l'appréhendais.

Dourlens fut donc investi le neuf octobre, et

dès le treize les pluies avaient tellement endommagé le terrain et gâté les chemins, que les travaux n'avançaient plus. Villeroi m'écrivit qu'on se repentait déjà de cette tentative. En effet le roi partit presque aussitôt de son quartier de Beauval, et vint à Belbat, où il donna les ordres pour la levée du siége. Quoiqu'il eût peu duré, les soldats avaient déjà tant souffert, qu'ils furent près de se débander. Le roi leur fit payer la montre, les mit en quartier d'hiver sur la frontière, y laissa sa cavalerie légère, retrancha une partie des garnisons que la surprise d'Amiens avait obligé de jeter dans les places voisines, et revint passer l'hiver à Paris, prenant sa route par Rouen, et par Monceaux, où il séjourna une huitaine.

C'est de cet endroit qu'il me donna ses ordres de faire lever les difficultés que le chancelier de Chiverny faisait au parlement, d'ériger en présidial son comté d'Armagnac et de Lectour, et de destiner les deniers qui en proviendraient au paiement des dépens auxquels sa majesté avait été condamnée au parlement envers le sieur de Fontrailles, comte d'Armagnac, pour un procès porté en cette cour. Comme Madame aurait pu avoir quelques droits sur cet argent en vertu de la cession que le roi son frère voulait bien lui faire de tous ses biens en cette province, ce prince m'ordonnait de tenir la chose secrète, et prit la même

précaution auprès de Fontrailles et du chancelier ; celui-ci obéit fort mal ; mais son indiscrétion fut inutile, Madame étant sortie peu après de la cour de France. Le roi m'avertissait dans la même lettre de payer Demeurat, son procureur à Riom, aussi bien que La Corbinière, qui était chargé de l'entretien des troupes laissées en Picardie. C'était dans ces momens de loisir qu'il portait son attention jusque sur les plus petits objets. Il me fit donner au sieur de Piles, ancien et fidèle serviteur, une gratification de trois mille écus, et une autre de huit mille livres à Gobelin, qui entretenait sa maison, en le remboursant de seize mille livres qu'il avait avancées ; il n'y avait point de nom, jusqu'à celui de la pauvre receveuse de Gisors, qui n'eût le droit de tenir quelque place dans ses lettres.

La misère du peuple [1], qui assurément était excessive, ayant jeté beaucoup de non-valeurs dans le recouvrement des impôts, le roi se douta que messieurs du conseil, qui étaient fort ardens à représenter, et même à grossir ces non-valeurs, pouvaient bien, après en avoir obtenu une décharge pour le peuple, en retirer dans la suite

[1] Bongars, décrivant dans ses lettres la désolation que les guerres civiles avaient causée dans le royaume, assure, entre autres choses, que les grands chemins étaient si couverts de ronces et d'épines, qu'on avait de la peine à en apercevoir la trace. *Epist.* 75, *ad Camerar.*

pour eux-mêmes des sommes considérables, par leur attention à cacher cette décharge. Il m'ordonna de m'instruire, en premier lieu, si le peuple était véritablement autant en retard pour les années 1594 et 1595 que ces messieurs voulaient le lui faire croire; ce qui était facile, en vérifiant exactement les états de recette et de dépense des receveurs-généraux et particuliers, et en visitant les élections de ces mêmes généralités où je m'étais déjà transporté. Secondement, si ce vide dans les impôts ne venait point de fainéantise ou de désobéissance de la part du peuple.

Enfin une autre affaire importante dont sa majesté commença à s'occuper à Monceaux, c'est la confection des articles dont il avait envie de convenir avec les protestans. Il en pressait depuis long-temps le chancelier Villeroi, et j'étais chargé d'y tenir la main; mais il se serait encore plaint long-temps de ce que ces messieurs répondaient si mal à son intention, s'il n'était pas venu exécuter lui-même son projet à Paris[1].

Ces deux dernières affaires, qui concernent les financiers et les protestans, auraient demandé un loisir dont le roi se trouva bien éloigné lorsqu'il

[1] « Il dit à la maison de ville qui vint le complimenter sur « l'expédition d'Amiens, en montrant le maréchal de Biron : « Messieurs, voilà le maréchal de Biron, que je présente vo- « lontiers à mes amis et à mes ennemis. » *Péréf.* 2e part.

fut arrivé à Paris. Il lui fallut s'appliquer à faire de nouveaux préparatifs pour passer au printemps suivant en Bretagne, où les rebelles, se sentant éloignés de la vue du souverain, perpétuaient impunément le désordre et la désobéissance. Le duc de Mercœur, qui était à leur tête, n'osait pourtant favoriser publiquement la révolte; au contraire les lettres qu'il écrivait au roi n'étaient remplies que de témoignages apparens de soumission, et il ne s'étudiait depuis deux ans qu'à l'amuser par de feintes propositions, dont il savait toujours éluder l'accomplissement. Le roi, de son côté, avait toujours pris le parti de dissimuler avec le duc, et s'était contenté jusque-là de tendre les bras aux officiers de cette province, qui, rebutés des longueurs de Mercœur, s'étaient adressés directement à sa majesté; mais enfin ce prince jugea qu'il était temps d'aller attaquer ce sujet rebelle jusque chez lui [1]. C'est à quoi nous nous occupâmes le plus secrètement qu'il fut possible pendant cet hiver.

Il eût été inutile de l'entreprendre sans un

[1] Un des amis du duc de Mercœur lui ayant demandé un jour s'il songeait à se faire duc de Bretagne, il lui répondit : « Je ne sais pas si c'est un songe, mais il y a plus de dix ans « qu'il dure. » La duchesse de Mercœur avait pour aïeule Charlotte, héritière de la maison de Penthièvre, dont les droits prétendus sur le duché de Bretagne étaient apparemment le fondement de ceux du duc de Mercœur.

corps de douze cents hommes d'infanterie, de deux mille de cavalerie, et une artillerie de douze canons au moins; et ces troupes ne pouvaient être prises sur les six mille fantassins et les douze cents chevaux que le roi avait jugés nécessaires à la défense de la frontière de Picardie, et qu'il avait commis à la garde du connétable, aidé des conseils de MM. de Bellièvre, de Villeroi et de Sillery. Il fallait encore retrouver des fonds nouveaux pour tous les gens de guerre. Il n'était plus guère possible d'augmenter les impôts, autrement qu'en s'attachant à en diminuer les frais de perception; ce qui est une augmentation très-réelle, du moins pour le roi. Je m'appliquai avec cela à ramasser toutes les dettes restées en arrière, et à rétablir les parties égarées, à quoi je joignis quelques nouvelles levées, mais en petit nombre et peu gênantes.

Sans ces secours, le roi aurait été obligé d'entendre à la paix, et elle ne pouvait se faire alors que d'une manière fort avantageuse pour l'Espagne. Le pape Clément VIII la désirait ardemment. Dès long-temps avant la campagne de Picardie, il avait envoyé le cardinal de Florence, son neveu, en qualité de légat, la proposer au roi, pendant que Calatagironne [1], patriarche de

[1] Le P. Bonaventure de Calatagironne, général de l'ordre de Saint-François.

Constantinople [1], prenait par ordre de sa sainteté la route d'Espagne à même fin. Le commencement de la négociation n'avait pas été heureux. Le roi, plus irrité qu'abattu par l'invasion d'Amiens, s'était contenté de répondre fièrement au cardinal de Florence qu'il remettait à l'écouter après qu'il aurait repris cette place. Le roi d'Espagne de son côté, quoiqu'il n'eût vu recommencer la guerre qu'avec chagrin, avait fondé de grandes espérances sur ses succès en Flandre, et en particulier sur la surprise de la ville d'Amiens, dont la possession pouvait lui assurer celle de tout le pays voisin de l'Oise jusqu'à la Seine.

Les expéditions de la campagne, plus favorables à la France, rapprochèrent l'un et l'autre d'un raccommodement. Philippe connaissait Henri pour un prince avec lequel il était aussi difficile de garder ses avantages que d'y en joindre de nouveaux. D'ailleurs il avait dès-lors un pressentiment qu'il ne releverait pas de la maladie dont il se sentait attaqué. Cette vue le ramenait sur le malheur de laisser en mourant le prince son fils aux prises avec un ennemi tel que le roi de France. Il prêta l'oreille aux conseils de Calatagironne, qui ne se fut pas plus tôt assuré de ses dispositions, qu'il revint à Rome en informer le pape, et en fut de nouveau député en France, pour instruire de

[1] Alexandre de Médicis.

ses succès le cardinal de Florence, et travailler de concert avec lui.

Ces deux éminences reprirent donc leurs premières sollicitations auprès de Henri, et lui disaient souvent que la paix ne dépendait plus en quelque manière que de lui. Le roi, qui était détrompé à son tour des grandes et flatteuses idées dont il s'était rempli sur la foi de ses courtisans, les vit revenir avec plaisir, quoiqu'il se fît beaucoup rechercher. Enfin il déclara aux deux négociateurs qu'il ne s'opposait point à la paix, mais à condition que l'Espagne lui rendrait tout ce qu'elle possédait dans ses états. Les légats lui laissèrent entrevoir qu'il pouvait l'obtenir, et le roi leur répondit que sur ce plan il consentait qu'ils traitassent et conclussent avec les trois ministres qu'il avait laissés en Picardie, auxquels il les adressa; pendant que, pour ne pas perdre les armemens qu'il avait faits, ni consumer en pourparlers un temps précieux, il partit pour la Bretagne.

On était au commencement de mars. Le roi prit sa route par Angers, et ordonna à son armée de le suivre à petites journées. Il consentit que son conseil suivît aussi, mais après qu'il aurait fait tous les arrangemens nécessaires pour qu'il ne manquât rien, soit à l'armée de Bretagne, soit aux troupes et aux commissaires de la paix en Picardie.

Comme j'en avais l'absolue direction, et que rien ne me traversait, je mis en peu de temps les choses au point que je crus pouvoir sans crainte aller rejoindre sa majesté. Je m'attendais à la trouver déjà fort avant dans la Bretagne; et ce ne fut pas sans une grande surprise que j'appris, en approchant d'Angers, que le roi n'avait pas encore passé cette ville. Le duc de Mercœur était perdu sans ressource, sans le service que lui rendirent en cette occasion les duchesses de Mercœur [1] et de Martigues [2]. Elles commencèrent par obtenir, par le moyen de la marquise de Monceaux, un passe-port pour venir trouver le roi à Angers [3]. Lorsqu'elles y furent arrivées, elles achevèrent de mettre la maîtresse du roi dans leur parti. La duchesse de Mercœur [4] lui offrit sa fille unique, pour en disposer en faveur de celui que sa majesté jugerait à propos; et sous main elle lui donna à entendre qu'il ne tiendrait qu'à elle de

[1] Marie de Luxembourg, fille de Sébastien de Luxembourg, duc de Penthièvre, et vicomte de Martigues, femme de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur.

[2] Marie de Beaucaire, fille de Jean, seigneur de Pequillon, veuve de Sébastien de Luxembourg, mère de la duchesse de Mercœur.

[3] Elles y avaient devancé le roi, mais on leur en avait refusé l'entrée. Elles se retirèrent au Pont-de-Cé, jusqu'à ce que le roi fût venu à Angers.

[4] Françoise de Lorraine.

marier cette riche héritière avec César, son fils[1]. Cette alliance flattait si agréablement la marquise de Monceaux, que, dès ce moment, regardant l'affaire du duc de Mercœur comme la sienne propre, elle s'y employa avec ardeur, tandis que les deux duchesses mettaient en usage de leur côté toutes les soumissions, les promesses et les larmes qu'elles croyaient capables d'attendrir un prince connu par sa complaisance et son penchant pour les dames. Henri se laissa désarmer, et ne se souvint plus de châtier le duc de Mercœur.

Je n'eus pas plus tôt mis pied à terre dans Angers, que j'allai saluer le roi. Ce prince, qui, dès ma première parole, et à l'air seul de mon visage, comprit tout ce que j'avais dans l'esprit, m'embrassa étroitement, et me pressant de ses deux bras la tête contre sa poitrine : « Mon ami, me « dit-il, soyez le bien-venu. Je suis très-aise de « vous voir ici, car j'y avais bien affaire de vous. « Et moi, Sire, lui répondis-je, incapable de ces « lâches ménagemens que la flatterie inspire, et « moi, je suis très-fâché de vous y trouver en- « core. Il y a si long-temps que nous nous con- « naissons, reprit ce prince en m'interrompant,

[1] « Les fiançailles furent célébrées à Angers, avec la même « magnificence que si c'eût été d'un fils de France légitime. Il « n'avait que quatre ans, et la fille six. » *Péréf.* 2ᵉ part.

« que nous nous entendons à demi-mot l'un et « l'autre. Je me doute déjà de ce que vous m'allez « dire; mais si vous saviez ce qui se passe, et « combien j'ai déjà avancé les choses, vous chan- « geriez d'opinion. » Je répliquai que, quels que fussent les avantages dont il me parlait, il les aurait tous obtenus, et de plus considérables mille fois, si, au lieu de s'arrêter à Angers, il se fût présenté devant Nantes, à la tête de son armée. Le roi chercha à se disculper sur le manque d'instrumens propres à faire le siége de cette ville. Je repartis qu'il n'en aurait pas été besoin, parce que Nantes l'aurait prévenu par une reddition volontaire; et peut-être aurait livré le duc de Mercœur[1] entre ses mains. Il y avait plus que de l'apparence, surtout à l'égard du premier, que la chose serait arrivée comme je le disais, et le roi en convint. « Je ne reconnais point ici, ajoutai-je après « cet aveu, mon brave roi; mais je me tais, parce « que je vois bien ce qui vous a retenu. » Je ne craignais point avec ce prince les effets d'une trop grande sincérité. Il m'avoua tout avec un peu de confusion, et en s'en prenant à sa pitié natu-

[1] Tous les historiens conviennent que Henri IV était en état de faire repentir le duc de Mercœur de sa désobéissance. Il ne voulut jamais permettre que le duc envoyât à Vervins quelqu'un de sa part, et il protesta qu'il souffrirait plutôt éternellement la guerre que de consentir qu'un de ses sujets parût traiter ainsi en prince étranger avec lui.

relle pour ceux qui s'humiliaient, et à la crainte de désobliger sa maîtresse.

Nous ne nous entretînmes plus après cela que de nouvelles. Sa majesté venait de recevoir des lettres de la reine d'Angleterre par lesquelles elle lui donnait avis de l'envoi qu'elle lui faisait d'un ambassadeur, pour le porter, comme on le conjecturait avec beaucoup de vraisemblance, à continuer la guerre. D'autres lettres de Bellièvre et de Sillery lui apprirent que les légats offraient de la part de l'Espagne de rendre toutes les villes de France prises pendant la guerre, à l'exception de Cambrai. Le passage du roi en Bretagne avec des troupes, sans pour cela désarmer en Picardie, avait extrêmement surpris l'Espagne, et satisfait la cour de Londres, toujours attachée à abaisser la grandeur de cette couronne. Je conseillai à Henri de ne pas manquer la paix pour une seule ville, et de se contenter d'avoir mis l'ennemi hors de la Picardie et de la Bretagne.

Cette dernière province, qui soupirait depuis long-temps après la tranquillité, sentait tout ce qu'elle devait à sa majesté, dont la présence, à la tête d'une armée, pouvait seule lui procurer ce bien. Le parti de Mercœur devenait celui du roi; les Espagnols n'étaient pas en état de tenir long-temps contre leurs troupes réunies. Blavet [1] et

[1] Blavet, aujourd'hui le Port-Louis.

Douarnenez, les deux endroits où ils étaient cantonnés en plus grand nombre, ne pouvaient manquer de subir bientôt le sort commun, et quelques jours suffisaient pour purger entièrement la province de tous les ennemis étrangers. Elle avait résolu d'assembler ses états, afin de témoigner sa reconnaissance au roi, en lui accordant une subvention considérable. Sa majesté m'ordonna de continuer ma route en Bretagne, où, en attendant qu'elle y fût arrivée elle-même, je ferais faire la montre aux troupes, et les logerais dans les casernes, aux environs de Rennes et de Vitré, avec des ordres étroits d'y observer une exacte discipline; qu'ensuite je me rendrais à Rennes pour tenir la place de sa majesté dans les états, y hâter les délibérations des sommes promises, et prêter main-forte à en faciliter la levée. Pour Henri, il ne fut pas fâché de passer encore quelques jours à Angers, et il se servit du prétexte qu'il manquait encore quelque chose au traité du duc de Mercœur.

Je ne pouvais savoir mauvais gré à la duchesse de Mercœur d'avoir cherché à se faire accorder des conditions favorables; cependant j'avais un si grand ressentiment contre elle de ce que le roi avait été la dupe de ses caresses, que je serais parti d'Angers sans la voir, si le roi ne m'y avait pas obligé, quoique je fusse allié de cette dame,

par le même côté que j'avais l'honneur de l'être à la maison royale, c'est-à-dire par la maison de Luxembourg[1].

Il me remontra que, si ce motif, avec celui de la politesse française, ne me suffisait pas pour me faire faire cette démarche, la duchesse de Mercœur le méritait par ses sentimens pour moi, que la connaissance de mes intentions n'avait pas été capable d'altérer. Effectivement je fus reçu d'elle et de madame de Martigues avec une distinction et des égards infinis. Après quelques reproches doux et obligeans d'avoir cherché à ruiner elle et sa fille, ma petite parente, madame de Mercœur me dit qu'elle n'avait rien tant désiré que de pouvoir remettre entre mes mains les intérêts du duc son mari, pour achever son traité avec le roi de la manière dont je l'aurais jugé à propos. Je répondis à la duchesse que, présentement que mon respect et mon attachement pour elle n'étaient plus arrêtés par le service du roi, qui fermait mon cœur à toute autre considération, elle éprouverait qu'il n'y avait personne plus disposé à la servir que moi.

Je vins coucher ce même soir à Château-Gontier, et le lendemain à Vitré. Je voyais trop de quelle importance il était de mettre une extrême

[1] Jeanne de Béthune, fille de Robert sixième, aïeul de Sully, épousa Jean de Luxembourg.

police dans les logemens des gens de guerre, pour rien négliger à cet égard. MM. de Salignac et de Mouy, maréchaux de camp, me furent d'un grand secours. Le calme fut si bien rétabli dans tout ce canton, que les paysans, qui s'étaient d'abord retirés et retranchés dans les bois, où ils étaient près d'en venir aux mains à chaque moment, retournèrent dans leurs maisons, et la ville de Rennes crut m'en devoir un remercîment. Elle me fit préparer, pour le séjour que j'allais faire en cette ville pendant la tenue des états, un très-bel appartement chez mademoiselle de La Rivière. C'était une femme spirituelle, enjouée et galante, et qui, cherchant les plaisirs pour elle-même, n'en était que plus propre à la commission dont elle s'était chargée, de me faire goûter tous ceux qu'on trouve ordinairement dans des villes aussi opulentes et aussi polies que Rennes.

Le ministère, s'il ressemblait en tout au temps que je passai dans cette ville, et qui fut d'environ six semaines, aurait réellement toutes les douceurs qu'on lui attribue si faussement. Je n'avais d'autre occupation que d'assister aux états, qui se prêtèrent avec toute la gratitude possible au service qu'il s'agissait de rendre au roi, et lui accordèrent sans opposition huit cent mille écus, dont cent le premier mois, autant le second, et deux cents chaque mois ensuite, jusqu'à fin de

paiement. On créa pour cette somme un impôt de quatre écus par pipe de vin. Les états voulurent y en joindre un de six mille écus pour me faire un présent. Je n'examinai point si cette occasion était de celles où je pouvais l'accepter sans conséquence, je le refusai. Le roi, à qui l'on exagéra cette prétendue générosité, et qui donnait lui-même à ma conduite dans les états beaucoup plus de louanges qu'elle n'en méritait, voulut se charger de mon présent; et au lieu de six mille écus, il m'en donna dix mille. Je n'avais point encore reçu de don aussi considérable de sa majesté depuis vingt-six ans que j'étais à son service. Il se fit en cette occasion comme un combat d'honneur entre le roi et la province de Bretagne, qui obtint que ces dix mille écus seraient encore ajoutés aux huit cent mille qu'elle lui offrait.

Le traité avec le duc de Mercœur étant consommé, le roi l'envoya pour être enregistré à la chambre des comptes de Rennes. Comme il y avait dans ce traité quelques articles secrets sur lesquels il n'était rien énoncé, cette cour se crut en droit de ne point l'enregistrer sans certaines modifications par rapport à ces articles. Henri, qui connaissait mieux qu'aucun prince l'étendue du pouvoir des cours souveraines, et qui s'était toujours montré fort éloigné d'y donner la moindre

atteinte, sentit ce refus aussi vivement qu'il le devait, et m'adressa, avec les dépêches que je recevais régulièrement chaque jour de sa part, une lettre de jussion pour la chambre des comptes. Il y marquait à cette cour qu'elle n'avait pas dû ignorer que, pour les traités et actes où il ne s'agit purement que de la guerre ou de la personne du roi, le souverain en France ne prend conseil de personne, et ne demande l'enregistrement de ses lettres que comme une formalité d'ailleurs peu essentielle. Il taxait de téméraire la conduite de ce conseil, et lui ordonnait de réparer sa désobéissance par une soumission pure et simple.

Le roi ne montra pas moins de fermeté dans une autre occasion où il s'agissait encore des cours souveraines. Ces corps prétendirent ne fournir d'abord que la moitié de la somme à laquelle ils avaient été taxés par les états pour leur contingent, et prendre des termes commodes et reculés pour en achever le paiement. Ils avaient fait les mêmes difficultés pour leur part des contributions nécessaires à l'entretien des gens de guerre, qu'eux-mêmes avaient demandés. Henri comprit aisément qu'ils n'avaient recours à cet artifice que pour ne plus rien contribuer sitôt qu'ils l'auraient vu sortir de la province, et me manda qu'il entendait qu'ils fournissent aussi leur taxe en entier; ce qui fut exécuté. Leur murmure au sujet

du paiement des troupes cessa lorsqu'ils eurent reconnu que de cette régularité dépendait la tranquillité de leur province, et ils furent ensuite les premiers à approuver ma conduite.

Ces différens ordres me furent adressés de Nantes, où le roi s'était avancé, après la confection du traité du duc de Mercœur, pour y vaquer à deux affaires importantes, l'édit pour les réformés, et la réception des ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande. Ce prince, qui croyait sa présence nécessaire en Picardie pour l'avancement de la paix, dont les négociations continuaient avec le même succès, comptait s'y acheminer de Nantes dans un mois, sans faire le voyage de Rennes, qu'il regardait comme inutile, et il avait déjà donné les ordres pour se faire précéder par les cinq régimens de Navarre, Piémont, Ile de France, Boniface et Bréauté, qu'il tirait de la Bretagne, pour en fortifier la frontière de Flandre. Sa majesté m'ayant fait part de ce dessein, je lui représentai, au sujet de ces régimens, que les apparences de la paix étant converties en certitude, il devait songer à réformer une partie de ses gens de guerre, et à diminuer le nombre de ses garnisons, comme une charge trop pesante pour le royaume; qu'il suffisait donc de deux de ces régimens en Picardie. En effet, les deux premiers y furent seuls envoyés, sous la conduite du maréchal de Brissac.

J'insistai de même sur la nécessité où était sa majesté de se montrer du moins dans la capitale de la Bretagne, en sorte que, changeant son projet, le roi résolut de venir y passer quelques jours avant que de s'en retourner à Paris, et d'expédier pour cet effet, le plus promptement qu'il serait possible, les deux affaires qui le retenaient à Nantes.

Il était devenu plus nécessaire que jamais de régler celle qui regardait les protestans. Ce corps prenait en France une si grande licence, que le roi même n'était pas à couvert de ses emportemens et de sa malignité. Les remontrances que sa majesté avait faites aux auteurs du complot dont il vient d'être parlé, loin de les faire rentrer dans leur devoir, semblaient n'avoir servi, au contraire, qu'à leur faire faire les derniers efforts pour porter tout le parti protestant à prendre, dans ses différens synodes la plus violente résolution. Madame de Rohan n'avait pas trouvé au-dessous d'elle de briguer auprès des particuliers pour y faire agréer à la pluralité des voix qu'on prît les armes, et qu'on forçât le roi à recevoir les conditions qu'on prétendait lui prescrire: en quoi elle avait été merveilleusement secondée par d'Aubigné, connu par sa langue médisante et satirique. C'est lui qui avait osé soutenir dans ces assemblées qu'on ne devait plus prendre aucune confiance en un prince qui avait abjuré avec sa reli-

gion tout sentiment d'affection, de bonne volonté et de reconnaissance pour les calvinistes ; que la nécessité seule forçait encore à avoir recours à eux, et à les ménager ; qu'après cela il ne se soucierait plus de rien faire pour leurs consciences, leurs vies et leur liberté ; que la paix, sur le point d'être conclue avec l'Espagne, allait attirer sur tout le parti les dernières misères, parce que le seul motif qui portait Henri à la faire était de s'unir ensuite avec cette couronne et le pape pour les sacrifier à leurs ressentimens communs ; qu'il ne restait donc plus qu'à profiter de l'embarras du roi pendant un siége pénible (celui d'Amiens), de la disette d'argent où il était, du besoin qu'il avait d'eux, et du pouvoir qu'exerçait encore le duc de Mercœur en Bretagne, pour obtenir par la force ce que Henri refuserait ensuite de leur accorder.

Pour mieux soulever ces assemblées, on se croyait permises les plus noires calomnies. D'Aubigné ne rougissait point d'y représenter Henri comme un prince indifférent à toutes les religions, et passionné pour celle qui lui assurait un trône[1] ; voilà l'idée qu'il voulait qu'on eût de sa conversion. Les torts prétendus faits aux protestans ne laissaient point douter, selon lui, du nou-

[1] « Il y a trois choses, disait Henri IV, que le monde ne veut « croire, et toutefois elles sont vraies et bien certaines : que la

veau système de politique que Henri s'était formé. Ces torts ouvraient un vaste champ à d'Aubigné : le moindre y était traduit sous le nom de l'outrage le plus marqué et de la plus insigne perfidie; et on y mettait, sans la moindre justice, sur le compte du roi, tout ce qui partait du seul parti catholique ou de la cour de Rome. Le duc de Bouillon, laissant aux autres les paroles, appuyait d'Aubigné, par son adresse singulière à jeter de la division entre le roi et tous ceux qui l'approchaient, catholiques ou protestans, et à lui susciter assez d'affaires pour qu'il ne pût de long-temps se tourner contre lui. La prise de Mende par Fosseuse, et l'équipée du comte d'Auvergne, étaient le fruit de ses conseils.

Toutes ces personnes ne s'oublièrent pas auprès des ambassadeurs anglais et hollandais, sitôt qu'ils les virent arrivés à Nantes; et ils comptaient d'autant plus sûrement les entraîner dans leurs vues, qu'on n'ignorait pas qu'il leur était recommandé sur toutes choses d'empêcher la paix avec l'Espagne. Ces ambassadeurs étaient milord Cécil[1],

« reine d'Angleterre est morte fille, que l'archiduc est un grand « capitaine, et que le roi de France est fort bon catholique. » *Journal de l'Étoile*, page 233.

[1] Ce n'est pas ce secrétaire lui-même qui s'appelait Guillaume, mais Robert, son fils. (*De Thou*, liv. 120.) Voyez aussi la *Chronologie septennaire*, année 1598, sur cet entretien de Henri IV avec les ambassadeurs anglais et hollandais.

secrétaire de la reine Élisabeth, et Justin de Nassau, amiral de la république. Ils envoyèrent demander au roi une audience dans laquelle ils pussent conférer seuls avec sa majesté, ou du moins n'ayant avec elle que Loménie et moi. Je ne pus pas m'y trouver, étant occupé à Rennes.

Si les deux ambassadeurs en avaient cru les protestans, ils n'auraient cherché qu'à intimider le roi, et à le forcer par menaces à se prêter à tous leurs desseins; mais soit que cela ne fût point en leur pouvoir, ou qu'ayant reconnu l'injustice des réformés, ils regardassent comme indigne d'eux d'épouser leurs passions, ils ne dirent rien au roi de ce que ceux-ci leur avaient suggéré. Ils avaient d'ailleurs des offres à faire bien plus capables de séduire un prince dont on connaissait le penchant pour la guerre. L'ambassadeur anglais offrit de la part de la reine sa maîtresse six mille hommes d'infanterie et cinq cents de cavalerie, exactement entretenus et soudoyés, et Nassau quatre mille hommes de pied, avec une artillerie nombreuse, fournie et servie de tout point; outre un secours particulier qu'on laissait entrevoir, qui serait considérable, si Henri voulait s'attacher à reprendre Calais et Ardres. Supposé que le roi se fût montré touché de ces offres, les deux ambassadeurs avaient ordre de conclure à l'heure même un traité d'alliance de l'Angleterre et des

Pays-Bas avec la France contre l'Espagne, et de ne pas oublier d'y stipuler que l'une des trois puissances ne pourrait entendre à aucune trève ni traité avec l'ennemi commun que du consentement des deux autres.

Heureusement le roi évita ce piége, et la considération de l'état présent de son royaume l'emporta sur toutes les autres. Ce prince, en remerciant les ambassadeurs, ce qu'il fit de la manière la plus polie, commença par les assurer que, pour avoir refusé l'offre de leurs souverains, il ne se départait point de l'amitié qui l'unissait à eux depuis si long-temps, et que la paix qu'il allait conclure avec l'Espagne (car il ne leur cacha point en quels termes il en était avec Philippe) ne l'empêcherait pas d'entretenir avec eux la même correspondance qu'auparavant, ni de leur donner les mêmes secours d'argent dans leurs besoins, avec la seule précaution que ces prêts paraîtraient être faits à titre d'acquits de dettes, pour ne point donner de sujet de rupture à l'Espagne.

Il leur déduisit ensuite avec la même sincérité tous les motifs qu'il avait de finir la guerre. Son royaume, ainsi qu'il le leur représenta, n'était pas, comme l'Angleterre et la Hollande, muni d'une barrière naturelle contre les attaques de ses voisins, mais ouvert de tous côtés; ses places sans fortifications ni munitions, sa marine faible, ses

provinces désolées, et même en partie réduites en désert. Il passa à une description plus particulière des abus et des malheurs du gouvernement. La licence des guerres civiles jointes aux guerres étrangères y avait détruit toute subordination. Son pouvoir y était encore incertain et chancelant, et l'autorité royale n'y était pas plus respectée que les lois les plus sacrées de l'état. Pour peu qu'on tardât à apporter à ces maux le remède que la paix pouvait seule offrir, la France faisait vers sa ruine peut-être les derniers pas, et sans que nul secours humains pût après cela arrêter un mal qui serait parvenu jusqu'au cœur. Henri n'oubliait pas à fortifier chacun de ces motifs par la comparaison de sa situation présente, à chacun de ces égards, avec celle où se trouvait l'Angleterre et la Hollande, dont le repos et l'intérêt s'accommodaient également bien d'une guerre qui faisait leur plus grande sûreté; et c'était avec tant de netteté et de jugement, et une si parfaite connaissance des affaires de ces différens états, que Henri faisait ce parallèle, qui rendait la chose palpable, que les deux étrangers, ne trouvant rien à répliquer, se regardaient l'un l'autre avec le dernier étonnement. Il leur fit entendre qu'il n'allait s'occuper à rétablir les affaires de son royaume que pour revenir après, avec plus d'espérance de succès, à son premier projet contre

l'Empire et la maison d'Autriche; mais que ces deux entreprises n'étaient pas de nature à pouvoir marcher ensemble. Les deux ministres crurent devoir, pour la forme, combattre la résolution de sa majesté; mais ce fut si faiblement, comme ayant été eux-mêmes frappés de la vérité, qu'avant que cet entretien finît, le roi les amena à tous ses sentimens, et leur fit avouer que la paix qu'il allait faire était le bien de toute l'Europe. Ils repassèrent la mer presque aussitôt après, et remplirent les pays étrangers de l'opinion avantageuse qu'ils avaient conçue de la capacité et de la sagesse du roi de France.

En effet, quel déluge de maux ce prince n'allait-il pas attirer sur son royaume, si, écoutant plus le dépit et la vengeance que le conseil et la prudence, il eût en ce moment commencé une guerre qu'il ne dépendait plus de lui d'éteindre! Quelle idée s'offre à l'esprit, si la fortune, qui tient en ses mains les événemens de la guerre, l'eût rendue malheureuse pour la France! Et même, en la supposant heureuse, peut-on imaginer rien de si déplorable que des succès qu'un prince achète par l'aliénation de ses domaines, par l'anticipation et l'engagement de tous ses revenus, par la ruine de son commerce, par le dépérissement de l'agriculture, qui sont les deux mamelles de la France, enfin par l'épuisement et

la dévastation de ses provinces? Qu'avez-vous à mettre dans la balance vis-à-vis de si grands malheurs? Des conquêtes dont la possession forcée renouvelle vos alarmes à tous les instans, et qui, demeurant comme autant de monumens odieux qui rappellent à votre ennemi l'ambition et les offenses de celui qui les a faites, deviennent pour la suite un germe d'envie, de défiance, de haine, qui replonge tôt ou tard dans toutes ces mêmes horreurs dont l'intérieur d'un royaume gémit encore. Je ne crains point de dire, par cette raison, qu'il est presque également triste pour les princes de l'Europe, dans l'état où elle se trouve aujourd'hui, de réussir ou d'échouer dans leurs entreprises; et que le véritable moyen d'affaiblir un voisin puissant n'est pas de se charger de ses dépouilles, mais de les laisser partager aux autres.

Toute l'arrogance de la cabale protestante tomba lorsqu'elle vit que les ambassadeurs, sur lesquels elle avait fait tant de fond, étaient entrés dans tous les sentimens du roi. Elle jugea que la paix allait suivre de près cet événément, et ne songea plus qu'à en jouir elle-même à des conditions raisonnables; heureuse, dant une conjoncture très-propre à la châtier de ses mauvais procédés, d'avoir affaire à un prince dans lequel la raison se rendit toujours la maîtresse du sentiment. On travailla donc de part et d'autre à la compo-

sition de cet accord fameux sous le nom d'*édit de Nantes*, par lequel les droits des deux religions allaient être aussi solidement établis dans la suite que nettement éclaircis. Schomberg, le président de Thou, Jeannin et Calignon furent chargés de le dresser. Je n'en dirai rien davantage, sinon que, moyennant cet édit, les calvinistes français, qui jusque-là n'avaient subsisté que par des trèves reprises et continuées, se virent enfin un état fixe et durable [1]. Il restait à faire vérifier et autoriser ce traité par les parlemens et les cours souveraines, à commencer par celles de Paris : ce qui fut remis après le retour du roi en cette ville.

Ayant satisfait dans la plus exacte justice à ce

[1] L'édit de Nantes fut signé le 13 avril 1598. De Thou dit que la vérification en fut remise après le départ du légat, qu'on ne voulait pas renvoyer mécontent. Ce que cet édit a de plus favorable aux calvinistes que ceux qui leur avaient été accordés précédemment, c'est qu'on les admet aux charges de judicature et de finance. Tout le reste n'a rien d'essentiellement différent de l'édit de pacification de 1577. Bayle fait honneur au ministre Chamier de la composition de l'édit de Nantes. Voyez-le dans *Matthieu*, tome 2, liv. 2, et plusieurs autres historiens. Il y eut aussi quelques articles secrets dont le plus désavantageux pour les calvinistes est celui qui leur défend l'exercice de leur religion dans plusieurs villes et territoires, comme Reims, Soissons, Dijon, Sens, etc., parce que Henri IV s'y était engagé par ses traités particuliers avec les différens seigneurs de la Ligue.

qu'il devait aux réformés, Henri crut qu'il ne devait plus si fort ménager les mutins de ce corps, et en particulier le duc de Bouillon, qui avait le plus de reproches à se faire; et il se disposa à lui parler une fois en maître. Il venait d'en acquérir le droit, quand même sa qualité de roi ne le lui aurait pas donné. Il attendit pour le faire qu'il fût arrivé à Rennes, dont il prit la route sans tarder. Le duc de Bouillon était logé chez L'Alloué, où sa goutte le retenait au lit. Sa majesté s'y transporta, comme pour lui rendre visite; et, après le premier compliment, ayant fait sortir tout le monde de la chambre du malade, il lui dit d'écouter sans l'interrompre tout ce qu'il avait à lui dire, et commença par le détail de toutes ses différentes manœuvres, afin de lui faire voir qu'il n'en ignorait aucune. Il s'arrêta principalement sur quelques démarches du duc, d'autant plus criminelles, qu'il les avait faites depuis l'édit de Nantes, qui devait lui avoir interdit toute pensée de se soulever contre un prince qui se prêtait si généreusement à sa satisfaction. Le duc voulut prendre la parole pour s'excuser; mais il fut arrêté par sa majesté qui lui dit que, sans autre justification, de ce jour elle oubliait tout le passé, et qu'après avoir pardonné tout ce que la malice la plus noire avait pu suggérer à ses ennemis, elle n'avait garde d'exclure de ses grâces un

ancien serviteur dont elle avait été long-temps satisfaite : mais ensuite le roi avertit le duc, en prenant ce ton d'autorité qui lui seyait d'autant mieux qu'il le prenait plus rarement, de profiter du conseil qu'il voulait bien lui donner, comme son ami, de ne se souvenir de sa conduite passée que pour en prendre une directement opposée, parce que, s'il arrivait qu'il se laissât encore aller à manquer de respect pour son roi et son maître, il était résolu, pour l'en punir, d'user de toute la facilité que la pacification de son royaume lui en laissait. Après quoi, ce prince, sans vouloir entendre les réponses du duc, sortit, et l'abandonna à ses réflexions.

Les Bretons furent charmés de l'affabilité de leur roi, et de sa complaisance à se trouver à toutes les fêtes dont les dames s'empressaient à l'envi de le régaler. Henri partageait son temps entre les assemblées de ces dames, les courses de bague, les ballets et le jeu de paume, sans cesser son assiduité auprès de la marquise de Monceaux, qui était fort avancée dans sa grossesse.

Au milieu de tous ces plaisirs, il y avait des momens où le roi me paraissait si rêveur, que je devinai sans peine qu'il se livrait à quelque secret sentiment qui l'inquiétait. J'en doutai encore moins lorsque sa majesté, qui prenait aussi de temps en temps le divertissement de la chasse,

m'ordonna deux fois de le suivre pour m'entretenir à l'écart, et cependant ne me parla de rien. Je me rappelai que la même chose était arrivée à Saint-Germain et à Angers, et j'en conclus qu'il était question de quelque dessein sur lequel Henri sentait de la répugnance à s'expliquer avec moi, connaissant avec quelle franchise j'osais quelquefois combattre ses sentimens; mais je ne pouvais deviner quel était ce dessein. Au sortir de sa visite au duc de Bouillon, dont je viens de parler, le roi étant au bas de l'escalier, d'où il me vit entrer dans la cour, m'appela, et s'étant fait ouvrir un fort beau et grand jardin, il y entra en me tenant par la main, les doigts entrelacés dans les siens, selon sa coutume; il fit refermer la porte sur lui, et défendit qu'on y laissât entrer personne.

Ce début me préparait à quelque grande confidence. Henri n'y vint pas tout d'abord : il commença, comme pour se rassurer lui-même, à me parler de ce qui venait de se passer entre lui et le duc de Bouillon. Ce discours fut suivi des nouvelles des négociations de Vervins, et l'amena insensiblement sur les avantages qu'un gouvernement tranquille allait procurer à la France. Une seule chose faisait de la peine au roi, disait-il, c'est que, n'ayant point d'enfans de la reine son épouse, en vain il allait se donner tant de peine à pacifier son royaume, puisque, après sa mort, il

ne pouvait manquer de retomber dans ses premières calamités par les disputes entre le prince de Condé et les autres princes du sang sur la succession à la couronne. Sa majesté m'avoua que cette raison lui faisait souhaiter ardemment de laisser des enfans mâles sortis de lui. La dissolution de son mariage avec la princesse Marguerite était un point sans lequel ce contentement était absolument interdit à ce prince ; mais la facilité que l'archevêque d'Urbin, et MM. du Perron, d'Ossat et de Marguemont, ses députés à Rome, lui avaient mandé qu'ils trouvaient à cet égard auprès du pape, donnait de grandes espérances pour la réussite. En effet, Clément VIII, aussi bon politique qu'aucun prince de l'Europe, songeant aux moyens d'empêcher la France et les autres royaumes de la chrétienté de retomber dans la confusion d'où l'on était à peine sorti, n'en trouvait point de meilleur que d'assurer la succession de France, en autorisant Henri à s'engager dans un second mariage qui pût lui donner des enfans mâles.

Notre conversation s'étant fixée sur ce chapitre, il me fut aisé d'apercevoir que c'était de là précisément que partait l'inquiétude de sa majesté ; mais je ne pus savoir encore sitôt quel en était le véritable sujet. Le roi commença à examiner avec moi sur quelle princesse de l'Europe il pour-

rait jeter les yeux pour en faire son épouse, en supposant son mariage avec Marguerite de Valois dissous. Mais, à dire le vrai, il faisait marcher avant cet examen une déclaration après laquelle il devenait fort inutile : c'est que, pour n'avoir pas à se repentir, disait-il, d'un marché aussi hasardeux que celui-là, et pour ne pas tomber dans le malheur, qu'il appelait le plus grands des malheurs, d'avoir une femme mal faite de corps et d'esprit, il demandait sept choses dans celle qu'il épouserait : qu'elle fût belle, sage, douce, spirituelle, féconde, riche et d'extraction royale : aussi n'en trouvait-il pas une seule dans toute l'Europe dont il se montrât entièrement satisfait. « Je m'ac-« commoderais volontiers, disait ensuite Henri, « peu d'accord avec ses principes, de l'infante « d'Espagne, quelque vieille qu'elle puisse être, « pourvu qu'avec elle j'épousasse les Pays-Bas, « quand ce devrait être à la charge de vous re-« donner le comté de Béthune. Je ne refuserais « pas non plus la princesse Reibelle[1], d'Angle-

[1] La marquise Aibelle, Arbelle ou Arabelle Stuart : elle était fille de Charles, comte de Lenox, petit-fils de Marguerite, reine d'Écosse, sœur aînée de Henri VIII. Jacques VI, son cousin-germain, ayant été, en 1602, déclaré légitime héritier d'Élisabeth, il se fit, l'année suivante, une conspiration en faveur d'Arabelle, qui mourut prisonnière dans la tour de Londres. Voyez les historiens.

« terre, si, comme on publie, que cette couronne « lui appartient, elle en avait été seulement dé« clarée présomptive héritière; mais il ne faut pas « plus s'attendre à l'un qu'à l'autre. J'ai encore « entendu parler de certaines princesses d'Alle« magne dont je n'ai pas retenu les noms; mais « les femmes de ce pays ne me reviennent nulle« ment. Je croirais toujours avoir un lot de vin « couché auprès de moi; outre que j'ai ouï dire « qu'il y a eu une reine de cette nation, en France, « qui la pensa ruiner : tout cela m'en dégoûte. « L'on m'a aussi parlé des sœurs du prince Mau« rice; mais outre qu'elles sont toutes huguenotes, « ce qui donnerait de l'ombrage à la cour de « Rome, certain bruit répandu parmi les catho« liques qu'elles sont filles d'une nonnain, et quel« que autre chose encore, que je vous dirai une « autre fois, m'en détourne. Le duc de Florence « a encore une nièce que l'on dit être assez belle; « mais elle est d'une des moindres maisons de la « chrétienté qui portent le titre de prince, n'y « ayant pas plus de soixante ou quatre-vingts ans « que ses ancêtres n'étaient qu'au rang des meil« leurs bourgeois de leur ville : outre qu'elle est « de la même race que la reine-mère Catherine, « qui a tant fait de mal à la France, et à moi en « particulier.

« Voilà, continua le roi, voyant que je l'écou-

« tais attentivement, toutes les princesses étran-« gères, dont j'ai connaissance. A l'égard de celles « qui sont en France, vous avez ma nièce de « Guise, qui serait une de celles qui me plairaient « le plus [1], malgré le petit bruit que quelques « malins font courir, qu'elle aime bien autant les « poulets en papiers qu'en fricassée; car pour « moi, outre que je crois cela très-faux, j'aimerais « mieux une femme qui fît un peu l'amour qu'une « qui eût mauvaise tête : mais j'appréhende la « trop grande passion qu'elle témoigne pour sa « maison, et surtout pour ses frères. » Le roi parcourut de suite et aussi inutilement les autres princesses. Il trouvait les unes belles, grandes, bien faites, comme l'aînée des deux filles du duc de Mayenne, quoiqu'un peu noire; les deux d'Aumale et les trois de Longueville : mais, ou bien elles étaient trop jeunes, ou bien elles ne lui plaisaient pas. Il nomma ensuite mademoiselle de Rohan, la fille de madame la princesse de Conti,

[1] Louise-Marguerite de Lorraine : c'était une très-belle princesse. Il fut proposé, dans le temps du siége de Paris, de lui faire épouser Henri IV, pour réunir les deux partis. Les libelles satiriques de ce temps-là lui reprochent un commerce de galanterie avec le duc de Bellegarde, grand écuyer; et ce que Henri dit ici de poulet, est d'après une chanson qui fut faite contre mademoiselle de Guise, qu'on peut voir dans *l'Étoile*, année 1596. Voyez aussi les galanteries des rois de France, etc.

de la maison de Lucé; mesdemoiselles de Luxembourg et de Guémené; mais la première était huguenote, la seconde n'était pas assez âgée, les deux autres n'étaient pas de son goût: enfin toutes eurent l'exclusion pour quelques autres raisons particulières; et le roi finit ce dénombrement par dire, qu'après tout, quelque parfaites que lui parussent toutes ces personnes, il ne voyait rien qui pût l'assurer qu'elles lui donneraient des enfans mâles, ni qu'il s'accommodât de leur humeur, et encore de leur esprit : trois conditions des sept sans lesquelles il ne se résoudrait point à s'engager, parce qu'il prenait une femme dans le dessein de partager avec elle ses affaires domestiques; et que devant mourir avant elle, suivant le cours de la nature, et peut-être laisser des enfans en bas âge, il était nécessaire qu'elle pût les élever, et conduire l'état pendant une minorité.

Mais quoi! dis-je enfin à ce prince, las de chercher le but d'un discours où il me paraissait vouloir et ne vouloir pas tout ensemble, « que « voulez-vous, Sire, avec tout ce pour et contre? « et qu'en puis-je conclure moi-même, sinon que, « désirant fort d'être marié, vous ne trouvez pour-« tant sur la terre aucune femme qui vous soit « propre? Du ton dont vous avez parlé de l'in-« fante Claire-Eugénie, les riches héritières pa-« raissent être assez votre fait; mais attendez-vous

« que le ciel ressuscite une Marguerite de Flandre, « une Marie de Bourgogne, etc.; ou du moins, « qu'il rajeunisse la reine d'Angleterre? » J'ajoutai, en riant, que, quant à ces autres preuves de fait qu'il demandait, je ne trouvais point d'autre expédient que de faire assembler les plus belles filles de France, depuis dix-sept jusqu'à vingt-cinq ans; de prendre le soin de connaître lui-même par des conversations particulières, la trempe de leur cœur et de leur esprit, se remettant du reste sur le rapport des matrones expérimentées auxquelles on a recours dans des cas à peu près semblables. Je continuai, en reprenant la parole plus sérieusement, que, pour moi, mon avis était que sa majesté pouvait tout d'abord retrancher de son plan les grands biens et la naissance royale; qu'il suffisait d'une femme qui pût se faire aimer, et lui donner de beaux enfans; mais qu'à cet égard, encore une fois, on devait se contenter de la plus simple apparence, se souvenant également et du grand nombre de belles femmes stériles, et des pères illustres, malheureux en enfans; au reste, que, quels que fussent les siens, le sang dont ils sortiraient les rendrait toujours l'objet du respect et de l'obéissance des Français.

« Or bien, interrompit le roi, laissant à part « votre avis sur cette assemblée de filles, qui ap« prêterait à rire, et vos galans hommes, qui n'ont

« pas eu de semblables enfans, car j'espère en « faire qui vaudront bien mieux que moi, puis« que vous convenez que ma femme doit être com« plaisante, bien faite, et de taille à faire espérer « des enfans, songez un peu en vous-même si « vous n'en pourriez point connaître quelqu'une « dans laquelle tout cela se rencontrât. » Je répondis que je ne prononcerais pas ainsi à la hâte sur un choix qui demandait tant de réflexion, et auquel je ne m'étais point encore appliqué. « Et « que diriez-vous, repartit Henri, si je vous en « nommais une dont j'eusse une pleine connais« sance sur ces trois choses? Je dirais, Sire, ré« pliquai-je tout naturellement, que vous avez eu « avec elle une plus grande familiarité que moi, « et que ce ne peut être qu'une veuve : rien que « cela seul ne me paraît convaincant sur le cha« pitre des enfans. Ce sera tout ce que vous vou« drez, reprit le roi; mais si vous ne pouvez de« viner, je la nommerai. Nommez-la donc, lui « dis-je, car j'avoue que je n'ai pas assez d'esprit « pour cela. Oh! la fine bête que vous êtes! s'écria « le roi; vous le feriez bien, si vous vouliez; et « vous ne faites ainsi l'ignorant que pour m'obli« ger à la nommer moi-même. Ne confessez-vous « pas que ces trois conditions se rencontrent dans « ma maîtresse? non que je veuille dire par-là, « poursuivit ce prince, confus sans doute de sa

« faiblesse, que j'aie pensé à l'épouser, mais seu-
« lement pour savoir ce que vous en diriez si,
« faute d'autre, cela me venait quelque jour en
« fantaisie. »

Il n'était pas difficile de voir au travers de cette faible précaution que sa majesté n'avait déjà que trop pensé et n'était que trop disposée à cet indigne mariage, pour lequel elle semblait, par toutes ces paroles, demander grâce. Ma surprise fut aussi grande qu'on peut se l'imaginer, mais je crus devoir la cacher soigneusement. Je feignis de trouver dans les dernières paroles de Henri un air de plaisanterie qui n'y était point, mais qui me donnait occasion de mettre dans ma réponse toute celle qui était nécessaire pour faire honte au roi de cette idée bizarre. Ma feinte ne me réussit pas : le roi n'avait pas fait l'effort d'un aveu si pénible pour en demeurer là. « Je vous
« ordonne, me dit-il, de me parler librement.
« Vous avez acquis le droit de me dire mes véri-
« tés ; n'appréhendez pas que je me fâche, pourvu
« que vous ne le fassiez qu'en particulier : devant
« le monde, je m'en fâcherais bien fort. »

Je répondis au roi que je ne serais jamais assez imprudent pour dire rien à sa majesté, en particulier, non plus qu'en public, qui pût lui déplaire, excepté les cas où il s'agirait de sa vie, ou du bien de l'état. Je lui fis ensuite envisager,

dans le cas dont il était question, la honte dont une alliance criminelle le couvrirait aux yeux de l'univers, et les reproches qu'il aurait à essuyer dans la suite de sa propre part, lorsque, les feux de l'amour étant éteints, il jugerait plus sainement de son action. S'il n'avait recours à ce moyen que pour ôter à la France tous les malheurs d'une succession incertaine, je lui fis voir qu'il l'exposerait à tous ceux qu'il voudrait éviter, et à de plus grands encore, la légitimation qu'il pourrait faire des enfans qu'il avait eus de madame de Liancourt n'empêchant pas que l'aîné, incontestablement né d'un double adultère, ne fût, par cet endroit, inférieur au second, qui n'avait que la honte du simple adultère; et tous les deux à ceux qu'il pourrait avoir dans la suite de sa maîtresse, devenue sa femme légitime; ce qui, par l'impossibilité de jamais bien établir leur état, ne pourrait manquer de devenir une source inépuisable de querelles et de guerres. « Je vous laisse, « Sire, poursuivis-je, faire vos réflexions sur tout « cela avant que de vous en dire davantage. Ce « ne sera pas trop mal fait, » reprit le roi, frappé du seul coup-d'œil de ce que je venais d'exposer; « aussi-bien vous m'en avez assez dit pour la pre-« mière fois. » Mais quelle est la tyrannie d'une aveugle passion! Il revint encore malgré lui dans le moment même à me demander si, de l'humeur

dont je connaissais les Français, et surtout les grands, je croyais qu'en épousant sa maîtresse, il y eût quelque soulèvement à craindre de leur part de son vivant.

Cette question acheva de me convaincre que Henri était mortellement atteint; je le traitai comme tel. J'entrai dans des explications qu'il faut épargner au lecteur; aussi-bien il devine lui-même tout ce que je pus dire en cette occasion, et cet endroit n'a sans doute déjà été que trop amplement traité. Nous demeurâmes près de trois heures enfermés, et j'eus la consolation de laisser le roi persuadé de tout ce que je lui avais représenté.

La difficulté était de rompre des nœuds trop forts : ce prince n'en était pas encore venu là, et il devait souffrir auparavant de terribles combats avec lui-même[1]. Tout ce qu'il put faire pour le

[1] Dans ce combat intérieur, la voix de la raison et de la bienséance ne fut pas la plus forte auprès de Henri IV, et même, quoi que dise ici et ailleurs Sully, on a toujours été persuadé, avec beaucoup de fondement que, si la mort n'avait pas ôté à ce prince cette maîtresse si tendrement aimée, ou il l'aurait épousée, ou il ne se serait point remarié du tout. Il ne s'en tint pas toujours là-dessus au seul conseil du duc de Sully; du moins si nous ajoutons foi à une anecdote assez curieuse, qui se trouve dans le vol. 9590 des manuscrits de la bibliothèque du Roi. Elle marque, que Henri IV étant à Saint-Germain-en-Laye (ce ne peut être que quelques mois au plus

moment présent, fut de remettre à prendre une dernière résolution après qu'on aurait obtenu du pape cette permission tant sollicitée, et de garder jusque-là le plus profond secret sur tous ses sentimens. Il me promit qu'il ne dirait rien des miens à sa maîtresse, de peur de me mettre mal avec elle. « Elle vous aime, me dit-il, et vous estime « encore davantage; mais il lui reste toujours « quelque défiance que vous ne lui soyez pas fa-

après son retour de Bretagne), il fit appeler ses trois ministres (MM. de Rosny, de Villeroi et de Sillery) pour traiter avec eux cette question si importante de son mariage; que le premier, qui est à coup sûr Rosny, opina, comme il fait dans cet endroit de ses mémoires; que le second lui conseilla, au contraire, de ne se point marier, et de laisser sa succession au prince de Condé, que le droit de sa naissance faisait son héritier; que le troisième enfin (c'était Sillery, le plus fin courtisan des trois), contredisant l'un et l'autre avis, lui dit qu'il ne pouvait mieux faire que d'épouser sa maîtresse, et légitimer l'aîné des enfans qu'il avait d'elle. Henri IV (continue l'auteur de cette anecdote, qui s'annonce pour être une personne à laquelle l'un des trois ministres même fit part de ce qui venait de se passer entre le roi et eux), Henri IV parut ému de ce discours, et ensuite dit : « Je m'étais promis beau-« coup de vos suffisances et fidélités au conseil que j'ai désiré « prendre de vous touchant mon mariage..... Et toutefois j'ai « peur qu'au lieu de me faire résoudre, vous n'ayez augmenté « mon irrésolution par la contrariété de vos opinions, ac-« compagnées de raisons si puissantes, que je me trouve bien « empêché au jugement que je dois faire de la meilleure : à « cela donc, j'ai besoin d'un peu de temps pour y songer, etc. » Ce qu'ayant dit, il se leva, et donna congé à ces messieurs.

« vorable dans les avantages que je suis porté à « faire à ses enfans et à elle. Elle me dit souvent « qu'il semble, à vous entendre mettre sans cesse « en avant mon état et ma gloire, que vous pré- « férez l'un à ma personne et l'autre à mon con- « tentement. » Je répondis encore que je ne m'en défendais pas; que l'état et le souverain ne devaient point être envisagés sous deux regards différens : « Songez, Sire, ajoutai-je, que, votre « vertu étant l'esprit qui anime véritablement ce « grand corps, il doit vous rendre par sa splen- « deur la gloire et la félicité qu'il tire de vous, et « que vous ne pouvez chercher la vôtre ailleurs. » Après cet entretien, nous sortîmes du jardin, et nous nous séparâmes pour aller souper, laissant les courtisans se donner la torture pour deviner le sujet d'une entrevue aussi longue.

Nous n'avions fait aucune attention, le roi ni moi, à une circonstance dont le défaut a souvent été un obstacle dans de semblables occasions; je veux dire, au consentement de la reine Marguerite à la dissolution de son mariage. Je crus devoir entamer cette négociation, en attendant le succès de celle qui se pratiquait à Rome. Je voulus d'abord sonder quels étaient les sentimens de cette princesse. La teneur de la lettre que je lui écrivis à ce sujet était, que, souhaitant passionnément son raccommodement avec le roi, sur le-

quel la France fondait son espérance d'un héritier de la couronne, j'avais cru devoir la prier de m'employer pour y travailler. Si la disposition des esprits était telle de part et d'autre, que cet effort fût impossible, ou qu'il ne pût conduire à la fin que je lui marquais (ce qui était un point dont je savais bien que la stérilité de Marguerite devait la faire convenir secrètement), qu'elle ne s'offensât pas si je prenais dans la suite la liberté de la porter à un plus grand sacrifice encore que l'état attendait d'elle. Je ne marquais pas la chose plus clairement; mais, après ce que je venais de lui dire sur la nécessité de donner des enfans légitimes au sang de France, il n'était pas difficile de deviner quel était ce sacrifice.

La reine se donna tout le temps de délibérer sur un parti de cette importance avant que de me faire réponse. Je ne la reçus que cinq mois après; elle était datée d'Usson[1], où elle faisait sa résidence ordinaire; et cette réponse était telle qu'on pouvait la souhaiter, sage, modeste et soumise. Marguerite, sans s'expliquer autrement que

[1] Cette princesse s'était d'abord retirée, plusieurs années auparavant, à Agen, et ensuite à Carlat. Le roi Henri III, son frère, qui ne la traitait pas mieux que Henri IV, son mari, la fit poursuivre partout, et enfin renfermer dans le château d'Usson, en Auvergne, où, après sa mort, elle demeura volontairement. (*Voyez* la note du liv. 22.)

j'avais fait moi-même sur une séparation dont le bruit n'avait point encore éclaté, se contentait de faire parler en sa place une protestation de sa soumission à toutes les volontés du roi, jointe à des louanges sincères de la conduite de sa majesté, et à des remercîmens pour moi des soins que je prenais.

Le séjour du roi à Rennes ne fut que de sept ou huit jours, après lesquels il se hâta de retourner à Paris, pour se trouver en Picardie au commencement de mai. Il s'achemina par Vitré, d'où je reçus ordre de ce prince de donner une gratification à la garnison de Rochefort, et ensuite d'en faire raser le château. De Vitré, sa majesté, prenant le long de la Loire, se rendit à Tours par la Flèche, qu'elle se fit un plaisir de revoir, comme l'endroit où elle avait passé une partie de sa jeunesse.

Pour moi, après avoir encore demeuré cinq ou six jours à Rennes, pour mettre ordre soit aux finances, soit au paiement des gens de guerre, à leur départ de Bretagne, et à leur marche au travers des provinces, je vins trouver le roi à Tours, où ce prince me manda pour une affaire importante. Je le laissai continuer sa route vers Paris où, quelque chose qu'il fît, il ne put arriver que sur la fin de mai. J'étais si las[1] du cérémonial des

[1] Le roi ne l'était pas moins. L'Étoile rapporte quelques reparties fort agréables de sa majesté à ces importuns haran-

grandes villes, et des longues harangues surtout, que, prenant un chemin écarté par le Maine et le Perche, je vins seul visiter ma terre de Rosny, où mon épouse était occupée à faire commencer la maison que j'y faisais bâtir, et avait manqué à être écrasée sous les ruines du vieux bâtiment qu'il avait fallu abattre.

Je m'y arrêtai fort peu; et cependant je ne trouvai plus le roi à Paris. Il ne fit qu'y passer, et prit aussitôt la route d'Amiens. Cet endroit lui parut commode pour communiquer facilement avec ses plénipotentiaires à Vervins, et en même temps pour visiter toutes les places frontières, faciliter l'évacuation de celles qu'on allait lui rendre par le traité, et pourvoir à leur sûreté pour l'avenir. Tout cela fut fait en huit jours, et sa majesté ne revint point à Paris que la paix ne fût signée [1].

gueurs. L'un d'eux l'ennuyait par de longs titres d'honneurs, et répétant souvent, roi très-benin, très-grand, très-clément, etc. Ajoutez et très-las, lui dit Henri. Un autre ayant débuté par ces mots : « Agésilaüs, roi de Lacédémone, Sire, etc., » le roi lui dit en l'interrompant : « Ventre-saint-« gris! j'ai bien ouï parler de cet Agésilaüs; mais il avait dîné, « et je n'ai pas dîné, moi. » Ayant dit par deux fois à un autre qu'il abrégeât, et voyant qu'il n'en faisait rien, il le laissa là, et s'en alla, en lui disant : « Vous direz donc le reste à Guillaume. » C'était le bouffon de la cour.

[1] Elle fut signée le 2 mai 1598, au nom du roi, par « messire Pomponne de Bellièvre, chevalier, sieur de Grignon, « conseiller en son conseil d'état, et messire Nicolas Brulart,

Le traité était des plus simples, la remise de toutes les places que l'Espagne possédait en France en faisant presque le seul article considérable. On n'y statua rien sur l'affaire du marquisat de Saluces. Le roi ne jugea pas devoir manquer la paix pour cet article, qu'on regardait comme si peu important, que, sur le déni de justice de la Savoie, il pouvait sans peine, disait-on, se saisir de tout ce marquisat, n'y trouvant plus d'obstacle de la part de l'Espagne; seulement on en fit un compromis entre les mains du pape [1]. Les plénipo-

« chevalier, sieur de Sillery, aussi conseiller dudit sieur roi, « en son conseil d'état, et président en sa cour du parlement « de Paris, au nom du cardinal d'Autriche, ayant pouvoir du « roi d'Espagne; par messire Jean Richardot, chevalier, chef « et président du conseil privé dudit sieur roi et de son con- « seil d'état; messire Jean-Baptiste de Taxis, chevalier, et mes- « sire Louis Verteiken, aussi chevalier, etc. » Voyez ce traité en entier dans les *Mémoires et négociations de la paix traitée à Vervins*, tome 2, avec la relation, en forme de journal, de tout ce qui se passa entre les plénipotentiaires, depuis l'ouverture de cette négociation, jusqu'à la conclusion de la paix.

[1] Ce qui regarde le duc de Savoie, représenté par messire Gaspard de Genève, marquis de Lullin, conseiller d'état, etc., est à la suite de l'art. 24, et porte : « Que le surplus des autres « différens, qui sont entre ledit sieur roi très-chrétien et ledit « sieur duc, sera remis au jugement de notre saint-père Clé- « ment VIII, pour être vidé et décidé par sa sainteté dedans « un an.... Et demeureront les choses en l'état qu'elles sont à « présent, etc. »

tentiaires firent en cela une faute qui rengagea sa majesté, incontinent après la paix, dans une guerre qu'on aurait pu éviter. Je supprime au reste toutes les formalités d'usage entre les plénipotentiaires, et je laisse à d'autres à louer ces marches fines et détournées que la politique veut qu'on croie le chef-d'œuvre de l'esprit humain.

Le roi signa le traité dans Paris en présence du duc d'Arscot [1] et de l'amiral d'Aragon. Le cardinal-archiduc fit la même chose à Bruxelles au nom du roi d'Espagne et du sien, devant le maréchal de Biron, à qui le roi venait de donner, pour le rendre digne de cette cérémonie, le rang de duc et pair : dignité qui achéva de lui tourner la tête. MM. de Bellièvre et de Sillery y assistèrent aussi. Le duc de Savoie reçut solennellement la paix à Chambéry, en présence de Gadaigne Bothéon [2], gouverneur de Lyon, député de sa majesté à cet effet.

[1] Charles de Croy, duc d'Arscot, prince de Chimay; don Francisco de Mendoza et Cardona, amiral d'Aragon. Henri IV prêta le serment pour l'observation du traité de paix, le dimanche, 21 juin, le cardinal de Florence, légat, officiant de la manière la plus solennelle. La relation s'en trouve aussi, *ibid.*, tome 2, page 266; manuscrits de la bibliothèque du Roi, volume 9361; *Mémoires de la Ligue*, tome 6; *Mémoires de Nevers*, tome 2; *Matthieu*, tome 2; *Cayet* et autres.

[2] Il est qualifié dans l'acte du serment prêté pas le duc de Savoie le 2 août, « illustre seigneur Guillaume de Gadaigne, « seigneur de Bothéon, chevalier des ordres de très-haut et

C'est ainsi que, malgré une ligue aussi puissante que celle du pape, de l'empereur, du roi d'Espagne, du duc de Savoie, de tous les ecclésiastiques de la chrétienté, le roi vint à bout de ses desseins [1], et les couronna par une paix glorieuse. Il récompensa en roi ceux qui y avaient travaillé; et, afin que cette action n'aliénât pas de lui la république de Hollande, il fit partir pour Amsterdam Paul Choart de Buzenval, qu'il chargea de maintenir la bonne intelligence avec les états-généraux, et de payer la pension que sa majesté leur faisait. On ne pouvait se lasser de donner à ce prince les louanges que méritait son habileté, aussi-bien que sa diligence à se transporter, sur le moindre besoin, dans tous les endroits de son royaume.

« très-excellent prince Henri IV, roi très-chrétien de France « et de Navarre, conseiller d'état, capitaine de cinquante hom« mes d'armes de ses ordonnances, et son lieutenant-général « au gouvernement du Lyonnais, Forez et Beaujolais, ambas« sadeur commis et député, etc. » *Mémoires et négociations*, etc., tome 2, page 365.

[1] Les lettres que ce prince écrivait à ses deux ministres à Vervins, pendant tout le temps que dura cette négociation, en font foi. Elles sont rapportées dans les *Mémoires et négociations*, etc., *ibid.* Il dit : « que d'un coup de plume, il venait « de faire plus d'exploits qu'il n'en eût pu faire pendant une « longue guerre, avec les meilleures épées de son royaume. » On disait aussi sur ce traité que les Espagnols avaient vaincu par les armes et les Français par la négociation.

FIN DU LIVRE NEUVIÈME.

LIVRE DIXIÈME.

SOMMAIRE DU LIVRE DIXIÈME.

Mémoires de l'année 1598—1599. Réforme faite dans les troupes. Ordonnances sur le blé, le port d'armes, et autres réglemens sur la finance, la police, les ouvrages publics, etc. Question du vrai ou faux don Sébastien. Conférence de Boulogne entre l'Espagne et l'Angleterre sans fruit. La duchesse de Beaufort travaille avec ses partisans à se faire déclarer reine : fermeté avec laquelle Rosny lui résiste : il se brouille avec elle, et Henri les raccommode : conversation de ce prince avec sa maîtresse sur ce sujet. Maladie de Henri. Réception du légat à Saint-Germain. Travaux de Rosny dans la finance : qualités nécessaires à l'homme d'état : Rosny rend compte de ses biens, de son caractère, de sa manière de vivre, etc. État déplorable où les guerres avaient réduit la France. Valeur des traités faits avec la Ligue. Arrêtés rendus. Dispute de Rosny avec le duc d'Épernon. Rosny travaille avec Henri à rectifier les abus dans la finance : talens de ce prince pour le gouvernement. Faits singuliers. Exposition, examen et critique des dispositions testamentaires de Philippe II. L'archiduchesse vient à Marseille. Opposition du clergé de France au mariage de Madame avec le duc de Bar : conférence entre les catholiques et les protestans, inutile pour la conversion de cette princesse : Henri fait célébrer ce mariage par l'archevêque de Rouen : conversations plaisantes à cette occasion. Le clergé, le parlement, etc., s'opposent à l'enregistrement de l'édit de Nantes : changemens qui y sont faits : assemblée des protestans, et artifices du duc de Bouillon à ce sujet : l'édit est enregistré. Affaires de Marthe Brossier. Charge et gratifications accordées par Henri à Rosny. Mort surprenante de la connétable, de la duchesse de Beaufort : douleur qu'en ressent Henri : Rosny le console.

LIVRE DIXIÈME.

La paix amena d'autres soins et d'autres travaux. Le roi commença par faire une réforme dans ses troupes, tant françaises qu'étrangères. Les Suisses furent licenciés, à l'exception des trois compagnies des colonels Galati, Heid et Baltazar, de cent hommes chacune. Cette réforme ne fut pas aussi complète que je l'aurais souhaité, et que la conjoncture paraissait le demander. Le conseil que je donnai là-dessus ne fut point goûté de sa majesté. Cependant, si l'on considère que le trésor royal était dans le dernier épuisement, et malgré cela dans la nécessité de pourvoir à quantité de dépenses si pressantes, qu'on fut obligé de faire de nouveaux emprunts d'argent, je crois qu'on ne saurait me reprocher en cela une économie sordide et mal placée.

Ces dépenses étaient le rétablissement des fortifications de quantité de villes, et la réparation d'une infinité de bâtimens menacés d'une ruine prochaine par le malheur des derniers temps, dont il fallut sans délai travailler à prévenir la décadence. En faisant visiter les principales rivières du royaume, pour en régler les différens

droits, emploi qui fut confié à quatre personnes d'une probité reconnue, il se trouva aussi plusieurs travaux à y faire, principalement sur la Charente.

Entre autres réglemens pour la police, qui furent jugés nécessaires, le roi mit des bornes à cette quantité immense de blé qu'on était dans l'usage de faire passer hors du royaume, et qui souvent exposait la France à souffrir de grandes disettes[1] de ses propres biens. Par un autre réglement, le port d'armes fut interdit, sous de grandes

[1] La conséquence la plus juste qu'il semble qu'on puisse tirer de tous les raisonnemens qu'on lit et qu'on entend tous les jours sur la question du transport du blé hors du royaume, est celle que tire ici le duc de Sully. Il ne serait pas juste de priver ce royaume de l'une de ses plus heureuses ressources, et de l'un des plus riches soutiens de son commerce, en défendant tout transport de cette denrée. Il ne serait pas plus prudent de le permettre sans mesure ni proportion.

Si, pour trouver ce juste milieu, les magasins publics et royaux ne paraissent pas un moyen heureux, à cause des grandes dépenses et des inconvéniens encore plus grands à quoi ils exposent, il semble qu'on ne saurait en dire autant des commissaires qu'on établirait pour veiller à faire remplir, ouvrir et fermer les greniers des particuliers lorsque le besoin public le requiert. Cette partie de la police, dont le grand et presque le seul objet serait de connaître et de maintenir la proportion entre le produit de la terre et la consommation, en compensant les années différentes et les différentes provinces, n'est pas, je crois, d'une aussi grande difficulté que d'abord elle le paraît.

peines, à ceux qui n'avaient aucun droit d'en porter [1].

[1] A ce réglement sur le port d'armes, bien des personnes croient qu'il serait à propos qu'on ajoutât quelques marques distinctives dans la forme des habillemens, qui servissent à faire connaître en public les différentes conditions.

Quant aux sciences, arts et belles-lettres, s'il est vrai, comme il paraît qu'on n'en saurait douter, que c'est au soin qu'on a pris depuis quelques siècles de les cultiver en Europe qu'on a l'obligation de la différence qu'on remarque aujourd'hui dans les Européens du côté de la douceur dans les mœurs, de la politesse dans les manières, de leur liaison entre eux, et des moyens qu'un esprit plus pacifique a fait imaginer pour discuter et terminer d'une manière moins cruelle leurs différends respectifs, il semble que, par toutes sortes de motifs publics, indépendamment de celui de la gloire et l'intérêt particulier qui en résulte, un grand état ne doit point perdre de vue cet objet. Après les soins dont on s'est occupé jusqu'à présent dans ce royaume pour former et établir une bibliothèque, des cabinets et des recueils en tout genre, qui soient dignes du puissant monarque qui le gouverne, pour instituer des académies où l'on s'applique à perfectionner les sciences et les arts, on attend avec impatience de voir exécuter le dessein, formé dès il y a long-temps, de mettre toutes ces différentes parties un peu plus à portée les unes des autres qu'elles ne le sont, dans une ville de l'étendue de Paris, en les rassemblant toutes dans une même enceinte, où l'on pût trouver commodément tout à la fois les livres, les instrumens, les imprimeries, et généralement toutes les pièces nécessaires, avec les logemens des personnes préposées pour en prendre soin, et surtout de voir établir une espèce de tribunal des sciences et des arts, composé de personnes choisies dans les différentes académies, et entretenues par sa majesté, pour faire un examen exact, et porter un jugement sûr de tous les livres, découvertes et pro-

Les belles-lettres trouvèrent aussi place dans ces occupations du roi. Il entendit parler de Casaubon, et, sur la réputation de ce savant homme, il le fit convier de venir s'établir à Paris avec sa famille, où il le fixa par une pension qui lui donna les moyens d'y vivre comme il convient à un homme de son caractère, qui n'est pas appelé, disait Henri, pour gouverner l'état.

Je suis obligé de supprimer un détail d'affaires moins importantes, qui irait à l'infini, s'il fallait donner place dans ces mémoires à tout ce que me dit sa majesté, à tout ce qu'elle m'écrivit de Fontainebleau, de Monceaux et de Saint-Germain-en-Laye, où elle passa le reste de cette année, et où elle m'appelait de temps en temps pour conférer avec moi sur les différentes affaires qui se présentaient. Je m'en tiendrai à ma première promesse, de retrancher tout ce qui ne mérite pas de soi-même quelque considération, et je me contenterai de marquer ici que jamais peut-être des ministres d'état n'ont trouvé plus d'attention ni plus de ressource dans l'esprit d'aucun prince sur tout ce qui est d'utilité, ou simplement de commo-

ductions qui peuvent intéresser le public. On eut d'abord intention de faire servir la place Vendôme à ce projet, ensuite on y a destiné le vieux Louvre; mais des dépenses d'état encore plus nécessaires ont toujours depuis obligé à en différer l'exécution.

dité pour un royaume, que j'en ai toujours trouvé dans le prince que j'ai servi. Ni la paix, ni les affaires domestiques ne lui faisaient point perdre de vue tout ce qui se passait hors du royaume[1]. La question du vrai ou du faux don Sébastien faisant alors beaucoup de bruit en Europe, aussi bien qu'en Espagne, il envoya la Trimouille[2] en Portugal pour tâcher d'éclaircir ce mystère, afin de ne prononcer qu'avec pleine connaissance sur la justice ou l'iniquité du conseil d'Espagne, qui avait commencé par faire arrêter le prétendu roi de Portugal.

Henri, n'ayant pas encore ouvert son esprit aux

[1] Cette question paraît présentement bien décidée par l'autorité de presque tous les bons historiens, qui ne doutent pas que le roi don Sébastien n'ait véritablement perdu la vie dans la bataille qu'il livra aux Maures à Alcaçar, en 1578, et, par conséquent, que ce prétendu don Sébastien ne soit un imposteur, soutenu alors et depuis par les ennemis de l'Espagne. Voyez les preuves de la mort de ce roi de Portugal dans *de Thou*, liv. 65, etc. Il en sera encore parlé dans la suite. La France pouvait encore s'intéresser à cette question par un autre endroit. Catherine de Médicis avait prétendu avoir des droits légitimes sur la couronne de Portugal, comme se disant issue de Robert, fils d'Alphonse III, par Mahaud, sa première femme, morte en 1262, depuis lequel temps elle soutenait que tous les rois de Portugal n'avaient été qu'autant d'usurpateurs; c'étaient là autant de points bien difficiles à justifier : aussi paraît-il qu'elle fit peu de démarches pour faire valoir ses prétentions.

[2] Claude de La Trimouille, duc de Thouars, mort en 1606.

grands desseins qu'il forma dans la suite contre la maison d'Autriche, voulut, dans cette année, se porter pour médiateur entre l'Espagne et l'Angleterre, et proposa entre ces deux couronnes une conférence à Boulogne [1], où il envoya, pour y assister de sa part, Caumartin et Jeannin. Je combattis encore inutilement cette idée, qui ne me paraissait point partir d'une saine politique. Heureusement la conférence n'aboutit à rien de ce qu'on s'y était proposé. La haine invétérée des deux nations fit élever tout d'abord une dispute si vive sur la préséance, qu'on se sépara avant même que d'avoir entamé le moindre préliminaire.

Les jésuites ne furent pas plus heureux dans l'application qu'ils prétendirent se faire de l'article du traité de Vervins, par lequel il était libre à tout Français exilé, comme à tout étranger, de repasser en France, et de s'y faire un établissement : l'arrêt du conseil qui intervint leur ôta cette ressource, et ils furent obligés de recourir à d'autres moyens, qui leur réussirent mieux.

L'assemblée du clergé, qui se tint cette année, et dura une partie de la suivante, partagea encore l'attention de sa majesté, aussi bien que la pro-

[1] Cette conférence ou congrès, où furent admis les états des Provinces-Unies, ne se tint qu'en 1599, au mois de mai et de juin.

motion des cardinaux. Le fils de madame de Sourdis [1] fut un des Français à qui ce prince fit donner le chapeau, quoique par sa grande jeunesse il ne l'en jugeât pas trop digne. Madame de Sourdis n'en eut l'obligation qu'à l'adresse qu'elle eut de faire appuyer sa demande par la duchesse de Beaufort.

C'est le nom qu'avait encore pris la maîtresse du roi en la place de celui de marquise de Monceaux, depuis que la naissance d'un second fils lui avait attiré de la part de sa majesté un redoublement de tendresse et de bienfaits. Depuis longtemps cette femme ne bornait plus là son ambition : elle n'aspirait pas moins qu'à se faire déclarer reine de France, et la passion de Henri, qui prenait chaque jour de nouvelles forces, lui faisait espérer d'y parvenir. Sitôt qu'elle eut nouvelle que les agens du roi à Rome avaient commission de solliciter la dissolution de son mariage avec Marguerite, et que sa majesté était sur le point de faire partir pour cette cour le duc de Luxembourg [2] avec le titre d'ambassadeur pour en presser la conclusion, elle jugea cette occasion favorable; mais, comme elle se défiait des

[1] François d'Escoubleau, cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, mort en 1628.

[2] Henri de Luxembourg, duc de Piney, le dernier de cette branche de Luxembourg.

agens, et apparemment du nouvel ambassadeur, elle jeta les yeux sur Sillery, qui était déjà fort dans ses intérêts, et que cette dernière marque de confiance ne pouvait manquer d'y mettre encore davantage; elle le fit venir, et, lui expliquant ses vues, elle ne mit aucunes bornes aux récompenses dont elle prétendait payer son dévouement et ses services. Comme elle connaissait ce qui était le plus capable de tenter Sillery, elle l'assura des sceaux à son retour de Rome, au hasard de désobliger madame de Sourdis même, sa tante et son intime amie, et lui promit encore la dignité de chancelier, sitôt qu'elle viendrait à vaquer. Sillery s'engagea à ce prix, avec tous les sermens qu'elle exigea de lui, de ne rien négliger pour obtenir du pape la légitimation des deux enfans qu'elle avait eus de Henri, avec la dissolution du mariage de ce prince. Ce premier pas une fois fait, il ne lui en restait plus que peu et de très-faciles pour monter au trône. Elle ne manqua pas de raisons pour faire approuver au roi l'ambassadeur qu'elle avait choisi. Le duc de Luxembourg ne laissa pas de partir, mais pour être rappelé aussitôt que Sillery serait en état d'aller le relever. La duchesse ne s'embarrassa point de cacher à toute la cour le titre dont elle venait de décorer son favori. Elle travailla elle-même à ses équipages, et fit expédier par le roi les ordres

nécessaires pour que Sillery parût avec tout l'éclat et la grandeur propres à assurer le succès de sa négociation.

En même temps la duchesse de Beaufort, voulant préparer les Français au changement d'état qu'elle méditait pour ses enfans, obtint du roi, qui n'avait guère moins de tendresse pour eux que pour la mère, que le baptême du second fils qu'elle venait de mettre au monde se ferait à Saint-Germain, où était alors sa majesté, avec toute la magnificence et tous les honneurs qui sont particuliers dans cette cérémonie aux enfans de France. Je pardonne à cette femme une ivresse où l'entretenaient les respects serviles des courtisans pour ses enfans, et les adorations qu'ils lui rendaient à elle-même. Je n'ai pas la même indulgence pour Henri, qui, bien loin de rien faire qui pût la détromper, accordait les ordres pour le baptême de cet enfant avec une complaisance qui faisait assez voir combien la chose était de son goût. J'en dis mon avis assez hautement. Je m'attachai à combattre en public la conséquence que je voyais que les courtisans tiraient en faveur de ces enfans, si chers au roi, pour la succession à la couronne. Ce prince s'aperçut lui-même, après la cérémonie, qu'il avait beaucoup trop permis, et me dit qu'on avait passé ses ordres, ce que je n'ai aucune peine à croire. L'en-

fant fut nommé Alexandre [1], comme l'aîné avait été nommé César; et, par une espèce de second baptême, les flatteurs lui donnèrent le nom de *Monsieur*, qu'il n'est permis en France de porter qu'au frère unique du roi, ou à l'héritier présomptif.

La favorite ne s'en tint pas là : elle commença à prendre tous les airs de reine, moins, à la vérité, de son propre mouvement (car je crois qu'elle se connaissait assez pour n'avoir osé d'elle-même concevoir cette idée) que poussée à franchir ce pas par les suggestions continuelles de ses créatures et de ses parens. Madame de Sourdis, Chiverny et Fresne la secondaient si bien de leur côté, qu'insensiblement il n'y eut rien de si public dans toute la cour que la nouvelle que le roi allait épouser sa maîtresse, et qu'il ne sollicitait son divorce à Rome que dans cette intention. Je fus révolté d'un bruit si injurieux à la gloire de ce prince; j'allai le trouver, et je lui en fis sentir les conséquences. Il m'en parut touché, et même piqué; son premier mouvement le porta à justifier madame de Beaufort, qu'il m'assura très-sérieusement n'y avoir contribué en rien; toute la preuve qu'il en avait, c'est qu'elle le lui avait dit : il en

[1] On l'appela le chevalier de Vendôme; il fut tenu sur les fonts par madame Catherine, sœur du roi, et par le comte de Soissons. Il mourut grand-prieur de France, en 1629.

mit toute la faute sur madame de Sourdis et sur Fresne, auxquels il montrait bien qu'il pardonnait une hardiesse si peu respectueuse, puisque, connaissant combien ils étaient coupables, il n'en fit pas le plus petit châtiment.

Une circonstance donna beaucoup de poids aux démarches que je fis sur cette affaire, tant en public qu'en particulier. La reine Marguerite, avec laquelle la question de la dissolution prochaine m'obligeait à entretenir un commerce de lettres, sut, après tous les autres, ce qui se disait et se faisait à la cour, et m'écrivit qu'elle continuait à donner les mains à sa séparation d'avec le roi; mais qu'elle se sentait si indignée qu'on pût penser à donner sa place à une femme aussi décriée que l'était la nouvelle duchesse par son commerce avec le roi, qu'elle, qui n'avait point mis de conditions à son consentement, ne pouvait présentement ne pas exiger qu'on lui accordât l'exclusion de cette femme, et qu'elle avait pris sur ce point une si forte résolution, qu'on ne devait pas s'attendre à la lui faire changer par aucun traitement, bon ou mauvais. Le roi, à qui je fis part de cette lettre, en comprit encore mieux jusqu'à quel point ce mariage, s'il venait à s'exécuter, soulèverait tous les honnêtes gens, et commença à changer véritablement et d'avis et de conduite.

Je m'imaginai qu'en faisant savoir le contenu

de cette même lettre à madame de Beaufort, elle produirait peut-être dans son esprit le même effet. Je ne voulus pas prendre ce soin moi-même, pour ne pas m'exposer à essuyer les hauteurs et les emportemens d'une femme qui me regardait comme une pierre d'achoppement à tous ses desseins. Je communiquai la lettre à Chiverny et à Fresne, qui en informèrent aussitôt madame de Sourdis, et celle-ci dans le même moment la duchesse de Beaufort; mais tous les conseillers de cette dame n'étaient pas si aisés à alarmer. Ils avaient bien compris qu'une démarche comme celle qu'ils avaient entrepris de faire faire au roi ne pouvait manquer de souffrir de grandes difficultés, et ils avaient pris leur parti sur chacune. Le résultat de toutes leurs délibérations avait été qu'il fallait presser fortement la conclusion, persuadés que, quand une fois l'affaire serait consommée, ils n'auraient aucune peine à la faire envisager sous une face qui la rendrait excusable; qu'au pis aller, on s'en accommoderait après quelques rumeurs, comme on fait de tout ce qui est sans remède. Ils connaissaient le génie des Français, surtout du courtisan, dont la première loi est de vouloir tout ce que veut le souverain, et la plus forte passion celle de lui plaire. Enfin, ils crurent être assurés de tout, pourvu que le prince lui-même ne leur manquât point.

Fresne ayant dressé l'ordonnance pour paiement des hérauts, trompettes et autres officiers subalternes de la couronne qui avaient servi dans la cérémonie du baptême, elle me fut apportée comme les autres, afin que j'y misse mon mandement pour l'acquitter. Je n'eus pas plus tôt jeté les yeux sur cette pièce, qu'un vif sentiment de douleur me la fit regarder comme un monument de la honte du roi qu'on allait conserver à la postérité. Je ne balançai pas, je la retins et en fis faire une autre, modeste comme elle devait l'être, où les noms de *Monsieur*, de *fils de France*, et tout ce qui pouvait donner la même idée, étaient supprimés, et conséquemment l'honoraire des hérauts réduits à la taxe commune, ce qui ne les satisfit pas. Ils ne tardèrent pas à revenir, et dans leur mécontentement, ils alléguaient et M. de Fresne, et la loi qui réglait leurs droits. Je me contins d'abord devant des gens dont je connaissais assez la mauvaise intention ; à la fin, la patience m'échappa, et je ne pus m'empêcher de leur dire avec indignation : « Allez, allez, je n'en « ferai rien, sachez qu'il n'y a point d'enfans de « France. »

Je n'eus pas plus tôt lâché la parole, que je me doutai qu'elle allait me susciter une affaire. Pour la prévenir, je sortis dans le moment, et vins trouver sa majesté, qui se promenait dans ses appar-

temens de Saint-Germain avec le duc d'Épernon : je lui dis, en lui montrant l'ordonnance de Fresne, que, si elle avait lieu, il ne lui restait plus qu'à se déclarer marié avec la duchesse de Beaufort. « Il « y a ici de la malice de Fresne, dit le roi, après « l'avoir lue, mais je l'empêcherai bien. » Il m'ordonna de déchirer cet écrit, et dit tout haut, en se tournant vers trois ou quatre seigneurs de la cour des plus proches : « Voyez la malice du « monde, et les traverses que l'on donne à ceux « qui me servent bien : on a apporté à M. de Rosny « une ordonnance, afin de m'offenser, s'il la pas- « sait, ou d'offenser ma maîtresse, s'il la refusait. » Dans l'état où étaient les choses, cette parole n'était pas indifférente : elle fit juger aux courtisans, qui riaient de ma simplicité, qu'ils pouvaient bien s'être trompés eux-mêmes, et que le prétendu mariage n'était pas encore si proche qu'ils se l'étaient imaginé. Le roi, continuant à m'entretenir seul, me dit qu'il ne doutait point que madame de Beaufort ne fût dans une violente colère contre moi; qu'il me conseillait d'aller la trouver, et de chercher à la satisfaire par de bonnes raisons : « Et si cela ne suffit, ajouta-t-il, je parlerai en « maître. »

La duchesse avait son appartement dans le cloître de Saint-Germain : j'y allai de ce pas. Je ne sais quelle idée elle prit d'une visite qu'elle

me vit commencer par une espèce d'éclaircissement. Elle ne me donna pas le temps de l'achever : la colère dont elle était animée ne lui permettant pas de mesurer ses termes, elle m'interrompit en me reprochant que je séduisais le roi, et lui faisais croire que le noir était blanc. « Ho! ho! Madame, » lui dis-je en l'interrompant à mon tour, mais d'un air très-froid, « puisque vous le prenez « sur ce ton, je vous baise les mains; mais je ne « laisserai pas pour cela de faire mon devoir; » et je sortis sans vouloir en entendre davantage, afin de ne rien lui dire de mon côté de plus dur. Je mis le roi de fort mauvaise humeur contre sa maîtresse en venant rapporter ses paroles : « Allons, » me dit ce prince, avec un mouvement dont je fus très-satisfait, « venez avec moi, et je vous ferai voir « que les femmes ne me possèdent pas. » Son carrosse tardant trop à venir à son gré, sa majesté monta dans le mien; et pendant tout le chemin, jusqu'à l'appartement de la duchesse, il m'assura qu'on ne lui reprocherait jamais d'avoir chassé, ni seulement mécontenté, par complaisance pour une femme, des serviteurs qui, comme moi, ne cherchaient que sa gloire et son intérêt.

Madame de Beaufort, qui s'était attendue, en me voyant sortir de chez elle, à y voir bientôt arriver le roi, avait bien étudié son personnage pendant ce temps-là; elle regardait, aussi-bien que

moi, la victoire que l'un ou l'autre allions remporter comme le présage heureux ou malheureux de sa fortune. Lorsqu'on lui annonça le roi, elle vint le recevoir jusqu'à la porte de la première salle. Henri, sans l'embrasser, ni lui faire les caresses ordinaires : « Allons, Madame, lui dit-il, allons « dans votre chambre, et qu'il n'y entre que vous, « Rosny et moi ; car je veux vous parler à tous « deux, et vous faire bien vivre ensemble. » Il fit fermer la porte, regarda s'il n'y avait personne dans la chambre, la garde-robe et le cabinet ; puis la prenant d'une main pendant qu'il me tenait de l'autre, il lui dit, d'un air qui dut la surprendre beaucoup, que le véritable motif qui l'avait déterminé à s'attacher à elle était la douceur qu'il avait cru remarquer dans son caractère ; qu'il s'apercevait, par la conduite qu'elle tenait depuis quelque temps, que ce qu'il avait cru véritable n'était qu'une feinte, et qu'elle l'avait trompé. Il lui reprocha les mauvais conseils qu'elle prenait, et les fautes considérables qui en étaient la suite. Il me combla de louanges pour faire sentir à la duchesse, par la différence de nos procédés, que j'étais seul véritablement attaché à sa personne. Il lui ordonna de surmonter son aversion pour moi, au point de se conduire par mes avis, parce qu'assurément il ne me chasserait pas pour l'amour d'elle.

Madame de Beaufort commença sa réponse par des soupirs, des sanglots et des larmes. Elle prit un air caressant et soumis. Elle voulut baiser la main de Henri. Elle n'omit rien de ce qu'elle connaissait capable d'attendrir son cœur. Ce ne fut qu'après toutes ces petites façons qu'elle prit la parole pour se plaindre amèrement de ce qu'au lieu du retour qu'elle aurait dû attendre d'un prince à qui elle avait donné toute sa tendresse, elle se voyait sacrifiée à un de ses valets. Elle rappela ce que j'avais dit et fait contre ses enfans pour aigrir l'esprit de sa majesté contre moi, puis, feignant de succomber au désespoir, elle se laïssa tomber sur un lit, où elle protesta qu'elle était résolue d'attendre la mort après un aussi sanglant affront. L'attaque était un peu forte. Henri ne s'y était point attendu. Je l'observais. Je vis son cœur chanceler; mais il se remit si promptement, que sa maîtresse ne s'en aperçut point. Il continua à lui dire du même ton qu'elle aurait pu s'épargner la peine de recourir à tant d'artifices pour un si léger sujet. Ce reproche la piqua sensiblement. Elle redoubla ses pleurs. Elle s'écria qu'elle voyait bien qu'elle était abandonnée, que c'était sans doute pour augmenter encore sa honte et mon triomphe que le roi avait voulu me rendre témoin des choses les plus dures qu'on puisse dire à une femme. Il parut que cette idée la plongeait dans

un désespoir véritable. « Pardieu ! Madame, c'est « trop, reprit le roi en perdant patience, je vois « bien qu'on vous a dressée à tout ce badinage « pour essayer de me faire chasser un serviteur « dont je ne puis me passer. Je vous déclare que, « si j'étais réduit à la nécessité de choisir de per- « dre l'un ou l'autre, je me passerais mieux de « dix maîtresses comme vous que d'un serviteur « comme lui. » Il ne laissa pas passer le terme de valet dont elle s'était servie, et trouva encore plus mauvais qu'elle l'appliquât à un homme dont la maison avait l'honneur d'être alliée à la sienne.

Après tant de paroles affligeantes, le roi quitta la duchesse brusquement, et s'avança pour sortir de la chambre, sans être touché de l'état où il la laissait; parce qu'apparemment la connaissance qu'il avait de sa maîtresse lui découvrait tout ce qu'il y avait d'affectations et de grimaces dans son procédé. Pour moi, j'y étais trompé jusqu'à en être affligé; et je ne sortis d'erreur que lorsque madame de Beaufort, voyant le roi prêt à sortir de chez elle, si irrité qu'elle pouvait appréhender que ce ne fût peut-être pour n'y plus jamais revenir, changea tout d'un coup de personnage. Elle courut l'arrêter, se jeta à ses pieds, non plus pour le surprendre, mais pour lui faire oublier sa faute. Elle commença par s'excuser. Elle montra un air

doux et un visage serein. Elle jura au roi qu'elle n'avait eu ni n'aurait plus d'autre volonté que la sienne. Il n'y a jamais eu de changement de décoration si subit. Je ne vis plus qu'une femme agréable et complaisante, qui agit avec moi comme si tout ce qu'elle venait de me dire n'était qu'un songe. La paix se fit avec une parfaite cordialité entre nous deux, et nous nous séparâmes tous fort bons amis.

Sur la fin d'octobre, le roi, étant à Monceaux, ressentit quelques légères atteintes de fièvre, qui aboutirent enfin à un accès des plus violens[1]. On l'attribua au ravage qu'avait fait une quantité prodigieuse d'humeur dont sa majesté s'était déchargée par une purgation ; et, comme la fièvre parut en effet dissipée, le roi se crut guéri. Il m'en écrivit à Paris en ces termes, me marquant pourtant qu'il lui était resté de son indisposition un abattement morne, qui ne lui était pas ordinaire, et qu'il allait chercher à dissiper en se promenant, s'il en avait la force. C'était l'avant-coureur du mal dans lequel il retomba peu de jours après si violemment, qu'il se vit en fort grand danger,

[1] Voici comment l'historien Matthieu parle de cette maladie de Henri IV : « En riant, avec sa maîtresse et Bellegarde, de « vers satiriques, il lui prit un grand dévoiement, et fut sept « heures en grand danger ; voulant toujours boire, et jetant « l'eau et le verre à la tête, etc. » Tome 2, liv. 2, page 277.

et que j'eus la douleur de le trouver en cet état en arrivant à Monceaux avec Chatillon et d'Incarville, comme il me le mandait par la lettre dont je viens de parler. Je crus long-temps que je n'étais venu que pour voir mourir mon cher maître entre mes bras; car il ne voulut point que je quittasse Monceaux tant que dura sa maladie; et il m'appelait fréquemment auprès de son lit. Dans un des momens où le mal, s'opiniâtrant par de continuels redoublemens, faisait désespérer que tout l'art des médecins pût jamais le vaincre, et où ce prince était persuadé lui-même qu'il touchait à sa dernière heure : « Mon ami, me disait-« il, je n'appréhende nullement la mort; vous le « savez mieux que personne, vous qui m'avez « vu en tant de périls dont il m'était si facile de « m'exempter; mais je ne nierai pas que je n'aie « regret de sortir de la vie sans élever ce royaume « à la splendeur que je m'étais proposée, et avoir « témoigné à mes peuples que je les aime comme « s'ils étaient mes enfans, en les déchargeant « d'une partie des impôts, et en les gouvernant « avec douceur. »

Le bon tempérament de Henri prit enfin le dessus, et dissipa le mal, comme si on l'avait enlevé[1]; en sorte que la joie de son rétablisse-

[1] C'est pendant cette maladie que Henri IV fut extrêmement incommodé d'une carnosité qui servit de prétexte à la du-

ment suivit de fort près le chagrin où nous étions plongés. Il n'eut plus qu'une autre petite récidive, mais sans aucun accident fâcheux. Il m'en donna encore avis à Paris, où j'étais retourné sitôt que je le vis hors de danger; et par une dernière lettre du 6 novembre, que Schomberg, revenant de Monceaux, m'apporta à Paris de la part de sa majesté, elle me fit savoir qu'elle était parfaitement rétablie, à un fond de mélancolie près, dont elle ne pouvait se défaire, quoiqu'elle pratiquât exactement tout ce que les médecins lui conseillaient. Les sieurs Marescot, Martin et Rosset, étaient allés à Monceaux, sur la nouvelle de sa maladie, pour aider de leurs avis ceux qui étaient d'office auprès du prince; il eut l'attention de leur faire payer leur voyage, en m'écrivant de leur donner à chacun cent écus, et cinquante à Regnault, son chirurgien.

Le roi n'avait pas encore quitté Monceaux, lorsque le cardinal de Florence, qui avait eu tant de part au traité de Vervins, passa par Paris en revenant de Picardie, pour s'en retourner de là à Rome, après qu'il aurait pris congé de sa majesté.

chesse de Beaufort pour faire entendre à ce prince, par La Rivière, son premier médecin, qu'elle avait mis dans ses intérêts, qu'il pourrait bien dans la suite n'avoir plus d'enfans. *Amelot de La Houssaye*, num. 1, sur la 243e lettre du cardinal d'Ossat.

Le roi m'envoya à Paris le recevoir, et voulut qu'on le traitât avec les plus grands honneurs. Il avait encore besoin auprès du pape d'un cardinal aussi puissant que cette éminence, qui parvint elle-même au pontificat. Je n'oubliai donc rien pour répondre aux intentions de sa majesté, et le légat ayant eu envie de voir Saint-Germain-en-Laye, je fis savoir à Momier, concierge de ce château, qu'il tendît les salles et les chambres des plus belles tapisseries de la couronne. Momier exécuta l'ordre avec tant de ponctualité, mais avec si peu d'esprit, qu'il choisit, pour parer la chambre du légat, une tenture que la reine Jeanne de Navarre avait fait faire, fort riche à la vérité, mais qui ne représentait que des emblèmes et des devises contre le pape et la cour romaine, également satiriques et ingénieuses. Le prélat fit tout ce qu'il put pour m'engager à prendre une place dans le carrosse qui le conduisait à Saint-Germain, ce que je refusai, voulant prendre les devans, afin de voir si tout était en ordre, ce dont je me sus fort bon gré. Je vis la bévue du concierge, et y fis remédier promptement. Le légat n'aurait pas manqué de regarder et de faire regarder au pape une semblable erreur comme un dessein formé de l'insulter. Depuis, considérant qu'aucune différence de religion ne peut autoriser de pareils traits, je fis effacer toutes ces devises.

Il y avait long-temps que j'aspirais à jouir du loisir de la paix pour traiter enfin à fond la finance de l'état. Tout ce que j'avais pu faire jusque-là s'était réduit à adoucir le mal; et, loin de pouvoir creuser jusqu'à sa racine pour l'extirper une bonne fois, les différens besoins de l'état, qui s'étaient toujours succédés les uns aux autres pendant la guerre, avaient fait regarder comme un grand coup de pouvoir conduire les finances sans en augmenter la confusion. Il est vrai qu'à considérer la chose de près, elles paraissaient atteintes d'une plaie absolument incurable, et qu'on ne pouvait même guère sonder qu'avec un courage et une patience invincibles. Le premier coup-d'œil n'offrait qu'un discrédit universel, plusieurs centaines de millions dus par le trésor royal, nulles ressources, une misère excessive, une ruine prochaine; mais cet état même de désespoir était ce qui devait le plus engager à ne pas perdre un seul instant pour entreprendre ce grand ouvrage pendant que l'opportunité des conjonctures laissait du moins l'apparence de pouvoir réussir. Tout était tranquille, l'entretien des gens de guerre considérablement diminué, la plus grande partie des dépenses militaires supprimée. Le conseil du roi s'était enfin lassé de faire d'inutiles efforts, pour m'ôter la connaissance des affaires publiques; elles roulaient presque toutes sur moi. Ces mes-

sieurs dédaignaient même de venir aux assemblées, à moins que leur intérêt, ou celui de quelques parens et amis, ne les y conduisît; rien ne s'y proposait plus sans mon avis, et rien ne s'y exécutait plus que par mon aveu. Le roi n'avait aucun secret pour moi, ni aucune autorité dont il ne me revêtît. Toutes ces considérations me firent croire que, si les malheurs causés par des guerres civiles aussi longues et aussi cruelles pouvaient être réparés, ce serait alors qu'on en viendrait à bout, ou jamais.

J'ai reçu du ciel un tempérament assez robuste, un corps capable de supporter un long travail[1], et une grande application d'esprit, une

[1] Le portrait que nous fait Péréfixe, de Rosny, est tout-à-fait semblable à celui qu'on va voir tracé ici : « Surtout, dit-il, « il avait le génie porté au maniement des finances, et toutes « les qualités requises pour cela. En effet, il était homme d'or- « dre, exact, bon ménager, gardait sa parole, point prodigue, « point fastueux, point porté à faire de folles dépenses, ni au « jeu, ni en femmes, ni en aucunes choses, qui ne convien- « nent pas à un homme élevé dans cet emploi. De plus, il était « vigilant, laborieux, expéditif, qui donnait presque tout son « temps aux affaires, et peu à ses plaisirs; avec cela il avait « le don de pénétrer ces matières jusqu'au fond, et de déve- « lopper les entortillemens et les nœuds dont les financiers, « quand ils ne sont pas de bonne foi, s'étudient à cacher leurs « friponneries. » (3e part.) P. Matthieu ne lui donne pas de « moins grands éloges, tome 2, liv. 2, page 278.

« Le roi lui donna, dit Le Grain, la charge de surintendant-

inclination naturelle à l'ordre et à l'économie, encore cultivée par une étude particulière de cette science, depuis vingt-cinq ans que j'étais attaché à la personne du prince; et, s'il m'est permis de le dire, une passion encore plus forte pour la vertu et pour l'honneur; voilà les dispositions que j'ai apportées pour le maniement des affaires publiques. Avec elles, quoiqu'on ne soit pas exempt de commettre des fautes, et même d'assez considérables, cependant (et l'expérience, aussi-bien que le succès de mon travail, me donnent droit de le dire) on peut assurer que les finances d'un

« général de ses finances, avec telle autorité, qu'il ne s'en vit « jamais une pareille en telle charge; en laquelle il faut con- « fesser qu'il fallait alors un homme qui eût les yeux bandés, « et qui ne regardât rien que le profit du roi, c'est-à-dire du « trésor public, qu'il était nécessaire de remettre en vigueur; « et qui fût plus rude que la dignité des uns et le respect des « autres, n'eût pu porter en autre saison..... Et de fait cette « grande et autorité et puissance que le roi lui donna rendit « en peu de temps la force aux nerfs de l'état, etc. » Voyez tout ce que dit cet écrivain au sujet de Sully, liv. 7.

« Il mit, ce sont les paroles de d'Aubigné, tome 3, liv. 5, « chap. 3, les finances ès-mains du marquis de Rosny, depuis « duc de Sully, pour ce qu'il trouvait en lui un esprit fort gé- « néral et laborieux, et une austérité naturelle, qui, mépri- « sant les bonnes grâces de tous, portait l'envie des refus, et « par là fit la bourse du roi, à quoi le naturel du maître tenait « bien sa partie, etc. »

Voici comme il en est parlé dans un discours qui se voit, tome 3, des *Mémoires d'état de Villeroi*. « Ce changement de

état sont tombées dans de bonnes mains lorsqu'un peu de jugement, beaucoup de travail et d'exactitude, plus de probité encore, sont les qualités qu'on remarque dans celui qui les gouverne. Je n'oserais me donner plus de part dans le portrait que je vais tracer du véritable homme de finance, parce que, quoique je me le sois toujours proposé à imiter, je suis sincèrement très-éloigné de prétendre moi-même me donner pour modèle.

Il serait bien plus court de dire que l'homme appelé à la conduite des affaires doit être un homme sans passions; mais, pour ne pas les dé-

« visage que ledit sieur de Sully a donné à la France nécessi-
« teuse, la rendant opulente par son industrie, témoigne assez
« sa suffisance. Les remontrances qu'il faisait aux volontés du
« roi, et les résistances à tous les grands démontrent sa vertu...,
« sa prudence et son courage. Ses envieux mêmes disent que
« lui seul est plus utile au public, et sait mieux les affaires
« que tous les autres ensemble, etc. » Le discours manuscrit que nous avons cité dans la préface se rapporte à celui-ci, et on peut y ajouter le témoignage de presque tous les historiens et mémoires de ce temps-là, qui conviennent que Sully a mérité en rigueur les noms de ministre très-laborieux, très-capable, très-intègre, et surtout très-ferme. Les défauts de hauteur, de dureté et de vanité, qui sont presque les seuls qu'on lui ait reprochés, viennent de cette dernière qualité, poussée sans doute un peu trop loin. Nous aurons encore occasion d'en parler dans la suite; mais j'ai cru devoir joindre d'avance ces témoignages à la description qu'il fait en cet endroit de ses mœurs et de sa conduite.

truire en le réduisant à une existence impossible et purement idéale, disons seulement qu'il faut qu'il connaisse du moins toute la bassesse de l'orgueil, toute la folie de l'ambition, toute la faiblesse de la haine et de la vengeance. Comme je ne veux rien dire que ce qui peut le regarder directement, je ne releverai point ici l'indignité de maltraiter personne de fait ou seulement de parole, et de ne point donner d'ordre à ses inférieurs, que la colère ou la mauvaise humeur ne les assaisonne de juremens. Puisqu'il vit pour le public, il doit se rendre affable et accessible à tout le monde, excepté à ceux qui ne l'abordent que pour chercher à le corrompre, et ne jamais perdre de vue cette maxime, qui tient un des premiers rangs dans le détail du gouvernement, qu'un royaume doit être conduit par des règles générales, et que les exceptions seules produisent la plainte et le mécontentement.

La connaissance du rang et des différens degrés de distinction non-seulement n'a rien de contraire à cette maxime, mais encore elle lui est essentiellement nécessaire, tant pour observer la proportion dans les traitemens que la politesse française a établis entre les conditions, que pour se guérir de l'erreur que ses richesses et sa faveur lui asservissent toutes les autres. Le penchant pour le sexe est une source de faiblesses et d'in-

justices qui l'entraîneront indubitablement au-delà des bornes de son devoir. La passion du gros jeu l'exposera à des tentations mille fois plus difficiles encore à vaincre à un homme qui manie tout l'argent du royaume : pour n'y pas tomber, je suis obligé de lui prescrire de ne connaître ni les cartes ni les dés.

Le dégoût du travail vient encore ordinairement de tout ce qui porte à la volupté, ou inspire la mollesse. L'homme d'état doit donc chercher dans la sobriété le remède contre la somptuosité et la délicatesse de la table, qui ne sont propres qu'à énerver également le corps et l'esprit; l'honnête homme ne connaît point l'intempérance. L'homme laborieux doit également ignorer les raffinemens de la bonne table. Comme il doit se rendre en tout temps et même à toute heure le séjour de son cabinet, non pas simplement supportable, mais délicieux, il ne peut trop se donner de garde de ne pas se remplir la tête de vaines idées, de plaisirs futiles : il y a dans toutes ces bagatelles je ne sais quel attirail qui amollit souvent le cœur des philosophes, et des misanthropes mêmes.

Je dis la même chose de la chasse, des équipages, des livrées nombreuses, des ameublemens, des bâtimens et de toutes les autres inventions du luxe. Le goût qu'on a eu pour une seule de ces

choses dégénère bientôt en une espèce de fureur, dont la perte du temps n'est que le moindre effet. La prodigalité, la ruine et le déshonneur en sont les suites ordinaires. Il n'appartient qu'à un homme qui ne peut se résoudre à vivre et à s'entretenir avec lui-même de penser éternellement galeries, colonnes, dorures, et de courir toute sa vie après des statues, des antiques et des médailles. Sachez vous contenter d'un tableau commun; la délicatesse de ramasser avec de grandes dépenses, et d'aussi grandes inquiétudes d'esprit, des originaux et toute autre pièce rare, ne vient que de préoccupation.

Je suis pourtant bien éloigné, avec toutes ces maximes, de pousser la sévérité jusqu'à défendre à l'homme en place tout retour vers soi-même, et lui interdire toutes sortes de plaisirs. Je veux qu'il se divertisse, et qu'il prenne soin de sa fortune, pourvu qu'il fasse l'un sans se répandre et se dissiper; et l'autre, sans se flétrir et se dégrader. C'est un des avantages de l'esprit d'ordre et de modération, que celui qui le possède, pourvu qu'il vive long-temps, se trouve dans l'abondance sans qu'il s'en aperçoive. Faire fortune, qui est un terme si odieux, parce que souvent il n'offre qu'injustices, vexations et cruautés dans les emplois, que lâches artifices, indignes flatteries, basses servitudes, ou même fourberies et trahi-

sons à la cour, n'est plus qu'un effet naturel, et même une vertu, lorsqu'on n'y aperçoit que le prix du travail et la récompense légitime des bonnes actions. J'ajoute seulement, de peur d'équivoque, qu'ils y doivent être aperçus si clairement, qu'ils frappent les yeux, et arrachent l'aveu de nos plus grands ennemis [1].

Pour cela il devrait être établi que tout homme qui prend en main le maniement des finances, ou de telle autre partie du ministère, fît et renouvelât de temps en temps une espèce de profession, je veux dire qu'il commençât, en entrant en place, par fournir un mémoire exact et détaillé de ses facultés présentes, et qu'il en donnât un second dans la même forme en sortant du ministère; en sorte que le changement arrivé dans son état ne fût pas moins connu des autres que de lui-même. J'ai déjà eu soin de rendre compte au public de toutes les augmentations de biens et de dignités

[1] Une grande partie des maximes dont est rempli le chap. 8, 1re part., du testament politique du cardinal de Richelieu, qui traite du conseil et des conseillers du roi, est visiblement tirée de cet endroit et de plusieurs autres mémoires de Sully, et principalement ce qu'il dit des quatre qualités requises pour faire le conseiller parfait, qui sont la capacité, la fidélité, le courage ou fermeté, et l'application. J'aurai occasion dans la suite de faire quelques observations sur ce que les maximes et les mœurs de Sully paraissent avoir d'outré par rapport à ce qu'on appelle luxe.

qui me sont arrivées, à mesure que les différentes occasions les ont amenées, et je ne veux pas me départir de cette méthode; mais, comme je crois la chose de nature à devoir être assujettie au calcul, je vais mettre tout le monde en état de le faire soi-même, en attendant qu'on le voie parfait à la fin de ces mémoires.

Le bien de mon père ayant été partagé également entre moi, et le seul qui resta de quatre frères que j'avais eus, ma part, en y joignant la dot de mon épouse, qui consistait en dix mille livres, ne monta qu'à quinze ou seize mille livres de rente, et comme elle n'augmenta guère pendant cette vingtaine d'années, qui ne laissait point au roi d'occasions de récompenser ses serviteurs, voilà tout ce que j'avais lorsque les finances de l'état me furent remises. Je sais que bien des personnes rougiraient d'un pareil aveu; mais pour moi, je l'ai déjà dit, je ne trouve, à cet égard, qu'une seule chose dont on doive rougir, c'est l'infamie des biens mal acquis, ou douteux. Je n'appréhende le reproche, ni de concussion, ni de confiscation, ni de profits équivoques; tout ce que j'ai ajouté à ce premier fonds n'est que de purs bienfaits du roi; en sorte que je dois tout à un seul Dieu et à un seul maître.

Ce que j'avais déjà pu y joindre, jusqu'à l'année présente 1598, montait aux sommes suivantes:

deux mille livres d'appointement en qualité de conseiller de Navarre, autant comme conseiller d'état, avec les trois mille six cents livres de pension que le roi avait attachées à cette charge; mes gages, comme membre du conseil, ayant augmenté par degrés, et à proportion des services que le roi trouvait que je lui rendais, étaient alors portés à vingt mille livres. Le roi doubla ma compagnie de gendarmes, qui d'abord n'était que de cinquante hommes, et après qu'elle eut été incorporée à celle de la reine, dont je fus fait capitaine-lieutenant, cette compagnie me rapporta de gages cinq milles livres. Le roi me fit encore conseiller d'honneur au parlement de Paris[1], mais sans gages; ce fut dans le temps où le jeune Chauvelin[2] fut le premier dispensé de la règle des quarante jours, moyennant quatre mille écus. Je ne ferai qu'un article du gouvernement de Mantes, dont je venais d'être pourvu, et de celui du Gergeau, que sa majesté me donna ensuite. Tel était alors l'état de ma fortune; le cours qui jusque-là en avait été assez lent, devint très-rapide les an-

[1] Les lettres-patentes, par lesquelles Henri IV fait le marquis de Rosny conseiller d'honneur, lui donne l'entrée au parlement, etc., datées du 16 mars 1602, se voient dans les registres du parlement de Paris, ainsi que l'enregistrement de ces lettres, et sa réception du 19 mars de la même année.

[2] Sébastien Chauvelin.

nées suivantes par les grandes charges dont sa majesté m'honora, et par des gratifications si considérables, que l'article que j'en formerai, en les rassemblant, sera des plus importans. Je promets d'y comprendre ses plus petites libéralités, et jusqu'à celles des autres personnes royales. Avant que d'entrer dans la discussion des affaires et dans le détail des finances, à quoi je me suis engagé, je vais, puisque j'ai commencé à instruire le public de mes dispositions personnelles, achever le tableau en exposant et mes occupations journalières, et toute ma manière de vivre depuis que je suis devenu personne publique : c'est ici le véritable endroit de le faire, quoique, pour tout dire à la fois, je sois obligé de me supposer déjà revêtu de toutes les charges qui ne me vinrent que quelque temps après.

Il n'y avait aucun des six jours ouvrables de la semaine où il ne se tînt un conseil matin et soir. Le premier et le plus important de tous est celui qu'on appelait le *conseil d'état et des finances*, qui occupait lui seul les mardi, jeudi et samedi, par les deux séances du matin et de l'après-midi. Le roi en était le chef, et y assistait assidument. Le prince et les ducs et pairs, les officiers de la couronne, les chevaliers des ordres du roi, ou ceux qui avaient un brevet de sa majesté, y avaient entrée et voix délibérative. On y recevait et l'on y

examinait toutes sortes de requêtes, sur quelque sujet que ce pût être, mais principalement sur ce qui concernait les pensions de l'état, qui dès lors commencèrent à être acquittées avec un soin et une régularité qui les fit préférer à toutes autres sortes de biens, même aux fonds de terre. Les trois autres jours de la semaine étaient remplis de même, matin et soir, par différens conseils qu'on appelait *conseil des parties*, composés d'un certain nombre de conseillers particuliers. Là on examinait ce qui était du ressort de chacun de ces conseils; s'il y était porté quelque contestation, elle était renvoyée aux tribunaux auxquels il appartenait d'en connaître, en veillant à ce qu'ils rendissent bonne et prompte justice.

J'étais de tous ces conseils, et j'y présidais ordinairement lorsque le roi ne pouvait pas s'y trouver; ce qui arrivait souvent, surtout pour les conseils des parties. Je ne manquais jamais au conseil d'état, qui roulait presque entièrement sur moi. C'était à moi qu'étaient adressées les lettres et les requêtes qui devaient y être présentées; et, comme les questions qui demandent des délibérations générales ne sont pas fort communes, en faisant part de ces affaires, j'en apportais en même temps la solution: souvent même j'y apportais les arrêts tout dressés, afin que l'on fût expédié dans une seule séance, et rarement on y chan-

geait quelque chose. J'ai toujours eu pour principe que les réponses que l'on donne en sous-ordre aux employés dans les grandes affaires ne peuvent être ni trop promptes ni trop précises ; tout le temps passé en contestations est un temps perdu.

On conçoit aisément combien ce seul travail demande de temps : aussi m'accoutumai-je à me lever à quatre heures du matin, soit en hiver, soit en été ; et les deux premières heures de la journée étaient employées à nettoyer, autant qu'il était possible, chaque jour, le tapis des affaires qui y étaient mises. Tout ministre qui en usera autrement laissera tout dans la confusion et dans une perpétuelle indécision, par les différens embarras dont il se verra à la fin accablé. J'étais habillé à six heures et demie, et en état de me rendre au conseil, qui commençait à sept, pour finir d'ordinaire à neuf, et, suivant l'importance des matières, à dix, et quelquefois à onze. Il arrivait assez souvent qu'au lieu d'y venir, sa majesté m'envoyait ensuite chercher dès les neuf à dix heures, soit seul, soit avec ses deux autres ministres d'état[1], MM. de Villeroi et Sillery; et que,

[1] C'est le nom que portaient alors ceux qu'on a nommés depuis secrétaires d'état; et ceux qu'on appelait secrétaires d'état, qui étaient MM. Forget, Loménie, Beaulieu-Rusé et Potier, n'étaient proprement que quatre secrétaires des finances, ou premiers commis de sa majesté. Quoiqu'il paraisse qu'aucun

se promenant avec nous, elle nous faisait entendre ses intentions, et donnait ses ordres à chacun de nous sur nos emplois particuliers. Au sortir de là je m'en venais dîner.

Ma table n'était, pour l'ordinaire, que de dix couverts; et comme elle était servie avec une frugalité qui eût pu déplaire aux seigneurs de la cour, surtout à ces sensuels qui se font une occupation très-sérieuse de raffiner sur tout ce qui se mange et se boit, je n'y conviais presque personne; en sorte que ces places n'étaient, pour l'ordinaire, remplies que par mon épouse, mes enfans, et au plus par quelque ami qui n'était pas plus difficile que moi. On a plusieurs fois essayé de me faire changer de conduite; mais je ne répondais à tous ces reproches que par les paroles d'un ancien,

des trois ministres d'état n'ait porté le nom de premier ou principal ministre, le partage des fonctions du ministère était si inégal entre Sully et ses deux collègues, et Henri IV donnait au premier une si grande part et une si grande autorité dans celles qui étaient de leur ressort, qu'on peut dire qu'il n'y avait que le nom seul de premier ministre qui lui manquait. Ce nom même n'était pas alors fort en usage. Le chancelier du Prat, sous François I[er], le connétable de Montmorency, sous Henri II, etc., ne l'ont point porté, quoiqu'ils aient eu toute la confiance de leurs maîtres. Villeroi était à la tête des affaires étrangères, ayant aussi pour adjoint le président Jeannin. Sillery, avec Bellièvre, qui, peu de temps après, fut chancelier, avait la direction des affaires du dedans du royaume.

que si les convives sont sages, il y en a suffisamment pour eux; s'ils ne le sont pas, je me passe sans peine de leur compagnie.

Au sortir du dîner, j'entrais dans ma grande salle, où l'on savait que je donnais une audience réglée, et qui, par cette raison, était toujours remplie à cette heure. Tout le monde y était admis, et si l'audience était libre, la réponse n'était pas moins prompte : en cela mon goût secondait l'intention de sa majesté. Je commençais par les ecclésiastiques de l'une et de l'autre religion. Les gens de la campagne qui restaient les derniers n'y perdaient qu'un peu d'attente. Je faisais en sorte que tout le monde fût expédié avant que je me retirasse. J'envoyais même avertir de s'approcher ceux qui avaient laissé passer l'heure dans la cour ou dans le jardin. Si la chose qu'on me proposait était juste et dépendait de moi, en deux mots j'en promettais l'exécution. Si elle était injuste, j'en faisais quelque reproche avec politesse, et je me défendais honnêtement de m'en mêler. Si elle me paraissait douteuse ou compliquée, j'appelais un intendant ou un de mes secrétaires, que je chargeais des papiers qui en pouvaient donner l'éclaircissement, et je faisais en sorte que l'expédition que j'en promettais dans la semaine fût achevée dans ce temps-là. Quelque épineuse que fût la question, le conseil auquel

elle était portée ne la gardait jamais au-delà du mois.

A l'égard des autres conseils, auxquels étaient affectés le lundi, le mercredi et le vendredi, j'y vaquai tout aussi long-temps que je pus avant que mes charges multipliées eussent aussi multiplié mes occupations, et même après; mais lorsque la direction de la marine, de l'artillerie, des fortifications, des bâtimens, des ponts et chaussées, m'eut été confiée personnellement, et qu'il fallut y joindre encore le détail de mes gouvernemens, je fus obligé de substituer ces soins à l'autre, et de consacrer la matinée de ces trois jours à la connaissance des affaires dépendantes de ces charges, parce que sa majesté les trouvait assez de conséquence, surtout celle de grand-voyer et de surintendant des fortifications et bâtimens, pour assister à l'apurement des états de chacune de ces parties, qui se faisait en présence des autres gouverneurs et autres officiers intéressés, appelés en corps à ce sujet; mais pour cela je ne perdais pas de vue les autres conseils. J'avais soin qu'il ne s'y fît, pendant que j'étais absent, aucune délibération importante, surtout lorsqu'il s'agissait de la guerre.

Je dispensais mon temps de manière que chacune de ces parties me fournît encore du loisir pour les autres, et même pour bien d'autres, que

je n'ai pas encore nommées : car combien d'affaires extraordinaires et imprévues! combien d'ordres! de consultations et de lettres de sa majesté, qui n'avaient rapport à rien de tout cela! On en jugera par l'assurance générale que non-seulement il n'arriva jamais rien à ce prince, dont il ne me fît aussitôt confidence, mais même qu'il ne se passa jamais rien dans son intérieur [1], qu'il ne déposât dans mon sein : secrets, desseins, pensées, maladies, plaisirs et chagrins domestiques, craintes et espérances, amours, amitié et haine; tout enfin était confié à ma fidélité et à ma discrétion : je puis bien me servir de ces termes. C'est dans tous ces momens que, pour satisfaire aux besoins et aux désirs de Henri, il fallait faire trève avec toutes les occupations les plus pressantes, imaginer des moyens, se prêter à des entreprises, répondre à des lettres, et entreprendre des voyages qui auraient mis en souffrance toutes les autres affaires de l'état, si, en donnant la nuit aussi-bien que le jour à ces nouveaux incidens qui n'avaient ni mois, ni jours, ni heures réglées, une extrême

[1] « Jamais aucun ministre n'a eu plus parfaitement la con« fiance de son prince que celui-ci, et jamais personne ne s'en « est rendu plus digne par sa fidélité, son activité, son appli« cation continuelle aux affaires, et son désintéressement dans « toutes les choses où il s'agissait du service du roi, etc. » *Histoire de France* de Châlons, tome 3, page 255.

diligence à réparer les affaires qui en avaient été interrompues n'eût remis toute chose dans leur état naturel.

On est surpris, en faisant ces réflexions, comment avec une si prodigieuse économie du temps, il en reste si peu pour les affaires purement domestiques. Le petit nombre d'instans que j'ai pu donner à celles-là, je n'ai jamais pu le rencontrer que par échappées dans quelqu'une des après-dînées de ces trois mêmes jours : aussi fallut-il que mon épouse s'accoutumât à faire tout ce qui n'était pas de nécessité absolue que je fisse moi-même, ou que je m'en reposasse sur des gens d'affaires ou sur des domestiques.

Quant aux récréations et aux heures de délassement, qui doivent par nécessité trouver place au milieu d'un travail si assujettissant, elles n'étaient pas moins réglées que les affaires mêmes, mais aussi sujettes à être dérangées. Lorsque j'avais le bonheur qu'elles ne le fussent point, je ne sortais point de l'Arsenal pour les goûter. C'est dans ce château que j'ai fait ma demeure depuis que j'ai reçu la charge de grand-maître, jusqu'au temps où la mort de mon roi m'a rendu au repos d'une vie privée. Les exercices dont l'Arsenal était une excellente école pour la jeunesse, étaient ce qui me délassait le plus l'esprit, surtout lorsque j'y voyais mêlés mes enfans, mon gendre, mes parens

et amis particuliers. La bonne compagnie qui se trouvait les après-midi dans cette petite enceinte, les fanfares qu'on y entendait, l'air de gaîté sans mollesse, et de plaisir sans nonchalance qu'on y respirait, est tout ce que je connais de plus propre à récréer un esprit, à qui l'habitude du travail rendrait insipides les divertissemens purement de paresse et d'indolence.

De quelque manière que j'eusse passé l'après-midi, et que l'heure du souper fût venue, elle n'était pas plus tôt arrivée, que je faisais fermer les portes, et défendais qu'on laissât entrer personne, à moins que ce ne fût de la part du roi. Depuis ce moment jusqu'à l'heure du coucher, qui était toujours pour moi à dix heures, il n'était plus fait mention d'affaires, mais de dissipation, de joie et d'effusion de cœur, avec un petit nombre d'amis, de bonne et surtout d'agréable société.

Le ministère général, poste toujours fort laborieux, n'est pas pourtant toujours chargé des mêmes difficultés, et on ne peut qu'envier le bonheur de ceux qui y sont appelés dans une conjoncture où, toutes les affaires se conduisant depuis plusieurs années par un cours réglé et paisiblement tranquille, ils peuvent, paisiblement assis sur le timon, se contenter d'une inspection générale, et laisser le reste de la manœuvre à ce grand nombre d'ouvriers qui travaillent sous leurs or-

dres. Je n'ai pas eu cet avantage. On s'en est déjà aperçu par ce que j'ai eu occasion de dire en différentes fois; et, pour ne point encore entamer le fait de la finance, qui était alors une mer sans fond ni rive, je prie qu'on jette un coup-d'œil sur les différens embarras qu'on rencontrait sans sortir de l'intérieur du royaume : une cabale de révoltés à éclairer de près, et, s'il se pouvait, à réduire, une dispute de religion à terminer, un parti puissant à satisfaire et à contenir, une subordination et une police générale à établir et faire observer; la chose était au point qu'on ne connaissait rien de ce grand nombre d'officiers de guerre, de police, de finances, de judicature, et de la maison du roi, pensionnaires ou aux gages de l'état, sinon que le nombre en était en effet infini, et qu'il fallait commencer par en rechercher les noms, et les comprendre tous dans un registre, pour pouvoir ensuite en supprimer une partie.

Les affaires de la guerre étaient dans le plus grand renversement, et l'ordre qu'on y pouvait mettre ne dépendait pas, comme on se l'imagine peut-être, de réformer une grande partie des troupes; il fallait prendre connaissance de toutes les villes et places fortes, dont la plupart étaient dans un état de ruine si prochain, que, par cette raison, et pour diminuer la quantité des garnisons qu'on entretient en France, il était néces-

saire d'en démolir la partie qui était inutile; ce qu'on ne pouvait pourtant faire qu'après la mort de ceux à qui il aurait été dangereux d'en ôter le gouvernement.

La marine seule pouvait occuper un ministre entier, et pendant une longue suite d'années; car cette partie de l'état, qui demande une si grande sujétion, ne prend pas des progrès bien rapides. Elle ne peut les tirer que de l'aisance et de la splendeur que le temps de la paix et un bon gouvernement donnent à un royaume. On ne peut concevoir jusqu'à quel point la marine et le commerce, qui en dépend, étaient oubliés en France. Je convins avec le roi qu'on commencerait un établissement par tous les premiers principes; qu'on ferait visiter les côtes, examiner les ports, afin de prendre des mesures pour leur réparation; qu'on en ferait de même du petit nombre de vaisseaux et des galères délabrés qu'on y trouverait encore, en attendant qu'on en pût construire de nouveaux; après quoi l'on nommerait des officiers, et on chercherait des matelots et des pilotes, dont on animerait l'industrie par des récompenses; en un mot, pour épargner un plus long détail, qu'on commencerait à créer une marine absolument nouvelle.

Tout cela ne pouvait s'exécuter que successivement et peu à peu. La finance, comme la partie la plus malade du corps de l'état, était aussi celle à

laquelle il fallait donner les premiers secours. On va juger de la grandeur du mal par le mémoire des sommes qui sortirent du trésor royal pour amener au parti du roi les chefs et autres principaux membres et villes de la Ligue. Ce mémoire a quelque chose d'assez curieux; il monte à plus de trente-deux millions de livres. Le voici :

Au duc de Lorraine, et autres particuliers compris dans son traité, trois millions cinq cent soixante-six mille huit cent vingt-cinq livres; au duc de Mayenne, et autres compris dans son traité, compris aussi deux régimens suisses, que le roi se chargea de payer, trois millions cinq cent quatre-vingt mille livres; au duc de Guise, et autres compris dans son traité, trois cent quatre-vingt-huit mille livres; au duc de Nemours et autres, trois cent soixante-dix-huit mille livres; au duc de Mercœur, pour Blavet, et autres villes de Bretagne, quatre millions deux cent quatre-vingt-quinze mille trois cent cinquante livres; au duc d'Elbœuf, pour Poitiers, etc., neuf cent soixante-dix mille huit cent vingt-quatre livres; à MM. de Villars et le chevalier d'Oise, pour Rouen et le Hâvre, y compris aussi les dédommagemens accordés à M. le duc de Montpensier, au maréchal de Biron, au chancelier, etc., trois millions quatre cent soixante-dix-sept mille huit cents livres; au duc d'Épernon et autres, quatre cent quatre-vingt-

seize mille livres. Pour la réduction de Marseille, quatre cent six mille livres; au duc de Brissac, pour Paris, etc., un million six cent quatre-vingt-quinze mille quatre cents livres; au duc de Joyeuse, pour Toulouse, etc., un million quatre cent soixante-dix mille livres; à M. de La Châtre, pour Orléans, Bourges, etc., huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cents livres; à MM. de Villeroi et d'Alincourt, pour Pontoise, etc., quatre cent soixante-seize mille cinq cent quatre-vingt-quatorze livres; à M. de Bois-Dauphin et autres, six cent soixante-dix-huit mille huit cents livres; à M. de Baslagni, pour Cambray, etc., huit cent vingt-huit mille neuf cent trente livres; à MM. de Vitry et de Médavy, trois cent quatre-vingt mille livres; aux sieurs Vidame d'Amiens, d'Estournelle, marquis de Trenel, Sesseval, du Pêche, Lamet, etc., et pour les villes d'Amiens, Abbeville, Pérone, Coucy, Pierrefont, etc., un million deux cent soixante-un mille huit cent quatre-vingts livres; aux sieurs de Belan, Quionville, Joffreville, du Pèche, etc., et pour Troyes, Nogent, Vitry, Chaumont, Rocroy, Château-Porcien, etc., huit cent trente mille quarante-huit livres; à MM. de Rochefort, et pour Vézelai, Mâcon, Mailly, etc., quatre cent cinquante-sept mille livres; à MM. de Canillac d'Achon, Lignerac, Monfan, Fumel, etc., et pour la ville du Puy, etc., cinq cent quarante-

sept mille livres; à MM. de Montpezât et de Montespan, etc., et pour différentes villes de Guyenne, trois cent quatre-vingt-dix mille livres; pour Lyon, Vienne, Valence, et autres du Dauphiné, six cent trente-six mille huit cents livres; aux sieurs Daradon, La Pardieu, Bourcanny, Saint-Offange, pour Dinan, etc., cent quatre-vingt mille livres; aux sieurs de Leviston, Baudoin et Beauvilliers, cent soixante mille livres.

J'effraierais mes lecteurs, si je leur montrais que cette somme ne fait encore qu'une très-petite partie de celles qui étaient demandées au trésor royal, soit par les Français, soit par les étrangers, à titre de solde, de pensions, de prêt, d'arrérages de rentes, etc., et que le total de toutes ces sommes-là, après quelques retranchemens, dont la justice se faisait apercevoir sans un grand examen, montait, par la supputation que j'en fis, à près de trois cent trente millions de livres. C'est un calcul que j'exposerais ici, si je ne jugeais qu'il trouvera mieux sa place lorsqu'il s'agira de la discussion de toutes ces parties.

Voilà un beau champ ouvert aux travaux d'un surintendant des finances; mais par où commencer? Les dettes exorbitantes de l'état demandaient qu'on augmentât les impôts. La misère générale demandait encore plus fortement qu'on retranchât des anciens; et, tout bien pesé, je trouvai que l'in-

térêt même du prince voulait qu'on écoutât le cri de la misère publique. Rien assurément ne peut donner une idée de l'état accablant auquel étaient réduites les provinces, surtout celles de Provence, Dauphiné, Languedoc et Guyenne, long et sanglant théâtre de guerres et de violences qui les avaient épuisées. Je remis par tout le royaume le reste des impôts de 1596, qui étaient encore à payer [1] : action autant de nécessité que de charité et de justice. Cette gratification, qui commença à faire respirer le peuple, fit perdre au roi vingt millions ; mais aussi elle facilita le paiement des subsides de 1597, qui, sans cela, serait devenu moralement impossible.

Après ce soulagement je cherchai à procurer aux peuples de la campagne tous ceux que je pouvais leur donner : fortement persuadé que ce ne peut être une somme de trente millions perçue tous les ans dans un royaume de la richesse et de l'étendue de la France qui le réduit en l'état où je la voyais, et qu'il fallait que les sommes consistant en vexations et faux frais excédassent infiniment celles qui entraient dans les coffres de sa majesté. Je pris la plume, et entrepris ce calcul

[1] Avec les arrérages des années précédentes, dont les particuliers avaient fait des obligations aux receveurs des tailles. Ces obligations dont, selon Le Grain, quelques-unes montaient jusqu'à sept années, furent déclarées annulées. Liv. 7.

immense. Je vis, avec une horreur qui augmenta mon zèle, que pour ces trente millions qui revenaient au roi, il en sortait de la bourse des particuliers, j'ai presque honte de le dire, cent cinquante millions [1]. La chose me paraissait incroyable; mais à force de travail j'en assurai la vérité. Je ne fus pas surpris après cela d'où venait la calamité du peuple, dans un temps où, quoique le commerce fût interrompu, l'industrie arrêtée ou persécutée, les fonds de terre négligés et sans valeur, les autres biens diminués à proportion, il avait pourtant été obligé de fournir une somme si fort au-dessus de ses forces, parce qu'on s'était servi, pour la lui arracher, de la dernière violence.

[1] Cette somme, tout énorme qu'elle est, ne paraîtra pourtant point exagérée, si l'on fait attention qu'outre les frais ordinaires de levée, qui étaient alors excessifs, le peuple avait encore à essuyer une infinité de concussions et d'extorsions. « La France serait trop riche, dit le cardinal de Richelieu, « *Test. pol.*, 2e part., chap. 9, sect. 7, et le peuple trop abon- « dant, si elle ne souffrait point la dissipation des deniers pu- « blics que les autres états dépensent avec règle. Elle perd « plus, à mon avis, que des royaumes qui prétendent quel- « que égalité avec elle-même ne dépensent à leur ordinaire. » Il rapporte là-dessus le bon mot d'un ambassadeur vénitien, que pour rendre la France heureuse, il ne lui souhaitait autre chose sinon qu'elle sût aussi bien dépenser ce qu'elle dissipait sans raison que sa république savait bien n'employer pas un seul quadrain sans besoin et sans beaucoup de ménage.

Je me tournai contre les auteurs de cette violence, qui étaient tous les gouverneurs et autres officiers de guerre, aussi bien que de justice et de finance, qui, jusqu'aux moindres, faisaient tous un abus énorme de l'autorité que leurs emplois leur donnaient sur le peuple; et je fis rendre un arrêt du conseil par lequel il était défendu, sous de grandes peines, de rien exiger du peuple, à quelque titre que ce pût être, sans une ordonnance en forme, au-delà de ce à quoi il était obligé pour sa part des tailles et autres subsides réglés par sa majesté; enjoint au trésorier de France, sous peine d'en répondre personnellement, d'informer de tout ce qui se pratiquerait au contraire.

Cet arrêt mit un frein à l'avidité de tous ces petits concussionnaires; mais il leur donna contre moi un furieux ressentiment; et quoiqu'il y eût quelque chose de honteux pour eux à le témoigner, une grande partie fit éclater ses plaintes, comme si je les avais en effet dépouillés d'un bien légitime. Le duc d'Épernon fut le premier qui se montra, et osa en venir avec moi jusqu'aux voies de fait. L'humiliation qu'il avait essuyée ne l'avait pas défait de son humeur fière et impérieuse. Les Provençaux avaient mille fois béni le moment où il était sorti de leur province. Il n'y avait plus de malheureux que ceux qui étaient ou ses vassaux, ou trop voisins de ses terres. Il se faisait

tous les ans, à leurs dépens, plus de soixante mille écus de revenus.

Il fut averti par messieurs du conseil, auxquels cet arrêt faisait la même peine qu'à lui, du jour où il devait y être passé, et se promit bien de l'empêcher. Il vint prendre séance au conseil; et en s'adressant à moi il fit une comparaison pleine d'arrogance et de mépris de la manière dont il soutenait son nom avec celle dont j'avilissais le mien par la nouvelle profession que j'avais embrassée. Je répondis sans équivoque à un discours si impertinent en lui déclarant qu'en toutes manières je me croyais au moins son égal. Des paroles aussi claires firent monter le feu au visage de d'Épernon, au lieu d'un flegme insultant qu'il avait affecté d'abord, et il passa à faire des menaces que je n'entendis pas plus patiemment que le reste. J'y répondis vivement : il répliqua de même; et, sans une plus longue explication, nous portâmes l'un et l'autre la main à la garde de nos épées. Si l'on ne se fût jeté au-devant de nous, et qu'on ne nous eût pas fait sortir du conseil par deux côtés opposés, on aurait vu une scène assez nouvelle dans l'endroit où ceci se passait. Notre querelle ayant été rapportée au roi, qui était alors à Fontainebleau, sa majesté me sut si bon gré du zèle que j'avais témoigné en cette occasion pour la justice, qu'elle m'écrivit à l'heure même de sa

main, en louant ma conduite, et en m'offrant, disait-elle, « de me servir de second contre d'Eper-« non, auquel elle allait parler de façon à lui ôter « l'envie de me faire à l'avenir de pareilles incar-« tades. » D'Épernon vit bien que ce prince était vivement offensé de son procédé; il m'en fit excuse en présence du roi, qui nous fit embrasser tous deux.

Outre ces revenus, que les princes du sang, à commencer par Madame elle-même, et les officiers de la couronne, s'étaient ainsi faits gratuitement, le peuple en avait encore à souffrir jusque dans la perception de leurs revenus effectifs. Il n'y avait aucune de ces personnes qui ne fût pensionnaire du roi à titre de leurs emplois, de récompenses, de gratifications, ou de traités faits avec sa majesté, en rentrant dans son obéissance; et, par un effet de la licence des derniers temps, l'usage était, qu'au lieu de s'adresser pour le paiement de ces pensions aux trésoriers de l'épargne, ces officiers se payaient par leurs mains des deniers des fermes sur lesquelles on leur avait assigné leur paiement : les uns sur les tailles, les autres sur les gabelles; d'autres sur les traites foraines, domaines, cinq grosses fermes, parties casuelles, péages de rivières, comptablie de Bordeaux, patentes de Languedoc et de Provence, etc. Le roi s'était déchargé, par le même moyen, du paiement

des dettes encore plus considérables qu'il avait contractées envers les étrangers; tels étaient le roi d'Angleterre, le comte Palatin, le duc de Virtemberg, le duc de Florence, les Suisses, la république de Venise et la ville de Strasbourg. Sa majesté n'acquittait point encore autrement les pensions que l'intérêt politique demandait qu'elle fît aux princes et communautés étrangères; car de tout temps la France s'est rendue débitrice volontaire de toute l'Europe; d'où il était arrivé que tous ces différens créanciers érigeant de nouvelles fermes à leur profit au milieu des fermes mêmes du roi, ils avaient leurs commis et leurs comptables mêlés avec ceux de sa majesté, et qui n'entendaient pas moins bien à piller le peuple. Je ne sais si jamais on a vu un abus plus pernicieux, et en même temps plus honteux que de laisser ainsi tout le monde, et particulièrement les étrangers, mettre la main dans les finances de l'état; de voir des monopoleurs de toutes les nations multiplier les usures et les persécutions de la manière la plus criante [1], et s'arroger impunément une partie de l'autorité royale.

[1] Ces abus devaient avoir quelque chose de si ruineux, qu'on ne saurait trop bénir la mémoire de celui qui a eu le courage de se charger de l'inimitié publique pour l'extirper; au lieu de lui faire un crime de la hauteur et la mauvaise humeur, sans lesquelles il lui aurait été impossible d'en venir à bout.

Je crus que rien ne pressait davantage que de couper tout d'un coup ce mal dans sa racine par une seconde déclaration qui défendait à tous étrangers et naturels, princes du sang et autres officiers, de lever aucun droit, à quelque titre ou créance que ce pût être, sur les fermes et autres revenus de l'état, et leur enjoignait de s'adresser au seul trésor royal pour être payés de leurs pensions, arrérages, etc. Je vis tranquillement se former l'orage qu'une pareille déclaration ne pouvait manquer d'exciter contre moi. En effet l'arrêt n'eut pas plus tôt été rendu, que tout retentit des cris des seigneurs et des principaux partisans, comme si ç'avait été les mettre à la mendicité (car c'est en ces termes qu'ils s'en expliquent) que de les réduire aux termes de leurs premières conventions, et de faire changer de fond à leur créance. Le roi, naturellement sensible à la plainte, ne put s'imaginer que ces cris fussent aussi déraisonnables qu'ils l'étaient, et crut que par zèle j'avais commis peut-être quelque imprudence. Il m'envoya chercher, et me dit : « Ah ! mon ami, qu'a-« vez-vous fait ! »

Il ne me fut pas difficile de faire sentir à sa majesté que ce que j'avais fait procédait d'un motif de justice et d'ordre ; que ses finances ne devaient plus avoir tant de maîtres, ni tant d'hypothèques différentes ; que ses fermes lui jeteraient un pro-

j'amenai à sa majesté un homme qui, en sa présence, prit cette ferme à cinquante mille écus, au nom des états de Languedoc. Le roi m'offrit sur cette somme les quatre mille écus, qui de ma part n'avaient point été proposés sérieusement; je les refusai, et je dis à sa majesté que, le mal que je cherchais à détruire dans les finances, étant venu en grande partie de la facilité du feu roi à affecter directement ses fermes aux gratifications qu'il accordait à tous ceux qui l'approchaient, financiers et autres, on retomberait infailliblement dans le même inconvénient, si l'on n'accoutumait pas tous les gens d'affaires qui serviraient utilement sa majesté à ne recevoir que de sa seule main leurs récompenses. Ce prince convint que j'avais raison, et je n'y perdis rien; car, lui ayant fait avancer douze mille écus sur cette même ferme, il envoya Béringhen m'en apporter quatre mille.

Je fis entendre raison à tous ceux qui étaient dans le cas de M. le connétable. Eh! quoi de plus raisonnable en effet que sa majesté touchât elle-même ses revenus? Pour tous les autres, que leur intérêt rendait sourds à une raison si sensible, je ne m'embarrassai plus de les satisfaire. De cet article, il se fit une augmentation de soixante mille écus dans les revenus royaux.

Cette peine n'est rien en comparaison de celle que j'eus à dévoiler les mystères des gens mêmes

du métier. Je ne trouvais pas de meilleur moyen d'y parvenir que d'avoir enfin cet état général des finances sans erreur, dont j'ai déjà parlé; mais c'était la difficulté. Je n'étais point content de celui qu'on a vu que j'avais fait en 1596 pour 1597, ni même du suivant, quoiqu'il fût déjà beaucoup plus exact; parce qu'enfin je n'avais pu faire autrement que d'y travailler sur le rapport et sur les états des intendans et des trésoriers, et qu'il n'y en avait aucun sans exception, quelque attention que j'apportasse au choix, que je ne dusse craindre du côté de la fraude et de la surprise. Je me mis donc à y travailler de nouveau cette année. Je fis un recueil de toutes les commissions des tailles qu'on envoyait dans les généralités, et de tous les édits, en conséquence desquels se faisaient toutes les levées des deniers dans le royaume. J'y joignis les tarifs qui avaient été faits sur ces édits, tous les baux et sous-baux faits par le conseil aux premiers et seconds fermiers. Je confrontai toutes ces pièces, aidé des lumières que mon premier travail m'avait déjà données sur cette matière; et je crus enfin être parvenu cette fois jusqu'à voir le fond de la chose. Il se commettait quelques abus dans les commissions ordinaires des tailles, mais c'étaient les moindres. Il s'en commettait de beaucoup plus considérables dans les commissions, ou lettres extraordinaires

expédiées en avance sur l'année suivante; mais les plus grands excès me parurent venir des sous-beaux. Les fermiers, qui les prenaient du conseil, et les trésoriers de France, que ceux-ci employaient, retiraient presque deux fois autant que l'adjudication qui leur en était faite; et, comme ces fermiers-généraux ressoufermaient encore, cette suite d'arrière-baux à l'infini augmentait aussi les frais à l'infini, et ne produisait d'autre fruit que d'entretenir dans une abondance qui n'était méritée par aucun travail messieurs du conseil d'abord, ensuite leurs fermiers, et les autres de suite à proportion, qui gardaient le plus profond secret sur les mystères dans lesquels on les avait initiés.

Je fus transporté de joie à cette découverte, et muni de l'autorité du roi, à qui j'en avais fait part, je fis arrêter tous les deniers des tailles payés sur commissions extraordinaires; et, sans y avoir égard, je mandai aux receveurs qu'ils en comptassent comme de tous leurs autres deniers, et qu'ils les fissent voiturer incessamment. Je cassai, et pour toujours, tous les arrière-baux; et je voulus qu'à l'avenir chaque partie n'eût qu'un seul fermier et un seul receveur. Il y eut encore bien des clameurs jetées à cette occasion; mais les plus avisés de tous ces fermiers, considérant que ces murmures n'aboutiraient à rien qu'à les faire remar-

quer, et que les places allaient devenir rares par la suppression d'une partie des traitans, de peur de demeurer inutiles, ils se hâtèrent de venir me trouver, et, contens de profits médiocres, ils reprirent de moi ces mêmes fermes pour leur compte, avec la différence, que tous leurs profits passèrent au roi, les fermes ayant été doublées.

A mesure que l'expérience vint fortifier mon travail, je perfectionnai encore ces états-généraux des finances. Je m'avisai de ne plus m'en rapporter aux modèles des comptes que les receveurs s'étaient faits eux-mêmes; mais de leur en envoyer de tout faits, où je m'étais étudié à ne rien oublier, ni pour le détail, ni pour la clarté. Je les examinais ensuite lorsqu'ils m'étaient renvoyés, avec tant de rigueur sur les fautes même d'inadvertance, ou de la plus légère omission, que bientôt on n'y omit plus rien en effet, quelque petite et cachée que fût cette partie, parce que le tout devait être justifié par les pièces que j'y faisais joindre, et que je confrontais ensemble avec la dernière attention. Ainsi j'éventai toutes les mines secrètes des receveurs. Elles étaient en grand nombre : suppositions, prétendues non-valeurs, mauvais deniers, frais de domaines, remises, dons, droits, taxations, attributions d'offices, paiemens de rente, frais de voiture, épices, émolumens et frais de reddition de compte; c'étaient là autant

de ressources utilement employées au profit des commis, parce qu'on ne s'était point donné la peine d'apprécier toutes ces parties, qui absorbaient, ainsi enflées, une partie de la recette, et que messieurs du conseil, à qui il appartenait de le faire, connaissaient aussi l'utilité de ce jargon.

On tenait si mal la main aux comptes des receveurs, qu'il arrivait souvent qu'ils sortaient d'emploi chargés d'une infinité de recouvremens, qui étaient ensuite mis en oubli. J'abolis cette coutume : j'obligeai ceux qui entraient en place à rechercher ceux auxquels ils succédaient; et, pour les y porter par le seul moyen efficace, tant qu'il restait de ces débets, ils n'avaient point d'autre recours pour leurs appointemens et leurs remises. Par là ils surent bien empêcher ces petites banqueroutes, au lieu de les favoriser, comme ils faisaient auparavant.

Différens comptables, et ceux de la chambre des comptes, par-dessus tous les autres, parce que c'était sur eux qu'étaient portées un grand nombre d'assignations, avaient l'adresse de rebuter les porteurs de ces assignations par des délais fréquens, jusqu'à ce qu'ils les eussent obligés à se contenter d'une partie seulement du montant de leurs ordonnances, quoiqu'ils en reçussent quittance du tout. Je défendis de reculer les paiemens,

comme aussi de conserver aucuns deniers à cet effet. Cette défense mit fin à tous ces chapitres de remplacemens de deniers payables par ordonnance de la chambre, et à la multiplicité, tant des frais que de redditions de comptes, avec lesquels il est incroyable combien il se volait d'argent sur le roi. Dès lors on commença à voir clair dans les finances, et la confusion disparut.

Lorsque l'état général dont je viens de parler, ces réglemens et tous ces différens modèles eurent été dressés, j'allai en faire la lecture au conseil, le roi absent. Je remarquai aisément le dépit que mes confrères ressentaient de ma diligence, et de ce que je ne les avais point appelés à mon travail. Ils se contentèrent de me répondre sèchement, et comme en plaisantant, que mes secrétaires étaient heureux avec moi. Ces pièces en effet étaient toutes écrites de ma main; mais, après que je fus sorti, ils avouèrent que mon travail était immense et exact, et qu'il était désormais inutile de prétendre me rien déguiser. Je relus ces mêmes mémoires deux jours après, sa majesté étant au conseil : elle leur demanda ce qu'ils pensaient de mes états. Ils convinrent qu'ils étaient bien, et dirent que, pour un homme d'épée, je m'étais promptement mis au fait des affaires. Je ne sais si c'est eux que je dois accuser d'une calomnie à laquelle on donna cours en ce temps-là, que je

faisais composer par Du Luat[1] un livre où, sous prétexte d'exposer de nouvelles idées sur les finances, je décriais sans charité et sans ménagement tous les meilleurs serviteurs de sa majesté. Ce prince m'assura que, quelque chose que fissent mes envieux, ils n'altéreraient jamais son amitié pour moi. En effet, de ce moment le roi commença à agir avec moi d'une manière à me le faire regarder plutôt comme ami que comme maître. Il ne m'arrivait ni joie ni déplaisir qu'il ne me témoignât la part qu'il voulait bien y prendre.

Pour le regard des finances, je serais doublement ingrat, si je cachais toutes les obligations que j'ai à ce prince. Elles ne se bornaient pas à appuyer tout ce que je faisais avec fermeté, comme il arriva lorsque les prévôt et échevins de la ville de Paris refusèrent de me communiquer leurs registres, sous l'allégation qu'ils n'avaient rien de com-

[1] Ange Capel, sieur Du Luat. Il est parlé, dans le vol. 8778 des manuscrits de la bibliothèque du Roi, d'un livre dans lequel il donnait plusieurs avis à messieurs du conseil sur les finances. C'est ce livre sans doute dont l'auteur entend parler ici. Du Luat nous est représenté, dans les remarques sur le chap. 9 de la confession de Sancy, comme un flatteur enjoué et agréable, qui avait comme enchanté, dit-on, le duc de Sully, son maître, par une généalogie dans laquelle il le faisait descendre de la maison de Courtenay. *Journal du règne de Henri III*, imprimé en 1720, tome 2, page 477.

mun avec le conseil des finances, ni à prévenir tous mes désirs, ni enfin à me consoler avec bonté dans mes traverses, ce qu'il faisait d'ordinaire en me proposant son exemple; ses lumières et ses conseils sur tout ce qui avait rapport aux finances m'ont souvent été d'un si grand secours, que j'avoue naturellement que sans cela j'aurais entrepris inutilement un ouvrage aussi difficile que celui de les réformer. Mes vues me sont venues en grande partie de lui[1]; et je garde précieusement des mémoires entiers écrits de sa main, quoique fort longs, sur les sujets qui nous occupaient également tous les deux.

Après cela je dois convenir de bonne foi, que la plus grande partie de la louange qu'a méritée l'administration des affaires sous le règne de Henri le Grand lui retourne de droit. D'autres y auraient travaillé sous lui avec la même fidélité, et bien plus d'habileté que moi; car ce ne sont jamais les bons sujets qui manquent au roi, c'est le roi qui manque aux bons sujets. La grande difficulté sera toujours de rencontrer un prince qui ne cherche point dans le ministère de ses affaires le ministre de ses goûts et de ses passions; qui, unissant beaucoup de sagesse à beaucoup de pé-

[1] Péréfixe assure de même que Henri IV avait étudié profondément la matière de la finance, page 225.

duit plus considérable du double, sitôt qu'il les ferait valoir par ses mains, profit que tous ces différens propriétaires ne faisaient pas eux-mêmes, mais bien leurs agens et leurs buralistes ; qu'enfin, quand cela serait, ce n'était pas leur ravir leur bien que de leur ôter des profits qui ne leur appartenaient par aucun droit. Le roi comprit tout cela ; mais l'embarras était de ne point mécontenter un Edmond, agent de la reine d'Angleterre ; certain grand Allemand, facteur du duc de Virtemberg ; Gondi, fermier du duc de Florence ; enfin, le connétable, son compère, les plus distingués de sa cour, et sa propre sœur.

Je priai sa majesté d'envoyer chercher quelqu'un d'eux à qui je pusse parler en sa présence. Le connétable ne faisait que de sortir de l'appartement de sa majesté. On le rappela, et le roi lui dit : « Hé bien, mon compère, en quoi vous plai-« gnez-vous de Rosny ? Sire, je me plains, ré-« pondit-il, de ce qu'il m'a mis au rang du com-« mun, en m'ôtant une pauvre petite assignation « que j'avais en Languedoc sur une imposition « dont vous ne touchâtes jamais rien. » Je répondis très-poliment au connétable que je serais le premier à m'avouer coupable, si j'avais eu l'intention de lui rien faire perdre. Je lui demandai ce qu'il retirait de cette imposition ; je savais bien qu'il était un de ceux auxquels les traitans ven-

daient le plus cher leurs services. M. de Montmorency satisfit à ma question; et je l'assurai, de mon côté, qu'il pouvait s'attendre à être exactement payé de la même somme. « Je trouve cela « bon, reprit-il; mais qui m'assurera d'en être « payé à point nommé comme je le suis? Ce sera « moi, lui repartis-je; et je vous donnerai pour « caution sa majesté, qui ne fera point banque- « route, je vous le promets, au moins si elle me « laisse ménager ses revenus, comme je l'entends! « et je lui servirai encore de contre-caution, parce « que je m'attends bien qu'en la rendant riche, « elle me fera tant de bien, que je ne serai jamais « réduit au safran. »

Le connétable, qui était un homme simple et droit, trouva ma réponse de son goût, et embrassa mon sentiment avec une véritable satisfaction. Il m'avoua même qu'il n'affermait l'imposition dont il était question que neuf mille écus par an, sur quoi il était encore obligé d'en donner deux mille au trésorier. « Je savais bien tout cela, lui dis-je, « et ma résolution est de ne rien vous rabattre de « vos neuf mille écus; le roi en aura encore dix- « huit mille pour lui, et il en restera encore quatre « mille pour moi. » Qui fut bien surpris? ce fut le connétable. Il ne voulait point convenir qu'il eût été dupe jusqu'à ce point. Le roi riait cependant de tout son cœur : mais, dès le lendemain,

lequel finit cette année, est la mort de Philippe II, roi d'Espagne, après huit ou neuf mois de souffrances[1] si cruelles, qu'il n'y a que le seul motif de la religion qui ait pu les lui faire supporter avec autant de patience qu'il en témoigna pendant un si long temps. Cet héroïsme lui fut pourtant en pure perte dans l'esprit du commun des hommes. Lorsqu'on faisait réflexion que les deux passions de l'avarice et de l'ambition, jointes ensemble, lui avaient fait inonder tout le nouveau monde du sang de ses malheureux habitans, et exercer sur ses propres sujets des violences aussi barbares, à la vie près, on regardait tous ces ulcères si infects dont son corps était entièrement couvert moins comme un accident naturel que comme l'effet de la vengeance divine. Il laissa un testament, qui me paraît une pièce trop digne d'attention pour la passer sous silence. On n'a pas su

[1] « Il eut, dit Péréfixe, vingt-deux jours durant, un flux de « sang par tous les conduits de son corps : et, un peu avant sa « mort, il lui vint quatre apostumes en la poitrine, doù il sor- « tait une continuelle fourmilière de vermine, que tout le soin « de ses officiers ne pouvait tarir. » (*Ibid.*) De Thou, liv. 120, y ajoute la dyssenterie, le tenesme, l'hydropisie, etc., et fait une description aussi touchante de l'état déplorable de ce prince que de sa patience et de ses sentimens religieux. Matthieu dit qu'il n'avait pas moins de sept fistules à deux doigts de la main droite, et attribue une si horrible maladie aux débauches de sa jeunesse. Il mourut le dimanche 13 septembre.

certainement s'il le dicta dans sa maladie, s'il le donna de sa main au prince son fils, ou s'il fut trouvé après sa mort avec ses autres papiers secrets dans la cassette dont il avait saisi don Christophe de Mora, son favori; mais ce fait, peu important par lui-même, n'est encore d'aucune conséquence pour l'authenticité de cette pièce, qui se prouve par une infinité d'autres endroits. La copie qui m'en tomba entre les mains me fut adressée par le même qui l'envoya au roi; c'est Bongars, agent de sa majesté auprès des protestans d'Allemagne, qui la tenait du Landgrave de Hesse, et celui-ci des villes de Venise et de Gênes; et elle est en tout si conforme à celles qui se répandirent de différens endroits, qu'elle achève d'ôter tout doute que cette pièce soit un écrit supposé par les ennemis de sa majesté catholique[1].

Philippe y commence par un détail très-sincère de toutes les fautes qu'il a faites. Il met en tête cette chimère de monarchie universelle, dont il cherche sérieusement à détromper son successeur,

[1] Quelque chose que dise ici Sully, la pièce qui, dans ses mémoires, a pour titre, *Testament du roi d'Espagne*, n'est ni le véritable testament de ce prince, ni même un extrait fidèle de ce testament; ce qu'on connaîtra facilement, en la rapprochant de l'extrait détaillé que nous en donne de Thou, liv. 120. Mais il se pourrait bien faire que cet écrit, qu'on y nomme aussi *Instruction du roi d'Espagne à son fils*, en fût réellement une secrète, et qui n'a rien de commun avec le

et par son exemple, et par celui de Charles-Quint son père, dont il joint les leçons aux siennes, quoique lui-même, comme il l'avoue, n'en ait point profité. Il attache à ce testament les mémoires qui lui avaient été laissés par cet empereur[1], afin que Philippe III ne séparât point l'un de l'autre. Charles-Quint, empereur, maître de l'Espagne et de l'Allemagne, dans la force de son âge, d'une complexion saine et vigoureuse, comblé de gloire et de succès, forme le projet de dompter les infidèles, et de réunir toutes les puissances de l'Europe à la sienne, ainsi que toutes les religions à sa religion. Après une longue suite d'années passées dans de vains efforts, il se dépouille, avec sa couronne, de toutes ses chimériques idées. Philippe II, son fils, se laisse surprendre au même appât, et y réussit plus mal encore. C'est ce qu'il ne veut pas laisser ignorer à son successeur. La différence des religions, des lois, des mœurs des peuples européens, leur

testament de ce prince, que d'avoir été dictée, comme il est visible, dans le même esprit et selon les mêmes maximes, sans la précaution qu'on apporte pour les écrits destinés à être publics. Elle est rapportée dans la *Chronologie septénaire*, de la même manière que dans ces mémoires, pour le fond des choses, mais d'un style et d'un arrangement différens.

[1] De Thou ne trouve rien dans le testament de Philippe II de comparable à la sagesse des dispositions, ni à la dignité de l'expression du testament de Charles-Quint.

science à peu près égale dans l'art militaire, le grand nombre de villes fortes dont l'Europe est pleine, et qui demandent autant de siéges fort difficiles, la légèreté de ses peuples, toujours prêts à se livrer au premier venu qui leur offrira de leur aider à secouer une domination établie avec des travaux immenses, sont autant d'obstacles à un dessein si flatteur, que Philippe regarde comme absolument insurmontables.

Il convient qu'il n'en a pas toujours jugé de même; que le feu de la jeunesse l'avait d'abord empêché de faire ces sages réflexions; qu'ensuite la conjoncture de deux grandes batailles gagnées, et des divisions qui déchiraient la France avaient continué à le tenir dans l'aveuglement, et lui avaient fait rejeter avec hauteur toutes les offres d'une paix avantageuse; et comme il croit avoir sujet de craindre que son fils ne fasse pas un meilleur usage de sa raison, c'est par l'exposition de tout ce qu'une ridicule prétention lui a fait follement entreprendre, qu'il cherche à l'en guérir.

Il s'accuse donc d'avoir travaillé à se faire déclarer empereur de tout le Nouveau-Monde, à envahir l'Italie sur l'allégation de droits frivoles, à conquérir les trois royaumes de la Grande-Bretagne, projet qui lui avait coûté vingt millions en six ans, dans les seuls préparatifs de la flotte dont

il prétendait foudroyer cette puissance : c'est cette flotte qu'on appelait *l'invincible*, et qui cependant fut comme anéantie tout d'un coup en 1588, dès sa première sortie ; à subjuguer les Pays-Bas, à renverser la monarchie française, en profitant de la faiblesse de son dernier roi, et révoltant contre lui ses sujets, surtout les ecclésiastiques ; enfin à dépouiller de l'empire son propre oncle Ferdinand, et le roi des Romains Maximilien, son neveu [1]. Il y joint la remarque des sommes immenses que toutes ces brigues lui avaient coûté : elles montent à plus de six cents millions [2] de ducats, dont il avertit son fils qu'il trouvera la preuve dans les états qu'il a laissés dressés et écrits de sa main dans son cabinet. Il se reproche encore moins cette profusion que celle du sang humain qu'il a fait répandre ; et véritablement c'est une chose qui perce le cœur que l'aveu qu'il fait d'avoir sacrifié vingt millions d'hommes à sa passion, et réduit en désert plus de pays qu'il n'en possédait dans l'Europe.

[1] On appelait Philippe II, le démon du midi, « *dæmonium* « *meridianum*, parce qu'il troublait toute l'Europe, au midi « de laquelle l'Espagne est située. » *Notes sur la Henriade*.

[2] P. Matthieu dit que les Indes produisirent au roi d'Espagne deux cent soixante millions d'or en soixante-quatre ans, et qu'il aurait conquis la Turquie entière pour ce qu'il dépensa seulement en Flandre. Tome 2, liv. 2, page 266.

Que lui était-il revenu de tout cela ? C'est la réflexion qu'il fait faire à son fils : la Providence, comme si elle se fût crue intéressée à faire avorter des projets si criminels, lui avait fait manquer l'Allemagne par la jalousie et l'aversion de son propre sang ; l'Angleterre, par les vents et les tempêtes ; l'Irlande, par la trahison de ses peuples, que l'éloignement mettait à couvert de son ressentiment ; la France, par l'instabilité de ses habitans, jointe à leur antipathie pour une domination étrangère[1] ; enfin, par les grandes qualités du roi qui la gouvernait ; en sorte que cet épouvantable fracas et ces torrens de sang n'avaient abouti qu'à augmenter ses états du seul petit royaume de Portugal.

Philippe fait après cela une application plus

[1] Il y a dans le véritable testament de Philippe II un article, par rapport à Henri IV, dont l'omission dans nos mémoires suffit toute seule à prouver que la pièce à laquelle on donne ce nom est supposée ; c'est que ce prince, agité de violens remords sur l'usurpation du royaume de Navarre, recommande à son fils ce qui lui avait été recommandé à lui-même par son père, de faire examiner soigneusement cette question par les plus habiles jurisconsultes, afin de restituer ce royaume à son légitime maître, si on le doit faire, selon les lois de la justice. Charles-Quint en avait dit autant à Philippe II, Ferdinand et Isabelle à Charles-Quint..... Remettre ainsi l'effet d'une disposition qu'on reconnaît être juste à un successeur qu'on est assuré qui n'y aura aucun égard, c'est ce que de Thou appelle se jouer impudemment de la Divinité.

particulière de ces instructions à sa personne et à la situation de l'héritier de sa puissance, et réduit aux articles suivans la politique dont aucun roi d'Espagne ne doit jamais se départir, et Philippe III moins encore que tous les autres, à cause de sa grande jeunesse : maintenir avec le roi de France la paix qu'il avait cru devoir faire avant de mourir, et cela autant pour son intérêt et son repos que par égard pour ses peuples; ne jamais s'écarter de la bonne intelligence avec le pape, et la fomenter en tenant un grand nombre de cardinaux dans ses intérêts; aimer l'empereur et sa famille, mais pourtant ne pas faire passer par ses mains l'argent des pensions, que son intérêt demandait qu'il continuât aux électeurs, princes et prélats d'Allemagne, afin qu'il se les tînt toujours attachés par cette largesse, en même temps qu'il aurait soin de les tenir divisés entre eux : double moyen de tourner à son avantage les conjonctures que le temps pouvait lui faire naître pour l'acquisition de l'Empire; porter d'autant plus toute son attention du côté de l'Allemagne que la multiplicité d'intérêts règne dans les pays du nord plus que partout ailleurs.

La Pologne, le Danemarck et la Suède sont des puissances dont il croit n'avoir rien à appréhender : la première, parce que, outre l'éloignement, la politique des princes ses voisins, aussi-bien

que la sienne propre mal entendue, rend le roi de Pologne le ministre plutôt que le maître de ses sujets; les deux autres, par la même raison du grand éloignement, joint à leur pauvreté et à leur peu d'intelligence dans la guerre. Il n'a garde de dire la même chose de la France, de l'Angleterre et de la Flandre, qu'il regarde comme les puissances véritablement à craindre pour l'Espagne, et avec lesquelles il veut qu'on soit continuellement sur ses gardes.

Ce qu'il prescrit par rapport à l'Angleterre [1], c'est de ne rien négliger pour empêcher la jonction des trois couronnes qui comprennent les îles britanniques sur une même tête : événement dont ce fin politique, par un esprit de prédiction, parlait comme étant fort proche; pour cet effet, ne pas regretter l'argent qu'on répandait dans ces îles pour se faire des partisans, et continuer à la remplir d'espions, mais autres que ceux qui y étaient alors, dont Philippe II croyait avoir des raisons de tenir la fidélité pour suspecte; cultiver soigneusement tout ce que la diversité des religions peut faire éclore de divisions dans cet état, aussi-bien que dans celui de France : il regarde celles qu'avaient produites la Ligue chez nous,

[1] On lui fait encore dire, sur le point de mourir, en parlant de l'Angleterre : *Pacem cum Anglo, bellum cum reliquis.* « La « paix avec l'Anglais, et la guerre avec tout le reste. »

comme un moyen désormais usé et inutile par l'affermissement d'un roi aussi capable de régner que Henri; mais donner occasion à mille autres divisions civiles dans chacun de ces deux états, et surtout à celles qui peuvent les tenir en guerre l'un avec l'autre, ou du moins en défiance et en soupçon, ce qu'on peut faire en favorisant les prétentions de l'un sur l'autre, leur haine naturelle les y portant déjà suffisamment : regarder comme le dernier malheur le coup qui unirait d'intérêt avec les Provinces-Unies ces deux puissances déjà unies entre elles, parce qu'il ne peut qu'en résulter une puissance capable, dit-il, de s'assujettir et la mer et la terre : trouver le moyen d'exclure tous les princes de l'Europe de la navigation des deux Indes, ce qui ne peut souffrir de difficulté que de la part de ces trois mêmes puissances, moins pourtant de celle de France que des deux autres, parce qu'elle n'a point de marine : nouveau motif de s'assurer la possession des Pays-Bas, et plus encore de l'Angleterre.

Cependant, dans tous ces conseils de Philippe, rien ne porte son successeur à la guerre, non pas même avec les rebelles des Pays-Bas; au contraire il l'en détourne avec soin. La conduite qu'il veut qu'on tienne avec les provinces, est d'y accorder un pardon général; de ne rien exiger de ce peuple, sinon qu'il reconnaisse la domination espagnole;

de veiller sur les gouverneurs, ministres et officiers qu'on y entretiendra; de ne pas les y laisser trop long-temps, ni avec une autorité trop absolue, parce qu'ils seraient ceux dont on aurait le plus à craindre, si une fois ils s'avisaient de se mettre à la tête du parti. Si pourtant l'Espagne ne peut éviter d'entrer en guerre, Philippe ne veut pas priver son successeur des lumières que son expérience lui a acquises à cet égard. Il l'avertit que, s'il veut n'y pas succomber, il ne doit l'entreprendre que dans ces conjonctures favorables qui se présentent de temps en temps, comme changemens de gouvernemens, dissensions civiles, besoins et faiblesse des souverains, etc. Cette maxime de Philippe, qu'un prince doit connaître parfaitement jusqu'aux dispositions les plus particulières des princes ses voisins, est si vraie et si importante, qu'il ne devrait jamais arriver de changemens dans les états qui l'environnent qu'il ne s'y trouvât préparé, et en état d'en profiter dans le moment même. Il conclut cet article par faire envisager au nouveau roi qu'il est responsable au tribunal d'un Dieu qui juge les guerres, et malheureusement n'en juge pas par les règles des princes guerriers.

Après ces maximes, qui n'ont rapport qu'au gouvernement extérieur, Philippe vient à celles qu'il croit nécessaires pour le gouvernement in-

térieur. Il veut qu'un roi d'Espagne, ayant à commander à des peuples aussi prodigieusement disproportionnés dans leurs coutumes qu'éloignés de climats, s'étudie à les gouverner chacun selon son caractère, et tous avec douceur et modération; qu'il connaisse par lui-même, et choisisse ses conseillers et ses secrétaires; qu'il expédie aussi lui-même ses dépêches, et qu'il se rende versé dans le chiffre, pour ne pas exposer un secret important à être trahi par un confident; qu'il cherche soigneusement les gens d'honneur et de talent pour leur donner les emplois; qu'il se garde d'offenser grièvement personne, surtout personne de grande qualité; il remarque que le prince [1], son fils aîné, s'en était mal trouvé; qu'il fasse une juste distinction de l'ancienne noblesse d'avec la nouvelle, afin d'avancer celle-là, comme étant plus communément susceptible de sentimens purs et désintéressés; qu'il diminue le nombre excessif de gens de justice, de finance et d'officiers de sa maison; il donne le même conseil par rapport aux ecclésiastiques, et il y joint celui de ne pas plus les épargner que les autres dans les nécessités de l'état, non-seulement parce qu'il leur est plus aisé

[1] Don Carlos, prince d'Espagne. Ce fut par l'ordre de son propre père qu'il perdit la vie, et il paraît que son crime était bien plutôt de s'être trop attaché les grands du royaume que de les avoir méprisés.

de se passer de grands biens, mais même parce qu'ils le doivent, s'ils ne veulent pas éteindre le respect qu'on doit à leur caractère par le luxe, la mollesse et l'impiété, fruits ordinaires des grands biens et de l'oisiveté où ils se plongent; au contraire, qu'il multiplie les marchands, laboureurs, artisans et soldats, dont l'industrie, le travail et l'économie soutiennent seuls l'état contre la ruine dont il est menacé par le déréglement des autres conditions. Tous les principes qui, comme ceux-ci, vont à maintenir dans un état la subordination et l'économie contre la corruption et l'oisiveté méritent d'être loués, de quelque bouche qu'ils sortent.

L'article des dispositions domestiques est celui par lequel Philippe ferme son testament. Il enjoint à son successeur d'accomplir les promesses et autres clauses du mariage de l'infante, sa sœur. Il lui en propose pour lui-même un dont il avait déjà fait les avances, et disposé secrètement tous les articles, qu'il lui marque qu'il trouvera entre les mains de Loo. Il remarque que jamais roi n'a aimé le favori de son père, et cependant il ne laisse pas de lui proposer pour confident Christophe de Mora, qui avait été le sien. Philippe III aima mieux déférer à la remarque qu'à la recommandation, et donna la place de Mora au marquis de Doria. Il exige aussi de son respect pour la mémoire paternelle qu'il conserve en place toutes

les personnes qui y avaient été mises de sa main: mais de la façon dont il s'en explique, on voit bien qu'il le souhaite plus qu'il ne l'espère. Il lui recommande particulièrement les docteurs Ollius et Vergius, qui l'avaient assisté dans sa maladie.

Il lui parle d'Antonio Perès[1] comme d'un homme dangereux, avec lequel il doit se raccommoder, et songer ensuite à ne le laisser demeurer ni en France, ni en Flandre, encore moins en Espagne, mais dans l'inutile pays d'Italie. Une courte maxime d'aimer Dieu, de chercher la vertu, et de profiter des préceptes d'un père, est par où Philippe finit cette pièce, qu'on ne peut nier qui ne soit remplie d'ailleurs de traits de piété[2] et de résignation aux ordres de Dieu, qui par miséricorde le châtiait, disait-il, en cette vie, plutôt qu'en l'autre.

De ces dispositions, la première qu'on vit exé-

[1] Antoine Perès avait été principal ministre de Philippe II, dont il encourut la disgrâce pour des raisons qui ne font rien au sujet de ces mémoires : il se réfugia à Paris, où il mourut en 1611. Il était grand politique et de beaucoup d'esprit; c'est de lui qu'est la maxime suivante, qui renferme un grand sens dans trois mots : *Roma, consejo, pielago;* s'attacher la cour de Rome, bien former son conseil, et être maître de la mer.

[2] « Il fit apporter son cercueil, fait de cuivre, et mette une « tête de mort sur un buffet, et une couronne d'or joignant, » dit la *Chronologie septénaire*, dans laquelle il faut lire aussi, avec le détail de tout ce que dit et fit ce prince dans sa maladie, celui de sa vie publique et privée, année 1598.

cuter au nouveau roi d'Espagne, fut celle de son mariage avec l'archiduchesse de Gratz [1]. Il la fit demander aussitôt après la mort du roi, son père, et elle passa, au commencement de l'année suivante, en Espagne, accompagnée de l'archiduc Albert, avec lequel elle relâcha sur la côte de Marseille pour respirer l'air de la terre. Le duc de Guise, gouverneur de la province, qui en avait eu avis et en avait informé le roi, eut ordre de faire la réception la plus honorable à cette princesse. Sa majesté destina cinquante mille écus pour en faire les frais, et m'ordonna de les faire tenir à Marseille. J'étais près d'y envôyer Lafont pour marquer l'usage qu'on devait faire de cette somme, ou un autre de mes domestiques, qui n'était encore que simple laquais de mon épouse, petit homme et sans figure, dans lequel j'avais démêlé tant de capacité, de fidélité et d'économie, que je crus devoir travailler à son établissement. Il n'en fut pas besoin : une personne que j'avais sur les lieux suffit, parce que l'archiduchesse, malgré les instances du duc de Guise, et de la ville de Marseille, ne voulut entrer dans aucune ville, pour éviter le cérémonial. Elle se fit dresser des tentes sur le rivage, où elle se reposa, et entendit la messe. Pour l'archiduc, il eut la dévotion de visiter les églises de Marseille; mais il y vint sans suite

[1] Marguerite d'Autriche, fille de l'archiduc de Gratz.

et *incognito*, et, après avoir baisé les reliques, il s'en retourna sans boire ni manger.

Ce mariage unit les deux branches de la maison d'Autriche par un double lien; le feu roi d'Espagne, ayant déjà fait épouser, le 5 mai de l'année précédente, l'infante Isabelle, sa fille, à l'archiduc Albert, qui avait pour cela déposé la pourpre de cardinal. Il lui avait donné une très-riche dot en apparence, puisqu'elle ne consistait pas moins que dans les dix-sept provinces des Pays-Bas, la Franche-Comté et le Charolais: mais les clauses étranges qu'il y avait mises, que ce nouveau souverain ne prendrait aucune part au commerce des Indes, et ne souffrirait dans ses états aucune autre religion que la catholique, sans quoi la donation était déclarée nulle, la réduisaient en effet à rien par la difficulté de faire accepter aux Flamands des conditions si dures.

En attendant que l'archiduc pût passer en Flandre en personne pour lever tous les obstacles, il y envoya, en qualité de son lieutenant-général, l'amirante [1] d'Aragon, qui fit quelques exploits sur la frontière d'Allemagne, et ensuite son cousin le cardinal André, qui y fit force édits, mais sans

[1] Consultez la *Chronologie septénaire*, tant sur ces expéditions militaires, que tout ce qui est dit ici des mariages du roi et de l'infante d'Espagne, années 1598 et 1599. *Matthieu, ibid.*, page 298, etc.

exécution. Le mal commençant à paraître à la maison d'Autriche ne pouvoir plus souffrir de délai, l'archiduc vint enfin lui-même dans les Pays-Bas, et y amena sa nouvelle épouse, le 5 septembre de cette année, dont le reste se passa en menaces de sa part d'aussi peu d'effet. Il fallut en venir à la force ouverte, et ce fut le commencement de cette longue et sanglante guerre entre l'Espagne et les Flamands, dont j'aurai soin chaque année de marquer les progrès et les événemens.

Au même temps que se faisait en Espagne le mariage de sa majesté catholique, on célébrait aussi à Paris celui de madame Catherine avec le prince de Bar[1]. C'est par cet établissement que cette princesse fixa enfin sa destinée jusque-là si incertaine. On proposa d'abord, du vivant de la reine Catherine, de la marier au duc d'Alençon; la chose manqua par la haine de Henri III pour son frère. Ensuite on parla de la donner à Henri III lui-même : la reine-mère n'y voulut pas consentir par aversion pour la maison de Navarre. La princesse refusa à son tour le vieux duc de Lorraine, qui lui fut offert, parce, disait-elle, qu'il

[1] Henri, duc de Bar, ensuite de Lorraine après la mort de Charles II, son père. Le roi donna à sa sœur, en la mariant, « trois cent mille écus d'or sol, » dit l'historien Matthieu, *ibid.*, page 278.

avait des enfans d'un premier mariage. Le roi d'Espagne la demanda pour lui aux conditions d'une union étroite entre le roi de Navarre et lui, à quoi le premier de ces princes ne voulut point entendre. Après cela, cette princesse fut recherchée par le duc de Savoie, mais dans des circonstances où ce mariage pouvant être préjudiciable à la religion protestante, les réformés y mirent obstacle. Elle ne voulut point du prince de Condé; elle le trouvait trop pauvre. Elle refusa de même, et sans aucune bonne raison, le roi d'Écosse. Le prince d'Anhalt se mit aussi sur les rangs, et, dans les mouvemens de colère qui animaient quelquefois cette princesse contre le roi son frère, elle lui reprochait qu'il l'eût volontiers mise entre les bras de deux ou trois autres princes étrangers, ou, comme elle disait, de deux ou trois gentilshommes, pour paiement de leur solde. On a vu, en dernier lieu, comment sa prévention pour le comte de Soissons lui fit fermer l'oreille à toutes les poursuites du duc de Montpensier, qui était un parti sortable. Enfin la nécessité de prendre un état[1] la détermina à accepter le prince de Bar.

[1] « Madame, dit au contraire la *Chronologie septénaire*, « année 1599, montrait, de son côté, tout le contentement « possible.... Elle avait accoutumé de dire : *Grata superveniet* « *quæ non sperabitur hora*, étant ladite dame très-bien ins- « truite au latin. »

Le dessein de ce mariage n'eut pas plus tôt été rendu public, que la différence de la religion des deux partis fournit aux ecclésiastiques en général, et en particulier aux évêques de France actuellement assemblés à Paris, une raison d'en empêcher la conclusion, qu'ils ne laissèrent pas échapper. Le premier moyen qu'ils employèrent, fut de traverser de tout leur pouvoir à Rome l'expédition de la dispense, sans laquelle ils croyaient qu'on ne passerait point à la célébration. Ils ne pouvaient, à cet égard, remettre leurs intérêts en de plus fidèles mains que celles de d'Ossat, qui n'était pourtant en cette cour que pour y servir ceux du roi; mais ce n'est ici ni la première ni la dernière fois que cet ecclésiastique aura à essuyer de ma part le reproche d'avoir non-seulement passé, mais encore trahi ses commissions. Si j'en crois le mémoire de Rome dont j'ai parlé, d'Ossat, au nom de tout le parti dont il était l'instrument, n'oublia rien pour détourner le pape d'accorder la dispense[1] qu'il était personnellement chargé par sa majesté de solliciter. Toutes ces

[1] Le cardinal d'Ossat, dans ses lettres, ne commence à parler de sa négociation pour obtenir la dispense en question que lorsque le duc de Bar étant allé lui-même la solliciter à Rome en 1600, il recommença, par ordre du roi, à faire de nouvelles instances sur cette affaire. Il nous apprend seulement en passant sur quelles raisons s'appuya sa sainteté pour refuser la grâce qu'on lui demandait.

personnes faisaient entendre à sa sainteté qu'en se raidissant sur cette grâce, il en arriverait deux choses : l'une, que Madame se rendrait catholique; l'autre, que ce changement ne pouvant passer dans l'esprit des protestans que pour un effet de la violence dont aurait usé à son égard le roi son frère, il accroîtrait la défiance que ceux-ci ne témoignaient déjà que trop ouvertement de sa majesté, acheveraient de le leur faire regarder comme leur ennemi et leur persécuteur déclaré, et attireraient enfin cette guerre intestine si désirable, selon eux, pour les intérêts du saint-père et de la bonne religion.

L'autre moyen que le clergé mettait en œuvre était des remontrances assez vives pour pouvoir mériter le nom de *menaces*. Sa majesté eut la complaisance de les écouter, et de permettre une conférence où le docteur Du Val d'un côté, et le ministre Tilénus de l'autre, cherchant à faire valoir leur cause, s'échauffèrent assez inutilement, ce me semble, quoique l'un et l'autre se vantât après, à l'ordinaire, d'avoir terrassé son adversaire. J'en parle comme témoin, parce que je me laissai entraîner à la foule qui y accourait, comme à un spectacle tout-à-fait intéressant : je n'y arrivai pourtant que sur la fin, lorsque les deux tenans commençaient à succomber à la fatigue. Je ne sais par quelle raison on voulut me faire faire en cette

occasion le personnage de juge : ce fut peut-être parce qu'on savait que c'était moi que sa majesté avait chargé de dresser les articles du mariage. On commençait déjà à me répéter tous les points d'une dispute qui durait depuis plusieurs heures; mais je priai très-sérieusement qu'on m'épargnât ou cet embarras, ou cet honneur. Je dis que, s'il n'avait pas été au pouvoir de deux si fortes têtes de concilier avec la sainte Écriture tant de canons et de décrets de papes, ou de justifier comment cette conciliation était impossible, afin de n'en plus parler, on ne devait pas l'attendre d'un ignorant comme moi, et je le pense de même.

Quoi qu'il en soit, cette conférence n'ayant pas produit le fruit que MM. du clergé[1] s'étaient promis, et voyant aussi qu'ils ne réussissaient pas mieux du côté de Rome, ils déclarèrent que rien n'était capable de leur faire donner leur consentement à ce mariage. On s'en serait passé, mais il fallait trouver un évêque qui voulût bien faire cette cérémonie; et comme tous ces messieurs se

[1] Elle se faisait en présence de Madame Catherine. « Mais, « dit le journal de Henri IV, parce que les docteurs de Sor- « bonne se servirent d'expressions et de subtilités scolastiques « auxquelles ladite dame n'a rien compris, les ministres l'ont « facilement persuadée de demeurer dans sa religion. » Péréfixe dit que le roi, n'ayant pu venir à bout de la convertir, quoiqu'il y employât les menaces, dit un jour au duc de Bar : « Mon frère, c'est à vous à la dompter. »

tenaient par la main, cela formait une difficulté sur laquelle ils fondaient leur dernière ressource.

Dans cet embarras, sa majesté s'avisa de s'adresser à l'archevêque de Rouen[1], et crut devoir en attendre plus de complaisance, comme étant son frère naturel, et lui ayant obligation depuis peu de l'archevêché, outre que ce prélat était connu de sa majesté, ainsi que de toute la France, pour être médiocrement scrupuleux, pour ne rien dire de plus. Cependant, à la première proposition que ce prince fit à l'archevêque, il vit un homme qui, d'un ton dévotement rebelle, l'accabla de citations bien ou mal faites des saints pères, des saints canons, des saintes Écritures. Le roi, surpris comme on peut se le figurer, d'un langage si nouveau dans la bouche d'un homme qui ordinairement parlait de tout autre chose, ne pouvait presque s'empêcher de lui rire au nez, en lui demandant par quel miracle il était tout d'un coup devenu si savant et si consciencieux. Il crut faire mieux en répondant à l'archevêque par des raisons sérieuses, auxquelles celui-ci s'étant montré sourd, sa majesté éclata et lui reprocha son ingratitude. « Puisque vous faites ainsi l'en-« tendu, ajouta Henri, en revenant à sa première

[1] Charles, fils naturel d'Antoine de Navarre, et de mademoiselle de La Beraudière de La Guiche, autrement appelée La Rouet, l'une des filles de la reine-mère.

« idée, je vais envoyer vers vous un grand doc-
« teur, votre confesseur ordinaire, et qui entend
« merveilleusement les cas de conscience. » Ce grand docteur et directeur était Roquelaure, compagnon ancien et actuel de débauche de M. de Rouen, et à la prière duquel il avait obtenu l'archevêché. Le prélat entendit parfaitement ce que signifiait cette petite menace; et son air un peu confus était une conviction qu'il appréhendait les grands avantages que l'habitude et la familiarité pouvaient donner sur lui à Roquelaure, sans ceux qu'il tirerait de cet esprit que toute la cour lui connaissait, libre, ingénu, fécond en heureuses saillies, et que l'archevêque lui-même n'avait pas accoutumé à outrer le respect dû au caractère épiscopal.

Le roi, ayant quitté M. de Rouen, fit venir Roquelaure, et lui dit : « Vous ne savez pas, Ro-
« quelaure, votre archevêque veut faire le prélat
« et le docteur, et me veut alléguer les saints ca-
« nons, où je crois qu'il entend aussi peu que vous
« et moi; et cependant, par ces refus, ma sœur
« demeure à marier. Je vous prie, parlez-lui comme
« vous avez accoutumé, et le faites souvenir du
« temps passé. Ah! pardieu, Sire, répondit Ro-
« quelaure, cela n'est pas bien; car il est temps
« au moins, selon mon opinion, que notre sœur
« Catelon commence à tâter des douceurs de cette

« vie, et je ne crois pas que dorénavant elle en
« puisse mourir par trop grande jeunesse : mais,
« Sire, dites-moi un peu ce que dit ce bel évêque
« pour ses raisons ; car il en est quelquefois aussi
« mal fourni que je saurais l'être. Je m'en vais le
« trouver pour lui apprendre son devoir. »

Il n'y manque pas ; il dit à l'archevêque, dès en entrant dans la chambre : « Hé quoi ! mon arche-
« vêque, que veut dire ceci ? On m'a dit que vous
« faites le fat ; pardieu ! je ne le souffrirai pas ; il
« y va trop de mon honneur, puisqu'on dit que je
« vous gouverne. Ne savez-vous pas bien qu'à votre
« prière je me rendis votre caution envers le roi,
« lorsque je lui parlai pour vous faire avoir l'ar-
« chevêché de Rouen ; ne me faites-vous pas passer
« pour menteur en vous obstinant ainsi à faire la
« bête ? Cela serait bon entre vous et moi, qui
« nous sommes vus quelquefois ensemble aux brè-
« ches raisonnables et les dés à la main ; mais il
« s'en faut bien garder, lorsqu'il y va du service
« du maître et de ses ordres absolus. Hé, vrai Dieu !
« que voulez-vous que je fasse ? répondit M. de
« Rouen. Quoi ! que je me fasse moquer moi, et
« reprocher par tous les autres prélats une action
« où tout le monde dit qu'il y va grandement de
« la conscience, n'y ayant eu aucun des évêques
« auxquels le roi en a parlé qui ne l'ait aussitôt
« refusé ? Ho, morbleu ! ne le prenez pas comme

« cela, interrompit Roquelaure. Il y a bien de la « différence d'eux à vous ; car ces gens s'alambi- « quent tellement le cerveau après le grec et le « latin, qu'ils en deviennent tous fous; et puis vous « êtes frère du roi, et obligé de faire tout ce qu'il « commandera, sans balancer. Il ne vous a pas « fait archevêque pour le sermonner, ni lui ap- « prendre les canons, mais pour lui obéir en tout « où il ira de son service. Que si vous faites plus « l'étourdi et l'entêté, je le manderai à Jeanneton « de Condom, à Bernarde l'éveillée, et à maître « Julien : m'entendez-vous ? et ne vous le faites « pas dire deux fois. Sachez que rien ne vous doit « être si cher que les bonnes grâces du roi ; elles « vous ont mieux valu, avec mes sollicitations, que « tout le latin et le grec des autres. Pardieu! c'est « bien à vous à parler des canons, où vous n'enten- « dez que du haut allemand. » Monsieur de Rouen voulut reprendre la parole pour lui persuader qu'il devait abandonner avec lui ce ton de plaisanterie qui était bon dans ses jeunes années, et lui lâcha quelque chose de Paradis. « Comment, mor- « bleu, Paradis ! reprit aussitôt Roquelaure, êtes- « vous si aze que de parler d'un lieu où vous ne « fûtes jamais, où vous ne savez comment il y « fait, ni si vous y serez reçu quand vous y vou- « drez aller? Oui, oui, j'y serai reçu, dit encore « l'archevêque, n'en doutez nullement. C'est bien

« discouru à vous, lui dit son homme en le poursuivant de plus en plus : pardieu, je tiens que « Paradis a été aussi peu fait pour vous que le « Louvre pour moi. Mais enfin laissons là un peu « votre Paradis, vos canons et votre conscience « pour une autre fois, et vous résolvez à marier « Madame ; car, si vous y manquez, je vous ôterai « trois ou quatre méchans mots de latin, que vous « avez à toute heure à la bouche. Plus n'en sait « ledit déposant ; et puis, adieu la crosse et la mitre ; mais qui pis est, cette belle maison de « Gaillon, et dix mille écus de rente. »

Il se dit encore beaucoup d'autres choses entre ces deux hommes, dont on peut juger par cet échantillon. Roquelaure n'abandonna point l'archevêque qu'il ne lui eût fait promettre de marier Madame, et ce fut lui en effet qui fit la cérémonie[1]. Je reçus des deux côtés des présens fort riches pour récompense des peines que je m'étais données ; entre autres, un cheval d'Espagne de

[1] « Un dimanche, dit la *Chronologie septénaire*, dès le matin...., il va prendre Madame, sa sœur, à son lever, et l'amenant par la main dans son cabinet, où était déjà ledit futur « époux, il commande à M...., archevêque de Rouen, d'épouser, etc....., et qu'il voulait qu'ainsi fût. A quoi ledit sieur « archevêque fit du commencement refus, et qu'il fallait y « garder les solennités accoutumées. Sur quoi le roi repartit « très-doctement que sa présence était plus que toute autre « solennité, et que son cabinet était un lieu sacré. »

grand prix, et magnifiquement enharnaché, que m'envoya M. le duc de Lorraine. Je les renvoyai à sa majesté, qui m'ordonna de les garder.

Ce ne fut pas à cette seule occasion que le clergé tint tête à sa majesté. Il se raidissait plus fortement et aussi plus essentiellement contre la vérification de l'édit de Nantes, qui lui paraissait toujours un morceau difficile à digérer. Comme depuis près d'un an qu'il se tenait assemblée à Paris à ce sujet, il avait eu le temps de prévenir le parlement et les autres cours souveraines, aussi-bien que la Sorbonne, contre cet édit, tous ces corps se soulevèrent dès qu'il eut été rendu public, et se donnèrent des mouvemens qu'on peut mieux imaginer que décrire. On ne parla plus d'autre chose : chacun s'attacha à critiquer la pièce, et à la combattre par différens raisonnemens. Il s'en faut beaucoup qu'ils ne fussent tous justes, non plus que tous les motifs que le parlement apportait pour se dispenser de l'enregistrer; mais la sincérité dont j'ai fait jusqu'ici profession, même dans les choses qui me touchent de plus près, m'oblige à convenir que toutes ces personnes n'avaient pas tort en tout.

Il était, par exemple, permis aux réformés, par un des articles de l'édit, de convoquer et de tenir toutes sortes d'assemblées synodales et autres, en tel temps, tel lieu et toutes les fois qu'ils

voudraient, sans en demander permission, ni à sa majesté, ni aux magistrats, et d'y admettre encore toutes sortes d'étrangers, sans en donner connaissance à aucun tribunal supérieur : comme aussi d'aller assister, de leur côté, sans congé, aux assemblées qui se tiendraient chez les étrangers. Il est clair qu'un point aussi directement contraire à toutes les lois du royaume que préjudiciable à l'autorité du roi, aux droits de la magistrature, à l'utilité et au repos du public, ne pouvait avoir passé que par surprise; et c'est aussi sur ce point qu'insistèrent principalement les ennemis des protestans, dans les différentes remontrances qu'ils firent à sa majesté, faisant valoir chacun les raisons qui les intéressaient le plus. Le parlement remontra que cet article achevait d'anéantir son autorité, que le clergé avait déjà si fort resserrée, aussi-bien que celle du roi (car il prétend que ces deux autorités n'en font qu'une); que sans les appels comme d'abus, qui lui restaient encore, il n'en aurait plus, pour bien dire, que l'ombre. Le clergé et la Sorbonne se plaignirent de la supériorité que cette concession donnait à l'église calviniste en France sur l'église catholique, qui, dans sa juridiction, n'avait jamais eu de pouvoir si étendu, et on ne peut nier que cela ne soit vrai. Enfin on releva tous les mauvais effets qu'était capable de produire cette in-

dépendance absolue des huguenots français, soit entre eux, soit dans leurs associations avec tout ce que la France pouvait avoir d'ennemis en Europe.

Le roi n'avait pas encore examiné l'édit par lui-même, et il n'en avait eu connaissance que par une simple lecture, dans laquelle on avait sans doute glissé légèrement sur cette clause, et peut-être l'avait-on omise tout-à-fait. Il témoigna par sa surprise à ceux qui lui parlaient ainsi qu'il avait été trompé, et leur promit d'y pourvoir, et ensuite de leur rendre réponse. En effet, eux sortis, il commença par m'envoyer chercher, et me montra l'édit. Je ne déguisai aucun des sentimens que j'exprime ici; j'y ajoutai même qu'à force de s'attacher à rendre cet article avantageux aux protestans, il me semblait qu'il leur devenait nuisible, en ce qu'il ouvrait un vaste champ à toutes les calomnies qu'on voudrait inventer contre les honnêtes gens du parti, de briguer contre l'état avec l'étranger, ou de s'en laisser suborner. Henri, encore confirmé dans son opinion, me renvoya, en m'ordonnant de me disposer à bien faire valoir tous ces motifs dans l'assemblée des protestans, qu'il voulut qu'on convoquât à l'heure même, pendant que, de son côté, il en allait demander l'explication à ceux qui avaient fabriqué l'édit.

MM. de Schomberg, de Thou, Calignon et

Jeannin (car le roi les fit incontinent venir tous quatre) demeurèrent un peu déconcertés des reproches que leur fit sa majesté d'avoir abusé de sa confiance. Schomberg et de Thou, prenant la parole au nom de tous, répondirent qu'ils avaient été comme nécessités de le faire par les menaces que leur avaient faites MM. de Bouillon et de La-Trimouille de la part de tout le corps, de rompre tout leur accord, si on leur refusait cet article, et même de commencer la guerre contre les catholiques; ce qui leur avait paru de la dernière conséquence, la paix avec l'Espagne souffrant alors de très-grandes difficultés. Le roi, se payant de cette excuse, chargea Berthier, syndic du clergé, de la rapporter à l'assemblée, et d'y ajouter de sa part que, des quatre personnes qu'il avait commises à la formation de l'édit, n'y ayant que le seul Calignon de protestant, il n'avait pas dû croire que les trois autres laisseraient à la religion réformée cet avantage sur la religion catholique. La réponse des évêques montra bien qu'ils n'avaient pas de ces trois messieurs la même opinion que sa majesté. Ils furent traités en pleine assemblée de faux catholiques, d'accord avec les calvinistes sur quantité de points, et ne croyant rien du tout sur les autres. En blâmant cette seconde imputation comme elle mérite de l'être, convenons encore qu'à l'égard de la première, tout

parlait contre les commissaires de l'édit; et que leur réponse à sa majesté ne détruit point aussi-bien l'opinion qu'on en peut avoir que le silence qu'ils avaient gardé avec elle lui donne de forces.

Ce n'est pas que le duc de Bouillon ne fût dans les sentimens où ils le représentaient. J'appris en travaillant à approfondir la vérité, qu'il s'était effectivement montré d'une opiniâtreté insurmontable. Mais n'y avait-il aucun moyen de rendre les autres plus raisonnables? Alors qu'eût-il fait seul? Si tous les protestans ressemblaient au duc de Bouillon, que prétendaient les commissaires par cette complaisance aveugle pour les volontés des réformés? Trahir par nécessité le roi et l'état? Comme il ne peut y avoir de plus grand mal que celui-là aux yeux des négociateurs habiles et bien intentionnés, on ne peut guère leur attribuer raisonnablement cette pensée. Pour moi, je crois Bouillon le seul fauteur du projet contenu dans l'article, comme il en était le seul inventeur. Je conjecture de plus qu'il n'y envisageait pas tant les autres que lui-même; et voici le but de toute sa politique.

Pour terminer à son avantage la dispute sur le pas entre lui et les ducs et pairs de France, aussi bien que les maréchaux de France plus anciens que lui, le duc de Bouillon avait imaginé de faire

déclarer sa souveraineté de Sedan[1] un fief de l'Empire; mais il ne fallait pas que cette prérogative lui ôtât toute communication avec les seigneurs réformés de France, autrement il y aurait beaucoup plus perdu que gagné. Le tempérament qu'il avait trouvé pour accorder son intérêt avec son ambition, était de laisser son église de Sedan comprise avec les églises réformées de France; ce qu'il faisait à la faveur de l'article en question, pendant qu'il continuait à se faire traiter comme prince étranger.

Berthier revint rapporter au roi la disposition des prélats de l'assemblée, avec le résultat de leur délibération, qui était qu'on ôtât aux quatre commissaires toute connaissance des affaires de religion, et qu'on réformât l'édit, quant à cet article et quelques autres moins essentiels; ce que sa majesté promit encore.

Cependant l'assemblée des principaux protestans alors à Paris, ayant été indiquée pour le lendemain même du jour où se fit l'éclaircissement entre le roi et les commissaires, je reçus, comme à l'ordinaire, un billet d'invitation pour m'y trouver. J'avais cessé d'y assister depuis que je m'étais aperçu que ma présence gênait les trois ou quatre personnes qui y avaient la grande main, et qu'elle

[1] Voyez l'histoire du duc de Bouillon, déjà citée plusieurs fois, liv. 5.

n'était propre qu'à y faire naître de l'altération. Je les trompai en me présentant à celle-ci. Le duc de Bouillon comprit aisément le dessein qui m'y amenait ainsi, contre mon ordinaire, et me le fit entendre d'un ton amer et ironique, auquel je repartis en m'excusant sur les affaires de mon ministère, et en feignant de ne pas savoir quel était le sujet de la présente assemblée. Sans paraître faire attention à l'air mutin et aux paroles que lâcha La Trimouille, pour marquer qu'ils n'étaient pas persuadés que je parlasse sincèrement, j'allai me placer entre MM. de Mouy, de Clermont et de Sainte-Marie-du-Mont, qui, en m'instruisant de la matière qui allait être mise sur le tapis, m'assurèrent que l'article qui faisait tant de bruit était désapprouvé de presque tous les protestans, et n'était opiniâtré que par MM. de Bouillon, de La Trimouille, du Plessis, et quelques autres de la cabale, dans le dessein de porter les choses à une guerre civile. Ils n'en furent pas les maîtres, malgré leurs mouvemens et tous leurs cris. Lorsqu'on en vint aux opinions, l'avis contraire au leur l'emporta, parce que les meilleures raisons furent de notre côté [1].

[1] L'édit de Nantes fut enfin vérifié le jeudi 25 février 1599, après bien des difficultés du clergé, de l'université et du parlement. C'est à cette occasion que Henri IV dit aux évêques : « Vous m'avez exhorté de mon devoir, je vous exhorte du

On rapporta aussi quelques modifications aux autres articles dans lesquels le bien public parut n'avoir pas été assez ménagé. La conduite pleine de justice et de douceur de Henri fut sentie de tout le monde. Il voulut bien encore en expliquer les motifs au plus grand nombre, après que la

« vôtre : faisons bien à l'envi les uns des autres. Mes prédéces« seurs vous ont donné de belles paroles ; mais moi, avec ma « jaquette grise, je vous donnerai de bons effets. Je suis tout « gris au dehors, mais je suis tout d'or au dedans : je verrai « vos cahiers, et j'y répondrai le plus favorablement qu'il me « sera possible. » Voici ce qu'il répondit au parlement qui était venu lui faire des remontrances : « Vous me voyez en mon ca« binet, où je viens vous parler, non pas en habit royal, ni « avec l'épée et la cape, comme mes prédécesseurs, ni comme « un prince qui vient recevoir des ambassadeurs, mais vêtu « comme un père de famille, en pourpoint, pour parler fami« lièrement à ses enfans. Ce que j'ai à vous dire, est que je « vous prie de vérifier l'édit que j'ai accordé à ceux de la re« ligion. Ce que j'en ai fait est pour le bien de la paix ; je l'ai « faite au dehors ; je veux la faire au dedans de mon royaume. » Après leur avoir exposé les raisons qu'il avait eues de faire l'édit, il ajouta : « Ceux qui empêchent que mon édit ne passe « veulent la guerre ; je la déclarerai demain à ceux de la reli« gion ; mais je ne la ferai pas, je les y enverrai. J'ai fait l'édit, « je veux qu'il s'observe. Ma volonté devrait servir de raison. « On ne la demande jamais au prince dans un état obéissant. « Je suis roi ; je vous parle en roi : je veux être obéi. » (*Péréfixe, ibid.*, et *Journal de Henri IV, ibid.*) Voyez aussi, dans de Thou et dans le *Septénaire*, les modifications apportées à l'édit de Nantes, et tous les discours tenus à cette occasion, année 1599.

chose eut été arrêtée; pour les autres, il ne songea qu'à les empêcher de faire pis.

Il se conduisit avec la même sagesse à l'égard de quelques catholiques malintentionnés, qui, ne voulant pas paraître eux-mêmes, mirent en jeu une certaine Marthe Brossier, prétendue démoniaque, qui était devenue l'objet de la curiosité du public, toujours épris du merveilleux, vrai ou faux. Il est surprenant qu'un spectacle si ridicule en soi, qui ne méritait pas les regards de la plus vile populace, ait pu se soutenir pendant un an et demi, et devenir une affaire d'état. C'est qu'une moitié du monde se laissa réellement éblouir par un surnaturel, seulement dans les apparences, et que l'autre en redouta les effets, non par la chose même, mais par les motifs qui faisaient jouer ce ressort. Marthe Brossier trouva des protecteurs en grand nombre dans le clergé, et jusqu'à Rome où elle se fit conduire. Le roi donna sans affectation à la vérité le temps et les moyens de se manifester [1]; après quoi le tout se termina à un

[1] Tout ce qui regarde cette prétendue démoniaque est rapporté d'une manière très-curieuse dans de Thou, au commencement du liv. 123, année 1599. En voici un simple abrégé. Jacques Brossier, boulanger à Romorantin en Sologne, s'étant dégoûté de son métier, se fit joueur de gobelets, et se mit à courir le monde avec ses trois filles, Marthe, Silvine et Marie. L'aînée, dont il est question ici, profita si bien des leçons qu'il lui donna pour contrefaire la démoniaque, qu'elle trompa

grand mépris pour les auteurs et pour l'actrice de cette comédie.

La mort de quantité de personnes considéra-

tout le monde à Orléans et à Cléri, mais non pas Charles Miron, évêque d'Angers, qui découvrit l'imposture. Cela ne l'empêcha pas de venir s'établir à Paris, où elle choisit l'église de Sainte-Geneviève pour se donner en spectacle au peuple, qui y accourut aussitôt. Elle en imposa à tous les ecclésiastiques crédules, aux capucins qui commencèrent à l'exorciser de bonne foi, et même à quelques-uns des médecins que Henri IV envoya pour la visiter, quoique tous les autres déposassent formellement contre elle, et surtout Michel Marescot, l'un de ces médecins, qui la convainquit publiquement de n'entendre ni grec ni latin, de n'avoir que la force ordinaire de celles de son sexe; en un mot, d'être une séductrice et une friponne. Le parlement ne lui fut pas plus favorable; mais, malgré cela, les religieux et les prédicateurs avaient si bien su intéresser la religion dans cette affaire, et la prétendue possédée joua si bien son rôle, que l'arrêt du parlement qui lui enjoignait aussi-bien qu'à son père de s'en retourner chez eux, tout juste et tout sage qu'il était, causa d'étranges murmures, ou presque une révolte dans Paris; ce qui donna d'assez grandes inquiétudes au roi, qui voyait que ce qu'il avait eu d'ennemis dans la vieille Ligue reparaissait à cette occasion. Alexandre de La Rochefoucault, seigneur de Saint-Martin, des comtes de Randan, osa même entreprendre de réveiller cette affaire en faisant passer cette Marthe à Avignon, et de là à Rome, où elle trouva encore plus de partisans. Malheureusement pour elle, s'y trouva le cardinal d'Ossat, qui s'employa si utilement dans cette affaire, qu'enfin Marthe et sa famille se vit abandonnée de tout le monde, et vécut et mourut dans le mépris et la misère. Voyez aussi les autres historiens.

bles donna matière à d'autres discours. Celles du chancelier de Chiverny, de Schomberg et d'Incarville, tous les trois du conseil des finance, firent un changement dans les affaires. Les sceaux furent donnés à Bellièvre; la charge de contrôleur-général, qu'avait d'Incarville, fut accordée, à ma sollicitation, à de Vienne; et celle de surintendant des finances fut rétablie en ma faveur. Henri m'ayant fait appeler dans le jardin des Tuileries, où il était à se promener, me dit qu'il était résolu de remettre les finances entre les mains d'un homme seul; et, feignant de prendre un ton sérieux, il me fit promettre que je lui dirais librement ce que je pensais de cet homme, quand il me l'aurait nommé. Le lui ayant promis, il reprit aussitôt en souriant, et en me donnant un petit coup sur la joue, que je devais bien le connaître, puisque c'était moi-même. Sa majesté me gratifia encore de la charge de grand-voyer, dont elle m'envoya les provisions, avec celles de surintendant des fortifications. Et comme Sancy, livré à ses vertiges ordinaires, jugea à propos de se retirer du conseil, et de se défaire de sa charge d'intendant des bâtimens, le roi la joignit encore aux autres bienfaits dont il me comblait. Les appointemens de la surintendance devinrent fixes, et furent de vingt mille livres. Ceux de grand-voyer,

et de voyer particulier de Paris, étaient de dix mille livres.

Sa majesté fut si contente de cette fixation, qu'elle voulut aussi en mettre une aux gratifications qu'elle avait intention de m'accorder, tant pour m'ôter l'envie, disait-elle, de prétendre à une gratification pour chaque service considérable que je lui rendais, que pour s'épargner la peine de faire enregistrer chacun des présens qu'elle me faisait, même les plus petits, sans quoi je ne voulais point les recevoir. Elle me déclara donc que toutes ces gratifications et présens seraient désormais confondus dans une gratification unique, fixe, et qui me serait remise au commencement de chaque année, en forme de lettres-patentes vérifiées au parlement; elle me demanda auparavant si j'étais content de la somme, qui était de soixante mille livres, en ajoutant que son intention était que j'achetasse de cet argent des biens en fonds de terre, dont il me fut libre de disposer en faveur de ceux de mes enfans qui s'en rendraient les plus dignes, afin qu'ils demeurassent tous de plus en plus attachés à moi. Il ne me resta qu'à rendre d'humbles actions de grâces à ce prince. Cependant cette fixation de gratification dont je parle ici ne fut faite qu'en 1600, et ne commença à avoir lieu qu'en 1601.

Mademoiselle de Bourbon [1] mourut aussi, et M. d'Espinac [2], archevêque de Lyon, qu'on peut dire avoir tâté de toutes sortes de fortunes; enfin madame la connétable, et après elle madame de Beaufort. Ces deux dernières morts surtout firent un très-grand bruit. Quelques circonstances semblables dans la fin de ces deux dames, et peu ordinaires, c'est-à-dire une maladie violente, et de trois ou quatre jours de durée seulement, des cheveux hérissés, des visages si beaux devenus hideusement défigurés, et quelques autres symptômes, qu'en tout autre temps on aurait jugés naturels, ou seulement un effet de poison, firent répandre dans le monde que la mort de ces deux jeunes dames était, aussi-bien que leur élévation, l'ouvrage du diable, qui était venu se payer lui-même des courtes délices qu'il leur avait fait goûter. Et la chose passa pour certaine, non-seulement parmi le peuple sottement crédule, mais parmi les courtisans mêmes, tant la contagion qui portait les esprits à la magie et aux sciences

[1] Fille de Henri Ier, prince de Condé, et de sa première femme, princesse de Nevers, marquise de l'Ile, etc.

[2] Pierre d'Espinac. Il avait été grand ligueur; cependant Matthieu assure qu'il rendit de grands services à Henri IV contre l'Espagne, tom. 2, liv. 2, pag. 308, où il fait l'éloge de ses vertus. De Thou, au contraire, nous le dépeint, liv. 90, comme un incestueux, simoniaque, etc.

occultes était forte en ce temps-là, et aussi tant on portait de haine et d'envie au rang qu'occupaient ces deux femmes.

Voici comme on rapporta celle de la connétable[1], et ce fut, dit-on, les dames mêmes assemblées alors chez elle. Comme elle s'entretenait gaîment avez elles dans son cabinet, une de ses femmes y entra avec un visage effrayé, et lui annonça qu'un quidam, qui se disait gentilhomme, d'assez bonne mine, excepté qu'il était tout noir et d'une taille gigantesque, venait d'entrer dans son antichambre, et avait demandé à lui parler pour des choses d'une si grande conséquence, qu'il ne pouvait s'en ouvrir qu'à elle-même. A chacun des traits de ce courrier extraordinaire, que la dame se faisait décrire avec soin, on la vit pâlir, et tomber dans un si grand serrement de cœur, qu'elle eut à peine la force de dire qu'on allât prier ce gentilhomme, de sa part, de remettre sa visite à un autre temps. A quoi il répondit d'un ton à faire mourir la messagère de frayeur, que, puisque la connétable ne voulait pas venir de bon gré, il allait prendre la peine de l'aller chercher jusque dans son cabinet. Elle craignait encore plus l'audience publique que le tête-à-tête. Elle se résolut à la fin de passer de l'autre

[1] Louise de Budos, fille de Jacques de Budar, vicomte de Portes, seconde femme de Henri, connétable de Montmorency.

côté, mais avec toutes les marques d'un véritable désespoir.

Le message affligeant étant achevé, elle revint trouver la compagnie, fondant en larmes et demi-morte. Elle n'eut que le temps de proférer quelques paroles, pour prendre congé de la compagnie, et en particulier de trois de ces dames, qui étaient ses amies, et pour les assurer qu'elles ne la verraient plus. Dans le moment, elle est saisie de douleurs aiguës, et elle meurt au bout de trois jours, faisant horreur à tous ceux qui la voyaient, par l'effroyable changement de chaque trait de son visage. Voilà l'histoire : les gens sensés en croiront ce qu'il en faut croire.

Madame de Beaufort était la plus faible de toutes les personnes de son sexe sur ce qui regardait l'astrologie. Elle ne se cachait point pour consulter les devins; elle en avait une escorte qui ne la quittait point. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que, quoique sans doute elle les payât bien, ils ne lui annonçaient jamais que des choses désagréables. L'un lui disait qu'elle ne serait mariée qu'une fois; l'autre, qu'elle mourrait jeune; celui-ci, qu'elle se donnât de garde d'un enfant; celui-là, qu'elle serait trahie par un de ses amis; ce qui la jetait dans une mélancolie dont elle ne sortait presque plus. Gracienne, l'une de ses femmes, m'a dit depuis que l'impression de tout ce

qu'elle entendait dire était si forte, qu'elle renvoyait tout le monde, pour passer seule les nuits entières à s'affliger et à pleurer amèrement de toutes ces prédictions.

Comme elle était alors très-avancée dans sa grossesse, bien des personnes n'iront pas chercher plus loin la cause du malheur qui fut joint à sa couche. Elle était même déjà véritablement malade, et de corps et d'esprit, lorsque, sur la fin du carême, elle voulut être de la partie de Fontainebleau avec le roi : elle n'y fut que peu de jours. Le roi, qui ne voulut pas qu'on lui reprochât d'avoir gardé cette femme près de lui pendant le temps de la pâque, la pria de lui laisser passer les fêtes à Fontainebleau, et de retourner les passer à Paris [1].

Madame de Beaufort reçut cet ordre les larmes aux yeux ; ce fut encore pis lorsqu'il fallut se séparer. Henri, de son côté, plus rempli que jamais de sa passion pour cette dame, dont il avait déjà eu deux enfans mâles, et une fille nommée Henriette, se faisait une égale violence. Il la conduisit jusqu'à moitié chemin de Paris [2] ; et quoiqu'ils

[1] Selon P. Matthieu, tom. 2, liv. 2, pag. 316. Elle vint à Paris pour y faire passer le contrat de l'acquisition de Châteauneuf au Perche.

[2] Elle vint coucher la veille à Melun ; d'où le roi la conduisit au bateau dans lequel elle s'embarqua, et vint descendre à l'Arsenal.

comptassent ne se séparer que pour peu de jours, ils en appréhendaient le moment, comme si ç'avait dû être pour un très-long temps. Ceux qui aiment à ajouter foi aux pressentimens ne passeront pas légèrement sur tout ce détail. Les deux amans s'accablèrent de nouveau des plus tendres caresses; et on a prétendu trouver dans toutes les paroles qu'ils se dirent en ce moment des preuves de ce pressentiment d'une fatalité inévitable.

Madame de Beaufort parlait au roi comme si elle l'eût vu pour la dernière fois [1]. Elle lui recommandait ses trois enfans, sa maison de Monceaux et ses domestiques. Le roi l'écoutait, et au lieu de la rassurer, il s'attendrissait lui-même. Ils prenaient congé l'un de l'autre; mais un mouvement secret les faisait aussitôt se rapprocher. Henri ne se serait pas facilement arraché de ses bras, si le maréchal d'Ornano, Roquelaure et Frontenac ne fussent venus l'en tirer comme de force. Ils lui firent enfin reprendre le chemin de Fontainebleau; et les dernières paroles qu'il dit furent pour recommander sa maîtresse à La Varenne, avec ordre de ne la laisser manquer de rien, et de la remettre chez Zamet, choisi pour avoir soin de cette personne si chère.

[1] D'Aubigné parle de la même manière de cette séparation, tom. 1, liv. 5, chap. 3.

J'étais à Paris lorsque la duchesse de Beaufort y arriva, et j'en devais partir avec mon épouse peu de jours après pour aller faire la cène à Rosny, où je menais le prince et la princesse d'Orange, à qui j'avais envie de faire voir les bâtimens que les nouvelles libéralités du roi me mettaient en état d'y faire élever. Je crus devoir prendre congé de cette dame. Elle avait oublié tout ce qui s'était passé à Saint-Germain. Elle me fit l'accueil le plus caressant, et, n'osant s'expliquer clairement sur la complaisance pour ses desseins, à laquelle elle souhaitait passionnément de pouvoir m'amener, elle se contentait de chercher à me mettre dans ses intérêts, en mêlant avec cet air de politesse dont elle ne gratifiait pas tout le monde quelques mots à double entente, qui me faisaient envisager une fortune sans bornes, si je voulais bien me relâcher sur la sévérité des conseils que je donnais au roi à son sujet. Aussi peu touché des chimères dont cette femme se remplissait que de celles dont elle cherchait à me remplir, je feignais de ne rien entendre d'un discours si intelligible, et je payais ces termes équivoques de protestations générales de respect, d'attachement et de dévouement, qui ne signifient que ce qu'on veut.

De retour chez moi, je songeai que mon épouse devait s'acquitter du même devoir envers la du-

chesse. Elle n'en fut pas moins bien reçue. Madame de Beaufort la pria de l'aimer, et de vivre avec elle comme avec une amie, et entra dans des confidences qui auraient pu paraître le dernier trait de l'amitié la plus intime à ceux qui, comme madame de Rosny, ignoraient que la duchesse, qui au fond n'avait que médiocrement d'esprit, n'était pas délicate sur le choix de ses confidens. Elle n'avait point de plus grand plaisir que d'entretenir les premiers venus de ses projets et de ses espérances. Plus ceux à qui elle parlait étaient ses inférieurs, plus elle se trouvait à son aise, parce qu'alors elle ne ménageait plus ses termes, et se permettait même souvent d'y faire entrer celui de reine.

Elle n'avait pas plus de retenue sur ce qui lui était arrivé effectivement que sur ce qu'elle comptait qui lui arriverait. Trop de naïveté à cet égard donna peut-être lieu aux bruits qui se répandirent dans le monde sur l'irrégularité de quelques démarches de sa jeunesse. Je crois pourtant ces traits satiriques un pur effet du déchaînement de ses ennemis, par le peu d'apparence qu'une femme ait pu porter l'imprudence et la distraction jusqu'à dire de soi le bien et le mal indifféremment. Et je ne me reprochai point d'avoir retenu six ans à la Bastille une femme de ses domestiques, nommée La Rousse, et son mari, qui,

après la mort de cette dame, continuaient de déchirer sa méroire avec la dernière indignité, parce que, quand même tout ce qu'ils en disaient aurait été incontestable, les égards qu'on devait à sa famille, et plus encore à l'attachement que le roi avait témoigné pour elle, et aux enfans qu'il en avait eus, étaient seuls capables d'imposer silence à la médisance.

Madame de Rosny ne laissa pas d'être bien surprise de tout ce qu'elle entendait dire à madame de Beaufort, et elle le fut encore davantage lorsque, faisant un assez mauvais assemblage de ces civilités qui se pratiquent entre égales, et de ces airs de reine, elle lui entendit dire qu'elle pouvait venir à son lever et à son coucher toutes les fois qu'elle voudrait, et plusieurs autres choses semblables. Elle ne put s'empêcher d'en conclure avec tout le monde un changement prochain dans l'état de la duchesse, et revint au logis pleine de ces pensées, qu'elle me communiqua. J'avais étendu jusqu'à mon épouse le secret que j'avais gardé sur tout ce qui s'était dit à ce sujet entre sa majesté et moi, aussi-bien que la scène de Saint-Germain. Je lui promis de lui apprendre l'état des choses, pourvu qu'elle ne dît rien à la princesse d'Orange de tous les discours de madame de Beaufort, et nous prîmes tous le chemin de Rosny.

Deux jours après, qui était le samedi de Pâques,

comme je m'acquittais de la parole que j'avais donnée à madame de Rosny en lui apprenant le dessein de madame de Beaufort de se faire déclarer reine, tous les mouvemens que se donnaient pour cela ses parens et ses créatures, les combats que le roi avait soufferts intérieurement, et la résolution qu'il semblait enfin avoir prise de se vaincre lui-même, à quoi je joignais la réflexion des malheurs que la conduite contraire aurait attirés sur le royaume; j'entendis qu'on tirait la sonnette de la première porte du château, au-delà des fossés; et, parce qu'aucun des domestiques ne répondit, le jour n'ayant point encore paru, on redoubla avec force, et une voix s'écria à plusieurs reprises : *De la part du roi.* J'éveillai moi-même un laquais, et, pendant qu'il allait ouvrir, je me couvris d'une robe de chambre, et descendis en bas, fort inquiet de ce qu'on me voulait si matin.

Le courrier m'annonça qu'il était venu toute la nuit me dire de la part du roi que je me rendisse à Fontainebleau à l'heure même. Il me parut avoir le visage si triste, que je crus que le roi était malade : « Non, me répondit-il, mais il est dans le « dernier chagrin ; madame la duchesse est morte. » Je me le fis répéter plusieurs fois, tant la chose me paraissait peu vraisemblable. Lorsque je n'en pus plus douter, je sentis mon esprit partagé entre

l'affliction de l'état où cette mort réduisait le roi, et la joie du bien qui en revenait à toute la France. Ce dernier sentiment se rendit le plus fort, parce que je convins en moi-même que ce prince allait acheter par une douleur passagère l'exemption de mille déchiremens de cœur, plus cruels encore que ce qu'il souffrait actuellement. Je remontai dans la chambre de mon épouse, occupé de ces pensées. « Vous n'irez point, lui dis-je, au lever, « ni au coucher de la duchesse; elle est morte. » Je fis monter avec moi le courrier, afin que, pendant que je m'habillerais et qu'il déjeûnerait, il nous instruisît des circonstances de ce grand événement, que je vis encore mieux détaillées dans la lettre que La Varenne avait écrite de Paris au roi, et que sa majesté m'avait envoyée par le courrier, avec une seconde de La Varenne, adressée à moi personnellement.

Zamet[1] avait reçu son hôtesse avec tout l'empressement d'un courtisan qui cherche à plaire, et il n'oublia rien de ce qu'il jugea capable de lui

[1] Sébastien Zamet, riche partisan, était Italien, originaire de Lucques; mais il se fit naturaliser en 1581 avec ses deux frères, Horace et Jean-Antoine. Il dit au notaire qui faisait le contrat de mariage de sa fille de le qualifier de seigneur de dix-sept cent mille écus. Henri IV avait choisi sa maison pour faire ses repas et ses parties de plaisir. Ce prince l'aimait d'ailleurs, parce qu'il était plaisant et enjoué.

faire passer le temps agréablement. Le jeudi absolu, madame de Beaufort, après son dîner, où elle avait mangé toutes viandes excellentes et préparées à son goût, eut envie d'entendre les ténèbres en musique au petit Saint-Antoine. Elle y fut prise de quelques éblouissemens qui la firent revenir promptement chez Zamet. Elle n'y fut pas plus tôt arrivée, que, prenant l'air dans le jardin, elle fut attaquée d'une apoplexie, qui pensa l'étouffer dans le moment. Elle revint un peu par les secours qu'on lui donna, et fortement frappée de l'idée qu'elle était empoisonnée[1], elle commanda qu'on la tirât de cette maison, et qu'on la transportât au cloître de Saint-Germain, chez madame de Sourdis, sa tante.

A peine eut-on le temps de la mettre au lit, que des redoublemens terribles et précipités, des convulsions effrayantes, enfin, tous les symptômes de la mort, firent que La Varenne, qui prenait la

[1] D'Aubigné le donne à entendre, lorsqu'il dit qu'après s'être rafraîchie chez Zamet, en mangeant d'un gros citron, ou, selon d'autres, d'une salade, « elle sentit aussitôt un tel « feu au gosier, et des tranchées à l'estomac, si furieuses, « que, etc.; » ce sont ses paroles. Mais, ni de Thou, ni Bassompierre, ni le *Septénaire,* ni aucun historien, n'appuient ce sentiment sur le poison. Le Grain attribue cet effet au suc cru et froid du citron. Sauval dit avoir connu des vieillards qui se souvenaient d'avoir vu la duchesse exposée dans le cloître de Saint-Germain.

plume pour mander au roi l'accident qui venait d'arriver, n'eut en effet autre chose à lui dire sinon que tous les médecins désespéraient de la vie de sa maîtresse, par la nature du mal, qui demandait les remèdes les plus violens, et par la grossesse de la malade, qui rendait mortel pour elle tout ce qu'on pouvait faire pour la soulager [1]. Il n'eut pas plus tôt fait partir la lettre, que madame de Beaufort, touchant à sa dernière heure, fut reprise de nouvelles convulsions qui la noircirent et la défigurèrent si horriblement, que La Varenne, ne doutant point que, sur sa lettre, le roi ne se mît aussitôt en chemin pour venir voir sa maîtresse, jugea qu'il était plus à propos de lui mander par un second billet qu'elle était morte, que d'exposer ce prince à un spectacle aussi accablant et aussi révoltant en même temps que l'est celui de voir une femme que l'on a tendrement aimée expirer dans des agitations, des efforts et des saisissemens qui ne lui laissaient presque rien d'humain dans la figure.

La Varenne m'écrivait par le même courrier, et me mandait qu'à la vérité la duchesse n'était

[1] « Le médecin La Rivière ayant couru à cet accident, dit « d'Aubigné, avec autres médecins du roi, et n'ayant fait que « trois pas dans la chambre, et de là ayant vu les accidens extraordinaires, s'en retourna, disant à ses compagnons : *Hic* « *est manus Domini.* » Tom. 3, liv. 5, chap. 3.

pas morte, mais qu'autant qu'il en pouvait juger, elle n'avait plus une heure à vivre[1]. Elle expira en effet peu de momens après, dans des révolutions et un bouleversement de la nature capables d'inspirer l'horreur et l'effroi. Le roi, qui n'avait pas manqué, à la réception de la première lettre de La Varenne, de monter aussitôt à cheval, reçut la seconde à moitié chemin, et, n'écoutant que sa passion, il voulait, quelque chose qu'on pût lui dire, se donner la consolation de voir encore sa maîtresse, toute morte qu'il la croyait être[2]. Les trois mêmes personnes qui l'a-

[1] Le samedi matin, les convulsions lui avaient tourné la bouche jusque sur le derrière du cou. On ouvrit son corps, où l'on trouva son enfant mort. Voyez sur cette mort, *de Thou*, liv. 122; *Matthieu, ibid.; d'Aubigné, ibid.; Le Grain*, liv. 7; *le Septénaire*, année 1599; *Mém. de Bassompierre, etc.* De Thou, Matthieu et Bassompierre mettent sa mort un jour plus tôt.

[2] Selon Bassompierre, qui en parle en témoin oculaire, Henri ne croyait point que sa maîtresse fût morte encore. Il dit que, La Varenne étant venu avertir le maréchal d'Ornano et lui, qui avait accompagné la duchesse à Paris, qu'elle venait de mourir, ils montèrent tous deux à cheval pour aller annoncer cette fâcheuse nouvelle au roi, et l'empêcher de venir à Paris. « Nous trouvâmes, dit-il, le roi par-delà la Saussaye, « près de Villejuif, qui venait sur des courtauds à toute bride. « Lorsqu'il vit le maréchal, il se douta qu'il lui en venait dire « la nouvelle; ce qui lui fit faire de grandes lamentations: « enfin on le fit descendre dans l'abbaye de la Saussaye, où on « le mit sur un lit. Enfin, étant venu un carrosse de Paris, on « le mit dedans pour s'en retourner à Fontainebleau, etc. »

vaient déjà reconduit pour la première fois à Fontainebleau firent tant par leurs raisons et leurs prières qu'ils l'y ramenèrent encore cette fois; et

Mémoires de Bassompierre, tom. 1, pag. 69 et suiv. Le Grain ajoute qu'on dit qu'il s'évanouit dans son carrosse entre les bras du grand-écuyer.

Sans vouloir en aucune manière justifier la passion de Henri IV pour cette femme, la justice oblige pourtant à remarquer ici que cet attachement n'était pas moins fondé sur les qualités du cœur et de l'esprit que sur celles du corps, et que la haine seule qu'on porte ordinairement à celles qui tiennent cette place a fait dire d'elle tout le mal que nous voyons dans les histoires. Je finis cet article par les paroles de d'Aubigné, écrivain naturellement plus porté à blâmer qu'à louer. « C'est une merveille, dit-il, comment cette femme, « de laquelle l'extrême beauté ne sentait rien de lascif, a pu « vivre plutôt en reine qu'en concubine tant d'années, et avec « si peu d'ennemis. Les nécessités de l'état furent ses enne- « mis, etc. » Il avait dit auparavant qu'elle usa fort modestement du pouvoir qu'elle avait sur le roi. Et Matthieu joint aux belles qualités qu'il remarque dans cette dame celle d'avoir souvent donné de fort bons conseils à Henri IV. (*Ibid.*) « Elle « ne put souffrir aucun autre auprès d'elle, dit aussi Le Grain, « liv. 8, quoique le sieur de Liancourt fût de grand mérite et « de maison fort noble; de sorte que ce mariage fut dissolu « avant que d'avoir été consommé. » Quelques écrits de ce temps-là parlent de Nicolas d'Amerval, sieur de Liancourt, comme d'un homme d'une naissance distinguée, à la vérité, et très-riche, mais dont l'esprit, disait-il, était aussi mal fait que le corps. Mademoiselle d'Estrées ne l'épousa que pour se délivrer de la tyrannie de son père, et parce que le roi lui promit qu'il saurait empêcher que ce mariage ne se consommât, et même qu'il le ferait casser; ce qu'il fit en effet.

c'est de cet endroit qu'il m'avait dépêché le courrier qui venait d'arriver.

Je ne perdis pas un moment; je vins déjeûner à Poissy et dîner à Paris. Je me servis du carrosse de l'archevêque de Glascow pour me conduire jusqu'à Essone, où je pris la poste, et le soir j'arrivai à Fontainebleau. J'abordai le roi, qui se promenait dans sa galerie, abîmé dans une douleur qui lui rendait toute compagnie insupportable. Il me dit que, quoiqu'il se fût bien attendu que ma vue ne ferait d'abord qu'aigrir son chagrin, et qu'il en fît l'expérience, il sentait cependant qu'il avait tant de besoin d'être consolé dans l'état violent où le mettait la perte qu'il venait de faire, qu'il n'avait pas balancé à m'appeler près de lui pour recevoir un secours que je pouvais seul lui donner.

Je n'ignorais pas dans quelles sources il en fallait chercher les motifs avec un prince également sensible à ses devoirs religieux et politiques. Je lui rappelai quelques-uns de ces passages des saintes Écritures où Dieu demande en père et en maître cette confiance et ce parfait abandon dont l'effet est d'inspirer à l'homme chrétien le mépris des choses d'ici-bas. J'y joignis ceux qui donnent de la Providence divine cette idée si propre à la faire reconnaître et adorer dans les plus terribles comme dans les plus heureux événemens.

J'osai faire envisager à Henri l'accident qui causait sa douleur comme un de ceux dont il aurait peut-être un jour à la remercier davantage. Je cherchai à le placer dans cette conjoncture accablante, et pourtant inévitable pour lui, si sa maîtresse avait vécu, dans laquelle, combattu d'un côté par l'attrait de la plus forte tendresse, de l'autre par la voix de l'honneur et du devoir, il lui eût fallu prendre un parti sur une chaîne qu'il n'aurait pu rompre sans se déchirer le cœur, ni conserver sans se couvrir d'opprobre. Le ciel venait à son secours par un coup des plus sensibles, à la vérité, mais qui pouvait seul ouvrir les voies au mariage d'où dépendaient le repos de la France, la joie de son peuple, le destin de l'Europe, et le propre bonheur de sa majesté, à qui le bien d'une union légitime aurait toujours paru trop chèrement acheté par le délaissement d'une femme digne d'ailleurs de son attachement par mille bonnes qualités.

Je m'aperçus aisément que ce dernier motif, présenté d'une manière avantageuse pour sa maîtresse, en faisant impression sur le cœur de Henri, le soulageait par le plaisir d'entendre justifier son choix. Ce prince m'avoua qu'il me savait bon gré d'avoir mis son attachement pour madame de Beaufort au nombre de ceux qui sont formés par une véritable sympathie, et non point fondés sur

un pur libertinage, et qu'il avait craint que je ne cherchasse à le consoler qu'en le couvrant de confusion. Cette première conversation fut fort longue, et je ne me souviens pas de tout ce que je dis au roi. Après ce premier soulagement qu'on doit donner à la douleur, de l'arrêter sur elle-même, je me servis inutilement de l'obligation où se trouve un prince, et toute personne publique, de conserver dans la plus juste affliction la liberté d'esprit nécessaire pour vaquer aux affaires de l'état. Henri n'avait ni le faible de s'affliger par opiniâtreté[1], ni le défaut de se guérir par dureté; il écoutait encore plus sa raison que son cœur. Il parut déjà beaucoup moins triste à ceux qui le virent rentrer dans sa chambre; et dans la suite personne ne l'entretenant dans sa douleur, que ses occupations diminuaient chaque jour, il se trouva dans l'état où doit être tout homme raisonnable qui a de grands sujets de s'affliger; c'est de n'en condamner, ni n'en flatter la cause, et de n'affecter, ni d'en rappeler, ni d'en chasser le souvenir.

Le duc de Joyeuse occupa aussi le public. Après s'être fait capucin[2], de courtisan et de guerrier, et

[1] Henri IV fit porter le deuil à toute sa cour pour la mort de la duchesse de Beaufort. Il le porta lui-même en noir, les huit premiers jours, et ensuite en violet. *Mémoires de Chiverny.*

[2] Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, frère puîné du

ensuite de capucin être redevenu guerrier et courtisan des plus répandus dans le monde, il reprit du goût pour le froc, dont on prétend que le pape ne l'avait dispensé que pour autant de temps que durerait la guerre; et cette fois il le garda jusqu'à la mort. Le mariage de sa fille[1], unique héritière de la maison de Joyeuse, avec le duc de Montpensier, fut sa dernière action comme homme du monde. La marquise de Bellisle[2], à son exemple, prit l'habit de feuillantine.

duc de Joyeuse, tué à Coutras. « Un jour qu'il passait à Paris « à quatre heures du matin, près du couvent des capucins, « après avoir passé la nuit en débauche, il s'imagina que les « anges chantaient matines dans le couvent. Frappé de cette « idée, il se fit capucin sous le nom de *frère Ange*. Depuis il « quitta son froc, et porta les armes contre Henri IV. Le duc « de Mayenne le fit gouverneur du Languedoc, duc et pair, « et maréchal de France. Enfin il fit son accommodement avec « le roi. Mais un jour ce prince étant avec lui sur un balcon, « au-dessous duquel beaucoup de peuple était assemblé : Mon « cousin, lui dit Henri IV, ces gens-ci me paraissent fort aises « de voir ensemble un apostat et un renégat. Cette parole du « roi fit rentrer Joyeuse dans son couvent, où il mourut. » Cette anecdote est tirée des *notes sur la Henriade*.

[1] Henriette-Catherine de Joyeuse. Il ne vint de ce mariage qu'une fille; ce qui éteignit la branche de Bourbon-Montpensier.

[2] Antoinette d'Orléans de Longueville, veuve de Charles de Gondi, marquis de Bellisle, fils aîné du maréchal de Retz. Mézerai nous apprend que la cause de sa retraite fut le chagrin qu'elle eut de n'avoir pu venger la mort de son mari; un soldat dont elle voulait se servir pour cela ayant été pris et

pendu sans qu'elle pût obtenir sa grâce du roi. Le marquis de Bellisle avait été tué en 1596, au Mont-Saint-Michel, par un gentilhomme breton, nommé Kermartin. L'Étoile en parle comme d'une femme qui faisait l'admiration de toute la cour par sa beauté et par son esprit, et qui fut un exemple de dévotion et de pénitence dans son couvent.

FIN DU LIVRE DIXIÈME ET DU TOME DEUXIÈME.

